



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 045 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mardi 14 décembre 2004

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 décembre 2004

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

• (1000)

[Traduction]

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS

Le Président: J'ai l'honneur de déposer la version imprimée définitive du rapport du directeur général des élections du Canada sur les 38^e élections générales qui ont eu lieu le 28 juin 2004.

[Français]

Ce rapport est réputé renvoyé en permanence au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

* * *

• (1005)

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Le Président: J'ai également l'honneur de déposer le rapport sur les perspectives stratégiques pour l'administration de la 38^e législature de la Chambre des communes.

* * *

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (ministre d'État (Nord canadien), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel 2001-2002 sur les accords sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale du Yukon; le rapport annuel 2002-2003 sur l'entente définitive des Nisga'as; et le rapport annuel 2003 sur la situation de la culture inuite dans la société, dans la région d'établissement du Nunavut.

* * *

DÉCRETS DE NOMINATION

L'hon. Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis), Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, un certain nombre de décrets annonçant des nominations faites récemment par le gouvernement.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis), Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 14 pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

ACCÈS À L'INFORMATION, PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS ET ÉTHIQUE

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je présente le troisième rapport du Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique, concernant les modifications apportées au Règlement au sujet du mandat du comité.

* * *

[Français]

PÉTITIONS

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, c'est avec un grand intérêt que je dépose cette pétition signée par 1 202 Québécois et Québécoises de partout au Québec.

Le libellé de cette pétition veut dire au Canada qu'une participation canadienne partielle ou totale au projet de bouclier antimissile des États-Unis serait contraire à nos intérêts et à nos valeurs.

Cette pétition est une preuve de plus que la population québécoise est contre le bouclier antimissile. J'aimerais rappeler à la députation que, selon le sondage CRIC réalisé le 4 novembre dernier, 65 p. 100 de Québécois et 52 p. 100 de Canadiens sont contre ce projet de loi.

En espérant que le gouvernement sera à l'écoute à la suite du dépôt de cette pétition et réalisera qu'il ne faut pas dire oui au projet de bouclier antimissile.

LA JUSTICE

Mme Denise Poirier-Rivard (Châteauguay—Saint-Constant, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition de 1 300 noms, dont le but est une demande d'amendement en ce qui concerne la sentence de meurtre au deuxième degré pour un crime de violence conjugale.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du premier ministre (Canada—États-Unis), Lib.): Monsieur le Président, je suggère que toutes les questions soient réservées.

Article 52 du Règlement

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

LES DONNÉES DU RECENSEMENT DE 1906

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je comprends que d'autres députés veulent également déposer des pétitions.

La pétition que j'aimerais déposer demande au Parlement de prendre les mesures nécessaires pour modifier les dispositions relatives à la protection des renseignements de la Loi sur la statistique afin de permettre que l'accès aux données du recensement de 1906 soient disponibles au public.

[Traduction]

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer un grand nombre de pétitions. Je pense que nous avons jusqu'à maintenant reçu plus de 12 000 pétitions faisant pression contre l'imposition du financement des études postsecondaires des autochtones.

La Chambre sait sans doute que l'Agence du revenu du Canada a annoncé qu'à partir de 2005 le soutien financier accordé aux étudiants autochtones de niveau postsecondaire serait traité comme un revenu, y compris les frais de scolarité, les subventions à l'achat de livres, les allocations de subsistance, les bourses d'études, d'entretien et de perfectionnement, et le paiement des frais de voyage.

Au Canada, l'accès limité à l'éducation postsecondaire est une vraie honte, surtout pour les familles les plus pauvres du pays, qui ont désespérément besoin de pouvoir accéder à l'éducation. Elles peuvent très bien se passer de ce nouvel obstacle qui se dresse sur leur route.

• (1010)

L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai ici une autre pétition très simple. Elle demande à la Chambre des communes de s'opposer à la candidature de M. Francisco Flores Perez au poste de secrétaire général de l'Organisation des États américains.

Le Canada est un pays membre de l'Organisation des États américains. Beaucoup de préoccupations ont été exprimées au sujet du caractère inapproprié et inacceptable de la candidature de M. Perez au poste de secrétaire général. C'est un sentiment que partagent un grand nombre de Canadiens qui ont saisi l'occasion pour signer une pétition nous demandant d'appuyer leur opposition à cette nomination.

M. Greg Thompson: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je demande le consentement unanime pour revenir à la présentation des rapports interparlementaires. Je suis arrivé à la Chambre en retard et j'espérais pouvoir les déposer aujourd'hui.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour revenir à la présentation de rapports des délégations interparlementaires?

Des voix: D'accord.

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PCC): Monsieur le Président, conformément à l'article 31 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, deux rapports, au nom du Groupe interparlementaire Canada-États-Unis.

Le premier est un rapport de la délégation canadienne à la visite agricole des cadres du Congrès américain, qui a eu lieu à Calgary, en Alberta, du 21 au 23 septembre 2004.

Le second est un rapport de la délégation canadienne à l'Atlantica Prosperity Meeting des Chambres de commerce des provinces de l'Atlantique, qui s'est tenue à Bangor, Maine, du 30 septembre au 1^{er} octobre 2004.

* * *

[Français]

DEMANDE DE DÉBAT D'URGENCE

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

Le Président: La présidence a reçu un avis de motion, en vertu de l'article 52 du Règlement, de l'honorable député de Roberval—Lac-Saint-Jean.

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, en vertu de l'article 52 du Règlement, je demande à la Chambre de considérer la possibilité de tenir un débat d'urgence ce soir même pour discuter de la situation absolument catastrophique de l'industrie du textile.

À l'appui de ma demande, je vous rappellerai qu'hier, 800 travailleurs de la municipalité de Huntingdon, dans le comté de Beauharnois—Salaberry, c'est-à-dire 75 p. 100 de la population active de cette municipalité, ont appris qu'ils perdaient leur emploi de façon irrémédiable, soit maintenant, soit au printemps pour certains d'entre eux.

Des milliers d'emplois sont actuellement en cause au Québec, ce qui exerce un impact majeur. Je rappellerai simplement que ces emplois sont au nombre de 600 à Trois-Rivières, de 600 autres à Drummondville et de 800 encore hier à Huntingdon. C'est une catastrophe économique que vit présentement le Québec, de même que le Canada tout entier. En effet, de nombreux emplois sont situés au Canada, soit 75 000.

Ainsi, je demanderais l'accord des députés de cette Chambre pour tenir ce débat d'urgence. Avant d'ajourner nos travaux de façon définitive et prématurée pour la période des Fêtes, je suis persuadé de l'importance pour les députés de cette Chambre de prendre quelques heures pour débattre, avec le gouvernement, de ces milliers d'emplois perdus et de ceux qui le seront dans les prochains jours.

C'est une question d'extrême urgence. Cela se fonde sur une décision tragique qui affecte, parmi tant d'autres, la municipalité de Huntingdon, où 75 p. 100 de la main-d'oeuvre active perd son emploi du jour au lendemain.

Je pense que dans l'esprit des Fêtes, les parlementaires accepteront certainement de passer quelques heures de plus ici en cette Chambre pour procéder à ce débat sur l'industrie du textile. Cela m'apparaît tomber sous le sens. On ne peut refuser cela à ces gens qui viennent d'apprendre la plus triste nouvelle qu'on puisse apprendre à 15 jours de Noël, c'est-à-dire la perte d'un emploi et la fin d'une carrière. Nous voudrions interroger le gouvernement sur ces questions. Aucune mesure n'a encore été mise en place pour aider ces industries dans lesquelles des centaines d'emplois sont perdus.

Initiatives ministérielles

Monsieur le Président, je suis confiant que vous nous accorderez la tenue de ce débat d'urgence, compte tenu de l'extrême urgence de la situation et compte tenu aussi du fait que la Chambre ne pourra considérer à nouveau cette question avant la fin du mois de janvier, soit avant la reprise de nos travaux. Je suis confiant que vous accepterez que nos travaux, qui auraient pu normalement se dérouler jusqu'à vendredi, puissent se poursuivre au moins jusqu'à plus tard en soirée. Dans bien des cas, c'est une question de vie pour les gens de Huntingdon et pour ceux de l'industrie. Nous devons interpeller le gouvernement avant les Fêtes.

• (1015)

Le Président: Je dois faire remarquer à la Chambre qu'un débat sur cette question ainsi qu'une motion d'adoption figuraient déjà dans le rapport du Comité permanent des finances de cette Chambre, le 30 novembre dernier. L'importance de la question soulevée par l'honorable député de Roberval—Lac-Saint-Jean est manifeste. À mon avis, je dois considérer la situation. Je reviendrai à la Chambre plus tard aujourd'hui avec une décision relative à la demande venant d'être soumise.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI DE 1994 SUR LA CONVENTION CONCERNANT LES OISEAUX MIGRATEURS

L'hon. R. John Efford (au nom du ministre de l'Environnement) propose: Que le projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999), soit lu pour la troisième fois et adopté.

L'hon. Shawn Murphy (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole et d'ajouter mes commentaires à ceux déjà formulés par mes collègues au sujet du projet de loi C-15. Cette importante initiative permettra de prévenir la mort insensée de centaines de milliers d'oiseaux de mer chaque année le long de nos côtes.

Comme mes collègues l'ont indiqué, nous tentons d'empêcher que des marmettes, des macareux, des goélands marins et bien d'autres espèces d'oiseaux de mer meurent chaque hiver à cause du déversement illégal, intentionnel ou négligent, de pétrole par des bateaux dans les eaux marines.

En modifiant la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et la Loi canadienne sur la protection de l'environnement de la façon proposée dans le projet de loi C-15, que nous lisons pour la troisième fois, nous améliorerions de façon notable le régime d'exécution de la loi dans nos territoires maritimes, ce qui préviendrait, en bout de ligne, la mort de centaines de milliers d'oiseaux.

Le projet de loi C-15 nous permettra notamment d'augmenter la capacité d'application des dispositions de ces deux lois environnementales fondamentales dans la zone économique exclusive du Canada. Il améliorera la capacité de ces deux lois de protéger la faune et l'environnement et, par conséquent, de nous protéger tous.

C'est pour protéger notre environnement à long terme que nous avons consacré tant d'efforts à notre législation environnementale au Canada. C'est la raison pour laquelle nous avons été des chefs de file

dans les efforts internationaux, et nous sommes connus pour ce leadership. C'est la raison pour laquelle également nous devons agir maintenant pour nous attaquer à la pollution de nos eaux qui menacent de nombreuses espèces d'oiseaux de mer. Nous serons en mesure d'imposer des amendes importantes pour empêcher le déversement illégal d'eaux de cale par les navires, une pratique qui menace les ressources naturelles dans nos eaux côtières.

Le rejet de pétrole dans l'eau est évitable. De nombreux navires traversent les eaux canadiennes loin des côtes. Il n'a jamais été facile de déterminer quels navires sont responsables des nombreux rejets de pétrole dans nos eaux marines. Pour cette raison, certains exploitants de navires qui polluent peuvent penser qu'ils ne seront jamais pris.

De plus, sans des lois prévoyant des amendes proportionnelles aux coûts environnementaux, certains armateurs pourraient penser qu'il est économique de déverser les eaux de cale du navire avant d'arriver au port, quitte à risquer une amende. Nous devons mettre un terme à de telles pratiques.

Le projet de loi C-15 va accroître les amendes maximales pour de telles infractions, pour qu'elles correspondent davantage à ce qui se fait aux États-Unis.

Ainsi, des navires qui passent par des eaux canadiennes pour déverser des eaux de cale avant d'entrer dans les eaux américaines, où l'application de la loi est beaucoup plus stricte et les amendes beaucoup plus élevées, seraient dissuadés de faire des déversements illégaux dans notre environnement marin.

Le projet de loi C-15 va mettre en place d'autres dispositions pour veiller à ce que les papiers de bord des navires soient valides et pour exiger de l'équipement, afin d'éviter la pollution environnementale.

Nous devons nous assurer que certains des responsables des pires infractions découvrent qu'ils ne peuvent plus déverser des eaux de cale au large de nos côtes sans en subir les conséquences.

Non seulement le gouvernement du Canada entend améliorer la surveillance grâce à la technologie par satellite, mais les amendes prévues à la suite de l'adoption du projet de loi C-15 auront un grand effet dissuasif pour ceux qui voudraient commettre des actes illégaux.

Après avoir étudié attentivement le projet de loi C-15, le Comité permanent de l'environnement a appuyé fortement le projet de loi proposé en y ajoutant un amendement. Je profite de cette occasion pour remercier tous les membres du Comité permanent de l'environnement pour tout le travail qu'ils ont consacré à ce projet de loi.

Notre collègue a parlé d'une amende minimale de 300 000 \$ par procédure sommaire et de 500 000 \$ par mise en accusation, qui serait imposée aux navires de plus de 5 000 tonnes qui violent la nouvelle Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs et polluent illégalement.

Les grands navires de plus de 5 000 tonnes doivent être équipés de systèmes modernes et efficaces de gestion du pétrole. Tous les parlementaires à la Chambre le savent: la navigation est une importante activité commerciale et les compagnies qui ne respectent pas la loi et qui exploitent de gros navires doivent être soumises au principe du pollueur-payeur, et être tenues de réduire ou d'éliminer les activités polluantes de leurs bâtiments. Ceux qui ne respectent pas les règles seront sanctionnés, ils doivent être sanctionnés et ils méritent d'être sanctionnés.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi C-15 mérite l'appui de la Chambre. J'invite instamment celle-ci à appuyer aussi l'amendement du ministre de l'Environnement prévoyant que les amendes minimales imposées aux navires polluants de plus de 5 000 tonnes seront déposées directement dans le Fonds pour dommages à l'environnement. Grâce à cet amendement, le produit des amendes sera directement affecté à la restauration de l'environnement qui a été endommagé.

En ce qui concerne les amendes imposées aux navires de plus de 5 000 tonnes, elles seront affectées au nettoyage des dégâts causés par ces navires. Nous voulons tous que les amendes servent à réduire les dommages à l'environnement. Nous voulons que ceux qui polluent nos eaux et tuent nos oiseaux payent pour leur crime selon des modalités qui profiteront directement à notre environnement.

Cette formule est conforme à la philosophie du gouvernement canadien, qui veut assurer la durabilité de l'environnement, non seulement par son propre financement, mais aussi en utilisant les amendes payées par ceux qui menacent l'environnement durable par leurs activités polluantes.

• (1020)

Comme on peut le constater, l'amendement présenté par le comité est renforcé par cet autre amendement qui propose que les amendes imposées aux navires de plus de 5 000 tonnes servent à des fins utiles. Il s'agit là d'une bonne élaboration de politique, d'un bon travail législatif et d'une bonne pratique.

Les députés remarqueront que je fais référence à des modifications à des lois existantes. Bon nombre d'entre nous avons travaillé à l'élaboration de ces lois et nous étions fiers de les appuyer officiellement.

Autrement dit, nous n'imposons pas de fardeau à l'industrie du transport maritime et nous ne changeons pas de cap. Par le projet de loi C-15, nous démontrons au contraire que nous croyons aux dispositions qui figurent dans nos recueils de lois et à l'engagement du Canada à l'égard des accords internationaux.

Le projet de loi montre, néanmoins, que nous sommes disposés à améliorer les lois fédérales de protection de la faune et à agir en fonction des intérêts des oiseaux marins migrateurs et de l'assainissement des eaux maritimes. Cette approche vise à protéger et à maintenir la biodiversité qui est vitale à l'existence humaine.

Que puis-je dire de plus? Le bien-fondé du projet de loi C-15 est évident. Il permettrait de mettre en place des mesures qui favoriseraient un environnement robuste essentiel à une économie concurrentielle, consolidant ainsi la place du Canada dans le monde. En agissant aujourd'hui, nous appuyons et renforçons cette vision.

Le projet de loi C-15 permettra de faire observer les normes strictes que nous avons établies et dont nous sommes très fiers, des normes typiquement canadiennes. Ces normes figurent dans nos lois. Nous nous sommes engagés à les respecter dans le cadre d'accords internationaux. Nous nous sommes engagés envers nous-mêmes, nos enfants et leurs enfants à conserver la biodiversité et à protéger notre patrimoine naturel.

Pour les raisons que je viens d'invoquer et pour les autres que j'ai expliquées dans mes discours antérieurs en faveur de cette mesure législative, j'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-15.

• (1025)

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt le député parler des effets du projet de loi. Comme nous l'avons déjà dit, nous appuyons ce projet de loi.

Je sais que la hausse des amendes aura un effet dissuasif dans une certaine mesure. Je ne sais pas exactement ce qu'est l'amende maximale à l'heure actuelle ni qu'elle a été la plus forte amende imposée jusqu'à présent. Je sais qu'elles ont été sans conséquence. Cependant, si le député demandait au premier ministre, il pourrait probablement lui dire, car je crois que c'est un de ses navires qui a reçu la plus forte amende infligée jusqu'à présent.

Je poserai une question toute simple au député. Croit-il qu'en haussant tout simplement les amendes nous arrêterons la pollution de nos voies navigables?

L'hon. Shawn Murphy: Monsieur le Président, je suis heureux que mon savant collègue appuie le projet de loi. J'ai écouté son discours hier et il a abordé une question importante non seulement pour sa province, mais aussi pour la mienne.

Il a demandé si les amendes étaient suffisamment élevées. Non, elles ne le sont probablement pas. Il a demandé si elles élimineraient la pollution par les hydrocarbures dans les océans Pacifique et Atlantique. Malheureusement, probablement pas. Il a aussi demandé si elles aideraient. Oui, elles aideront.

Si les amendes sont de 300 000 \$ à 500 000 \$, et si nos règles et nos règlements sont harmonisés à ce qui se passe sur la côte Atlantique aux États-Unis, l'effet sera important et il n'y aura aucun avantage à faire quoi que ce soit de mal dans les eaux canadiennes. C'est un aspect important du projet de loi; compte tenu de tous les éléments, les amendes, la surveillance obligatoire et l'imagerie par satellite, ce projet de loi n'éliminera peut-être pas la pollution par les hydrocarbures dans nos eaux côtières, mais ils représentera un grand pas en avant. C'est pourquoi, comme mon savant collègue, j'appuierai ce projet de loi.

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, je remercie les députés d'en face, mon collègue de Terre-Neuve notamment qui a posé la dernière question. Soit dit en passant, la réponse à la question du député, c'est que les amendes varient maintenant de 20 000 \$ à 25 000 \$. Le nouveau minimum proposé dans le projet de loi présenté par les conservateurs est de 500 000 \$. Je vais aborder cette question, tout en donnant l'historique du projet de loi et en expliquant la raison pour laquelle la Chambre en est saisie.

Cette question a été signalée pour la première fois au public par nul autre que le ministre de l'Environnement de la province de Terre-Neuve ainsi qu'un certain nombre de citoyens de cette province il y a plusieurs années.

Le Parti conservateur a commencé à poser des questions là-dessus à la Chambre vers 1996. Par la suite, a été présenté un projet de loi d'initiative parlementaire que l'on a baptisé projet de loi Mills, d'après le nom du député conservateur de Red Deer qui l'a présenté. Le député de Red Deer a saisi la Chambre de ce projet de loi après avoir entendu les préoccupations de nombre de Canadiens relativement au triste sort de plus de 300 000 oiseaux par année tués par des déversements pétroliers et à la dévastation de nos côtes.

Le député de Red Deer a défendu son projet de loi, mais le gouvernement n'y a donné suite que le jour précédent le déclenchement des dernières élections générales lorsqu'il a présenté le projet de loi C-34. Ce dernier a fait l'objet de bien des débats, mais il n'avait aucune chance d'entrer en vigueur du fait du déclenchement des élections. Il est donc mort au *Feuilleton*.

Initiatives ministérielles

Au cours de la session actuelle, le projet de loi a de nouveau été présenté en tant que projet de loi C-15, que le député de Red Deer et le comité de l'environnement ont activement défendu. Il s'agit d'une motion conservatrice et d'un projet de loi conservateur qui ont été adoptés par le gouvernement, ce dont nous sommes très heureux.

Ce projet de loi est nécessaire pour plusieurs raisons, non seulement pour protéger le tourisme, l'écotourisme, l'industrie de la pêche sur les deux côtes et les personnes qui y vivent, mais aussi à cause des déversements d'huile et des eaux de cale huileuses.

Je pense que de nombreuses grandes compagnies maritimes, et mon collègue de Terre-Neuve a fait allusion à certaines d'entre elles il y a un instant, préfèrent déverser leurs eaux de cale huileuses dans les eaux canadiennes, afin de pouvoir entrer propres dans les ports américains. Pourquoi? Parce que les États-Unis imposent des amendes beaucoup plus lourdes, et à cause du coût très élevé de l'élimination des eaux huileuses dans les ports, obligatoire en vertu de la loi. Si les amendes au Canada étaient de 20 000 \$ à 25 000 \$, il serait moins coûteux de déverser les eaux huileuses et de payer ensuite l'amende, à condition d'être pris, car l'efficacité du Canada en matière de surveillance et d'application de la loi laisse grandement à désirer.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans l'a d'ailleurs reconnu, il y a quelques instants.

Il faut savoir que les navires pris à déverser des eaux de cale huileuses dans des ports américains s'exposent à des amendes considérables. La probabilité d'être pris est très élevée, parce que la surveillance, aux États-Unis, est beaucoup plus serrée qu'elle ne l'est dans les eaux canadiennes.

Lors de la récente fuite de pétrole provenant du *Terra Nova*, au large des côtes de Terre-Neuve, des bateaux ont déversé leurs eaux de cale huileuses dans cette marée noire, sans être pris. Si nous ne sommes pas en mesure de prendre les fautifs, cette pratique se perpétuera.

Nous sommes très heureux d'appuyer le projet de loi et en particulier l'amendement proposé par les conservateurs, qui propose de porter à au moins 500 000 \$ les amendes visant les navires de plus de 5 000 tonnes. L'amende peut sembler lourde, mais il faut qu'elle le soit pour dissuader les grands navires d'effectuer des déversements dans les eaux canadiennes. Nos eaux sont devenues un dépotoir, où les navires rejettent leurs eaux huileuses pour mieux entrer propres dans les ports américains.

Le comité de l'environnement a adopté l'amendement conservateur par sept voix contre trois, ce qui souligne sa volonté d'assurer le nettoyage de nos eaux et la prévention des déversements d'huiles de cales et des écoulements accidentels dans nos eaux.

Je suis heureux que nous ayons également reçu un amendement lorsque le parti d'en face s'est intéressé au projet de loi et y a accordé son appui. Les amendes imposées pour déversement dans nos eaux seront appliquées directement au nettoyage et versées dans le Fonds pour dommages à l'environnement qui sert à réparer les dommages causés par le déversement d'huiles de cales dans les eaux canadiennes. Il faut espérer que cela réduira la forte mortalité d'oiseaux.

J'aimerais que les Canadiens puissent voir ces oiseaux magnifiques qui sont perdus. C'est fort tragique. Voilà une autre raison qui nous incite à appuyer si résolument la mesure.

• (1030)

Un autre aspect important du projet de loi, à mon avis, réside dans les mesures d'application et dans la nécessité d'accroître la

surveillance et d'assurer l'application des nouvelles dispositions légales. Nous avons la technologie nécessaire. RADARSAT nous permet de suivre les navires. Nous avons les moyens technologiques de déterminer quel navire est à l'origine d'un déversement d'huiles de cale, comme nous l'avons fait dans le cas du *Terra Nova*, où nous avons pu constater que la nappe d'huile d'un premier navire contenait également des déchets de cale huileuse que d'autres navires y avaient déversés.

Je constate avec satisfaction que le projet de loi prévoit une augmentation des amendes, des mesures d'application et de la surveillance des navires, de telle sorte que nous pourrions empêcher que le Canada ne devienne ou ne continue d'être un dépotoir pour l'huile de cale.

Je suis satisfait également de voir que le Parti conservateur a proposé la motion. C'est tout à l'honneur du député de Red Deer qui a fait preuve de persévérance à cet égard au nom de nos collègues de la côte, et notamment de Terre-Neuve, et il nous fait donc plaisir d'appuyer le projet de loi.

• (1035)

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, notre parti est ravi d'avoir contribué, dans une certaine mesure, à cette motion, car elle renforce bel et bien le projet de loi. Cependant, le projet de loi a des limites. Il prévoit l'augmentation des amendes, ce qui sera sans doute un élément dissuasif et incitera peut-être les navires à y réfléchir à deux fois avant de vidanger de l'huile, en particulier leur huile de cale.

Au fil des ans, la plupart des propriétaires de navire ont compris que le risque de se faire prendre était faible. Ils se sont donc mis à l'ignorer. De nos jours, il existe de bonnes installations de vidange sur la côte et des dispositifs qui, s'ils sont bien installés sur les navires, permettent de réduire de beaucoup la quantité de polluants déversés dans l'eau. Ainsi, rien ou presque ne saurait justifier le déversement massif d'huile dans nos eaux.

J'aimerais entendre les réactions des députés sur le fait que le gouvernement augmente les amendes d'un côté, mais réduit les survols de l'autre. Comme il l'a fait sur la côte Est, il réduit aussi le nombre de bâtiments qui naviguent sur nos eaux, tels que les bateaux de surveillance des pêches et les embarcations de la Garde côtière, tout en sachant que notre système de radiodétection est si mal entretenu, notamment sur la côte Ouest, que nous ne sommes pas en mesure de faire du bon travail.

D'une part, nous prenons des mesures superficielles. D'autre part, nous effectuons d'importantes compressions là où cela compte vraiment. Comment pouvons-nous espérer régler un problème si nous nous contentons d'en parler au lieu d'agir?

L'autre chose que nous constatons, c'est la querelle interne au sein du gouvernement actuel. Le ministère de la Justice, le ministère de l'Environnement et le ministère des Pêches et des Océans se disputent pour une question de compétences. Prenons par exemple l'affaire du *Tecam Sea*, une affaire de déversement illégal dans la mer dans laquelle les preuves étaient rigoureuses. Chaque élément de preuve nécessaire était là, mais à cause d'une querelle interne entre les ministères, l'affaire a été abandonnée avant d'arriver devant les tribunaux. Voilà un autre navire qui vogue librement après avoir laissé nos eaux un peu plus polluées.

Initiatives ministérielles

M. Lee Richardson: Monsieur le Président, le député de St. John's-Sud—Mount Pearl a visé juste. Il comprend sa circonscription et il a bien cerné le problème de la côte Est du Canada. Il a mis le doigt dessus. Les luttes intestines entre les ministères gouvernementaux se poursuivent. Il ne semble y avoir aucune coordination.

Ces amendes devraient alimenter un fonds servant à atténuer les dommages causés par ces déversements d'hydrocarbures. Il me semble, et je crois que le député sera d'accord avec moi, que l'on pourrait aussi renforcer l'application de la loi et la surveillance de nos côtes. Cette mesure ne servira à rien si l'on est incapable de détecter les navires qui posent problème.

On applique mal la loi. Les ministères gouvernementaux doivent cesser de se livrer à ces petites luttes intestines. Je sais gré au député de sa question car il a su cerner exactement le problème. On a réglé la question des amendes, il reste maintenant la question de l'application de loi. Le gouvernement doit réagir. Ces ministères doivent collaborer afin que la loi soit appliquée et que ces pollueurs soient poursuivis.

• (1040)

[Français]

M. Christian Simard (Beauport—Limoilou, BQ): Monsieur le Président, je suis particulièrement heureux de m'exprimer sur le projet de loi C-15 que le Bloc québécois appuie. Il le fait avec d'autant plus d'intérêt qu'il a présenté un amendement au projet de loi.

Ici, il faut préciser des choses. J'entendais mon collègue de Charlottetown qui se félicitait de l'amendement et du fait qu'un bon amendement a plusieurs pères. Il faut croire que tout à coup, la crotte de poulet s'est transformée en soupe au poulet. En effet, il y a quelques minutes, les libéraux se félicitaient de l'amendement. Ils le trouvaient tout à fait intéressant, au point même d'ajouter un amendement pour permettre que les amendes soient versées dans un fonds de réhabilitation. Ils étaient fiers de cela. Il faut rappeler qu'ils avaient voté contre cet amendement au Comité permanent de l'environnement et du développement durable, exception faite d'un libéral qui s'est abstenu.

C'est sûr que j'ai déjà vu des transformations rapides et, encore une fois, je constate que la crotte de poulet est devenue une soupe au poulet, mais une très bonne soupe de poulet. Il faut croire que c'est plus intéressant pour les espèces marines de nager dans la soupe au poulet que dans les eaux où elles sont obligées de nager, ou que les oiseaux migrateurs sont obligés de fréquenter.

Cette loi est fondamentale, elle est importante. Elle a trop tardé, malheureusement. Il faut savoir que dans la situation antérieure à ce projet de loi, dès qu'un bateau s'éloignait de la zone de 12 milles, on ne pouvait plus l'attraper. Il faut voir aussi qu'il y a une partie d'incurie dans l'administration. Sur 2 000 cas estimés de déversements en 2000, on en a poursuivi cinq devant les tribunaux, quatre en 2001 et, en 2002, on n'a poursuivi que trois cas sur 2 000 rejets.

Donc, on se félicite d'une nouvelle loi qui va avoir plus de pouvoirs, qui va étendre la zone qui ne sera non plus à 12 milles mais dans la zone économique de 200 milles. Donc, c'est extrêmement intéressant à cet égard, mais encore faut-il, grande question, qu'on l'applique.

L'amendement déposé par le Bloc québécois est une première dans les lois environnementales canadiennes. Je pense que cela vaut la peine de le citer. Il est fondamental. Les libéraux se sont battus en comité et, soudainement, ils le trouvent merveilleux. Voici cet amendement que j'ai déposé en comité:

Que le projet de loi C-15, à l'article 9, soit modifié par adjonction après la ligne 11, page 13, de ce qui suit: « Dans le cas d'une infraction à l'article 5.1 commise par un bâtiment qui jauge 5 000 tonnes ou plus de port en lourd, l'amende imposée en vertu de l'alinéa 1.1 ne peut être inférieure à 500 000 \$ ».

En langage clair, cela va devant les tribunaux. S'il y a condamnation, le juge ne peut pas imposer une amende inférieure à 500 000 \$.

L'amende imposée par procédure sommaire [...]

Donc l'amende dans le paragraphe b);

L'amende imposée en vertu de l'alinéa 1.1 ne peut être inférieure à 100 000 \$.

En fait, ce qu'on voit dans le projet de loi, c'est par procédure sommaire d'accusation. C'est donc un minimum de 100 000 \$ lors d'une procédure rapide et de 500 000 \$ minimum après un procès complet. C'est ce que prévoit cet amendement. Il a été adopté grâce à l'appui des conservateurs, qui avaient un amendement un peu semblable quoique moins complet cependant, grâce à l'appui du NPD et malgré l'opposition des députés libéraux en comité. Je pense que les choses doivent être dites. Il faut appeler un chat un chat, et un gouvernement qui tente de récupérer quelque chose est un gouvernement qui tente de récupérer quelque chose.

On a donc ici un projet de loi qui a été bonifié. Comme je le disais, c'est une première dans les lois environnementales canadiennes. C'est assez particulier. Il faut savoir qu'au Canada, non seulement jusqu'à maintenant on ne trouvait pas d'amende minimale dans les lois, mais les pollueurs pouvaient et peuvent déduire leurs amendes de leurs impôts. Les gens ne savent pas cela. Nous sommes au royaume du pollueur-payé. On l'a vu au niveau du pétrole dans l'Ouest et à beaucoup d'égards. Il y a un projet de loi qui veut corriger cet état de faits. Je n'espère pas qu'il y ait des déversements, mais si c'est le cas, il faut qu'ils soient punis et qu'on fasse un fonds de réhabilitation. C'est important.

Ces choses étant dites, j'ai grandi le long du Saint-Laurent. Mon comté, Beauport—Limoilou, est le long du Saint-Laurent, dans un endroit où le fleuve n'est pas très large. Dans mon comté, il y a la baie de Beauport. On veut y investir des montants importants pour en faire une destination quatre saisons. C'est extrêmement important. Il y a eu des investissements municipaux majeurs pour traiter les eaux usées de sorte qu'on peut même, à certaines périodes de l'année, se baigner en plein coeur de la ville de Québec. Dans cette baie de Beauport, on peut faire des sports aquatiques et différentes autres choses.

• (1045)

Un seul déversement pourrait compromettre pendant des années l'utilisation d'une plage en plein coeur d'une ville, dans des quartiers ouvriers.

De préserver le Saint-Laurent et ses rives, de poursuivre et de condamner ceux qui se promènent avec ce qu'on appelle chez nous les « minounes » de la mer, c'est-à-dire avec des bateaux qui ne sont pas aptes à naviguer souvent et qui peuvent à tout moment s'ouvrir et déverser me tiennent à coeur directement. C'est important.

Initiatives ministérielles

Dans une autre vie professionnelle, j'ai travaillé à la mise sur pied de Stratégies Saint-Laurent, qui est un regroupement d'organismes, d'entreprises et de toute personne intéressée par le Saint-Laurent, le long du Saint-Laurent, du Saguenay et de la baie des Chaleurs. Stratégies Saint-Laurent, c'est important. Ce sont des tables de concertation. On appelle cela des ZIP, des Zones d'intervention prioritaires, qui ont chacun leur comité ZIP et qui s'inspiraient d'ailleurs des fameux points chauds dans les Grands Lacs. Ces comités ont à coeur d'avoir des plans d'action pour dépolluer le Saint-Laurent, le rendre accessible et de conserver des zones humides et sensibles qui sont menacées par l'« artificialisation » des rives, mais aussi par des déversements.

Pour moi, le Saint-Laurent, ce n'est pas une abstraction. Le Saint-Laurent, c'est la voie d'eau par laquelle mes ancêtres ont peuplé le Québec. C'est extrêmement important. Cette loi peut protéger le Saint-Laurent. J'y ai apporté un amendement—et je le dis sans fausse modestie—, qui, à mon avis, est historique, pour véritablement inciter à ne plus polluer.

Actuellement, les amendes moyennes au Canada sont de 30 000 \$ canadiens, quand les gens se font attraper. À cet égard, on parle de deux cas sur 2 000. En pourcentage, on est obligé d'utiliser des décimales et des zéros avant la décimale. C'était donc le paradis de la pollution pour ces cargos ou ces propriétaires de bateaux peu scrupuleux. Cela permettra de poursuivre des compagnies, que ce soit Canada Steamship Lines ou d'autres entreprises, qui seraient de mauvais citoyens corporatifs, et de les faire payer pour les dommages et pour ce qu'ils font.

Par conséquent, c'est extrêmement important. Quand on dit qu'on imposait des amendes de 30 000 \$ canadiens, il faut les comparer aux amendes américaines moyennes qui sont, pour des crimes semblables, de 509 000 \$ américains. En Grande-Bretagne, au Royaume-Uni, elles sont de 411 000 \$ américains. Telles sont les amendes moyennes qu'on inflige. Ce faisant, de faire un petit tour par le Canada pour délester des eaux de cale et pour vider des restants de réservoirs, c'était l'aubaine. *Big deal!*, monsieur le Président. On peut aller la nuit, dans le brouillard, dans un golfe du Saint-Laurent à peu près « insurveillable » et « insurveillé ». À ce moment-là, on pollue. Si on se fait prendre on émet un petit chèque, on l'inclut à notre déclaration d'impôt, et le tour est joué. Ce sont des choses qui ne doivent plus se faire et qui ne doivent plus être tolérées.

Le Bloc québécois appuie le projet de loi et n'est cependant pas dupe de l'inefficacité de l'appareil gouvernemental et espère qu'il y aura entente entre les ministères pour véritablement appliquer cette loi, de sorte que ce ne soit pas une autre loi d'opérette où les principes sont intéressants, mais l'application ne voit jamais le jour.

Je suis heureux d'apprendre que, maintenant, curieusement, par un retour des choses, la sagesse est venue aux membres libéraux du comité, parce que je craignais que l'amendement que j'avais soumis ne soit pas mis en vigueur ou, par des artifices législatifs, qu'on retarde la mise en vigueur de cet amendement pour protéger on ne sait qui.

Je m'aperçois que cela ne semble pas vouloir être le cas. J'ai vu en cette Chambre un amendement adopté en comité au sujet duquel le gouvernement libéral a tenté de présenter un amendement pour le retirer. Je crois que c'était le cas d'un amendement qui disait que des programmes de sécurité devaient—je ne me souviens plus du numéro du projet de loi—se faire dans le respect des compétences des provinces. Cet amendement avait été adopté en comité, et on a tenté de le retirer un peu stupidement.

En effet, quand c'est adopté en comité par une majorité, on sait que cette Chambre représente aussi cette majorité. Par conséquent, je crois que ce gouvernement se plaît à être un peu humilié et y prend goût, peut-être dans un sentiment masochiste. Ce n'est pas la première fois qu'on corrige ces comportements en cette Chambre. Ce ne sera pas la dernière dans le cas d'un gouvernement minoritaire.

• (1050)

Nous ne le faisons pas dans un but d'humiliation; nous le faisons dans le but de mieux servir les citoyens, les Québécois et les Québécoises. Par le fait même, nous pensons aussi mieux servir les gens du reste du Canada.

Quand nous arrivons avec de telles choses, cela oblige le gouvernement à agir. Celui-ci a des habitudes d'arrogance, d'inefficacité et de dépenses souvent dans des champs de compétence qui ne sont pas les siens. Ainsi, nous croyons améliorer les choses et faire notre travail.

Honnêtement, en cette fin de session, la première dans mon cas, je suis particulièrement fier de la députation du Bloc québécois. Cette dernière a été cohérente, rigoureuse et a travaillé très fort, que ce soit dans le domaine de l'assurance-emploi, pour dénoncer des intrusions, pour faire modifier le discours du Trône ou encore pour obtenir un jour la tenue d'un vote sur le projet de bouclier antimissile. Le Bloc québécois a défendu ardemment les valeurs des Québécoises et des Québécois, la probité et l'intégrité. C'est majeur. Nous avons également déposé des projets de loi émanant des députés. Notamment, à cet égard, mon collègue de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles a fait un travail extraordinaire. Je ne veux pas que mes autres collègues soient jaloux. En réalité, l'ensemble de la députation a fait un travail vraiment remarquable.

Je suis fier de faire partie de ce groupe parlementaire qui a effectué son travail dans les comités, parfois même contre vents et marées. Encore récemment, par l'entremise du Sous-comité sur le fond de l'assurance-emploi, nous avons obtenu la création d'une caisse autonome. C'est merveilleux. Je crois que les chômeurs n'attendaient pas moins de nous.

Malheureusement, l'arrogance reste parfois quand on modifie sans aucune consultation les cotisations au régime d'assurance-emploi sans corriger les injustices fondamentales pour les nouveaux arrivants dans le régime. On a encore affaire à un gouvernement qui ne comprend rien.

Je reviens maintenant au projet de loi C-15. Quand, en comité, on se bat bec et ongles pour dire qu'une amende minimale n'est pas souhaitable pour les pollueurs, on se demande qui on défend: l'environnement ou certains pollueurs? Par la suite, on dit que c'est de la sagesse. On comprendra que les citoyens aient été méfiants, lors des dernières élections, envers un gouvernement dont la morale suit souvent le vent. Les gens en ont assez de cette morale au gré du vent. Ils veulent des élus qui défendent des valeurs, qui tiennent un discours cohérent et qui ne promettent pas une chose à Terre-Neuve et une autre à Vancouver. Ce faisant, les libéraux déçoivent tout le monde, parce qu'on ne retrouve pas derrière cela de substance de principe.

Encore une fois, l'histoire du projet de loi C-15 n'est peut-être pas glorieuse. Il s'agissait du projet de loi C-34 qui avait été déposé d'urgence avant les élections pour démontrer qu'on faisait quelque chose après des années d'incurie. Parfois, de très bons films sont réalisés dans la douleur alors que, sur le plateau de tournage, les comédiens s'engueulent. Dans ce cas-ci, nous pensons obtenir un bon film malgré tout, même s'il est présenté par un mauvais gouvernement.

Initiatives ministérielles

Nous appuyons le projet de loi C-15, même s'il aurait pu avoir été écrit plus simplement par d'autres personnes. Nous entretenons toujours le doute qu'il ne soit appliqué. En effet, nous ne sommes pas convaincus de la capacité de cette machine à s'entendre avec elle-même. Nous espérons donc que les moyens suffisants seront en place.

Nous savons qu'il existe des initiatives. Par exemple, à Terre-Neuve, le programme I-Stop utilise un satellite pour identifier des nappes de pétrole et éventuellement le bateau le plus près susceptible de les avoir causées. C'est intéressant, bien que ce soit moins efficace de nuit.

Maintenant, il faudra des moyens réels. Il est certain que mon collègue de Rosemont—La Petite-Patrie et moi-même nous assurerons d'obtenir des rapports d'étape sur l'application de ce projet de loi. Nous ne laisserons pas cela dans le champ, au gré des vagues et des marées, pour s'apercevoir, peut-être plusieurs années plus tard, que rien n'a changé.

Trois cent mille oiseaux marins meurent chaque année dans l'Atlantique et dans le Golfe Saint-Laurent. C'est l'équivalent du nombre d'oiseaux morts dans le cas du tragique accident de l'*Exxon Valdez*. C'est énorme. Il faut agir et prévoir les moyens nécessaires pour surveiller les eaux. Cette loi doit s'appliquer. Également, les armateurs, les propriétaires de navires, les capitaines et autres marins doivent être conscients de leur responsabilité sociale. S'il s'avère qu'ils ont été coupables de négligence ou qu'ils ont pollué, alors qu'ils soient soumis à des amendes réelles et significatives qui agissent comme un véritable élément dissuasif à polluer et un véritable incitatif à protéger l'environnement.

• (1055)

C'est ce que nous souhaitons par cette loi que nous avons améliorée.

Je remercie les conservateurs de leur collaboration. Nous avons présenté un amendement plus complet que le leur. Ils l'ont reconnu et ils l'ont appuyé. Je remercie les libéraux de leur conversion tardive, même si la mauvaise foi en comité était flagrante lors du débat où l'on nous présentait toutes sortes de peurs et de chimères. Néanmoins, ils se sont convertis à cela.

À mon avis, nous présenterons une loi, une belle loi de Noël, qui, si elle est appliquée, protégera les écosystèmes et non seulement les oiseaux marins, mais l'ensemble des écosystèmes marins. En effet, à une étape ou à une autre de leur vie, les espèces aquatiques, que ce soient la morue, le flétan, l'éperlan, le crabe, se retrouvent au stade larvaire, au stade de plancton, et s'il y a une nappe de pétrole au-dessus, c'est la mort de millions de futurs morues, flétans et turbots. C'est donc aussi une loi économique, une loi de préservation et de développement durable. En outre, c'est une loi qui protège les oiseaux migrateurs, mais au-delà, qui protège l'ensemble des écosystèmes.

Le Bloc québécois l'a surveillée et l'a améliorée. Il a présenté une première dans les lois environnementales canadiennes, qui ne sera pas, j'espère, une dernière, soit, d'imposer des amendes minimums musclées. On espère que bientôt, elles ne pourront pas être déduites de la déclaration d'impôt, ce qui est odieux et immoral.

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande joie, aujourd'hui, que j'interviens à cette étape d'étude du projet de loi C-15, qui vise à améliorer la situation concernant le déversement des hydrocarbures, particulièrement dans l'Atlantique. Le projet de loi C-15, qui comporte environ 45 pages et qui vise à entreprendre des

modifications importantes a été appuyé par le Bloc québécois au cours des dernières semaines et des derniers mois.

Avant d'aller au fond des choses, il faut se rappeler que la Chambre des communes avait déjà été saisie, dans l'ancienne législature, durant l'ancienne session parlementaire, d'un projet de loi qui, à toutes fins pratiques, était identique. C'était le projet de loi C-34 qui visait essentiellement à entreprendre les modifications que nous étudions aujourd'hui.

Il faut se rappeler également de la façon dont le gouvernement avait utilisé sa majorité ministérielle au comité parlementaire, à l'époque, pour forcer les députés à endosser et à enfoncer dans le fond de la gorge un projet de loi pour lequel le Bloc québécois aurait souhaité que des témoins viennent comparaître afin de l'améliorer.

Durant l'ancienne législature, je me rappelle d'événements où les libéraux étaient en cette Chambre et avaient carrément décidé de mettre de côté tous les débats essentiels sur cette question. Ma plus grande surprise a eu lieu lorsque nous avons étudié le projet de loi C-15 en comité parlementaire. Nous avons dû faire de nombreux efforts pour faire en sorte que les témoins puissent comparaître au comité parlementaire. Il y avait ni plus ni moins un refus systématique de nombreux députés du comité qui disaient que ce que les témoins étaient pour venir nous dire en comité avait déjà été entendu, que c'était la même romance. Et pourtant, il faut se rappeler que l'ancien Comité permanent de l'environnement et du développement durable n'avait jamais entendu de témoins sur cette question du projet de loi C-34.

Nous avons mis toute notre intensité et notre volonté pour étudier en profondeur le projet de loi, pas pour mettre en place des mesures dilatoires. Nous avons plutôt amélioré le projet de loi—j'en discuterai tout à l'heure—en nous donnant du temps pour proposer des amendements. C'est grâce, entre autres, à mon collègue de Beauport—Limoilou, mais également à moi-même, que nous avons pu prendre le temps et en venir au projet de loi que nous étudions aujourd'hui.

Au fond, ce projet de loi vise à réparer ou à donner plus de pouvoirs quant à la façon dont la loi doit s'appliquer au Canada. Il vise à imposer des amendes et des pénalités plus grandes aux différents armateurs qui décideraient d'être totalement irresponsables quant à la protection de l'environnement. Il faut se rappeler que ce projet de loi vise d'abord à augmenter—et je dirais même quadrupler—les amendes prévues actuellement quant au déversement de produits pétroliers, particulièrement dans la région de l'Atlantique. Il vise à quadrupler et à porter à un maximum de 1 million de dollars les amendes encourues pour un navire qui déciderait de déverser des hydrocarbures.

• (1100)

De plus, et j'y reviendrai, sur le plan des sanctions, il ne s'agit pas simplement de les augmenter ou de fixer des maximums. Au Bloc québécois, il nous apparaissait essentiel de fixer un seuil minimal quant aux sanctions et de ne plus laisser au simple juge le soin d'appliquer les sanctions prévues. J'y reviendrai donc, parce que nous avons étudié, en comité parlementaire, un amendement, qui a été présenté par mon collègue de Beauport—Limoilou et qui a été accepté par le comité, et qui vise justement à établir un seuil minimal de pénalités et d'amendes lorsque les navires et les armateurs se trouvent en infraction.

Initiatives ministérielles

De plus, le projet de loi tente de maximiser notre possibilité de trouver les coupables. En effet, dans l'industrie maritime, il est clair qu'il est difficile bien souvent d'identifier les propriétaires de navires. Pourquoi? Parce qu'il est difficile, en vertu de l'application de la loi, d'identifier bien souvent les coupables. C'est la raison pour laquelle cette industrie a plusieurs entreprises à numéros. C'est un des secteurs industriels où l'on retrouve un nombre important de compagnies à numéros, faisant en sorte qu'il est difficile pour le gouvernement d'appliquer la loi et d'identifier les coupables.

Le projet de loi vise donc à s'assurer que le législateur pourra porter des accusations non seulement contre les propriétaires, mais aussi contre les employés de la compagnie qui exploite le navire pris en délit. Par conséquent, le projet de loi multiplie par quatre les pénalités et donne les moyens d'identifier les coupables en tentant de viser particulièrement la personne responsable.

De plus, le projet de loi vise à élargir la zone d'application de la loi. Ce faisant, les principaux responsables de l'application pourront inspecter et fouiller les navires fautifs dans les ports canadiens et dans une zone de plus de 200 milles marins au large des côtes.

Pourquoi cela paraît-il aussi important? Parce que bien souvent les navires fautifs ont déversé les hydrocarbures à l'extérieur de la zone d'application de la loi. La loi actuelle crée ni plus ni moins des échappatoires importantes pour les pollueurs, alors que la future loi nous permettra de nous assurer que les coupables seront punis. Pour faire en sorte qu'on ne puisse pas procéder de façon totalement contradictoire, avec ce projet de loi, on élargit la zone d'application de la loi.

Finalement, cette loi donne des pouvoirs élargis à Environnement Canada en matière d'inspection, d'arrestation et de détention de navires. J'insiste sur cet aspect, parce que, trop souvent, nous avons vu dans ce Parlement l'adoption de projets de loi qui visent à donner plus de pouvoir et de force à la loi. Cependant, bien souvent, son application nous laisse sur notre faim. En effet, les lois sont plus applicables, mais les applications ne suivent pas.

Je suis heureux de voir que le projet de loi vient accroître les pouvoirs d'arrestation et d'inspection. Cependant, pouvons-nous aujourd'hui prendre l'engagement solennel que cette loi sera appliquée et qu'elle ne sera pas comme d'autres lois adoptées dans ce Parlement, qui ne visent au fond qu'à donner une législation, mais sans application véritable.

Par conséquent, nous sommes certes heureux, mais c'est comme si on se disait: nous verrons la suite des choses. Au fond, c'est un peu comme cela que la loi prend fin, parce que c'est le dernier des quatre éléments que je voulais mettre en évidence. Bien sûr, nous avons une loi à améliorer, mais est-ce que cette loi sera véritablement appliquée? Ce sont les doutes que j'émetts.

● (1105)

Cependant, nous ne nous sommes pas contentés d'adopter le projet de loi. Je continuerai d'être vigilant en comité. Je rappelle que lorsqu'un projet de loi est déposé, il est important de prendre le temps de l'étudier. Il ne faut pas se limiter à entendre le ministre et à procéder à l'adoption, article par article, au cours de la même séance de comité. C'est là une attitude totalement irresponsable, d'autant plus lorsque des témoins nous manifestent leur intention de comparaître.

Nous avons une responsabilité. Même si les témoins ou l'appréhension de leurs témoignages ne font pas notre affaire, il est de notre responsabilité de les écouter. Par la suite, nous pouvons décider de modifier ou non la loi. Cette période de temps que nous nous sommes accordée ensemble a justement permis l'adoption d'un

amendement relatif à un seuil minimal de pénalités. Cela constitue une première, un moment historique.

Si nous ne nous étions pas accordé le temps nécessaire pour réfléchir, probablement que cet amendement n'aurait pas été adopté et que nous n'aurions pas pu le déposer en cette Chambre. En effet, à juste titre, le Président aurait dit aux parlementaires qu'ils avaient eu la possibilité d'apporter lesdites modifications en comité. Or, cela n'a pas été le cas.

Je suis fier aujourd'hui de rappeler que mon collègue de Beauport —Limoilou a fait adopter, en comité parlementaire, un amendement venant imposer une amende minimale de 500 000 ou de 100 000 \$, selon le type de navire. Cette adoption constitue une première en matière d'environnement. Nous devons très certainement en être fiers. Ce dont nous sommes également fiers, c'est que le comité parlementaire a souscrit à cet amendement.

Comme je l'ai rappelé hier en cette Chambre, nous souscrivons aussi à un amendement présenté par le gouvernement visant à s'assurer que les sommes recueillies n'iront pas au fonds consolidé et ne serviront pas à financer toutes sortes d'activités au gouvernement qui peuvent parfois étre mises en doute. En fait, on créera un fonds où seront versés les crédits pour dommages. On conserve la garantie que les sommes recueillies seront versées dans un fonds de dédommagement en cas de déversement ou autre catastrophe.

Ainsi, nous avons un projet de loi imparfait. Cependant, dans le contexte actuel, nous avons réussi à faire les choses certes rapidement, mais de façon très efficace. Par conséquent, ce projet de loi retournera aujourd'hui au Sénat. De ce côté-ci de la Chambre, nous avons toujours souhaité procéder rapidement afin que l'essentiel, l'esprit du projet de loi, c'est-à-dire la protection des oiseaux, soit appliqué le plus rapidement possible. Il nous fallait apporter ces modifications qui étaient nécessaires. Il fallait imposer davantage de pénalités à ceux et celles qui décident d'être totalement irresponsables sur le plan de l'environnement.

Aujourd'hui, je reviens avec l'amendement du Bloc. Ce sur quoi nous nous apprêtons à voter n'est pas banal. Il faut se rappeler que la moyenne des amendes imposées par les juges au Canada en cas de déversement était de 30 000 \$. Ce sont des pinottes pour de grandes entreprises responsables d'un déversement pétrolier, par exemple la Canada Steamship Lines ou d'autres grandes entreprises mondiales.

● (1110)

Je le rappelle, une pièce de 25¢ tue un oiseau. Chaque année, plus de 300 000 oiseaux meurent suite à des déversements. Quel était, jusqu'à maintenant, le montant moyen des amendes imposées au Canada à de grandes entreprises comme la Canada Steamship Lines et autres? La moyenne des amendes que les juges appliquent au Canada pour cette pratique est de 30 000 \$. C'est 10 fois moins que les États-Unis et c'est 15 fois moins que la Grande-Bretagne. Pour une grande entreprise comme la Canada Steamship Lines, 30 000 \$, ce sont des pinottes.

Donc, ce que vient présenter l'amendement du Bloc québécois, c'est qu'enfin, on aura un seuil minimal qui, pour nous, est acceptable pour des grandes entreprises qui, bien souvent, se contentent de maltraiter les employés à bord des navires. Maintenant, on viendra fixer un seuil minimal qui dépendra bien sûr du type de navire.

Aujourd'hui, nous sommes en fin de course. Nous présentons ce projet de loi et nous souhaitons que le Sénat procède à son adoption le plus rapidement possible. Les lois sont faites ainsi que lorsque des entreprises ou des individus se comportent de façon totalement irresponsable, notre système minimise les amendes quant à ces mauvaises pratiques. C'est là où la loi doit s'appliquer.

Initiatives ministérielles

C'est donc avec une grande joie que nous voterons en faveur du projet de loi C-15 et en faveur de l'amendement proposé par le gouvernement. Ce que nous souhaitons, et c'est le dernier vœu, c'est que nous ne vivions plus ce que nous avons vécu avec la Loi sur les espèces en péril, la Loi canadienne sur la protection de l'environnement ou la Loi sur l'évaluation environnementale. Nous nous sommes donnés des lois mais, bien souvent, elles ne sont pas appliquées. J'espère que le gouvernement prendra acte et mettra les moyens en place pour qu'enfin les oiseaux puissent être protégés comme ils le méritent.

• (1115)

[Traduction]

M. Lee Richardson (Calgary-Centre, PCC): Monsieur le Président, je remercie le député de ses observations et du travail qu'il a accompli au sein du comité chargé d'étudier le projet de loi.

Je suis assez d'accord avec lui lorsqu'il dit qu'on semble avoir adopté le projet de loi à toute vapeur au sein du comité et lorsqu'il déplore l'impossibilité pour certains témoins de comparaître devant ce dernier. Nous avons reçu un certain nombre de demandes de grandes organisations et sociétés de transport maritime désireuses de comparaître devant le comité. Apparemment, on leur a répondu que le projet de loi existait depuis deux ans, quoique sous une forme différente, celle du projet de loi C-34, ce qui leur avait laissé un préavis suffisant.

Le député a parfaitement raison de dire que nous devons discuter de ces questions. Je ne crois pas que nous aurions eu des amendements ayant suscité des commentaires aussi élogieux des deux côtés de la Chambre aujourd'hui, si le comité avait étudié cette mesure législative moins longtemps qu'il ne l'a fait. Voilà un exemple qui montre bien comment les membres des comités peuvent coopérer, notamment en situation de gouvernement minoritaire, pour proposer des mesures législatives solides.

J'aimerais savoir ce que le député pense de la société Canada Steamship Lines. Laisserait-il entendre que c'était l'un des grands pollueurs? Est-il vrai qu'on lui a infligé une amende record pouvant atteindre jusqu'à 30 000 \$? A-t-il l'impression que les sommes ainsi recueillies devraient servir davantage à la dépollution, comme le propose le projet de loi? Tout à l'heure, il a été question d'inclure une disposition afin qu'une partie des amendes soient affectées à une surveillance accrue et à une application plus rigoureuse de la loi.

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense de ces questions?

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, effectivement je l'ai affirmé. Je ne dis pas que la Canada Steamship Lines est le plus grand pollueur; ce n'est pas nécessairement ce que je dit. Cependant, il y a un état de fait, c'est que la Canada Steamship Lines, il y a quelques années, a eu une amende pour déversement dans l'est du Canada, en Atlantique.

La Canada Steamship Lines est un armateur parmi tant d'autres qui a aussi, intentionnellement ou non, déversé des hydrocarbures dans l'Atlantique. Elle a été jugée coupable et elle a dû payer une amende.

Ce qui est important, c'est d'améliorer les pratiques, parce que risques sont trop énormes. Je pense que cela doit nous faire réfléchir sur la façon dont, sur le plan stratégique, nous utilisons les hydrocarbures. Il y a encore quelques semaines, il y a eu une catastrophe environnementale dans l'est du pays. Vous me direz que c'était à partir d'une plate-forme de forage, bien sûr, mais il faut nous donner les moyens pour que cette situation ne se reproduise plus.

Je pense que les amendes minimales sont très certainement la meilleure façon de convaincre les grands armateurs de changer leurs pratiques. Maintenant, il ne faut pas que ces amendes et les moyens financiers que va utiliser le gouvernement puissent servir à d'autres fins que le dédommagement. Je pense que c'est tout à fait normal. À mon avis, c'est le principe de précaution qui doit prévaloir. On doit être en mesure de réagir rapidement. On ne doit plus se retrouver dans une situation comme celle où se retrouvent d'autres ministères.

Par exemple, je donne un exemple très simple. On constate que plusieurs ministères, que ce soit la Défense nationale ou les Transports, qui ont la responsabilité de sites contaminés dans de nombreuses régions du Canada. Il y a des plans de décontamination mais le financement ne suit pas. Il ne faut plus se retrouver dans une situation comme celle-là.

S'il y a déversement, nous ne serons pas pris à chercher le financement nécessaire pour procéder au nettoyage. Un fonds sera prévu. Les amendes prévues iront dans ce fonds et on pourra procéder rapidement, ce qui est bien plus efficace que la tendance actuelle au gouvernement où on a identifié des sites contaminés, on a des plans de décontamination, mais bien souvent, on n'a pas le financement nécessaire pour procéder à cette décontamination.

À mon avis, c'est ce que l'amendement du gouvernement nous permet d'éviter. C'est très certainement une façon de faire dont devraient se prévaloir l'ensemble des ministères, actuellement, au gouvernement.

• (1120)

[Traduction]

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais remercier et féliciter le député de la manière très efficace par laquelle il a soumis à la Chambre, par l'intermédiaire du comité, les préoccupations relatives à ce projet de loi.

Le député se souviendra que nous avons entendu des témoins du ministère de la Justice qui ont indiqué qu'une amende minimale pourrait, en réalité, aller à l'encontre de l'effet que nous souhaitons provoquer. Une amende minimale devait faire comprendre très clairement aux pollueurs qu'ils seraient traités de façon très punitive.

La théorie prévoyait ce qui suit. Une amende minimale de 500 000 \$ pour les navires de plus de 5 000 tonnes risquait, en réalité, d'être perçue comme trop punitive et de persuader le tribunal de ne pas tenir compte de l'intention de l'amende maximale, de telle sorte qu'on risquait d'obtenir l'effet exactement contraire. Les juges pouvaient être davantage convaincus du fait qu'en raison de la nature et de l'importance de l'amende, ils pourraient ne pas appliquer ce régime aux personnes qui, selon les allégations, avaient pollué la mer.

Le député est-il d'avis que ce point de vue avait une certaine validité? Selon lui, comment pourrait-on rendre cet amendement encore plus efficace en vue de la concrétisation de l'intention de ce projet de loi, qui est de châtier plus efficacement les gens qui polluent en mer?

[Français]

M. Bernard Bigras: Monsieur le Président, l'histoire le dira si l'on fait le test. Je comprends ce que le ministère de la Justice a évoqué. Par contre, selon la réalité actuelle, le montant moyen des amendes au Canada est de 30 000 \$. D'après moi, cela prend les allures d'une permission de polluer. D'imposer à une grande entreprise du secteur maritime ou à un grand armateur une amende de 30 000 \$ pour avoir déversé des hydrocarbures dans nos eaux est totalement irresponsable et ridicule.

Initiatives ministérielles

Notre devoir est d'arriver à augmenter, voire à quadrupler la pénalité prévue, comme le projet de loi le stipule. On ne peut pas accepter d'amendes aussi dérisoires. C'en est même gênant lorsque nous nous comparons à nos voisins des États-Unis et de la Grande-Bretagne en matière de pénalités imposées.

Le statut et les conditions actuels donnent comme impression aux grands armateurs et à l'industrie maritime qu'ils ont la permission de polluer. Or, c'est l'inverse. Il faut que le législateur lance un message clair à l'effet que cela est inadmissible. Nous ne laisserons pas aux tribunaux le soin de trancher cette question. De fait, l'expérience nous démontre que les décisions ici diffèrent énormément de celles statuées par nos voisins américains, entre autres, et sont très peu contraignantes. Compte tenu de cette situation, le législateur doit agir.

Si les cours avaient fixé à 200 000 \$, par exemple, les pénalités aux grands armateurs en cas de déversement, nous n'en serions probablement pas rendus là et la motion n'aurait sûrement pas été présentée par le Bloc québécois. Si nous sommes forcés de présenter cet amendement, c'est parce que nous en avons conclu que les jugements de la cour étaient ridicules et dérisoires. Il nous fallait augmenter la barre. Nous verrons la suite des choses. Peut-être y aura-t-il contestation de cette partie de la loi. Néanmoins, cet amendement en vaut la peine. J'aimerais bien voir un grand armateur prendre part à un débat public pour indiquer que l'amende minimale est trop élevée. Je ne pense pas que ce sera un enjeu majeur. Il faut prendre nos responsabilités.

Les pénalités qu'a imposées la cour jusqu'à maintenant ne sont pas à la hauteur de l'impact sur l'environnement et sur nos écosystèmes des gestes associés à cette mauvaise pratique. Les pénalités que nous imposons doivent être à la hauteur de l'impact négatif des gestes posés. Sinon, nous envoyons le message à l'effet qu'il est permis de polluer et que, jusqu'à une certaine mesure, c'est payant. En effet, 30 000 \$ ne représentent ni plus ni moins que des pinottes pour une grande multinationale. C'est le message inverse qu'il faut lancer. C'est exactement ce que fait l'amendement présenté par le Bloc québécois et adopté en comité.

● (1125)

[Traduction]

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote!

Le vice-président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

* * *

LOI DE 2004 POUR LA MISE EN OEUVRE DE CONVENTIONS FISCALES

L'hon. Andy Scott (au nom du ministre des Finances) propose: Que le projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

● (1130)

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de pouvoir prendre la parole, en deuxième lecture, au sujet du projet de loi S-17, la Loi de 2004 pour la mise en œuvre de conventions fiscales.

Le projet de loi prévoit la mise en œuvre de quatre nouvelles conventions fiscales que le Canada a signées récemment avec le Gabon, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan. Il prévoit également la mise en œuvre d'une nouvelle convention fiscale avec l'Irlande, qui remplacera la convention encore en vigueur.

Ces projets de lois sont très simples, et pourtant excessivement complexes. Par exemple, la partie qui porte sur la mise en œuvre du projet de loi est relativement simple. Le premier article concerne le titre; le deuxième, la définition du mot « convention »; et le troisième article, probablement le plus important, établit que la convention est approuvée et a force de loi au Canada. Il s'agit en fait d'intégrer ces traités au droit interne.

Le quatrième article porte sur les incompatibilités entre les régimes fiscaux des divers pays et celui du Canada, et sur les méthodes employées pour remédier à ces incompatibilités. L'article 5 habilite le ministre du Revenu national à prendre les règlements qu'il estime nécessaires. Le dernier article établit que le ministre des Finances doit donner avis pour que le projet de loi entre en vigueur.

Comme je l'ai dit, le projet de loi est assez simple. Il contient seulement six articles. Toutefois, les annexes 1 et 2 font ensemble 136 pages et sont assez complexes. Peu de gens dans cette enceinte peuvent en saisir toutes les subtilités, et je ne fais pas partie de ces gens.

Ce projet de loi ajoute au réseau bien établi de conventions fiscales conclues entre le Canada et d'autres pays, qui est l'un des plus complets au monde. À l'heure actuelle, le Canada a conclu des conventions fiscales avec 83 pays. L'adoption du projet de loi S-17 fera passer ce nombre à 87. Les nouvelles conventions détermineront pour les contribuables et les entreprises du Canada et de ces pays des conséquences fiscales plus prévisibles et équitables dans leurs opérations transfrontalières.

Avant d'examiner de plus près ces conventions, j'aimerais prendre quelques minutes pour donner à la Chambre un bref aperçu de l'importance des conventions fiscales et des raisons pour lesquelles ce projet de loi doit être adopté.

Comme le savent mes collègues, le gouvernement s'est engagé depuis longtemps à accroître l'équité du régime fiscal. Or, les conventions fiscales contribuent à ce processus. Depuis 1917, année où il a commencé à appliquer l'impôt sur le revenu, le Canada impose à la fois le revenu de toutes provenances des résidents canadiens ainsi que le revenu de source canadienne des non-résidents.

Tous les revenus des résidents canadiens, qu'ils soient gagnés ici ou à l'étranger, sont assujettis à l'impôt canadien. En revanche, les non-résidents ne sont imposés ici que dans la mesure où ils participent à la vie économique du Canada ou reçoivent des revenus de source canadienne.

Les conventions fiscales—ou accords fiscaux, comme on les appelle parfois—font partie intégrante de notre régime fiscal. Essentiellement, elles déterminent dans quelle mesure un pays peut imposer le revenu des résidents d'un autre pays.

Initiatives ministérielles

Les avantages des conventions fiscales pour le Canada sont importants, comme en font foi les 83 conventions fiscales déjà en vigueur. Ainsi, les conventions fiscales indiquent clairement comment les Canadiens seront assujettis à l'impôt à l'étranger. Parallèlement, elles permettent aux autres parties aux conventions de savoir comment l'impôt canadien s'appliquera à leurs résidents. Les conventions fiscales comportent aussi des avantages pour l'économie canadienne, car elles aident à bien encadrer le commerce international et l'investissement étranger.

Les pays qui ne concluent pas de conventions fiscales avec d'autres pays subissent de ce fait des inconvénients économiques indéniables. L'absence de ces conventions peut avoir des effets nuisibles sur les relations économiques entre les pays. Je m'explique.

En l'absence de convention fiscale, la menace de la double imposition préoccupe grandement les contribuables. La double imposition survient lorsqu'un contribuable vit dans un pays et gagne un revenu dans un autre pays. À défaut d'une convention pour établir les règles fiscales, le même revenu peut être imposé dans les deux pays sans donner droit à un allègement compensatoire. Cette situation peut avoir une incidence négative sur l'expansion du commerce et sur le mouvement du capital et de la main-d'œuvre entre les pays.

Il est tout à fait naturel que les investisseurs, les négociants et les autres personnes qui traitent à l'étranger veuillent savoir comment ils seront assujettis à l'impôt dans un pays avant de s'engager à y faire des affaires. Par exemple, lorsqu'ils envisagent de faire des affaires au Canada, les investisseurs et les négociants étrangers veulent connaître les conséquences fiscales de leurs activités au Canada. Ils veulent aussi obtenir l'assurance qu'ils seront traités équitablement.

Les conventions fiscales établissent des règles sur l'interaction entre les régimes fiscaux de deux pays, ce qui élimine l'incertitude quant aux conséquences fiscales liées au fait de faire des affaires, de travailler ou de gagner un revenu à l'étranger.

• (1135)

Il importe de noter que, puisque les conventions fiscales sont des ententes internationales dont la dénonciation doit faire l'objet d'un préavis officiel, cela ajoute au degré de certitude. Les règles fiscales vont de la répartition des droits d'imposition entre les deux pays à l'établissement d'un mécanisme de règlement des différends de nature fiscale entre les pays en cause.

Toutes ces mesures favorisent la certitude et la stabilité et contribuent à établir un climat plus propice aux affaires.

Les conventions fiscales—y compris celles qui sont visées par ce projet de loi—sont conçues expressément pour faciliter le commerce, l'investissement et les autres activités entre le Canada et ses partenaires. Elles sont mises au point en fonction de deux grands objectifs.

Le premier objectif des conventions fiscales, qui est aussi probablement le plus important, consiste à prévenir la double imposition et à établir un degré de certitude au sujet des règles fiscales qui s'appliquent aux transactions internationales.

Le deuxième objectif consiste à favoriser la collaboration entre les autorités fiscales du Canada et celles des partenaires de conventions afin de prévenir la fraude fiscale et l'évitement de l'impôt.

Les conventions fiscales jouent un rôle important dans la protection de l'assiette fiscale du Canada en permettant que des renseignements soient échangés entre nos autorités du revenu et leurs homologues des pays avec lesquels nous avons conclu des conventions.

J'aimerais maintenant revenir à la question de la double imposition. Il est si impératif d'éviter la double imposition qu'il importe d'en discuter en détail. La double imposition survient lorsqu'un contribuable vit dans un pays et gagne un revenu dans un autre pays. Sans convention fiscale, les deux pays pourraient appliquer l'impôt sur le revenu sans offrir aux contribuables de mesures d'allègement au titre de l'impôt payé dans l'autre pays, ce qui est carrément injuste.

Pour réduire le risque de double imposition, une convention fiscale entre deux pays attribue le pouvoir d'imposition relatif à un élément de revenu donné. Cela peut se faire de trois façons: le revenu est imposable uniquement dans le pays où il est gagné; le revenu est imposable seulement dans le pays où réside le contribuable ou encore le revenu est imposable à la fois dans le pays où il est gagné et dans le pays de résidence du contribuable; un allègement quelconque est alors accordé, habituellement par le pays de résidence.

Par exemple, si un résident canadien travaillant pour une société canadienne est envoyé en affectation à court terme, disons trois mois, dans l'un des cinq pays avec lesquels nous avons conclu une convention visée par ce projet de loi, le Canada a le droit exclusif d'imposer le revenu d'emploi de cette personne. Cependant, dans le cas de la plupart des éléments de revenu et de capital, le droit d'imposition est partagé. Toutefois, pour certains genres de revenus comme les dividendes et les intérêts, le taux d'imposition que peut appliquer le pays d'où provient le revenu est limité.

En d'autres termes, grâce aux dispositions des conventions visées par ce projet de loi, les contribuables d'un pays qui font des affaires avec un pays signataire d'une convention n'auront pas à payer d'impôt dans ce pays sur les bénéfices tirés de leur entreprise dans ce pays, s'ils ne participent pas de façon significative à la vie économique de ce pays.

Il est un autre aspect des conventions fiscales dont j'aimerais parler, soit l'importance des retenues d'impôt. Le projet de loi S-17 prévoit plusieurs réductions des taux des retenues d'impôt.

Les retenues d'impôt constituent une caractéristique courante de la fiscalité internationale. Dans le cas du Canada, elles sont prélevées sur certains paiements que des résidents canadiens versent à des non résidents. Ces paiements incluent notamment les intérêts, les dividendes et les redevances. Des retenues d'impôt sont souvent prélevées par un pays sur le montant brut de certains types de revenus versés à des non résidents, et elles représentent habituellement l'obligation finale du non résident quant à l'impôt exigible dans ce pays relativement à ce revenu.

Les conventions fiscales visées dans ce projet de loi prévoient toutes certaines réductions des taux des retenues d'impôt. Par exemple, en l'absence d'une convention fiscale ou d'une autre exemption prévue par la loi, le Canada impose diverses catégories de revenus versés à des non résidents au taux de 25 p. 100. La plupart des partenaires commerciaux du Canada appliquent aussi un taux semblable de retenues d'impôt.

Toutefois, les retenues d'impôt ne permettent pas de déduire les dépenses engagées pour gagner un revenu et s'appliquent au montant brut du paiement. Le contribuable est donc assujéti à un taux d'imposition effectif sensiblement plus élevé que le taux qui serait applicable à son revenu net dans le pays où il gagne le revenu ou dans son pays de résidence.

Initiatives ministérielles

● (1140)

Pour y remédier, le réseau de conventions fiscales du Canada limite le taux de l'impôt qui peut être retenu par le pays d'origine sur différents types de revenu, de manière à refléter plus exactement le niveau des impôts qui seraient payables sur un revenu net. Par conséquent, les conventions visées par le projet de loi comportent diverses limites, habituellement un taux de 5 p. 100, de 10 p. 100 ou de 15 p. 100 pour les dividendes, selon les circonstances, et un taux de 10 p. 100 pour l'intérêt sur des redevances. Dans certains cas, les redevances payées pour faire usage d'un droit d'auteur, d'un logiciel d'ordinateur, d'un brevet ou d'informations sont totalement exemptes de retenues d'impôt.

Enfin, ces conventions comportent diverses mesures faisant en sorte que les conséquences fiscales de certaines transactions respectent la politique fiscale du Canada. Malheureusement, le temps dont je dispose ne me permet pas de commenter en détail ces mesures aujourd'hui, au grand désappointement de mes collègues en face.

Cependant, je souligne que le projet de loi S-17 est une mesure législative usuelle et courante. Pour une part, ces conventions, comme les précédentes, sont calquées sur le modèle de convention fiscale de l'OCDE, adopté par la plupart des pays. Les dispositions des diverses conventions à l'étude sont absolument conformes aux normes internationales en usage dans ce genre de conventions.

En outre, le projet de loi S-17 s'inscrit dans un régime fiscal équitable et vise à favoriser de bonnes relations commerciales internationales.

L'équité fiscale, qui est, comme nous le savons, la priorité constante du gouvernement, exige que les Canadiens ne soient pas soumis à une double imposition et qu'il n'y ait pas d'opportunité d'évasion ou d'évitement fiscal. Voilà donc les objectifs que visent ces conventions fiscales, soit éliminer toute double imposition et empêcher l'évasion ou l'évitement fiscal.

L'entrée en vigueur de ces conventions procurera d'autres avantages marqués. Les conventions fiscales visées par le projet de loi S-17 traitent également d'un certain nombre d'éléments importants contenus dans des conventions fiscales antérieures, notamment l'imposition des gains en capital réalisés lors de l'aliénation de biens étrangers, l'imposition des pensions et des rentes versées à des non-résidents de même que des mesures visant à empêcher toute discrimination fondée sur la nationalité du contribuable.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le projet de loi S-17 s'inscrit parmi les efforts continus du Canada pour étendre son réseau de conventions fiscales conclues avec d'autres pays. Le projet de loi présenté comporte de nets avantages. J'encourage donc tous les députés à l'appuyer.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux des observations du secrétaire parlementaire. Je suppose qu'un projet de loi comme celui-ci fonctionne dans le contexte global de la nécessité de parvenir à des politiques fiscales équitables entre tous les pays du monde, et c'est simplement le dernier exemple. Il établit un accord entre le Canada et un certain nombre de pays pour veiller à ce que les gens soient traités équitablement. C'est vraisemblablement un progrès pour les Canadiens qui vivent au Gabon ou les Gabonais qui vivent au Canada et c'est également vrai dans le cas des autres pays mentionnés.

Je m'intéressais à ce que le secrétaire parlementaire avait à dire sur le projet de loi. Le contenu du projet de loi est parfaitement

raisonnable et bien entendu, c'est un pas dans la bonne direction. J'espère que le secrétaire parlementaire va reconnaître avec moi qu'il faut conclure davantage d'accords entre le Canada et d'autres pays.

Je voudrais porter à son attention l'une des iniquités qui existent entre le Canada et, dans mon exemple, le Royaume-Uni.

Il existe un traité entre le Canada et la Grande-Bretagne qui protège les particuliers contre la double imposition. Bien entendu, c'est extrêmement important. La liste des pays énumérés par le secrétaire parlementaire est importante, mais il ne faut pas oublier que des centaines de milliers de gens qui vivaient au départ au Royaume-Uni ou qui en étaient des citoyens résident maintenant au Canada et inversement. Ce sont des liens très importants.

Ainsi, je voudrais porter à l'attention du secrétaire parlementaire une question qui m'a été signalée. Je veux parler du traitement des pensions des particuliers qui vivent dans l'un ou l'autre des pays en question. Particulièrement, j'ai dans ma circonscription, et on en retrouve bien entendu dans toutes les régions du pays, des gens qui touchent une pension du Royaume-Uni pour une raison quelconque, mais dont la pension n'est pas indexée. Des gens qui sont venus s'établir au Canada en provenance de Grande-Bretagne, disons en 1970, ont droit à une pension britannique, mais leur pension n'est pas indexée. Lorsqu'on demande pourquoi ces pensions ne sont pas indexées, on se fait répondre qu'il n'y a pas de traité de réciprocité entre le Canada et le Royaume-Uni.

Par exemple, si un Canadien veut s'établir au Royaume-Uni, il n'y a aucune disposition prévoyant l'indexation de sa pension. Il me semble que cela pourrait être un domaine que le secrétaire parlementaire et le ministère devraient examiner. Nous voulons veiller à ce que les Canadiens qui vivent en Grande-Bretagne et les citoyens britanniques qui vivent au Canada touchent toutes les prestations auxquelles ils ont droit.

Je sais que si une personne a le droit à la sécurité sociale américaine, ce montant est indexé même si elle vit au Canada et inversement, dans le cas d'un citoyen canadien vivant aux États-Unis. L'indexation des pensions canadiennes ne pose aucun problème.

Je crois comprendre qu'il suffirait d'un accord prévoyant que les deux pays accorderaient cette indexation aux résidents de chaque pays. Cela semble aller dans le sens de ce que le secrétaire parlementaire a dit pour ce qui est de traiter les citoyens qui vivent à l'étranger de façon plus équitable. C'est une autre chose qu'il ajoutera, je l'espère, à la liste des choses qu'il va certainement examiner.

● (1145)

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, Noël doit être proche parce que je suis d'accord avec le député. Il a bien parlé et il soulève un point très valide. Le problème est l'indexation des prestations de pension et le fait que les autorités britanniques n'offrent pas la réciprocité à cet égard.

Je me souviens d'une réunion avec le haut-commissaire à laquelle des collègues de mon parti, de ses collègues et d'autres intervenants ont participé et qui portait précisément sur cette question. Honnêtement, le haut-commissaire n'avait pas de réponse satisfaisante à donner au sujet de l'indexation.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne le deuxième point soulevé par le député, quant à savoir si une telle disposition pourrait être incluse dans une convention fiscale, j'hésite à répondre directement. La question porte sur l'indexation plutôt que sur l'imposition des pensions. Habituellement, les traités portent sur l'imposition des pensions, non pas sur leur indexation, étant donné que les pensions sont traitées au même titre que les revenus.

Enfin, je tiens à signaler que le Canada a conclu une convention fiscale avec le Royaume-Uni. Ce pays est l'un des 83, bientôt 87, avec qui nous avons une telle convention. Honnêtement, je ne sais pas ce qui pourrait convaincre les autorités britanniques de traiter de façon adéquate les Canadiens qui vivent au Canada et qui touchent des prestations de pension de la Grande-Bretagne.

Je sais gré au député de ses commentaires car il ne pouvait pas viser plus juste.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je m'excuse auprès du député, mais ce ne sera pas long.

Il y a eu des discussions entre tous les partis et je crois que, si vous le demandiez, vous trouveriez qu'il y a consentement unanime pour l'adoption de la motion suivante:

Qu'après les Affaires émanant des députés aujourd'hui, la Chambre continuera de siéger, en comité plénier, pas plus tard qu'à 21 heures, pour étudier la situation à laquelle fait face l'industrie du textile. Que durant ledit débat, le Président ne sera pas autorisé à recevoir les appels au quorum, les motions dilatoires ou les demandes de consentement unanime.

Que tous les discours soient limités à un maximum de dix minutes et suivis par une période de cinq minutes pour les questions et commentaires. Et, quand aucun député ne se lève pour prendre la parole, ou à 21 heures selon la première éventualité, le président quittera le fauteuil et la Chambre s'ajournera jusqu'à la prochaine séance.

Je crois qu'il y a consentement de tous les partis.

• (1150)

[Traduction]

Le vice-président: La chambre a entendu la motion. Plaît-il à la chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LOI DE 2004 POUR LA MISE EN OEUVRE DE CONVENTIONS FISCALES

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi S-17, Loi mettant en oeuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, les députés seront soulagés d'apprendre que je n'ai pas l'intention de parler très longuement sur ce projet de loi relativement explicite qui émane du Sénat, comme le veut la tradition à l'égard des conventions fiscales.

Bref, le projet de loi a pour objet de mettre en oeuvre des traités fiscaux conclus avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Gabon et Oman. Ces traités visent premièrement à éviter les doubles impositions des

revenus des contribuables, par exemple des Canadiens vivant dans l'un de ces pays. Deuxièmement, ils visent à assurer le partage de l'information entre les pays de façon à prévenir la fraude fiscale.

Cette mesure législative est digne d'être appuyée, mais je manquerais à mon devoir si j'omettais de dire à quel point nous regrettons qu'il ne s'agisse pas d'un projet de loi proposant des réductions d'impôts aux Canadiens. Il fallait que je le mentionne. Je ne rate jamais une occasion de le faire, particulièrement à l'approche de Noël alors que bon nombre de personnes s'évertuent à trouver des façons de joindre les deux bouts. À l'heure actuelle, ils se précipitent dans les magasins pour acheter des cadeaux. Ce serait formidable si le projet de loi proposait de réduire les impôts. Ce n'est malheureusement pas le cas.

Je tiens simplement à souligner que l'unique préoccupation du Parti conservateur du Canada ne touche pas directement le projet de loi. Nous espérons que le gouvernement s'appuiera sur ces nouveaux arrangements avec ces pays afin de faire pression pour veiller à ce que ces pays respectent les droits de la personne.

Une recherche rapide sur différents sites Internet nous a permis de constater que les bilans de certains pays en matière de droits de la personne n'étaient pas très reluisants. Le bilan de l'Azerbaïdjan, notamment, est plutôt déplorable.

Bien qu'il soit important de prendre avec ces pays des engagements tels que des conventions fiscales, j'espère que le gouvernement se servira de son influence pour insister pour que les pays tels que l'Azerbaïdjan respectent les droits de la personne. Leurs bilans ne sont pas reluisants à cet égard. S'ils veulent jouir de l'appui populaire de nombreux pays, ils doivent entrer dans le XXI^e siècle et respecter les droits fondamentaux de la personne. Ce n'est certes pas trop demander.

C'est tout ce que j'avais à dire sur le sujet. Le Parti conservateur appuie l'idée des conventions fiscales. Nous sommes en faveur d'une harmonisation entre les pays en ce qui a trait au traitement du revenu. C'est fondamental.

Je terminerai en répétant que nous attendons impatiemment le jour où le secrétaire parlementaire présentera un projet de loi fiscal visant à réduire les impôts afin que les Canadiens puissent jouir d'une plus grande part du revenu qu'ils ont gagné à la sueur de leur front.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, Noël doit approcher à grands pas puisque je me vois d'accord avec presque tout ce que propose mon vis-à-vis.

J'aborderai l'élément clé de son discours, à savoir l'incidence éventuelle sur les droits de la personne de conclure de tels traités. Cette question a d'ailleurs été soulevée lorsque le projet de loi a été tout d'abord présenté au Sénat. On a réfléchi sérieusement à ce moment-là au sujet de l'opportunité de conclure un traité fiscal avec un pays où les violations des droits de la personne sont chose courante. Le député a cité un exemple mais il y a certainement d'autres pays fautifs sur ce plan avec lesquels nous poursuivons des négociations.

Sur le plan des principes, le député de Medicine Hat juge-t-il opportun de conclure des conventions et des traités fiscaux avec des pays qui violent les droits de la personne ou devrions-nous nous restreindre à des pays dont la feuille de route en la matière est plus acceptable?

Initiatives ministérielles

•(1155)

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, la question est fort valable. Il me semble qu'il s'agit d'une décision d'ordre stratégique que des pays prennent souvent de concert avec d'autres lorsqu'un pays donné se comporte dans certains cas d'une façon que la plupart d'entre nous jugeons répréhensible.

La situation est assez commune. Des pays se réunissent pour déterminer s'il y a lieu, par exemple, d'exclure un pays du Commonwealth. Le jugement doit être fondé sur la nature du cas.

En règle générale, j'estime qu'il est souhaitable d'entretenir des rapports avec de tels pays. Prenons par exemple le cas de la Chine. Je pense que l'expérience nous a montré que le maintien des rapports a été constructif. La Chine a de grands progrès à faire en matière de droits de la personne et sa feuille de route est même exécrable, mais il existe en Chine de nouvelles libertés qui n'existaient pas avant que divers pays n'entretennent des rapports avec la Chine. Voilà qui est constructif.

Il serait probablement irresponsable de généraliser à partir d'un cas d'espèce mais il y a lieu de supposer que le fait d'entretenir des rapports entraîne souvent des améliorations en matière de droits de la personne. J'espère qu'il en sera ainsi pour certains des pays avec lesquels nous entretenons des rapports par le truchement du traité fiscal à l'étude.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Monsieur le Président, je félicite moi aussi le député de Medicine Hat de ses observations à la Chambre sur ce projet de loi. J'ai trouvé très intéressantes les observations qu'il a formulées à la fin de son intervention et qui reprennent un point qu'il avait soulevé auparavant, c'est-à-dire qu'il aurait été heureux que le gouvernement prenne des mesures qui entraînent des réductions d'impôts, et que bien qu'il soit acceptable que nous allions de l'avant pour éviter une double imposition, la plupart des Canadiens, comme il l'affirme très correctement, seraient très heureux d'obtenir une forme d'allègement fiscal. Ils n'ont rien vu de tel de la part du gouvernement.

Le secrétaire parlementaire a dit, et je crois que je le cite, qu'il est d'accord avec à peu près tout ce que le député de Medicine Hat a dit. Comme ce dernier a affirmé à deux reprises dans son discours qu'il aimerait des réductions d'impôts, j' imagine qu'on peut se reconforter quelque peu de cela, mais cela m'amène à la question que je veux poser au député de Medicine Hat.

Le député a dit pour conclure qu'il avait hâte de voir le jour que le gouvernement présenterait un projet de loi qui réduira les impôts des Canadiens. C'est à ce sujet que je souhaite l'interroger.

Après avoir vu la performance du gouvernement, croit-il que cela est réaliste? Est-ce simplement un espoir qu'il entretient à l'endroit du gouvernement? Ou est-il plus réaliste de dire que les Canadiens devront attendre que le député de Medicine Hat fasse partie d'un gouvernement pour qu'il applique ces réductions d'impôts? Je demanderais au député de nous donner des précisions.

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, je commencerai par dire à quel point il est important que nous ayons des allègements fiscaux au Canada. Notre pays prend du recul sous l'angle de la productivité et de notre capacité concurrentielle; notre niveau de vie reste donc plus bas que celui de notre principal partenaire commercial, les États-Unis. Cela n'est pas qu'une opinion personnelle. C'est un fait qui a été confirmé à maintes reprises par les témoins entendus par le Comité des finances.

Cela est regrettable car, en un sens, le Canada est un pays riche. Nous sommes riches en ressources. Nous disposons d'une population

qui offre beaucoup de possibilités et de talents. Malheureusement, en raison de décisions de politique publique, les impôts sont trop élevés, nous ne sommes pas en mesure d'exploiter nos ressources et nous ne sommes pas en mesure de produire autant de richesse que nous le pourrions.

Toutes les personnes qui pourraient être employées aujourd'hui ne le sont donc pas. Les personnes qui pourraient avoir de meilleurs emplois sont employées en deçà de leurs capacités. Le résultat est qu'elles n'ont pas le revenu et la capacité de faire autant pour elles-mêmes et pour leur famille qu'elles le pourraient autrement.

En ce qui concerne la question de savoir si le gouvernement peut le faire, ou non, celui de l'heure dispose certainement d'excédents, grâce au travail acharné des contribuables canadiens. Cependant, il a décidé qu'augmenter les dépenses année après année constituait une plus haute priorité que les allègements fiscaux. Cela est vraiment regrettable, surtout si l'on songe à la fréquence avec laquelle il engloutit l'argent dans toutes sortes de mirages.

Je pourrais m'étendre encore longtemps sur ce sujet. J'ai tenu ce discours à maintes reprises à la Chambre, et le secrétaire parlementaire lève les mains et dit: « ne le faites plus »; alors je ne le ferai plus. Il me suffit de dire que nous pourrions avoir des allègements fiscaux au Canada, mais je ne pense pas que c'est le gouvernement actuel qui agira bientôt en ce sens, hélas.

•(1200)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi de prendre la parole sur le projet de loi S-17, Loi mettant en œuvre un accord, des conventions et des protocoles conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan en vue d'éviter les doubles impositions et de prévenir l'évasion fiscale. Cela me permettra encore une fois de dénoncer un scandale, et le mot n'est pas trop fort. Il s'agit de cette convention fiscale entre La Barbade et le Canada.

Évidemment, quand on parle de pays qui ont un système fiscal comparable au nôtre, il est évident que le Bloc québécois ne s'opposera pas au principe d'un projet de loi comme celui-là. Effectivement, comme le secrétaire parlementaire l'a mentionné, il n'y a pas de logique à imposer deux fois les mêmes revenus: une fois dans un pays où ces revenus ont été gagnés et une autre fois au Canada, puisque le contribuable en question est aussi citoyen canadien.

Nous sommes donc tout à fait en faveur de conventions fiscales qui fassent en sorte que, lorsqu'un impôt est payé dans un pays avec lequel on a un accord, le Canada ne réimpose évidemment pas le contribuable en question.

Il faut se rappeler que le principe du projet de loi S-17, comme toutes les autres conventions, est de ne pas doublement imposer un contribuable; ce n'est pas d'empêcher ou d'éviter à un contribuable de payer ses impôts. Ce faisant, il faut que dans les deux pays, c'est-à-dire aussi bien au Canada que dans le pays avec lequel on a conclu une convention fiscale, il y ait un système qui fasse en sorte que l'impôt payé soit un impôt réel et non pas un impôt d'apparence et complètement superficiel, comme c'est le cas dans les paradis fiscaux.

Initiatives ministérielles

Cela m'amène à vous parler de la convention fiscale entre le Canada et La Barbade. Cette convention fait en sorte qu'on permet à des contribuables canadiens, à des citoyens canadiens, que ce soient des individus ou des corporations, ayant pignon sur rue ou ayant apparence de pignon sur rue à La Barbade, d'éviter de payer leurs impôts au Canada. Ce n'est pas le sens du projet de loi que nous avons devant nous ou des autres conventions fiscales dont on a déjà débattu en cette Chambre.

Dans le cas de La Barbade, c'est le seul paradis fiscal reconnu par tous les experts de la planète avec lequel le Canada a conclu une convention fiscale. C'est connu sur le plan international que La Barbade, c'est le paradis fiscal du Canada et des riches compagnies et contribuables canadiens. En ce sens, le gouvernement ne peut pas plaider l'ignorance.

À plusieurs reprises dans le passé, que ce soit le Bloc québécois ou les autres partis d'opposition, nous avons dénoncé cette situation. Toutefois, nous ne sommes pas les seuls. Le vérificateur général et la vérificatrice, qui lui a succédé, ont aussi dénoncé à plusieurs reprises l'existence de cette convention qui permet à des compagnies canadiennes et des contribuables canadiens d'éviter leurs responsabilités quant à l'impôt qu'ils doivent payer.

Rappelons que cet impôt sert à financer les outils collectifs que nous nous sommes donnés comme société. Par conséquent, chaque fois qu'un contribuable échappe à ses obligations en utilisant un paradis fiscal ou une autre forme d'évasion fiscale, il manque à ses responsabilités comme citoyen face à la collectivité. C'est un acte extrêmement grave sur les plans de l'éthique et de la solidarité sociale.

Ce qui est encore plus grave, c'est que les contribuables comme vous et moi qui remplissons l'ensemble de nos obligations et qui payons la totalité des impôts que nous devons, aussi bien au gouvernement fédéral qu'au gouvernement provincial—au gouvernement du Québec, dans mon cas—, en payons plus, parce que ces contribuables, que ce soient des entreprises ou des individus, ne font pas leur part. Par conséquent, le fardeau moyen de ceux qui paient effectivement leurs impôts s'en trouve alourdi. C'est la classe moyenne qui en fait les frais.

C'est extrêmement important. En effet, comme le disait la vérificatrice générale, non seulement cela gruge l'assiette fiscale, mais cela crée aussi les germes d'un cynisme au sein de la population canadienne et québécoise. Dans ces conditions, chacun trouve maintenant légitime d'utiliser d'une façon ou d'une autre, à plus petite échelle certes, des échappatoires fiscales, que ce soit simplement l'utilisation du travail au noir.

Il y a donc urgence sur les plans financier, de l'éthique et de la cohésion sociale de colmater cette brèche qu'est la convention fiscale avec La Barbade.

• (1205)

Je rappelle encore une fois que ce n'est pas un accident. Le gouvernement fédéral, en particulier l'actuel premier ministre lorsqu'il était ministre des Finances, a aménagé les règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à favoriser l'évitement fiscal par le biais de La Barbade, notre paradis fiscal.

Le résultat, c'est qu'avec une population de 272 000 habitants—c'est l'équivalent d'un quartier à Montréal—, La Barbade est devenue la troisième destination pour les capitaux et les investissements directs canadiens à l'étranger. Juste derrière les États-Unis—je pense que tout le monde va comprendre que ce soit notre première destination—et juste derrière la Grande-Bretagne, on retrouve La Barbade.

Est-ce que ces investissements directs canadiens sont là pour aller profiter des occasions de développement économique qu'offre La Barbade? Peut-être que oui dans certains cas, mais certainement pas à la hauteur dont nous parlons. Quand on parle d'une troisième destination au plan des investissements directs pour une population d'à peine un quart de million de personnes, il me semble qu'il y a anguille sous roche.

Il est facile de comprendre que la plupart de ces capitaux—pas la totalité, c'est vrai—proviennent d'ailleurs de grandes banques canadiennes. Elles vont donc utiliser la convention fiscale de La Barbade, vont éviter de remplir leurs responsabilités au plan de l'impôt sur le revenu ou les bénéfices et vont utiliser ce que le gouvernement fédéral, l'actuel premier ministre, l'ancien ministre des Finances, a créé en reconduisant cette convention fiscale avec La Barbade.

Je vous le disais, La Barbade est une petite île d'un quart de million d'habitants et elle est la troisième destination pour ce qui est des investissements directs canadiens. Pour donner une illustration de l'ampleur et de la progression de ce phénomène, et donc de l'urgence de dénoncer cette convention fiscale, les transferts financiers du Canada vers La Barbade sont passés de 5,1 milliards de dollars en 1994—l'année où les libéraux sont arrivés au pouvoir pour la première fois—à 23,9 milliards de dollars en 2002. C'est une augmentation de près de 400 p. 100 en neuf ans.

On va nous dire qu'il y a des opportunités d'investissements à La Barbade qui justifient une progression de cet ordre-là. Pour qui nous prend-on? La population canadienne et la population québécoise ne sont pas dupes de cette situation, la preuve étant les résultats des élections du 28 juin dernier.

Le gouvernement a une occasion de soulever à nouveau la question de cette convention fiscale et, comme je le mentionnais, de corriger la situation. J'ai un autre chiffre qui va montrer l'aberration de la situation. Depuis 1988, les investissements canadiens à La Barbade ont augmenté de 3 600 p. 100. Encore une fois, il me semble que malgré les occasions d'affaires que peut offrir cette magnifique île des Antilles, des Caraïbes, il n'y a pas là l'espace pour absorber l'ensemble de ces investissements. De cause à effet, il est facile de comprendre que des entreprises et des contribuables canadiens ont utilisé cette échappatoire fiscale qu'est la convention entre La Barbade et le Canada.

Depuis 1996, le Bloc québécois demande au gouvernement canadien de renforcer son service international pour être capable de décourager l'évitement fiscal par le biais des paradis fiscaux. Je le répète, La Barbade est le seul paradis fiscal avec lequel nous ayons une convention fiscale, avec lequel nous avons officialisé et institutionnalisé cet évitement fiscal. Cependant, c'est l'ensemble des paradis fiscaux qui pose problème. C'est vrai pour le Canada, mais c'est vrai aussi pour la plupart des juridictions.

Comme je le mentionnais, depuis 1996, le Bloc québécois demande et va continuer à le demander, et je le demande aujourd'hui même, une réforme globale de la fiscalité canadienne. Il faut éliminer toutes les échappatoires fiscales qui s'y trouvent et qui permettent à certaines entreprises d'éviter de payer leur juste part d'impôts, et ce, au détriment du contribuable moyen. C'est la personne qui n'a pas la possibilité d'utiliser ces outils-là qui écope finalement de la facture. Ce mécanisme a été mis à la disposition des riches entreprises ou des riches individus par le gouvernement libéral.

Initiatives ministérielles

● (1210)

Il faut aussi voir le lien très étroit entre l'argent qui se retrouve dans les paradis fiscaux et l'argent blanchi. D'ailleurs, des études ont été effectuées à cet effet par le GAFI, le groupe qui s'occupe d'étudier la question du blanchiment d'argent et de trouver les moyens de le contrer. Je crois d'ailleurs que le GAFI fête cette année son 10^e anniversaire.

Ce groupe spécial formé par les pays de l'OCDE a évalué que le quart de l'argent se trouvant actuellement dans les paradis fiscaux était de l'argent blanchi. En d'autres mots, il provient d'activités frauduleuses et illégales, par exemple le trafic de drogues, le trafic d'armements et autres types d'activités auxquelles se livre le crime organisé un peu partout, malheureusement, à travers la planète. Ainsi, ces groupes organisés, en particulier ceux ayant des intentions belliqueuses, voire terroristes, utilisent aussi ces paradis fiscaux pour faire transiger l'argent afin de réaliser les objectifs maléfiques qui sont les leurs.

On remarque une certaine irresponsabilité. Comme je l'ai mentionné, le gouvernement canadien n'est pas le seul à en faire preuve. À cet égard, le gouvernement américain me semble, tout comme celui de la Grande-Bretagne et la plupart des gouvernements occidentaux, être hypocrite. D'un côté, on nous dit vouloir éviter le blanchiment d'argent et lutter contre le terrorisme, et de l'autre, on maintient des mécanismes telle la Convention fiscale entre le Canada et La Barbade. Cela facilite non seulement l'évitement fiscal, mais aussi le transfert d'argent pour des utilisations à des fins terroristes.

Si l'on était pour le moins cohérent et honnête, si l'on avait une volonté politique de véritablement mettre fin à ce pipeline financier que permettent les paradis fiscaux aux groupes terroristes, on s'attaquerait sérieusement à cette question.

Il y a une forme d'hypocrisie. Au départ, hormis le GAFI, d'autres groupes et gouvernements, en particulier les gouvernements américain et canadien, avaient manifesté une volonté non seulement d'éviter le blanchiment d'argent, mais d'assurer un véritable contrôle sur le plan de l'évitement fiscal. Il semble qu'avec le temps, les groupes qui travaillent à cette problématique, en particulier le GAFI, aient laissé tombé la deuxième dimension pour ne maintenir que la question du blanchiment d'argent à des fins d'activités terroristes.

Cela est totalement irresponsable et impossible. Tant que des paradis fiscaux existeront, on ne pourra pas empêcher le blanchiment d'argent. Tant que des paradis fiscaux existeront, on ne pourra pas empêcher leur utilisation par certains groupes pour blanchir de l'argent à des fins terroristes. Il faut donc s'attaquer à l'existence même de ces paradis fiscaux.

Dans le rapport qu'elle a publié récemment concernant le blanchiment d'argent, la vérificatrice générale nous annonce d'ailleurs que pas grand-chose ne s'est fait du côté du gouvernement fédéral. Je suis moi-même étonné qu'elle ne fasse pas le lien plus étroitement entre les paradis fiscaux, le blanchiment d'argent et les activités terroristes.

Revenons à la question des paradis fiscaux. Peut-être les téléspectateurs aimeraient-ils savoir un peu comment se définit un paradis fiscal. En 1998, l'OCDE le définissait comme suit. Premièrement, il s'agit d'une juridiction où les impôts sont soit inexistantes, soit insignifiants. Deuxièmement, il y a absence d'un véritable échange de renseignements sur le plan fiscal entre pays. Dans le cas de La Barbade, il y a quelques années, on a annoncé les intentions à l'effet qu'on allait mieux permettre les échanges de renseignements. À ma connaissance, rien n'a été fait à cet égard.

Troisièmement, un paradis fiscal se définit par l'absence de transparence dans les lois ou la fiscalité; c'est le fameux secret bancaire. Ensuite, le quatrième élément est l'absence d'activités substantielles. Comme on le sait, selon la loi canadienne, depuis 1972, des activités réelles doivent avoir cours en un lieu pour qu'il puisse bénéficier d'une convention fiscale. Un contribuable qui, pour éviter de payer ses impôts, se contenterait d'envoyer ses épargnes ou ses dividendes dans un compte bancaire dans un paradis fiscal n'a pas la possibilité, légalement, d'utiliser les conventions fiscales pour échapper à ses responsabilités sur le plan de l'impôt.

C'est en 1972 que nous avons corrigé cette situation en faisant une distinction entre activité passive, soit le fait de déposer tout simplement son argent dans un compte bancaire, et activité active, soit une activité réelle sur le plan économique, c'est-à-dire qu'on opère un service ou on fabrique quelque chose. En ce qui concerne le quatrième élément constitutif d'un paradis fiscal, il y a absence d'activités substantielles, c'est-à-dire que les normes pour décréter qu'une activité est réelle sont extrêmement faibles.

● (1215)

En 1998, sur la base de ces quatre critères, soit l'absence d'impôt, de véritables échanges de renseignements fiscaux, de transparence et d'activités substantielles, l'OCDE a identifié 35 pays qui répondaient à ces critères, dont—vous ne serez pas surpris—La Barbade. Notons que le Canada se trouvait sur la liste des 47 pays pour qui les lois étaient particulièrement laxistes concernant ces paradis fiscaux.

Ce qui suit est important, parce qu'on a eu un débat avant l'élection du 28 juin. Quant aux libéraux, un certain nombre d'éditorialistes sont leurs courroies de transmission dans la presse québécoise en particulier—c'est celle que je lis le plus, même s'il m'arrive à l'occasion de prendre plaisir à lire la presse du Canada dit anglais. Or, en 2000, l'OCDE a changé sa définition de ce qu'était un paradis fiscal pour s'attaquer d'avantage à la notion de paradis fiscaux non coopératifs.

Je l'ai mentionné tout à l'heure. La Barbade a annoncé, à la suite de cette décision de l'OCDE de modifier sa cible sur le plan des paradis fiscaux, qu'elle allait travailler à assumer un peu plus de transparence à transmettre des renseignements fiscaux vers les autres pays, les autres juridictions. Par conséquent, l'OCDE, sur la base de cet engagement de La Barbade, a décidé de ne pas maintenir La Barbade sur la liste des paradis fiscaux non coopératifs. Cela n'empêche pas le fait que La Barbade demeure un paradis fiscal.

Or, du côté des libéraux fédéraux, du côté du gouvernement, on nous a dit: « Regardez la liste de l'OCDE. » C'est vrai qu'en 1998, La Barbade y figurait, mais pas en 2000. On ne parle plus de la même chose. En 2000, c'était véritablement la liste des paradis fiscaux selon l'OCDE et selon les quatre critères dont je vous ai parlé. En 2000, on s'est davantage attaqué à la notion de paradis fiscaux qui ne coopèrent pas en particulier sur le plan de la lutte contre le terrorisme. On ne parle plus de la même chose. À la suite de cette modification sur le plan de la cible de la définition, neuf pays se sont retrouvés encore sur cette liste. Toutefois, on ne me fera pas accroire que des 35 pays identifiés comme des paradis fiscaux par l'OCDE en 1998, par un tour de passe-passe incroyable, on s'est retrouvé deux ans plus tard avec seulement neuf pays qui constituaient des paradis fiscaux.

Initiatives ministérielles

Comme je le mentionnais tout à l'heure, en fait, on a changé à la fois la cible ou le ciblage des pays qui intéressaient désormais l'OCDE. Je dois ajouter que dans les coulisses de l'OCDE, on fait valoir que le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont fait beaucoup de pression pour que La Barbade soit retirée de la liste des paradis fiscaux non coopératifs.

Je vous mentionnais cela, parce que cela va sûrement revenir. Quand on parle de la convention fiscale Canada-Barbade, on va nous dire que La Barbade ne fait pas partie des pays qui sont considérés par l'OCDE comme des paradis fiscaux. Encore une fois—et je le dis pour les gens qui nous écoutent—, il ne faudrait pas être dupe. Il ne s'agit plus du tout de la même préoccupation de la part de l'OCDE. Ce qui a disparu de la liste de l'OCDE, ce sont les paradis fiscaux qu'on dit non coopératifs. Par conséquent, tous ceux qui ont l'intention ou qui collaborent sont exclus, mais demeurent des paradis fiscaux, selon les quatre critères que je vous ai mentionnés.

Si vous me le permettez, je voudrais revenir sur les chiffres concernant les investissements directs canadiens à l'étranger, parce que cela me semble quand même assez extraordinaire. Tout le monde comprend très bien pourquoi les États-Unis sont notre première destination sur le plan des investissements directs canadiens. Tout à l'heure, j'ai mentionné que La Barbade était la troisième destination. En outre, la deuxième destination ou le deuxième groupe de pays comprend La Barbade, les Bahamas et les Bermudes, trois petites îles avec une population très restreinte. Le total des investissements faits par des Canadiens dans ces trois pays, ces trois petites îles, était de 38,71 milliards de dollars en 2001. C'était plus que le Royaume-Uni.

● (1220)

Le Bloc québécois, tout en étant d'accord avec le projet de loi S-17, ne peut pas s'empêcher de dénoncer encore une fois l'existence de cette convention fiscale entre La Barbade et le Canada. Encore une fois, pour des activités avec un caractère réel et légal, nous serions d'accord. Cependant, actuellement, cette convention est pleine de trous.

D'ailleurs, la compagnie que possédait autrefois le premier ministre actuel en a malheureusement bénéficié. Je parle en particulier de CSL International qui a, selon nos évaluations et grâce à cette convention pleine de trous, économisé à peu près 103 millions d'impôt au cours des cinq années que nous avons étudiées.

J'espère que d'ici les élections, les libéraux comprendront ce qu'ils doivent faire, se mettront les yeux devant les trous et corrigeront cette convention fiscale avec La Barbade.

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement la longue diatribe du député contre les soi-disant paradis fiscaux. Je ne sais trop par où commencer étant donné l'analyse naïve qu'il a faite des régimes d'imposition internationaux.

Tous les députés, tous les téléspectateurs qui visionnent les débats, en fait tous les contribuables au Canada ont le droit d'organiser leurs affaires personnelles ou celles de leur entreprise de manière à éviter de payer des impôts, c'est-à-dire à minimiser les effets des impôts sur leurs revenus. Voilà la première leçon que l'on apprend à l'école de droit ou de comptabilité. L'évitement fiscal est une chose à laquelle le gouvernement s'attend, et les contribuables ont le droit d'organiser leurs affaires en conséquence. Vous le faites, monsieur le Président. Mes amis le font. Tous les députés le font. Nous tentons de minimiser les effets des impôts sur nos revenus.

En revanche, l'évasion fiscale est illégale. Elle ne saurait être tolérée dans aucun pays, qu'il s'agisse d'un soi-disant paradis fiscal ou de n'importe quel autre pays.

Je trouve cela drôle de voir que le député associe les deux idées, mais qu'il passe à côté de l'important. Ironiquement, le député prétend parler au nom du Bloc. Loin de faire du Québec un paradis fiscal, ses amis séparatistes du Parti québécois en ont fait un enfer fiscal. En effet, les Québécois ont les taux d'imposition parmi les plus élevés, sinon les plus élevés, en Amérique du Nord.

Lorsqu'un Québécois ou un Canadien d'une autre région du Canada, ou encore une compagnie du Québec ou d'une autre région du Canada, prend au sérieux la règle n° 1 de l'impôt sur le revenu et se dit « J'ai le droit d'organiser mes affaires de la façon la plus avantageuse pour moi », autrement dit pour éviter de payer des impôts, et non pas pour frauder le fisc, cette personne ou cette compagnie a le droit de choisir le territoire fiscal qui correspond le mieux à ces besoins.

Le député a oublié de mentionner dans sa diatribe contre les prétendus paradis fiscaux que l'échange de renseignements et la transparence permettent au Canada, comme d'autres pays qui ont conclu des conventions fiscales avec les prétendus paradis fiscaux, d'imposer les revenus de source canadienne. Sans ces conventions, il n'y a pratiquement aucune chance.

Si je comprends bien l'essentiel de la diatribe du député, il voudrait que nous nous retirions de toute convention fiscale conclue avec tout autre pays qui ne prélève pas le niveau d'impôts qu'il considère approprié. Le contribuable aurait alors à faire un choix difficile.

Je ferai remarquer au député que les conventions fiscales comme celles que nous avons signées avec la Barbade et d'autres pays qu'il désapprouve sont une bonne chose. Les autorités canadiennes ont accès à des renseignements sur la base desquels elles peuvent prélever des impôts sur des revenus de source canadienne, sur des gains réalisés au Canada, ce qui touche un grand nombre de compagnies, en particulier celles du Québec, qui font des affaires dans les Caraïbes. Les banques font aussi des affaires dans les Caraïbes et elles y paient des impôts. La plus grande partie de ces impôts, en raison de la transparence et des protocoles de l'OCDE, sont examinés ici et imposés en tant que revenus de source canadienne. Sans ces conventions et sans ces règlements, nous ne verrions jamais la couleur de ces revenus.

Je ferai également remarquer au député que la prémisse même de son intervention est fautive.

● (1225)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, à mon avis, je n'aurai probablement pas assez de temps pour répondre à toutes les magnifiques questions que je viens d'entendre. Cependant, si le secrétaire parlementaire est sérieux et qu'il considère que La Barbade, en imposant un taux d'entre un à deux et demi p. 100 sur les profits, n'est pas un paradis fiscal, il n'est pas à sa place. On ne parle pas de systèmes identiques, mais de systèmes comparables.

Initiatives ministérielles

Or, dans le cas de La Barbade, il ne s'agit pas d'une double imposition, mais de l'évitement fiscal. J'ai donc bien utilisé—peut-être que la traduction l'a mal interprété—les mots « évitement fiscal ». Je n'ai pas parlé d'évasion fiscale. Il y a évitement fiscal dans le cas de La Barbade puisqu'il s'agit du ministre des Finances, qui est actuellement premier ministre, qui a changé les règles pour s'assurer que ce ne soit pas de l'évasion fiscale.

Actuellement, il y a un sérieux problème. Si le secrétaire parlementaire a pu voir l'émission *Enjeux*, qui a été télédiffusée le printemps dernier, il a pu constater que des journalistes sont allés à La Barbade pour voir où était le siège social de CSL International. Ils se sont aperçus que neuf compagnies de CSL se retrouvaient sous la même rubrique, alors que, normalement, la loi canadienne prévoit qu'il doit y avoir des activités réelles. Il semble qu'il y ait trois personnes qui travaillent pour ces neuf compagnies de CSL, dont CSL International. Cependant, la réceptionniste a été capable de nommer qu'une seule personne.

Actuellement, ATTAC Québec a déposé une plainte contre CSL International et le Groupe CSL pour voir si réellement, il y avait eu des activités, conformément à la convention fiscale et conformément à la Loi de La Barbade et à la loi canadienne. Il s'agit donc d'un dossier à suivre.

[Traduction]

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je n'avais pas l'intention de parler du projet de loi à l'étude jusqu'à ce que le secrétaire parlementaire lance une attaque contre le député bloquiste qui vient de prendre la parole.

J'ai été renversée d'entendre le secrétaire parlementaire faire une apologie en règle des pays qui légalisent la fraude fiscale. Il a dit que la fraude fiscale est une pratique généralisée, que des pays y participent, etc.

Ce qu'il n'a pas dit, par contre, c'est que le Canada perd des recettes fiscales que les sociétés canadiennes devraient verser au fisc pour financer nos importants services et programmes publics précisément parce que le gouvernement refuse d'intervenir pour modifier la loi afin que ces impôts soient perçus comme il se doit.

Le secrétaire parlementaire a dit qu'il était tout à fait légal que les contribuables profitent des paradis fiscaux, mais le député qui l'a précédé a fait observer à juste de titre que nous devons régler ce problème.

La question a été beaucoup étudiée, mais le secrétaire parlementaire a réagi aux observations du député comme si celui-ci inventait cela de toutes pièces, inspiré par la paranoïa ou le sectarisme. Le député a parlé de tout un corpus de recherches fort respectables effectuées par des fiscalistes et des économistes et qui attirent l'attention sur le niveau d'imposition incroyablement faible que des entreprises canadiennes paient dans bien des pays comme la Barbade, simplement parce qu'elles ont pleine liberté de le faire.

Tandis que les Canadiens paient leur juste part d'impôt, on nous donne des exemples de ce que font les grandes banques. Peu importe la banque, mais il se trouve que la Banque canadienne impériale de commerce est au centre de cette analyse-ci. Cette banque, qui aurait payé ou aurait dû payer des impôts de 844 millions de dollars, a pu en toute légalité ramener ce montant à 239 millions de dollars parce que nous n'avons aucune convention fiscale qui nous permettrait d'y mettre bon ordre.

Je sais que cela semble considérable, mais nous devons tenir compte du fait que, au lieu de payer 36,6 p. 100 sur ses bénéficiaires, la banque n'a payé que 10,4 p. 100. Le résultat, c'est que le

gouvernement utilise très commodément le prétexte que lui donne le fait que nous n'avons pas les recettes fiscales nécessaires pour maintenir nos programmes de base.

Aujourd'hui, le secrétaire parlementaire est intervenu pour se ranger à l'avis d'un député de l'opposition et convenir que nous devrions essayer de régler le problème de la non-indexation des retraites au Royaume-Uni.

Nous devrions aussi nous attaquer au problème que les députés de Windsor—St. Clair et de Windsor-Ouest ont maintes fois soulevé au sujet de la fiscalité injuste et presque confiscatoire qui pénalise les Canadiens...

• (1230)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Joliette a la parole.

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, je voulais juste rappeler que lorsque CSL International a été fondée en 1992, son siège social était situé au Libéria, un paradis fiscal, tout le monde va en convenir.

Sous la pression des Américains, en particulier du président Clinton, l'actuel premier ministre, alors qu'il était ministre des Finances, a resserré les critères sur le plan fiscal. Le Libéria a été exclu des pays qui pouvaient bénéficier d'un certain nombre d'avantages fiscaux.

À ce moment-là, CSL International a déménagé son siège social à La Barbade. Si on déménage du Libéria qui est un paradis fiscal, vers La Barbade, c'est probablement parce que cette dernière maintient des avantages fiscaux dans le cadre de la convention qu'on a signée avec eux, avantages qu'on ne trouve pas ailleurs. Sinon, ils auraient tout simplement ramené le siège social à Montréal, ce qui aurait été tout à fait logique.

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de participer au débat sur le projet de loi S-17. Il s'agit d'une discussion importante sur la politique fiscale en général et sur la mesure dans laquelle nous permettons l'évitement fiscal, ou l'évasion fiscale. Il est très curieux que le secrétaire parlementaire aux Finances ait laissé entendre que, dans le contexte du projet, il existe certaines façons appropriées d'éviter de payer de l'impôt.

Le projet de loi S-17 en soi représente une initiative raisonnable de la part du gouvernement. Si nous le prenons isolément et examinons son propre bien-fondé et ses dispositions, il est clair qu'il s'agit d'une amélioration par rapport à la situation globale actuelle. Ce projet de loi prévoit la mise en oeuvre de nouveaux traités et conventions fiscaux conclus entre le Canada et le Gabon, l'Irlande, l'Arménie, Oman et l'Azerbaïdjan.

Il s'agit d'une importante initiative; en effet, le projet de loi vise à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale. Des discours prononcés précédemment sur la question, en particulier par le sénateur Mac Harb, qui était à l'époque porte-parole de ce projet de loi à la Chambre, nous ont appris que le Canada cherchait à accroître le nombre de traités fiscaux en vigueur. Grâce au projet de loi, le nombre de traités passerait à 87.

Initiatives ministérielles

Le sénateur a également indiqué que le Canada avait conclu des traités ou des protocoles modifiés avec 14 pays supplémentaires depuis 1976. Toutefois, aujourd'hui comme à cette époque, le gouvernement refuse de dire quels sont les pays où les paradis fiscaux continuent d'exister et il n'explique pas pourquoi il tarde à signer des traités fiscaux avec ces pays et de prendre des précautions relativement aux paradis fiscaux.

Avant de parler des préoccupations de nombres de groupes relativement aux paradis fiscaux et à l'évasion fiscale, il importe de faire un survol de la politique fiscale en général et des politiques gouvernementales qui concernent la productivité. À cet égard, il convient de souligner qu'en dépit de tous les beaux discours et de toutes les protestations des députés libéraux concernant ces deux questions, le gouvernement ne nous a toujours pas présenté un ensemble articulé et significatif de politiques ou d'idées progressistes en ce qui a trait à l'imposition en général et à notre programme collectif pour garantir la progressivité du régime fiscal où ceux qui ont la capacité de payer sont imposés en conséquence et où ceux qui se trouvent à l'autre bout de l'échelle des revenus profitent des richesses obtenues grâce au développement et aux investissements dans notre pays.

Le gouvernement s'est targué dans le passé d'avoir mis en oeuvre une politique fiscale des plus progressistes et pris des initiatives fiscales grâce auxquelles les contribuables moins bien nantis obtiennent des allègements fiscaux. Cependant, lorsque l'on examine toute la question dans le cadre du débat sur le projet de loi S-17, on constate que le gouvernement a raté le coche et qu'il a négligé sa responsabilité qui consiste à s'assurer que le régime fiscal soit équitable et que les contribuables qui portent le plus lourd fardeau et qui ont les besoins les plus grands soient capables de tirer le plus profit de nos politiques.

Au lieu d'adopter cette approche, le gouvernement continue, ces dernières années, à accorder des allègements fiscaux à ceux qui sont le plus en mesure d'assumer ce fardeau fiscal. Le gouvernement a accordé des allègements fiscaux aux plus grandes sociétés et aux mieux nantis de notre société, mais il a fait bien peu de chose pour alléger le fardeau des contribuables à revenus modestes et faibles.

• (1235)

Ces dernières années, le gouvernement a employé une part considérable des excédents disponibles pour alléger le fardeau fiscal des personnes nanties et des grandes sociétés. Nous sommes toujours abasourdis de constater que le gouvernement a osé mettre en oeuvre une initiative fiscale de 200 milliards de dollars répartis sur cinq ans, dans l'intérêt des plus riches de notre société, alors que les moins nantis continuent de lutter pour s'en sortir.

L'autre aspect qu'il faut étudier, c'est celui de la productivité et du rôle des sociétés à cet égard. Le Comité des finances vient de tenir de nombreuses discussions ayant mené à la rédaction définitive de notre rapport sur les consultations prébudgétaires. J'ai été étonnée de voir à quel point les libéraux ont souvent parlé de la nécessité de prévoir davantage d'allègements fiscaux pour les grandes sociétés par l'entremise du régime fiscal et de continuer de réduire l'impôt des sociétés si nous voulons rester concurrentiels par rapport aux États-Unis.

Ces dernières années, on a fait des tentatives en ce sens, mais elles n'ont guère porté fruit. Le gouvernement veut toujours alléger le fardeau fiscal des sociétés dans l'espoir qu'il s'ensuivra une hausse de la productivité et une relance de l'économie, mais nous n'avons pas encore été témoins de cela. Nous n'avons pas vu le genre d'avantages que recherchent les libéraux en mettant en application ce programme

restrictif qui consiste à accorder des avantages fiscaux aux riches et à garder des fonds pour réduire la dette, sans pour autant tenir compte des répercussions que cela peut avoir sur les Canadiens à faible et à moyen revenu.

Malheureusement, après avoir essayé ceci pendant bon nombre d'années, sans obtenir de résultats, le gouvernement a toujours la même idée fixe. Et pourtant, l'approche qu'il préconise ne repose sur aucun fondement factuel, ni aucune preuve scientifique.

Dans le contexte du projet de loi S-17, il est temps de commencer à parler des responsabilités des entreprises canadiennes, et notamment de leurs obligations quand vient le temps d'accroître la productivité. On ne peut pas passer son temps à mettre la faute sur le dos des travailleurs et à se plaindre de la structure fiscale. Nous devons demander aux entreprises dans quelle mesure elles investissent au Canada et dans quelle mesure elles réinvestissent dans l'économie les profits qu'elles accumulent grâce au travail des Canadiens, de manière à leur ouvrir des horizons nouveaux et à les former pour qu'ils puissent fournir le meilleur d'eux-mêmes et mettre leurs talents à contribution dans ce pays.

À mes yeux, il est étrange que nous soyons encore en train d'étudier un projet de loi qui porte sur une partie du problème alors qu'au fil du débat, on se rend compte que les libéraux ne sont pas du tout enclins à faire payer aux entreprises leur juste part. Nous voulons que les Canadiens ordinaires paient leur juste part et ne pratiquent pas l'évasion fiscale, alors pourquoi ne demanderions-nous pas aux entreprises de faire leur part en investissant dans les industries canadiennes, dans l'amélioration des perspectives économiques et dans le développement économique local, avec tout ce que ça comporte?

Franchement, je commence à être fatiguée d'entendre les conservateurs et les libéraux dire à la Chambre que nous devons réduire le fardeau fiscal des entreprises pour pouvoir concurrencer les Américains et jouer ce joyeux scénario où tout est bien qui finit bien. Ils oublient que les États-Unis ont des billions de dollars de dettes à l'heure actuelle, ce qui n'est pas nécessairement un exemple pour le Canada. Un pays qui n'offre même pas un simulacre de soutien à ses citoyens, sous forme de soins de santé, d'éducation et de services sociaux, ne peut certainement pas dire qu'il concurrence équitablement le Canada.

• (1240)

Le Canada ne devrait pas s'imaginer que, pour être compétitif, il lui suffit d'abaisser son taux d'imposition des sociétés sans tenir compte de l'énorme contribution que fait l'ensemble des contribuables par l'entremise du régime fiscal pour bénéficier d'un système national de santé et d'un semblant de système d'éducation postsecondaire, même si celui-ci tombe de plus en plus en discrédit par suite des compressions de dépenses et de la négligence du gouvernement. Au moins, le Canada reconnaît comme faisant partie de son identité les valeurs que sont la coopération et la solidarité, la compassion, le partage de la richesse et l'égalité des chances pour tous. Nous n'endossons pas le modèle américain où le marché est roi, où les loups se mangent entre eux, où le plus fort l'emporte et où il n'y a aucune notion de société civile.

Initiatives ministérielles

C'est dans cette perspective que nous devons examiner le projet de loi S-17. Il est toujours renversant de constater que le gouvernement fait peu pour s'en prendre aux abris fiscaux et aux programmes qui permettent la fraude fiscale. À mon avis, il ne suffit pas que le secrétaire parlementaire laisse entendre qu'il est assez normal que chacun cherche à éviter de payer de l'impôt. D'après lui, nous le faisons tous et il n'y a donc rien de mal à ce que notre politique fiscale ne fasse pas exécuter des traités entre le Canada et des pays comme la Barbade et les îles Caïmans.

La plupart des Canadiens seraient renversés par cette façon de penser et de raisonner tout à fait indéfendable et méprisable. Les Canadiens sont censés payer leurs impôts. Lorsqu'ils se livrent à de l'évasion ou à de la fraude fiscale, ils sont harcelés jusqu'à ce qu'ils payent. Ils sont pénalisés en conséquence. Si seulement le gouvernement appliquait le même principe aux grandes banques et aux grandes sociétés.

Dans le cadre de ce débat, il importe de savoir que ce sont des organismes comme Oxfam qui ont appelé les pays les plus riches à s'engager sincèrement à réduire la pauvreté dans le monde. À l'aulne des Objectifs du Millénaire pour le développement, nos résultats sont épouvantables. Le rapport invite les pays les plus puissants à investir de manière à instaurer un secteur public fort et efficace dans les pays en développement et à éliminer les règlements trop mous et les paradis fiscaux.

Je le répète, le rapport sur les Objectifs du Millénaire pour le développement invite les gouvernements à éliminer les règlements trop mous et les paradis fiscaux. On y dit que c'est essentiel pour combattre la corruption dans les pays en voie de développement. Cela nous oblige à faire tout ce que nous pouvons, ici, au Parlement, pour dénoncer l'existence des paradis fiscaux et des dispositions qui permettent la fraude fiscale entre le Canada et d'autres pays.

Dimanche, j'ai lu un éditorial dans la *Gazette* de Montréal qui, pour moi, résumait vraiment l'essentiel de la question. On y réitérait certaines des préoccupations que les députés du Bloc et du Nouveau Parti démocratique ont exprimées à la Chambre. On y faisait valoir la gravité de la question. J'aimerais citer un court passage de l'éditorial, qui débute ainsi:

Tandis que, le mois dernier, les cinq plus grandes banques canadiennes déclaraient des bénéfices records, elles mettaient des milliards de dollars à l'abri du fisc. De nombreuses sociétés dans d'autres secteurs ont pu faire de même. Ces sociétés tirent profit d'une manoeuvre tout à fait légale consistant à transférer une partie de leurs bénéfices à des succursales situées à l'étranger, dans des paradis fiscaux comme la Barbade, les îles Caïmans, les Bahamas et les îles Anglo-Normandes.

Plus loin, on peut lire:

Les grandes banques canadiennes ont, au total, 73 succursales dans ces paradis fiscaux où le taux d'imposition est beaucoup plus faible qu'au Canada. En vertu des traités fiscaux actuels, les bénéfices déclarés à l'étranger sont imposés dans le pays en question, et ce qui reste peut être renvoyé au Canada sans être imposé.

Le projet de loi S-17 nous donne l'occasion d'attirer l'attention sur un problème extrêmement grave. Le gouvernement se doit de nous expliquer comment il a l'intention de rectifier cette situation répréhensible dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. Avant de parler des moyens de faire prospérer notre pays, de créer de nouveaux emplois et de nouvelles occasions d'affaire, nous devrions avant tout veiller à ce que les bénéfices réalisés dans le pays soient investis ici et non envoyés à l'étranger pour éviter d'avoir à payer des impôts.

• (1245)

Je ne comprends vraiment pas l'argument du secrétaire parlementaire du ministre des Finances dans cette affaire. Lorsqu'une entreprise rentable prend de l'argent amassé ici au pays, aux dépens

des travailleurs et grâce aux efforts et à l'énergie créative des Canadiens, et le réinvestit à l'étranger pour éviter de payer des impôts, je ne vois pas comment cela peut être avantageux pour le Canada.

On a parlé récemment de l'opération dite échappatoire. Une grande famille, présentée par les médias comme étant la famille Bronfman, a investi 2 milliards de dollars à l'étranger. Le groupe Choices, un groupe de promotion de la justice sociale de Winnipeg au Manitoba, a décidé d'interpeller le gouvernement du Canada, sous le nom d'emprunt de George Harris, et de s'opposer à cette politique tout à fait inacceptable qui permet à une famille canadienne riche d'investir 2 milliards de dollars à l'étranger sans payer d'impôt. L'affaire s'est rendue en Cour suprême. George Harris n'a pas eu gain de cause, mais il a été clairement établi que cette politique devait être revue et que le gouvernement devait clarifier la situation.

Avons-nous obtenu quelques précisions à ce sujet? Nous a-t-on donné des explications? A-t-on modifié la politique pour empêcher que de l'argent gagné ici au Canada, grâce au travail des Canadiens, soit investi à l'étranger dans un but d'évitement ou d'évasion fiscale? Avons-nous tiré leçon de la révolte et de la colère suscitées par les agissements de la compagnie du premier ministre, la Société maritime CSL Inc.? Avons-nous appris quoi que ce soit sur les possibilités de conflits d'intérêts lorsqu'une telle situation s'est produite? Avons-nous appris quoi que ce soit sur les messages que nous envoyons ainsi aux Canadiens lorsque nous appliquons une telle politique de deux poids, deux mesures?

Aujourd'hui, dans le contexte du projet de loi S-17, nous devons tenter de trouver des moyens de nous attaquer à ces problèmes d'évitement et d'évasion fiscales.

Les profits des banques continuent de monter en flèche. Nous en entendons parler chaque jour aux informations. Les profits nets pour les six grandes banques du Canada ont atteint les 13,3 milliards de dollars cette année. Selon *La Presse*, cela représente une augmentation de 20,5 p. 100 depuis 2003. Toutefois, malgré ces profits importants, des milliards de dollars sont détournés chaque année des coffres de l'État parce que les banques canalisent ces sommes vers des paradis fiscaux comme la Barbade ou les îles Caïmans, par le truchement de leurs succursales bancaires.

Non seulement les grandes banques enregistrent des bénéfices énormes et transfèrent des fonds à l'étranger, mais elles réduisent aussi les services qu'elles offrent aux Canadiens. Il s'agit donc d'un double coup dur. Les Canadiens ne peuvent bénéficier d'un réinvestissement des bénéfices dans notre pays et, parallèlement à cela, les grandes banques ont le culot de détruire des collectivités en éliminant leurs succursales et en empêchant de simples citoyens et des parents qui travaillent d'avoir accès à des services financiers dans leur collectivité.

Nous avons beaucoup de travail à faire en ce qui concerne les grandes banques et les grandes sociétés. Voyons les faits. L'an dernier, les six grandes banques ont versé environ 9,5 milliards de dollars en impôt au Canada. Cette somme représente 89 p. 100 de tous les impôts payés par les banques. Le reste a été payé ailleurs, surtout dans des pays offrant des paradis fiscaux.

Initiatives ministérielles

Je conclurai en parlant d'une recherche dont il a été fait mention dans le quotidien montréalais *The Gazette* et dont certains députés bloquistes ont parlé il y a environ un mois, concernant une étude rendue publique par le professeur de l'Université du Québec Léo-Paul Lauzon. L'auteur de l'étude a fustigé les grandes banques qui exploitent les paradis fiscaux. Comme le signalait un article, selon M. Lauzon, la note fiscale pour la Banque Canadienne Impériale de Commerce se serait élevée à environ 844 millions de dollars, mais elle a chuté à 239 millions de dollars, surtout parce que la banque s'est servie de succursales situées dans des paradis fiscaux.

• (1250)

Nous avons des preuves autour de nous. Nous avons des données scientifiques, des preuves empiriques montrant les problèmes résultant des paradis fiscaux et de l'évasion fiscale.

Le moment est venu pour les Canadiens et le Parlement de régler le problème. Il ne faut pas se contenter du projet de loi S-17, mais s'attaquer à toute la gamme de possibilités dont les sociétés et les banques se prévalent pour profiter des paradis fiscaux et de l'évasion fiscale.

• (1255)

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Je déclare la motion adoptée.

Par conséquent, ce projet de loi est renvoyé au Comité permanent des finances.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

L'hon. Joseph Volpe (au nom du ministre de la Santé) propose: Que le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'appuyer le projet de loi C-28 qui propose deux modifications à la Loi sur les aliments et drogues. Ces modifications autorisent le ministre à donner aux Canadiens un accès plus rapide à une vaste gamme de produits alimentaires sûrs et nutritifs. Avant d'aborder le projet de loi lui-même, je donne un aperçu du contexte ayant mené à sa présentation.

La première modification fait suite aux préoccupations que le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation a exprimées au sujet de la légalité des dispositions qui permettent actuellement d'accorder des autorisations de mise en marché provisoire en vertu du Règlement sur les aliments et drogues.

Ces autorisations permettent de mettre plus rapidement des produits sûrs à la disposition des consommateurs canadiens, pendant que se déroule le processus officiel de modification du règlement.

Cette mesure s'avère assez importante pour nombre de producteurs, de consommateurs et pour l'industrie, puisqu'elle permet que certains produits arrivent sur les tablettes aussi rapidement que possible, sans contraintes indues et en toute sécurité. Je reviendrai sur cet aspect plus tard.

Les amendements faisant entrer ce concept dans la réglementation sur les aliments et drogues sont entrés en vigueur en juillet 1997 après des consultations et une analyse approfondies, conformément aux règlements du processus réglementaire fédéral. Les députés constateront, d'après les dates, que nous parlons d'un mécanisme qui est en place depuis 1997. Cela ne change pas l'effet de notre façon de gérer ces choses. Cela l'aligne sur la réglementation qui s'impose, selon le Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation.

Ces dispositions permettent au directeur, défini comme étant le sous-ministre adjoint de la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé Canada, d'émettre un avis d'autorisation de mise en marché provisoire afin d'exempter certains aliments de l'application des règlements, en tout ou en partie, après qu'une évaluation approfondie de la sécurité eut conclu qu'aucun préjudice ne sera causé aux consommateurs ou aux usagers. Ce faisant, le directeur peut permettre la vente de ces aliments par tous les fabricants et producteurs pendant l'examen de la réglementation. Nous n'avons pas à suivre cette étape pour chaque fabricant et chaque producteur. Une fois que cela été fait, ces produits peuvent être commercialisés.

• (1300)

[Français]

En fait, il s'agit de l'étape finale du processus fédéral de réglementation et l'examen mené par le Comité mixte sur l'examen de la réglementation des règlements édictés par le gouverneur en conseil, en vertu de la Loi sur les textes réglementaires.

Le Comité permanent a examiné les dispositions sur les Avis d'autorisation de mise en marché provisoire et il exprimé des inquiétudes indiquant que le pouvoir d'exempter des produits alimentaires des dispositions du Règlement sur les aliments et drogues conférerait une liberté de décision administrative *ultra vires* au directeur, au-delà de l'autorité législative accordée par le Parlement au gouverneur en conseil.

Essentiellement, le comité permanent maintient que les règlements autorisant la délivrance des Avis d'autorisation de mise en marché provisoire vont au-delà du cadre de la Loi sur les aliments et drogues.

Depuis l'entrée en vigueur de ces règlements, Santé Canada a délivré 82 Avis d'autorisation de mise en marché provisoire, sans problème d'inquiétude soulevé par les consommateurs ou l'industrie. Les consommateurs ont eu accès plus rapidement à des produits alimentaires nouveaux et salubres. Par exemple, les aliments auxquels on a ajouté des vitamines ou des minéraux nutritifs, afin d'en améliorer la valeur nutritive ont été offerts plus rapidement sur le marché.

Il importe de comprendre ici que les inquiétudes du comité ne concernent pas la sécurité des aliments. Il s'agit plutôt d'inquiétudes techniques, portant sur les pouvoirs des bureaucrates ou du personnel de la santé, selon la loi et les règlements. C'est ce que nous voulons corriger. Ils ne font aucun commentaires, puisque ce n'est pas leur rôle.

Initiatives ministérielles

Quant à savoir si le système fonctionne, on voit qu'on a déjà livré 82 Avis d'autorisation et ce, sans aucun problème. Nous faisons cela depuis un certain temps, suite à un processus de discussions publiques.

De plus, les Avis d'autorisation de mise en marché provisoire ont permis la vente plus rapide d'aliments provenant de cultures qui ont été traitées avec des produits chimiques agricoles, incluant des produits antiparasitaires, sécuritaires et efficaces.

[Traduction]

Afin de préserver le mécanisme actuel qui offre des avantages aux consommateurs et à l'industrie en permettant aux consommateurs un accès en temps opportun à des produits alimentaires sûrs, le gouvernement a présenté le projet de loi C-28.

Le premier amendement proposé donnerait au ministre de la Santé le pouvoir d'exempter l'aliment de l'application, en tout ou en partie, de la Loi sur les aliments et drogues, et des exigences applicables de la réglementation sur les aliments et drogues.

Le ministre le ferait en émettant une autorisation de mise en marché provisoire, qui permettrait la vente immédiate de certains produits alimentaires pour lesquels une évaluation scientifique a déjà établi que ces produits ne poseraient pas un danger pour la santé des consommateurs ou usagers canadiens.

La vente de ces produits alimentaires serait permise pendant que le processus réglementaire, dans son intégralité, se déroulerait pour amender la réglementation. Il faut comprendre clairement que toutes les questions de sécurité ont déjà été réglées et que tous les tests ont été effectués; nous appliquons alors des mécanismes et un processus réglementaire à plus long terme, ce qui peut demander un certain temps.

Pour insister sur ce dernier élément, je répète que l'émission d'une autorisation de mise en marché provisoire n'affecterait pas ou ne contournerait pas la réalisation d'une évaluation approfondie de la sécurité avant que ces produits alimentaires ne soient rendus disponibles sur le marché.

Ces autorisations ne pourraient être délivrées qu'après qu'une évaluation scientifique ait confirmé que la consommation de l'aliment ne présente aucun danger pour la santé des consommateurs, et après que Santé Canada ait décidé de proposer une modification à la réglementation pour une des raisons suivantes: premièrement, étendre à un nouvel aliment l'utilisation d'un additif alimentaire déjà permise pour d'autres aliments, ou modifier la limite fixée pour l'utilisation d'un additif; deuxièmement, prévoir la limite maximale de résidu d'un produit chimique agricole ou d'une drogue pour usage vétérinaire à l'égard d'un aliment, lorsque le Règlement sur les aliments et drogues permet déjà l'utilisation de ces substances dans d'autres aliments, ou la hausse des limites maximales de résidu permises; ou encore, permettre l'ajout de vitamines, minéraux nutritifs ou acides aminés à des niveaux différents de ceux prévus dans le règlement, ou à de nouveaux aliments.

La portée d'application limitée de ce mécanisme d'autorisation de mise en marché provisoire, prévue dans le projet de loi, est exactement la même qu'en vertu du mécanisme réglementaire actuel examiné par le comité mixte permanent. La seule différence est que, dans le premier cas, le pouvoir habilitant est conféré par la Loi sur les aliments et drogues plutôt que par le règlement.

Là encore, il n'y a rien de nouveau. Le projet de loi vise à assurer la stabilité de l'industrie et à convaincre le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation que nous agissons conformément aux pouvoirs de réglementation du ministère.

● (1305)

[Français]

Le second volet du projet de loi C-28 concerne les produits antiparasitaires et la façon de les réglementer, selon les dispositions de la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires et du Règlement sur les aliments et drogues.

La nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires, qui a reçu la sanction royale en décembre 2002, confère au ministre le pouvoir de fixer les limites maximales de résidus pour un produit antiparasitaire ou ses composants ou dérivés dans ou sur les aliments.

Avant de fixer la limite maximale de résidus, le ministre doit évaluer les risques pour la santé posés par le produit et ses composants ou ses dérivés, et déterminer si ces risques sont acceptables. À cette fin, il doit être raisonnablement certain qu'aucun danger pour la santé humaine ne résultera de la consommation d'un aliment qui contient un résidu de produit antiparasitaire spécifique dont le niveau est égal ou inférieur à la limite maximale fixée.

Cependant, les dispositions sur la falsification en vertu de la Loi sur les aliments et drogues et de son règlement d'application stipulent que les aliments sont falsifiés s'ils contiennent des résidus de produits antiparasitaires en quantités qui excèdent les niveaux expressément énumérés dans le Règlement.

Par conséquent, les aliments contenant des résidus de produits antiparasitaires dont le niveau est égal ou inférieur à la limite maximale fixée par le ministre, en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, ne peuvent pas être vendus avant que la limite maximale de résidus ne soit établie officiellement dans le Règlement sur les aliments et drogues. Le délai nécessaire associé au processus de modification réglementaire peut atteindre facilement une période allant jusqu'à deux ans.

[Traduction]

La reconnaissance des limites maximales de résidus prévues dans la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires, pour les fins d'application de la Loi sur les aliments et drogues, assurerait une plus grande efficacité administrative et serait profitable pour l'industrie agricole puisque cette dernière aurait plus rapidement accès à de meilleurs produits antiparasitaires destinés aux cultures vivrières.

Les modifications proposées à la Loi sur les aliments et drogues donnent suite à l'annonce, dans le discours du Trône d'un « régime de réglementation transparent et prévisible qui permet d'atteindre les objectifs d'intérêt public de manière efficace tout en évitant des répercussions non voulues ».

Les modifications proposées sont également conformes au projet de réglementation intelligente du gouvernement du Canada et aux recommandations du comité consultatif externe sur une réglementation intelligente. Les modifications visent en partie à faciliter l'accès à des produits sûrs et à éliminer les possibles obstacles au commerce international.

Enfin, les modifications donnent suite aux travaux du groupe de travail technique sur les produits antiparasitaires, dont la création en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain permet à Santé Canada et à la Environmental Protection Agency des États-Unis d'accélérer l'harmonisation bilatérale de l'homologation des produits antiparasitaires, de manière à assurer un accès plus rapide et simultané à une vaste gamme de produits antiparasitaires nouveaux et plus sûrs, tant au Canada qu'aux États-Unis.

Initiatives ministérielles

●(1310)

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga, BQ): Monsieur le Président, contrairement à mon habitude, mes commentaires seront courts, quoique je n'exclus pas la possibilité de déborder un peu, si je sentais un peu d'enthousiasme en cette Chambre.

Le projet de loi C-28 est plutôt technique, comme nous le rappelait, avec beaucoup d'éloquence, le secrétaire parlementaire. Donc, le projet de loi C-28 veut donner au ministre de la Santé le pouvoir de délivrer des autorisations de mise en marché provisoire. Il s'agit d'un projet de loi qui découle de toute la volonté manifestée par le gouvernement de revoir la réglementation.

Comme je le disais, il veut donc permettre au ministre de la Santé d'avoir des autorisations de mise en marché provisoire pour des aliments qui contiennent certaines substances et des quantités qui ne présentent pas de risque pour la santé et donc, d'exempter de certaines exigences réglementaires des aliments qui ne sont pas encore admis à des fins définitives sur le marché.

Or, nous ne sommes pas contre le principe de ce projet de loi. Cependant, je suis curieux de voir, en comité parlementaire, comment on accueillera le projet de loi. D'ailleurs, je sors du Comité permanent de la santé, où nous avons adopté un projet de loi qui était un peu plus controversé et sur lequel il m'a fait plaisir d'avoir travaillé avec beaucoup de consensus sur toute la question de l'inflammabilité réduite des cigarettes, qui avait été proposée par le secrétaire parlementaire du ministre des Finances.

Or, il s'agit d'un travail qui avait débuté dans le précédent Parlement. Ce n'est pas un fait banal de réaliser que nous avons adopté en comité une réglementation en s'inspirant de ce qui s'était fait à New York, une ville de précédents. À mon avis, il s'agit d'une des plus belles villes au monde. D'ailleurs, je ne sais pas combien d'entre nous avons visité New York durant la période de la Nativité. Puis-je ajouter en cette Chambre qu'ils ont été les premiers à élire une sénatrice au Congrès américain? Cependant, ce n'est pas la seule raison pour laquelle New York est une ville intéressante.

Donc, en résumant, nous sommes en faveur du principe du projet de loi qui vient modifier la Loi sur les aliments et les drogues. Nous verrons jusqu'où le ministre souhaite aller concernant les autorisations provisoires qu'il souhaite émettre. Nous comprenons qu'il y a un certain nombre de critères qui devront être suivis. Cependant, à la première lecture, nous n'étions pas convaincus que le ministre était la meilleure personne pour émettre ces autorisations provisoires. Or, nous verrons ce que le ministère de la Santé et les experts viendront nous dire en comité. Il s'agit d'un projet de loi assez technique, mais nous ferons notre travail comme à l'habitude en comité.

J'aurais souhaité, personnellement, si je peux me permettre en cette dernière journée de séance, que l'on fasse un peu plus de travaux au cours de cette session sur l'importante question du coût des médicaments. Il s'agit d'un débat important qui peut agréablement diviser les esprits. Il ne s'agit pas de toujours être d'accord en toute circonstance, puisque le droit à la dissidence existe.

Effectivement, si j'avais, au hasard, à identifier quelques mesures dont cette Chambre pourrait agréablement être saisie, je me permettrais spontanément d'en suggérer quatre. D'abord, il n'est pas tellement acceptable, comme le député de Saint-Lambert le sait, qu'au Canada, le coût d'acquisition des produits génériques soit 30 p. 100 plus cher qu'aux États-Unis.

Les États-Unis ne sont pas—on en conviendra—une société hostile à la liberté d'entreprise. Quand je pense que le président

Bush, un républicain, qui n'est pas un modèle pour personne en cette Chambre, est l'un des hommes les plus à droite qu'il m'ait été donné non pas de rencontrer, puisque le jour où il était sur la Colline, j'ai moi-même été privé d'y entrer. Or, les conditions n'étaient pas réunies pour qu'on puisse se parler.

À mon avis, il faut se rappeler que les États-Unis d'Amérique ont réduit la portée du Règlement de liaison, qui avait été adopté en 1984 par les conservateurs, qui voulaient prévoir certaines dispositions empêchant la contrefaçon. Il existait un courant d'opinion favorable.

Je me rappelle qu'un homme comme Bernard Landry, par exemple, à la Commission Macdonald, avait déposé un mémoire disant qu'il était important qu'il y ait une industrie autochtone domestique de la recherche et de développement en matière biopharmaceutique.

●(1315)

On comprenait que les conditions n'étaient pas réunies pour que cette industrie émerge puisque, de 1923 à 1988, lorsqu'on voulait plagier un médicament—le secrétaire parlementaire le sait parce qu'il est très au courant de cette question—, on pouvait verser une redevance aux compagnies innovatrices. Ainsi, une compagnie générique qui voulait plagier un médicament fait par une compagnie innovatrice pouvait verser une redevance à cette dernière pour plagier le médicament.

À ce moment-là, il n'y avait pas tellement d'encadrement sur le plan législatif ni sur le plan réglementaire. Toutefois, vous comprenez bien que lorsque l'on a adopté ce règlement, qui s'est inspiré d'une loi américaine, on voulait s'assurer que la contrefaçon d'un médicament soit évitée.

Il y avait des pressions extrêmement réelles qui se sont exercées sur le gouvernement du Canada et sur certaines provinces pour que l'on puisse adopter un règlement similaire à celui qui existait aux États-Unis. L'objectif poursuivi par le règlement de liaison était d'éviter la contrefaçon. Je ne veux pas rappeler de mauvais souvenirs à quiconque dans cette Chambre, mais le gouvernement conservateur de Brian Mulroney a adopté, en 1989, un règlement de liaison.

Quel était-il ce règlement de liaison qui avait été pris en vertu de la loi habilitante sur les brevets? Ce règlement disait que Santé Canada pouvait être bloqué dans ce processus d'émission d'un avis de conformité par le dépôt d'un avis d'allégation de cette même compagnie lorsqu'on avait les raisons de penser qu'un brevet était pour être plagié.

Je vais prendre l'exemple du Viagra pour faire plaisir à mes collègues. Si on prend le Viagra, disons qu'il y a huit brevets qui existent sur ce produit. Il peut y avoir un brevet pour la couleur, un autre pour l'ingrédient principal, un autre pour l'ingrédient secondaire. Admettons qu'il existe huit brevets pour le Viagra. À ce moment-là, la compagnie générique doit décliner chacun des brevets et faire la preuve qu'elle ne va pas plagier l'un ou l'autre des brevets pour lequel un avis de conformité a été reçu.

À la moindre allégation de contrefaçon, la compagnie titulaire du premier brevet, qui est généralement une compagnie innovatrice, peut se prévaloir d'une injonction pendant 24 mois. On sait qu'en droit, l'injonction est quelque chose d'extrêmement puissant—sans mauvais jeu de mots—, d'extrêmement grave puisque cela vient bloquer un processus pendant 24 mois.

Il faut savoir que l'injonction est émise *prima facie*. C'est un mécanisme draconien et la moindre allégation fait que pendant 24 mois, le processus est bloqué.

Initiatives ministérielles

Si j'avais, comme cela, au hasard, à proposer quatre mesures, je pense que cette Chambre devrait regarder un meilleur équilibre concernant le règlement de liaison. Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés a les mêmes pouvoirs qu'une Cour supérieure. Il détermine et investigate toute la question du prix de départ des médicaments. En effet, il existe au Canada un contrôle sur les médicaments, mais ce n'est pas un contrôle pour la vente au détail. Ce n'est pas de cela dont on parle. C'est un contrôle lié au coût des médicaments depuis le moment où le manufacturier le met sur le marché jusqu'au moment où le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés va y jeter un regard.

On pourrait donc amender la loi sur le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés pour s'assurer que les compagnies génériques soient également assujetties à cette loi.

● (1320)

Troisièmement, en plus de se poser des questions sur le règlement de liaison, en plus de souhaiter des modifications au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, je crois que vous savez que le Canada participe à une conférence internationale sur l'harmonisation des données.

On imagine évidemment assez facilement combien tout cela doit être palpitant comme quête d'apprentissage. Le Canada participe donc comme observateur à une conférence internationale où le Japon et la Communauté européenne sont représentés. Ne devrait-on pas regarder un mécanisme facilitant l'homologation des médicaments?

Ne devrait-on pas se poser des questions, comme parlementaires, sur la façon dont on souhaite que les compagnies présentent des données cliniques? N'oublions pas que pour obtenir un avis de conformité, il y a généralement trois phases. On doit, pour chacune d'elle, présenter des données cliniques. On comprend que cela puisse coûter des milliers de dollars.

En résumé, quant à la question du coût des médicaments, il faudra examiner la question du règlement de liaison, le rôle du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et comment on peut faire cela le plus rapidement possible. Il en va de l'intérêt public, soit que les Canadiens et les Québécois puissent disposer de médicaments dont on est rassuré sur le plan de leur innocuité. C'est bien sûr un mandat de santé et de sécurité publique que de s'assurer que les médicaments dont on émet un avis de conformité puissent ne pas faire l'objet d'un rappel.

Malheureusement, au cours des dernières semaines, on a eu trois exemples de médicaments qui ont été rappelés. Je crois que ce n'est pas souhaitable. Il faut donc s'assurer d'un bon équilibre entre une homologation preste et diligente mais également d'avoir des mécanismes qui nous donnent des garanties non seulement raisonnables, mais des garanties blindées concernant l'innocuité des médicaments.

Je sais que dans le précédent budget, le gouvernement avait annoncé quelques millions additionnels pour aider Santé Canada à parfaire ses techniques d'analyse. En effet, vous comprenez que lorsqu'on dépose une monographie clinique, cela peut représenter des livres qui vont de ce mur jusqu'à l'autre mur, là-bas. Ce sont des milliers de pages de données qui doivent être portées à l'attention des examinateurs qui sont souventes fois des médecins, des gens qui ont fait des doctorats et qui doivent bien comprendre—on a d'abord testé des produits qui ne sont pas des médicaments, qui sont des drogues de recherche que l'on a d'abord testées sur des animaux et par la suite sur des humains—tout le cadre des essais cliniques.

J'ouvre d'ailleurs une petite parenthèse, si le secrétaire parlementaire me le permet, qui est évidemment au coeur du projet de loi

C-28. La question des essais cliniques au Canada est un peu lâche. En comité parlementaire, nous avons examiné cette réalité. Il n'y a pas vraiment d'organismes réglementaires qui se préoccupent des essais cliniques. Santé Canada le fera un peu, de manière un peu horizontale. Cette question des essais cliniques est donc une question extrêmement importante. Cela pose à la fois des questions éthiques et des questions médicales.

En comité parlementaire, nous avons donc présenté une quinzaine de recommandations au ministre de la Santé, de manière à ce que non seulement le Canada soit concurrentiel en matière de conduite des essais cliniques, mais que des fonds publics y soient aussi investis. C'est en outre troublant de constater que la plupart des essais cliniques au Canada sont conduits à partir d'une impulsion qui vient du secteur privé. Il y a très peu de recherches qui portent sur des essais cliniques et qui sont issues de capitaux publics. Il faut se poser la question suivante: est-ce que c'est souhaitable que, dans une société comme le Canada, ce soit l'industrie pharmaceutique qui dicte d'une certaine manière le programme pour des données cliniques? Je n'en suis pas convaincu. Je crois qu'il faudra mettre en place une solide infrastructure de recherche.

● (1325)

J'aimerais ouvrir une autre parenthèse. Nous avons bien sûr les Instituts de recherche en santé. Il faut quand même reconnaître que les budgets ont maintenant dépassé le demi-milliard de dollars.

Je garde un très bon souvenir de la période où j'étais porte-parole en matière de recherche et développement. Ce qui suit rappellera de très bons souvenirs à cette Chambre.

M. Bouchard, ancien premier ministre du Québec, est un avocat brillant et un plaideur émérite. Il fut un premier ministre talentueux, un homme d'État rigoureux, un homme qui aura bien servi le Québec. Je le dis d'ailleurs avec beaucoup d'objectivité. Parmi les bons souvenirs de mes collègues, je leur rappelle la brillante campagne que nous avons menée en 1993, alors que M. Bouchard était le chef du Bloc québécois, campagne qui nous avait hissés au rang d'opposition officielle.

Donc, dans un élan de générosité trop peu fréquente dans la vie publique, disons-le bien, M. Bouchard m'avait confié le portefeuille de la recherche et développement. Cela n'avait pas été sans me surprendre. En effet, mes proches savent que, malgré mes grandes qualités de coeur, j'avais de la difficulté à brancher mon lecteur vidéo. Ainsi, la recherche et développement n'était pas quelque chose qui m'était immédiatement familier. Cependant, je m'y suis mis. J'ai rencontré des gens et j'ai lu des rapports.

À cette époque, il n'existait pas de ministère dédié à la recherche et développement. J'avais été très surpris de lire à ce moment-là un certain rapport de l'OCDE, qui se veut, d'une certaine manière, le club des pays riches. Dans les années 1990, l'OCDE disait que le Canada se situait à l'avant-dernier plan pour la recherche et développement. Ce n'est pas rien. Un pays continental comme le Canada, qui avait un PNB relativement élevé, faisait moins d'efforts en recherche et développement que d'autres sociétés qui disposaient de beaucoup moins de ressources que lui.

À ce moment-là, l'industrie s'en plaignait beaucoup. Un certain leadership doit être assumé par des fonds publics en recherche et développement. On ne peut pas penser que c'est uniquement la responsabilité du secteur privé.

Pour terminer et clore cette parenthèse, nous avons assisté à la création des Instituts de recherche en santé du Canada, au nombre de 13, qui constituent finalement la suite du Conseil de recherche médicale du Canada.

Initiatives ministérielles

Ce dernier était connu des chercheurs du Québec. Pendant au moins une génération, particulièrement celle où M. Bureau a assumé le leadership avec les fonds de recherche en santé du Québec, les chercheurs québécois déposaient en moyenne 33 p. 100 des demandes de fonds au Conseil de recherche médicale du Canada. Même si nous représentons 24 p. 100 de la population, notre ratio de chercheurs était beaucoup plus élevé. Par conséquent, nous souhaitons avoir les fonds correspondants.

Lorsque nous avons étudié les Instituts de recherche en santé du Canada, nous avons constaté qu'ils étaient virtuels. Par conséquent, on finançait des infrastructures et des chercheurs, mais ce n'étaient pas des lieux physiques. On voulait faire un réseautage pour chacun des centres de recherche qui existait à ce moment-là. On a eu un Institut de recherche en santé pour la neurologie, un autre pour le cancer, un autre encore pour la santé mentale.

Au sujet de la santé mentale, il me faut ouvrir une nouvelle parenthèse. Dans les prochaines années, un Canadien sur cinq sera aux prises avec des degrés divers de problèmes de santé mentale. Notre rapport à la santé mentale rencontrera donc un défi important dans les prochaines années. Dans une société où beaucoup de stress est vécu, les déterminants de la santé sont divers.

Il est intéressant de se poser la question à savoir ce qui fait qu'une personne chemine à travers la vie en étant en santé, en présentant un bon équilibre intérieur, même en manifestant une certaine joie de vivre. On se rend compte de plus en plus que ce ne sont pas que les médicaments qui contribuent à cela. Le tabagisme, notamment, y est également pour quelque chose.

En conclusion, nous étudierons le projet de loi C-28 en comité. Il s'agit d'un projet de loi technique dont la profondeur ne nous a pas échappé. Nous serons heureux d'entendre les représentations des fonctionnaires. Nous avons quelques inquiétudes quant au rôle potentiel dont le ministre voudrait s'arroger concernant les avis de conformité volontaire. Nous serons vigilants, mais nous avons un parti pris favorable pour un projet de loi que j'ai examiné en profondeur.

• (1330)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, il est difficile de savoir exactement par où commencer pour poser ma question. Le député et le porte-parole du Bloc québécois en matière de santé a commencé par indiquer qu'il serait bref. Il voulait dire qu'il serait bref concernant le sujet qui est à l'étude, mais qu'il consacrerait tout son temps de parole à plusieurs sujets, tous plus intéressants et importants les uns que les autres.

Il a parlé des essais cliniques et de l'application horizontale en même temps qu'il a parlé de Viagra. Compte tenu de l'heure où les débats sont retransmis à la télévision chez les Canadiens et les Canadiennes, il faut peut-être être prudent à ce sujet.

Quant au projet de loi C-28, je suis heureux de voir qu'on aura de la coopération et cette discussion au comité parlementaire. Le député, ainsi que tous les autres députés reconnaîtront qu'il s'agit d'institutionnaliser ce qu'on fait déjà, ce qu'on met en application depuis déjà cinq ou six années, et que nous répondons aux demandes du Comité mixte parlementaire sur la réglementation. On doit donc s'assurer que la réglementation que nous appliquons ne soit pas renversée en cour.

Je voudrais revenir un peu sur la question du tabagisme. Je tiens à féliciter le secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui a

amené le sujet. On a discuté de cela aujourd'hui, et on a reçu des témoins au comité parlementaire. Tous les députés ont adopté à l'unanimité un rapport.

Il est donc important de discuter de cela aujourd'hui, puisque ce soir, le député de Cape Breton—Canso proposera un projet de loi concernant la déduction fiscale pour volontaires des services d'urgence et la contribution qu'ils apportent au Canada quant au fait de réduire, chez les Canadiens et les Canadiennes, les risques d'incendies liés au tabagisme. C'est très important.

Je voudrais également féliciter le député, comme les députés de toutes les formations politiques qui sont membres du comité, concernant la question de la quarantaine. On a bien travaillé bien ensemble au comité. En effet, on a fait avancer les choses et on a démontré qu'un gouvernement minoritaire peut fonctionner, s'activer et nous pouvons compter sur la coopération de tous. Ce sont les commentaires que je voulais faire.

Je voudrais remercier le député de la coopération qu'il nous propose relativement au projet de loi C-28.

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, vous aurez remarqué tout comme moi que le secrétaire parlementaire du ministre de la Santé a commencé avec le Viagra et qu'il a fini avec des remerciements. Toutefois, je m'en voudrais également de ne pas souligner le très bon travail que ce dernier a fait en comité.

Dans le fond, cela nous amène à développer un désir pour un gouvernement minoritaire. En effet, si tous les comités et si tous les Parlements avaient fonctionné de la façon dont on fonctionne maintenant et qui tient compte de l'avis de tout le monde, cela aurait été intéressant.

En effet, ce qui est intéressant dans la situation caractéristique d'un gouvernement minoritaire, c'est que le gouvernement doit travailler avec une collaboration accrue avec tous les partis politiques. Ce qui est intéressant au Comité permanent de la santé, c'est que tous les partis d'opposition, comme le gouvernement, ont vu adopter leurs amendements qui étaient évidemment des amendements d'une très grande pertinence.

S'agissant du tabagisme, bien sûr que je partage l'enthousiasme élégamment euphorique du ministre concernant l'adoption du règlement sur les cigarettes à inflammabilité réduite.

J'espère que nous pourrions compter sur le ministre et sur un autre sujet qui, bien que périphérique à la santé, n'en est pas totalement éloigné, et qui est la très brillante suggestion du député de Charlesbourg—Haute-Saint-Charles sur l'idée d'amender la Loi sur les mariages gais pour pouvoir aussi permettre les divorces. Je crois qu'il y a là un lien avec la santé. Le déterminant de la santé doit nous amener à faire des liens. Tout cela nous amène à nous préparer pour le programme de 2005, qui sera une année fertile.

Encore une fois, le maître-mot de ce Parlement doit être pour le gouvernement: collaboration avec l'opposition. Dans un gouvernement minoritaire, le gouvernement sort grandi de sa collaboration avec l'opposition. Nous sommes à une période de notre histoire collective où ce qui caractérise d'abord l'opposition est son caractère éminemment raisonnable, posé, clairvoyant, perspicace, acharné et, bien sûr, l'à-propos de son jugement et de ses amendements.

Initiatives ministérielles

●(1335)

L'hon. Robert Thibault: Monsieur le Président, si j'ai bien compris, le député d'Hochelaga nous a indiqué que l'idéal, ce serait un gouvernement majoritaire libéral qui agit comme dans un parlement minoritaire.

M. Réal Ménard: Monsieur le Président, je comprends évidemment tout l'attachement que le secrétaire parlementaire nourrit à l'endroit de sa formation politique. On ne peut évidemment pas lui en tenir rigueur. Cependant, la situation idéale, celle qui sert le mieux les intérêts des Québécois et des Canadiens, c'est celle frappée du sceau de la collaboration, où, en comité, les amendements de l'opposition sont adoptés pour bonifier des projets de loi qui, on l'espère, vont servir l'intérêt public.

[Traduction]

M. Gurmant Grewal (Newton—Delta-Nord, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au nom des électeurs de Newton—Delta-Nord et de l'opposition officielle du Canada pour participer au débat sur le projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

L'adoption de ce projet de loi modifierait la Loi sur les aliments et drogues afin de permettre au ministre de la Santé de délivrer des autorisations de mise en marché provisoire pour des aliments qui contiennent certaines substances en des quantités fixées et d'exempter ces aliments des exigences relatives à leur vente prévue dans cette loi et ses règlements.

Les amendements proposés découlent des préoccupations soulevées par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation au sujet d'un processus administratif mis en place par Santé Canada, en vertu de la Loi sur les aliments et drogues, et visant à donner aux Canadiens un accès plus rapide à des produits alimentaires dans certains cas précis. Tous les députés souhaitent que notre approvisionnement alimentaire soit sûr, efficace et efficace.

Les modifications à la Loi sur les aliments et drogues proposées par ce projet de loi visent deux objectifs. D'abord, donner au ministre de la Santé le pouvoir de délivrer des autorisations de mise en marché provisoire pour que des aliments qui contiennent certaines substances soient mis en vente rapidement, et ensuite, exempter les aliments qui contiennent un produit chimique agricole, sans dépasser la limite maximale des résidu indiquée par le ministre conformément à la nouvelle Loi sur les produits antiparasitaires, des dispositions de la Loi sur les aliments et drogues interdisant leur vente, parce que ces aliments ne présentent aucun danger pour les consommateurs. C'est une question de sécurité.

Le projet de loi donnerait au ministre le pouvoir de délivrer des autorisations de mise en marché provisoire pour certains aliments qui doivent être mis en vente rapidement ou qui sont déjà sur le marché mais dont le contenu a été modifié depuis leur approbation initiale par Santé Canada.

À l'heure actuelle, le sous-ministre de la Santé responsable des produits de santé a le pouvoir de délivrer des autorisations de mise en marché provisoire. Le ministre affirme que le pouvoir de délivrer ces autorisations est un pouvoir parlementaire octroyé par la Couronne et ne devrait donc appartenir qu'au ministre.

Le projet de loi prévoit également que les aliments contenant des pesticides, des produits pharmaceutiques à usage vétérinaire ou des vitamines, des minéraux ou des acides aminés ajoutés jusqu'à la limite maximale de résidu fixée sont exemptés des dispositions d'interdiction de la Loi sur les aliments et drogues pendant le processus d'approbation.

Dans le cahier d'information fourni par Santé Canada, on prétend que les entreprises canadiennes sont fortement désavantagées par le long délai d'approbation des produits alimentaires nouveaux ou modifiés. Les entreprises canadiennes ne sont pas sur un pied d'égalité par rapport à leurs partenaires commerciaux, particulièrement sur le marché américain. Cela est attribuable au fait que le gouvernement américain permet la mise en marché des produits alimentaires à l'étape de l'approbation, à la condition qu'ils ne soient pas nocifs et restreints par une autre mesure législative.

L'amendement dont nous débattons ferait en sorte que le Canada soit sur le même pied que les États-Unis et donnerait à nos producteurs d'aliments des règles de jeu équitables en ce qui concerne la mise en marché de nouveaux produits.

Nous ne serions pas ici aujourd'hui si ce n'était du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Le projet de loi C-28 découle directement des préoccupations soulevées pour la première fois en avril 1999 par le comité. À l'époque, il y a cinq ans, le comité a déterminé que les règlements de la Loi sur les aliments et drogues permettant l'autorisation de mise en marché provisoire étaient illégaux. En d'autres mots, cette autorisation n'était pas fondée sur la loi.

La majorité du droit qui s'applique aux Canadiens ne se trouve pas dans les lois du Canada, mais dans les milliers de règlements d'application de ces lois. Le gouvernement fédéral prend chaque année quelque 1 200 nouveaux règlements. Depuis 1975, il en a pris 28 000, ce qui représente 122 000 pages de règlements. Environ 20 p. 100 du droit au Canada se trouvent dans les lois débattues et adoptées par le Parlement. Les 80 p. 100 se trouvent dans les règlements. Seulement 20 p. 100 du droit font l'objet de débats passionnés à la Chambre.

Après avoir débattu des projets de loi, les députés votent ensuite pour ou contre, selon le bien-fondé de la mesure législative proposée. Les médias et le public se concentrent sur ces 20 p. 100. Or, 80 p. 100 du droit prennent la forme de règlements pris sans fanfare, sans débat et sans l'application d'aucun autre principe de démocratie parlementaire.

●(1340)

D'autre part, les règlements ne font pratiquement pas l'objet de débats à la Chambre, ni même à l'autre endroit, d'aucun apport de politique gouvernementale, d'aucune étude et d'aucune attention des médias. C'est carrément un affront à la démocratie. C'est l'une des principales questions que nous devons examiner dans le cadre de la réforme parlementaire.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire, le projet de loi C-205 a été adopté à la Chambre. Je remercie tous les députés de leur appui. Quel est l'objet de ce projet de loi? Nous savons tous que le gouvernement gouverne, mais n'applique pas l'ensemble des règles de la démocratie et de la pratique parlementaires. Environ 80 p. 100 des règlements afférents aux lois sont pris en vertu d'un pouvoir délégué par le Parlement. Des agences, bureaux ou organismes quasi-gouvernementaux sont investis de l'autorité de réglementer. Cependant, le Parlement n'a pas le pouvoir d'examiner ces règlements.

Initiatives ministérielles

Par conséquent, une bonne partie de nos lois ont été complètement ignorées. L'obligation de rendre des comptes et la démocratie comportent une grande zone d'ombre, une grande zone ignorée jusqu'à l'adoption du projet de loi C-205. En adoptant ce projet de loi, le Parlement s'est doté du pouvoir d'examiner et de désavouer les règlements de ces agences par le biais du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation. Ils seront passés à la loupe et, si nécessaires, rejetés.

Mon projet de loi a rétabli une partie de cette démocratie. C'est une étape d'importance dans la réforme parlementaire. Nous parlons beaucoup de la réforme, mais nous prenons très peu de mesures concrètes.

Le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation est le seul à procéder à cet examen. L'examen des règlements est très limitée au Parlement. Nos nouveaux règlements sont déferés au comité conformément aux dispositions de l'article 26 de la Loi sur les textes réglementaires. Des députés et des sénateurs font partie du comité. Le conseiller juridique et les fonctionnaires poursuivent leur travail inlassable, passant au peigne fin des milliers de pages sur des questions de droit arides et techniques dans le cadre de leur tâche ingrate d'examen de la réglementation.

Ce comité est généralement méconnu et ignoré. Il n'occupe pas l'avant-scène, malgré le travail qu'il accomplit. En fait, en ce qui concerne la démocratie parlementaire, ce comité devrait être considéré comme très important. C'est un chien de garde essentiel qui protège la démocratie, qui surveille la bureaucratie et qui oblige le gouvernement à rendre des comptes.

Les membres du comité mixte permanent ne jugent pas les règlements en fonction de leur principe, de leur mérite général ou de leur nécessité. Leur étude des règlements se limite plutôt aux questions de validité et de légalité. Les membres s'appuient sur des critères uniformes et clairement définis pour faire leur examen. Comparativement à la plupart des comités, ce comité est impartial et ses membres parviennent à des consensus.

• (1345)

Le comité détermine si les textes législatifs: ne sont pas autorisés par la loi habilitante ou ne sont pas conformes aux conditions établies dans la loi; ne sont pas conformes à la Charte des droits et libertés ou à la Déclaration canadienne des droits; ont des effets rétroactifs sans que la loi habilitante en fournisse l'autorisation expresse; imposent des coûts imputés aux recettes publiques; prévoient une amende ou une peine d'emprisonnement sans autorisation expresse; excluent la compétence des tribunaux; ne respectent pas la Loi sur les textes réglementaires en ce qui concerne la transmission, l'enregistrement ou la publication; semblent empiéter sur la règle de droit, enfreignent indûment les droits et les libertés, assujettissent trop les droits et libertés à la discrétion législative, font une utilisation inhabituelle ou imprévue des pouvoirs conférés par la loi habilitante; se traduisent par un exercice de pouvoir qui devrait normalement faire l'objet d'une loi adoptée par le Parlement; comportent un libellé déficient, y compris dans la traduction.

Ces critères concernent les questions de légalité et les aspects procéduraux des règlements, et non le mérite des règlements ou des politiques.

Le comité travaille méticuleusement et, vu la complexité de ses fonctions, les travaux se déroulent lentement. Les retards importants relatifs à des points particuliers sont surtout dûs au grand nombre de règlements que le comité doit étudier par rapport au nombre de réunions qu'il peut tenir chaque année. Dans l'ensemble, le comité,

grâce à l'aide précieuse de son conseiller juridique, M. François Bernier, qui est en fonction depuis longtemps, est remarquablement productif. Il faut penser que, au cours de la période du 7 novembre 1997 au 6 décembre 2001, en 45 réunions, il a traité 1 133 mesures législatives subordonnées.

C'est mon septième mandat en qualité de co-président du Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation, qui représente tous les députés, et je parle par expérience personnelle. Les travaux des membres du comité peuvent être extrêmement frustrants. En fin de compte, nous tenons les ministres responsables de la légalité des mesures législatives subordonnées, surtout des règlements, parrainés par leurs ministères.

Cependant, cette tâche est parfois presque impossible. Lorsque le comité, dans le cadre du processus d'examen, trouve un règlement qu'il estime être en conflit avec la loi, la première mesure que nous prenons est d'en informer le ministère concerné par écrit. Le processus devrait être simple. Nous repérons un règlement qui pose problème, nous en informons le ministère, qui trouve alors une solution. En fait, habituellement, on traîne les pieds, et cela peut durer pendant des années ou même des décennies.

Un exemple: le Règlement sur les aliments et drogues. Pendant cinq ans, le ministère a soutenu que tout était adéquat dans le règlement par rapport à l'avis d'autorisation de mise en marché provisoire. Cette question est débattue aujourd'hui. Finalement, après tant d'années, le ministère a abruptement informé le Comité en avril dernier qu'il allait présenter la mesure dont la Chambre est saisie aujourd'hui. Pendant plus de cinq ans, le ministère a utilisé un règlement illégal. C'est celui que nous essayons de corriger aujourd'hui.

Pour une démocratie qui est fière du principe de primauté du droit, cela est impardonnable, mais n'a absolument rien d'inhabituel. Récemment, mon comité a enfin clos un autre dossier qui était resté ouvert pendant 27 ans, plus d'un quart de siècle.

Le comité a pour pratique habituelle de traiter un règlement qui pose problème de manière informelle, avec une lettre envoyée aux responsables pertinents. Ainsi, le ministre concerné peut modifier le règlement sans trop de remous. Le comité peut aussi préparer et établir un rapport d'abrogation, mais cette voie n'est habituellement suivie que si le ministère n'a rien fait pour régler les points de préoccupation que nous avons soulevés auparavant. Les rapports d'abrogation sont très rares.

Penchons-nous sur la suite des événements relatifs au Règlement de la Loi sur les aliments et drogues ayant trait aux autorisations de mise en marché provisoire. Je cite cet exemple pour faire comprendre à la Chambre, au public en général, et aux observateurs des médias quels sont les problèmes auxquels le comité fait face.

• (1350)

Le 7 avril 1999, le conseiller juridique auprès du Comité d'examen de la réglementation a adressé au responsable des textes réglementaires une lettre dans laquelle il s'interrogeait sur la légalité de certaines dispositions du Règlement sur les aliments et drogues qui prévoyaient des avis d'autorisation de mise en marché provisoire. L'opposition était fondée sur le fait que ces dispositions rendaient possibles des exemptions non autorisées et permettaient également une sous-délégation illégale de pouvoirs.

Le 25 novembre 1999, 232 jours plus tard, le ministère répondait qu'il considérait les dispositions comme relevant de l'exercice normal de pouvoirs réglementaires conférés par la Loi sur les aliments et drogues.

Initiatives ministérielles

Le 23 décembre 1999, le conseiller juridique du comité, après avoir évalué les arguments du ministère, les contesta dans une lettre où il demandait au ministère de revenir sur sa position.

Le 8 mars 2000, soit 355 jours ou presque un an après la première correspondance et plus de trois mois après la dernière lettre, le ministère répondait qu'il souscrivait généralement à la politique mais pourrait peut-être examiner les dispositions réglementaires à l'étude en vue de formuler une « modification d'éclaircissement ».

Exactement sept mois plus tard, le 28 septembre 2000, le comité a été obligé à nouveau d'écrire au ministère pour l'informer qu'il souhaitait un réponse détaillée à sa lettre du 23 décembre 1999.

Le ministère n'a rien répondu avant le 17 octobre 2001, soit plus d'un an après la lettre précédente. À cette date, le comité recevait finalement une réponse détaillée à sa lettre du 23 décembre 1999.

Le 12 décembre 2002, le dossier a été présenté de nouveau au comité mixte, accompagné d'une note d'une douzaine de pages concernant la réponse du 17 octobre 2001.

Le 3 mars 2003, en ma qualité de coprésident du comité mixte permanent, j'ai écrit à la ministre de la Santé afin de réaffirmer la position du comité et d'expliquer pourquoi le comité n'acceptait pas la réponse du ministère.

Plus d'un an après, le 24 juin 2004, le comité a été informé que:

Le ministère a l'intention de présenter, au début de l'automne 2004, un projet de loi visant à modifier la Loi sur les aliments et drogues pour permettre au ministre de la Santé de donner des autorisations de mise en marché provisoires et pour donner au ministre le pouvoir restreint de soustraire des produits alimentaires à l'application du Règlement sur les aliments et drogues et de l'alinéa 4*d*) de la Loi.

Finalement, le 29 novembre, le projet de loi C-28 a été présenté. Un peu plus de cinq ans se sont écoulés entre la première fois où le sujet a été abordé avec le ministère et la présentation de mesures législatives correctrices. Comme je l'ai dit plus tôt, par comparaison avec d'autres dossiers qui s'étirent sur des décennies, celui-ci a été traité assez rapidement. Cependant, cinq ans, c'est cinq ans. C'est beaucoup trop long lorsqu'on pense qu'un règlement illégal est demeuré en vigueur tout ce temps.

Les ministères et les ministres mettent beaucoup trop de temps à répondre aux préoccupations du comité. Rien ne peut justifier qu'un ministère attende un an avant de répondre à une lettre du comité. C'est un affront à la primauté du droit, au Parlement et à la démocratie. C'est pourquoi il faut réformer le Parlement, notamment en ce qui concerne l'examen de la réglementation.

● (1355)

Je suis favorable au projet de loi C-28. Il aurait fallu proposer ces modifications à la Loi sur les aliments et drogues il y a des années. Je félicite les membres, le personnel et le conseiller juridique du Comité mixte permanent sur l'examen de la réglementation d'avoir cerné les inconvénients du système, de les avoir mis au jour, d'avoir effectué un suivi et de s'être montrés persévérants jusqu'à ce que le ministère prenne des mesures pour corriger l'affront parlementaire qui durait depuis si longtemps.

Je conclurai en demandant aux députés d'examiner le processus réglementaire du Canada pour s'assurer qu'il est juste, efficace et efficient.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je félicite le député de ses commentaires. C'est un problème qui existe depuis des décennies, à savoir que les lois sont créées par voie réglementaire plutôt que par le Parlement. En fin de compte, c'est le gouverneur en conseil qui fait les lois.

Dans ce cas, comme le député l'a expliqué, il s'agit plutôt de raccourcir le laps de temps entre la prise d'une décision et l'approbation d'un produit pour utilisation. Comme le député l'a indiqué, je pense, plus de 80 autorisations provisoires ont été accordées et aucun des intervenants n'a fait de commentaire négatif.

Est-ce bien ce que le député a compris? S'agit-il d'un mécanisme ou d'un modèle permettant de déléguer la réglementation afin d'accélérer le processus? Le député n'estime-t-il pas qu'il s'agit là d'un risque supplémentaire associé au fait que les lois sont faites par voie réglementaire ou par le biais d'autorisations temporaires?

M. Gurmant Grewal: Monsieur le Président, tout d'abord, je pense que les députés doivent s'inquiéter sérieusement lorsque certains règlements viennent contredire les pouvoirs prévus dans un projet de loi. Ensuite, la sûreté et la sécurité sont compromises à bien des égards lorsque les ministères traînent les pieds et éludent la question.

De façon générale, je pense que nous devons beaucoup travailler à la Chambre sur la réforme de la réglementation. Il y a une foule de règlements qui font double emploi et se chevauchent. Dans divers ministères, des règlements se contredisent carrément. Nous devons y remédier. Je pense donc que l'harmonisation de la réglementation est une question sérieuse.

Le gouvernement traîne les pieds dans le dossier de l'harmonisation de la réglementation, même avec notre principal partenaire commercial et à l'intérieur du Canada, dans le commerce interprovincial. Il y a beaucoup de règlements qui font double emploi et qui se chevauchent. L'harmonisation corrigerait les erreurs.

Comme première étape, nous pourrions classer les règlements en trois catégories: les bons, les mauvais et les pires. Nous avons besoin de bons règlements qui garantiront la sûreté des aliments et la protection de l'environnement et qui assureront notre sécurité, mais nous devons nous défaire des mauvais règlements, qui n'auraient jamais dû être adoptés.

J'estime que la réforme de la réglementation fait partie intégrante de la réforme parlementaire, à propos de laquelle on a beaucoup parlé, mais peu agi.

Je me félicite d'avoir fait adopter mon projet de loi, le C-205, à la Chambre. L'adoption d'une initiative parlementaire n'est pas chose bien courante. En fait, il est très rare qu'un projet de loi d'initiative parlementaire soit édicté. Le projet de loi C-205 a regroupé divers règlements relatifs à divers organismes quasi gouvernementaux sous les auspices du Parlement. Il a largement rétabli la démocratie parlementaire et l'obligation de rendre compte au Parlement. Il a comblé le manque d'obligation de rendre compte de l'application de la réglementation qui existait depuis fort longtemps.

Je crois que le Parlement devrait assumer la responsabilité de la réforme de la réglementation dans le cadre de la réforme parlementaire pour que ces questions soient traitées d'une manière plus efficace et efficiente.

Article 31 du Règlement

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

•(1400)

[Traduction]

LES KNIGHTS DE LONDON

L'hon. Sue Barnes (London-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de rendre hommage aux Knights de London de la ligue de hockey de l'Ontario. Le match nul de 0 à 0 contre les Storm de Guelph vendredi dernier leur a permis d'établir un nouveau record du nombre de parties consécutives sans défaite, soit 30. Avec leur victoire remportée contre les Rangers de Kitchener en période supplémentaire, ce nombre est passé à 31.

Ils ont battu l'ancien record de 29 parties sans défaite, qui était détenu par les Wheat Kings de Brandon de la ligue de hockey de l'Ouest pour la saison 1978—1979.

C'est un exploit pour les Knights. Je suis fier d'avoir été parmi les milliers de fans qui ont assisté à la partie et qui ont été les témoins d'un événement historique. Je sais que certains de mes collègues de la Chambre y étaient aussi.

Je tiens à féliciter tous les membres de l'équipe, ainsi que son président et entraîneur, Dale Hunter, et son vice-président et directeur-gérant, Mark Hunter, car ils ont dirigé une équipe de hockey bien équilibrée et disciplinée.

Je sais que tous les députés à la Chambre, et surtout mes collègues de London, se joindront à moi pour féliciter les Knights de London, qui détiennent le record de la LCH pour le plus grand nombre de victoires consécutives. Je dis, allez les Knights, c'est du beau travail.

* * *

LE MARIAGE

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, la Cour suprême a refusé de dire que la définition traditionnelle du mariage était inconstitutionnelle. Cet appel fait par un gouvernement sans colonne vertébrale s'est retourné contre lui: les libéraux ne peuvent prétendre que c'est la Cour qui les oblige à mettre fin au mariage traditionnel.

Le mariage est du ressort du Parlement, pas des juges.

Il n'a rien à voir avec la Charte. Le gouvernement aurait pu défendre de son mieux la définition traditionnelle du mariage en contestant les décisions des tribunaux inférieurs, mais il ne l'a pas fait. Les libéraux attaquent plutôt les valeurs familiales canadiennes.

Je crois fermement que les lois et les programmes sociaux canadiens doivent, dans toute la mesure du possible, défendre l'institution du mariage et la cellule familiale. Il faut préserver la définition traditionnelle du mariage.

L'union d'une homme et d'une femme est la plus ancienne institution humaine. La modifier constituerait une étape radicale qui appelle un débat vigoureux et ouvert. Il appartient aux élus qui représentent la population de se prononcer à ce sujet.

Les députés de mon parti voteront librement sur tout texte législatif émanant du gouvernement. Je demande au premier ministre de permettre à tous ses députés, notamment ceux...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Dartmouth—Cole Harbour a la parole.

LA CIRCONSCRIPTION DE DARTMOUTH—COLE HARBOUR

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Monsieur le Président, le temps des Fêtes est déjà un succès à Dartmouth et à Cole Harbour.

En particulier, le centre-ville revitalisé de Dartmouth a été le théâtre de bien des activités. Le week-end dernier, par exemple, plus de 4 000 personnes se sont réunies autour de l'étang Sullivan pour assister à l'illumination inaugurale des arbres du centre-ville. Dimanche dernier, l'organisme Christmas Full of Caring a tenu son extraordinaire 10^e dîner annuel pour amasser des fonds pour les sans-abri.

De plus, Dartmouth a rendu hommage hier à Joseph Howe en donnant son nom à un parc, un honneur bien mérité pour le père du gouvernement responsable au Canada.

Dartmouth—Cole Harbour est aussi le patelin d'une autre célébrité. Il s'agit de Mike Clattenburg, créateur et producteur de l'émission *Trailer Park Boys*, qui est aussi filmée à Cole Harbour. Dimanche dernier, nous avons vu l'épisode spécial de Noël, qui nous a tous profondément touchés.

Le 23 septembre, le *Chronicle-Herald* titrait « Le centre-ville de Dartmouth s'anime ». C'est absolument vrai. Nous continuerons de travailler en vue d'en garantir encore le succès.

Je souhaite à tous mes électeurs un très joyeux temps des Fêtes.

* * *

[Français]

LE FONDS DU MILLÉNAIRE

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement nous dit que le programme du millénaire était bien géré. Peut-il nous dire, alors, pourquoi toutes les demandes de financement passaient d'abord par le cabinet d'Alfonso Gagliano? Pourquoi le cabinet du ministre ne conservait-il aucune trace de correspondance? Pourquoi le directeur de cabinet aurait-il clairement exigé des employés de son cabinet qu'aucune correspondance ne soit consignée? Pourquoi rien n'était-il jamais envoyé aux fonctionnaires du ministère? Finalement, pourquoi un rapport de vérification payé 500 000 \$ est-il disparu?

Voici une gestion semblable en de nombreux points à celle du programme des commandites. Le gouvernement qui prônait la transparence se doit de nous donner des réponses. J'aimerais rappeler au ministre des Travaux publics que même si le programme est terminé, la lumière doit être faite. Où sont allés les 150 millions de dollars du programme du millénaire?

* * *

•(1405)

[Traduction]

L'ADMINISTRATION AÉROPORTUAIRE DU GRAND TORONTO

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Monsieur le Président, je félicite l'Administration aéroportuaire du Grand Toronto des efforts qu'elle a déployés dernièrement pour empêcher les taxis illégaux de prendre des clients à l'aéroport international Pearson.

Pendant des années, Transports Canada et l'aéroport ont beaucoup négligé leur obligation de protéger les permis de taxi et de limousine qu'ils vendent aux chauffeurs à l'aéroport.

Article 31 du Règlement

Les chauffeurs illégaux prenaient des clients de façon régulière et exposaient les voyageurs à des tarifs gonflés et à certains risques de sécurité, étant donné que ces chauffeurs et leurs taxis n'étaient pas réglementés.

La nouvelle initiative de mise en oeuvre a reçu l'appui des responsables du ministère fédéral des Transports et des représentants de la province d'Ontario qui élaborent actuellement des lois et des procédures provinciales visant à appuyer cette nouvelle initiative.

En plus d'éliminer les taxis illégaux, l'Administration réforme actuellement son système de permis de taxi et de limousine de manière à autoriser plus de taxis indépendants et un nouveau groupe de limousines titulaires de permis. Je préconise ces changements depuis 12 ans et j'applaudis les progrès réalisés.

* * *

L'ENTREPRENEUR CANADIEN DE L'ANNÉE

Mme Rona Ambrose (Edmonton—Spruce Grove, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de rendre hommage à Bill Comrie, d'Edmonton, qui a récemment été nommé Entrepreneur canadien de l'année.

M. Comrie est bien connu en tant que fondateur du magasin d'ameublement The Brick, un détaillant établi à Edmonton. The Brick comptait à l'origine un seul magasin. C'est maintenant une chaîne de plus de 165 établissements qui emploient plus de 5 000 personnes.

Les habitants d'Edmonton connaissent également M. Comrie comme un défenseur des intérêts de notre ville, comme un philanthrope dévoué et comme un bienfaiteur important du Stollery Children's Hospital et de l'Alberta Heart Institute.

M. Comrie appuie également les ligues mineures, en particulier les ligues mineures de hockey. Chaque année, il organise le tournoi de hockey novice The Brick, le plus important au monde, pour les jeunes joueurs de 9 et 10 ans.

Nous avons constaté que M. Comrie réussit bien tout ce qu'il entreprend.

En mon nom personnel et en tant que députée d'Edmonton—Leduc, je félicite Bill Comrie et sa famille du prix qu'il vient de se mériter et je le remercie de tout ce qu'il fait pour Edmonton, pour l'Alberta et pour le Canada.

* * *

LA RÉSERVE DES FORCES CANADIENNES

M. Ken Boshcoff (Thunder Bay—Rainy River, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour féliciter l'amiral Raymond Zuliani, résidant de Thunder Bay, de ses longs et distingués services au sein de la Réserve des Forces canadiennes.

L'amiral Zuliani a été nommé chef, Réserves et Cadets, en 2000. Il est responsable de 27 000 réservistes et de 56 000 cadets. La Réserve représente 45 p. 100 des forces militaires du Canada.

Les réalisations de l'amiral comprennent la mise en oeuvre d'un régime de pension pour les réservistes et la préservation des emplois civils des réservistes appelés à servir. Il a également contribué à la création de fonds d'études pour les réservistes inscrits dans des programmes postsecondaires.

L'amiral Zuliani a joint les cadets des Forces canadiennes à 12 ans, puis la Réserve à 16 ans. Depuis 40 ans, il se consacre à satisfaire aux besoins de notre pays en matière de défense tout en assumant la fonction d'éducateur à temps plein.

L'amiral Zuliani prendra sa retraite et quittera la Réserve en janvier. J'invite mes collègues du Parlement à se joindre à moi pour le remercier de ses services exceptionnels et lui souhaiter la santé et une retraite heureuse.

* * *

[Français]

LE PRIX JOHN HUMPHREY POUR LA LIBERTÉ

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais aujourd'hui rendre hommage à Mme Godeliève Mukasarasi, lauréate du prestigieux prix John Humphrey pour la liberté.

Cette femme africaine, une survivante du génocide du Rwanda, milite depuis plusieurs années pour les droits des femmes de son pays.

Elle a fait preuve d'un engagement exceptionnel auprès des femmes victimes de violence sexuelle et de viol lors du génocide de 1994.

Elle a joué un rôle essentiel pour briser le silence et documenter les crimes de violence sexuelle dans le cadre des travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda. Grâce à sa contribution, pour la première fois, le 2 octobre 1998, une cour internationale a puni la violence sexuelle perpétrée dans le cadre d'une guerre civile et reconnu le viol comme un acte de génocide et de torture.

Le Bloc québécois salue le courage exceptionnel de Godeliève Mukasarasi pour son combat afin que les femmes de son pays obtiennent justice et réparation.

* * *

[Traduction]

AYSEGUL CANDIR

L'hon. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton, Lib.): Monsieur le Président, les gens de ma circonscription, Bramalea—Gore—Malton, et de partout au pays pleurent la mort tragique d'Aysegul Candir, une enseignante d'anglais langue seconde à l'école secondaire Bramalea qui a été victime d'une fusillade présumément causée par une dispute familiale dans le terrain de stationnement de l'école, le vendredi 10 décembre.

Je suis profondément attristé par cet événement tragique et par la perte de cette enseignante hors de l'ordinaire. Candir enseignait l'anglais comme langue seconde à l'école Bramalea depuis septembre 2002. Selon le directeur de l'école, John Chasty, elle se dévouait entièrement à ses élèves et comprenait bien les obstacles qu'ils devaient surmonter en tant que nouveaux venus au Canada, ayant eu elle-même à suivre un parcours semblable.

J'aimerais offrir mes condoléances les plus sincères à la famille de Candir, en Turquie. Je remercie tous ceux qui ont envoyé des messages de sympathie dans le sillage de cet événement tragique, qui illustre bien la nécessité de mettre fin à la violence familiale.

Article 31 du Règlement

●(1410)

LA TOURNÉE DES LUMIÈRES DE NOËL DE KAMLOOPS

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole aujourd'hui, le dernier jour de séance avant le congé de Noël, pour rendre hommage à une tradition propre à Kamloops.

La tournée des lumières de Noël est un des points saillants de la saison pour beaucoup de personnes âgées de Kamloops. Des bénévoles vont les chercher dans leur résidence et leur font faire une tournée de la ville dans de confortables autocars pour qu'elles puissent admirer le merveilleux spectacle lumineux. Les résidents de Kamloops déploient des efforts considérables pour décorer la ville pendant la période des Fêtes, pour le plus grand plaisir des personnes âgées.

C'est un événement tout à fait fantastique pour toutes les personnes concernées. J'ai hâte d'y assister une fois de plus cette année. On le dit souvent, mais on ne peut trop le répéter, les bénévoles sont l'épine dorsale de la nation. Je les remercie du temps et des efforts qu'ils consacrent à l'organisation de cet événement.

J'aimerais aussi profiter de cette occasion, monsieur le Président, pour vous souhaiter, ainsi qu'à tous mes collègues, un très Joyeux Noël et vous offrir tous mes voeux de prospérité pour la nouvelle année.

* * *

L'UKRAINE

L'hon. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a été le premier pays occidental à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine, il y a 13 ans. Aujourd'hui, nous poursuivons cette histoire.

Une ONG canadienne, Canadian Friends of Ukraine, s'emploie à promouvoir la démocratie et la réforme en Ukraine. Je demande à chaque député de manifester son appui à Canadian Friends of Ukraine et au congrès ukrainien en soutenant l'action démocratique en faveur du peuple d'Ukraine.

Les députés ont unanimement déclaré leur solidarité avec les aspirations démocratiques du peuple ukrainien, de manière à ce que la reprise de l'élection présidentielle, le 26 décembre 2004, se déroule dans un climat exempt de censure des médias, d'intimidation et d'intervention étrangère.

Le débat exploratoire et la motion appuyée par tous les partis à la Chambre ont démontré notre appui à l'égard d'une élection présidentielle libre, équitable et transparente, et elle se tiendra le 26 décembre.

Nous souhaitons la meilleure des chances au peuple ukrainien dans sa démarche vers la réforme démocratique.

Slava Ukraina.

* * *

LES JOURNAUX BRABANT

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NDP): Monsieur le Président, la chaîne de presse Brabant publie de nombreux journaux dans des communautés de Hamilton. Des mesures de compression des coûts et des licenciements lui ont permis d'engranger des profits records.

Pendant que les investisseurs recueillent les bénéfices, Brabant et ses maîtres de la TorStar Corporation ont annulé 600 circuits de jeunes camelots.

Les 60 travailleurs qui restent, affectés aux presses, à l'encartage et à la préproduction, ont déclenché la grève pour obtenir l'équité salariale et un salaire équitable.

La même entreprise a réclamé pour ses journalistes une loi protégeant la confidentialité des sources. C'est bien, elle veut que ses travailleurs soient davantage respectés.

Mais, parallèlement, Brabant fait maintenant appel à des briseurs de grève juste avant Noël pour saper le pouvoir de négociation de ses employés. Est-ce qu'on appelle cela du respect?

Je suis en faveur d'une loi garantissant la confidentialité des sources, mais je souhaite aussi qu'on manifeste plus de respect pour le droit des travailleurs à un salaire équitable. Le recours à des briseurs de grève est une attaque immorale contre le processus de la négociation collective.

Débarrassez-vous des briseurs de grève, Brabant, et revenez à la table des négociations.

* * *

LA MAGIE DE BETHLÉEM À PARKSVILLE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président, la municipalité de Parksville sur l'île de Vancouver compte une dizaine de milliers d'habitants. Cette semaine, plus de 10 000 personnes convergeront vers une église baptiste locale à l'occasion d'une célébration de Noël d'une durée de quatre jours.

On peut arpenter les rues de Bethléem et y voir des bergers, de vrais moutons laineux et une étable qui abrite des ânes et des poulets. Un véritable nouveau-né prend place dans une crèche.

On a reproduit les rues faiblement éclairées de Bethléem avec leurs boutiques, leurs odeurs et leurs bruits de fond. Plus de 200 figurants sont revêtus de costumes d'époque représentant qui un soldat romain, qui un forgeron, un confectionneur de bougies ou un marchand de poisson. Une boulangerie d'époque reconstituée confectionne des petits pains de la Mer morte. À la maison d'encan Sotheby, on peut miser sur l'épée de Goliath ou le bâton de Moïse qui se transforme en serpent lorsqu'on le jette à terre.

Après avoir arpenté les rues de Bethléem, les spectateurs se régalaient de biscuits et de chocolat chaud et chantaient des airs de Noël.

Tout en s'amusant, on aide les démunis. L'année dernière ce spectacle a permis de recueillir plus de 10 000 \$ qui ont été remis à la Society of Organized Services pour les familles dans le besoin.

C'est l'esprit du don. C'est la magie de Noël. La lumière jaillit des ténèbres. Joie et paix sur la Terre aux hommes et aux femmes de bonne volonté!

Félicitations à la Fellowship Baptist Church de Parksville.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, il y a environ un an, la compagnie Denim Swift de Drummondville annonçait la mise à pied de plus de 600 employés.

Hier, six usines de textile de la ville de Huntingdon ont annoncé leur fermeture prochaine, et plus de 800 personnes ont appris, à quelques jours de Noël, qu'elles perdront leur emploi.

*Questions orales***QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

LA GARDE D'ENFANTS

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, c'est la dernière fois que la Chambre siège avant Noël. Ma famille et moi-même souhaitons adresser nos meilleurs vœux au premier ministre et à sa famille, mais auparavant, je voudrais soulever d'autres questions.

Les enfants du Canada ne peuvent qu'espérer que le père Noël veut et peut mieux que le premier ministre tenir ses promesses. Durant la campagne électorale, le premier ministre a promis un programme national et universel de garderies et plus tard, il a plutôt été question de la création d'un nombre limité de places en garderie.

Quoi qu'il en soit, le premier ministre pourrait-il nous dire à quelle date il va mettre en oeuvre ses propositions en matière de garde d'enfants?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, permettez-moi également de souhaiter au chef de l'opposition et à sa famille, ainsi qu'à tous les députés de l'opposition, au chef du Bloc, aux députés bloquistes, au chef du NPD et à son parti, et, chose certaine, à tous les députés siégeant de ce côté-ci, un très joyeux Noël et une très heureuse année.

Pour répondre à la question du député, les négociations sont en cours avec les provinces, comme le chef de l'opposition le sait peut-être. Je peux garantir au député que nous allons respecter toutes nos obligations, car c'est un engagement que nous jugeons très important pour les familles de notre pays.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je craignais, lorsque j'ai fait cela, de donner au premier ministre la possibilité de parler d'autre chose que de ses plans précis.

Le premier ministre a également promis un programme national d'infrastructure pour les villes. Il a déclaré que les recettes tirées des taxes sur l'essence seraient partagées avec les villes sans délai ou hésitation. Pourtant les villes, les provinces et les municipalités n'ont pas encore touché un sou des taxes sur l'essence.

Le premier ministre pourrait-il nous dire, dans ce cas-ci, à quelle date il entend mettre en oeuvre sa politique?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, une fois de plus, je veux remercier le député de me donner la chance de vraiment parler du programme du gouvernement. Le ministre concerné a réalisé des progrès importants dans ses discussions avec les villes, les municipalités et les collectivités. Nous en discutons avec les provinces. Ces pourparlers sont en cours et se déroulent selon le calendrier prévu.

Je remercie le chef de l'opposition de me donner cette chance de dire à quel point nous sommes en train de transformer le Canada pour le mieux.

Plutôt que d'attendre les bras croisés, le gouvernement fédéral a la possibilité de s'assurer du maintien des tarifs à l'importation de vêtements et de textiles produits au Canada. Il peut également poursuivre la remise des droits de douanes aux entreprises du vêtement, ainsi que maintenir un quota sur les importations chinoises, en vertu du protocole d'accès de la Chine à l'OMC.

Il peut aussi mettre sur pied un programme d'aide à la modernisation des secteurs du vêtement et du textile qui stimulerait la recherche et le développement de même que la création. Enfin, il pourrait mettre sur pied un programme d'aide pour les travailleurs âgés qui ne pourront retrouver leur emploi.

Les solutions ne manquent pas. Tout ce qu'il manque, c'est la volonté du gouvernement fédéral d'agir.

* * *

• (1415)

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC):**

La nuit tombait, le départ approchait et dans toute la nation,
Les administrés avaient décidé que les libéraux ne méritaient point d'ovation.
Les demandes d'immigration par son bureau préparés étaient soigneusement
accrochées
Dans l'espoir que bientôt sainte Judy les exaucerait.
Son entourage, confortablement callé dans des fauteuils bien rembourrés,
Admirait les danseuses roumaines toute de plumes parées.
Martin dépité et ses députés pris en flagrant délit
S'apprêtaient à prendre un long congé d'hiver sans défi.
Quand sous leurs fenêtres éclata un tintamarre assourdissant.
Les bonnes gens à grands cris réclamaient un peu d'honnêteté dans leurs rangs.
Une ministre en perdition, Paul doit passer à l'action.
Mais l'hésitation est son inclination. Dieu le garde de manquer de réflexion.
Quand Gagliano pour Chrétien devint un fléau
Hors du Cabinet il fut bouté et envoyé au royaume des Danois, de l'autre côté de
l'eau.
Tous réclament de Paul qu'il agisse avec conviction,
Faute de quoi, l'intégrité des libéraux n'est que fiction.
Limoger la ministre mettra fin aux questions de l'opposition,
Mais où envoyer Judy? Le Danemark n'est plus une option.
Dans quelle ambassade placer Mme Sgro?
À toi Paul, je conseille Trinidad et Tobago.

* * *

LA GARDERIE KIDS COME FIRST

Mme Susan Kadis (Thornhill, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureuse d'intervenir à la Chambre aujourd'hui pour parler d'un merveilleux programme qui existe dans ma dynamique circonscription, celle de Thornhill.

Parmi les organismes à but non lucratif qui oeuvrent au niveau communautaire, la garderie Kids Come First de Vaughn a récemment vu reconnus l'excellence et le caractère novateur de son travail. La Fondation canadienne Donner lui a en effet décerné un des neuf prix qu'elle accorde pour la prestation de services sociaux.

Plus de 300 enfants sont actuellement inscrits à ce service de garde fondé en 1991. Ce centre éducatif a été reconnu pour son extraordinaire programme de garderie.

Dans le passé, Kids Come First a donné plus de 70 000 livres de vêtements et de jouets à de nombreuses collectivités autochtones du Nord de la province et de partout au Canada.

Ce sont des organisations comme celle-là qui sont capables de dépassement et qui renforcent du même coup l'identité canadienne. Bravo!

Questions orales

● (1420)

LES RESSOURCES NATURELLES

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, je pense avoir entendu au moins une personne qui ne le croit pas.

Il y a six mois, le premier ministre a promis à Terre-Neuve-et-Labrador et à la Nouvelle-Écosse 100 p. 100 des recettes tirées des ressources extracôtières. Les provinces attendent bien entendu qu'il tienne sa promesse. Une fois de plus, le premier ministre va-t-il nous dire à quelle date il pense signer un accord à ce sujet?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, là encore, les négociations sont en cours. Je suis très heureux de dire, au nom du ministre des Finances, que la proposition qui est débattue et qui correspond aux souhaits de Terre-Neuve-et-Labrador et de la Nouvelle-Écosse, est infiniment supérieure à celle qui a été soumise par le chef de l'opposition. En fait, ce dernier allait réduire les paiements de péréquation versés à la Nouvelle-Écosse. Pour notre part, nous avons accru les paiements de péréquation pour toutes les provinces bénéficiaires.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, quand j'écoute le premier ministre, je pense à mon avocat qui m'a dit que moins il a de choses à dire, plus il parle.

[Français]

Le premier ministre avait promis d'ajouter 5 000 membres aux forces armées canadiennes. Maintenant, le vice-chef d'état-major de la Défense nationale dit qu'il faudra plusieurs années pour atteindre cet objectif.

D'ici quelle date encore, les forces armées peuvent-elles s'attendre à ce que le recrutement promis soit complété?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Encore une fois, monsieur le Président, comme pour toutes les autres options mises de l'avant par le chef de l'opposition, nous tenons nos promesses, et nous le ferons conformément aux dates que nous avons avancées durant la campagne électorale. C'est la même chose pour la Défense nationale.

Oui, cela va prendre plus d'argent. C'est pour cela que nous avons l'intention d'augmenter les sommes allouées à la Défense nationale.

En ce qui concerne son avocat, je pense qu'il devrait en changer.

* * *

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

L'hon. Stephen Harper (chef de l'opposition, PCC): Monsieur le Président, j'écoute très attentivement les réponses, mais je n'entends aucune mention de date.

Le premier ministre a promis que, durant son mandat, les scandales seraient de l'histoire ancienne, mais la ministre de l'Immigration est submergée par suffisamment de scandales pour l'ensemble du Cabinet. Comme je suis d'humeur assez charitable, je n'entrerai pas aujourd'hui dans les détails de la dernière découverte, mais le premier ministre pourrait-il nous affirmer avec certitude que la ministre de l'Immigration sera toujours en poste lorsque la Chambre reprendra ses travaux?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, le député semble vouloir des dates précises. Pour ce qui

est de dates précises, tous les exemples que le député a cités montrent que nous sommes demeurés très conséquents et très fidèles à nos engagements. Toutefois, le député a de la difficulté à comprendre cela.

J'ai pleinement confiance dans la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et dans ses décisions en matière d'ouverture et de règlement des cas. La ministre s'acquitte précisément de la tâche qui lui a été confiée. Elle est en train de changer l'image de l'immigration.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, cela fait 10 ans que le gouvernement sait que les quotas d'importation pour le textile prendront fin le 31 décembre qui vient. Cela fait 10 ans que le gouvernement sait que des milliers d'emplois sont menacés. Cela fait 10 ans qu'Ottawa connaît les solutions et pourtant, à Huntingdon, plus de 800 travailleurs risquent de perdre leur emploi en raison de l'inaction fédérale.

Comme le premier ministre ne peut certainement pas plaider la surprise, peut-il nous expliquer pourquoi son gouvernement, qui disposait de tous les outils pour atténuer la crise, n'a toujours rien fait pour aider les travailleurs du textile?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les décisions prises par des entreprises privées à Huntingdon ont des conséquences graves et regrettables. Les dirigeants municipaux sont à la recherche de solutions. Je crois savoir qu'ils ont prévu des rencontres pour discuter de la situation avec le gouvernement du Québec et qu'ils ont l'intention de faire de même avec le gouvernement du Canada.

Nous devons tous faire ce que nous pouvons dans nos sphères de compétence respectives pour veiller à ce que soit atteint le meilleur résultat économique.

[Français]

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, les relations internationales quant au commerce relèvent d'Ottawa. En vertu des règles de l'OMC, il y avait moyen d'adopter des solutions et de proposer des pistes de solution. Dès mars dernier, il y avait des propositions au Comité permanent des finances. On en a parlé durant la campagne électorale et on l'a soulevé la semaine dernière. On nous a répondu qu'on était trop pressés.

Pendant ce temps-là, plutôt que de se souhaiter Joyeux Noël réciproquement, est-ce qu'on pourrait penser aux 800 travailleurs qui perdent leur emploi à Huntingdon? Est-ce qu'on pourrait cesser de nous dire des âneries? Est-ce qu'on pourrait se grouiller, avoir un peu de coeur et que, pour une fois, le premier ministre arrête d'hésiter et qu'il prenne une...

● (1425)

Le Président: L'honorable ministre des Finances a la parole.

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, à l'instigation d'un grand nombre de députés libéraux, le gouvernement a étudié de très près les questions liées aux industries du textile et du vêtement, y compris les recommandations du Comité des finances.

J'ai dit à maintes reprises que nous allions donner une réponse avant la fin de l'année civile en cours lorsque l'entente sur les remises de droits de douane, qui touche certaines sociétés, expirera, et cet engagement sera tenu.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, il y a déjà plusieurs mois que l'on prévoit des pertes d'emplois massives dans les domaines du textile et du vêtement et que nous demandons au gouvernement d'utiliser les dispositions contenues dans les accords commerciaux pour établir une période de transition dans cette industrie.

Comment le gouvernement peut-il nous expliquer qu'il n'ait pas annoncé qu'il utilisera ces dispositions transitoires, alors qu'il pouvait le faire sans problème et que cela aurait permis de maintenir les emplois et de faciliter les choses pour des milliers de travailleurs?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les questions liées à l'emploi sont certes importantes, au même titre que les questions de transition. Il importe aussi, de toute évidence, que le Canada remplisse ses engagements en matière de commerce international.

Les députés siégeant de ce côté-ci se sont employés à trouver l'équilibre entre tous ces facteurs afin que nous puissions maximiser l'emploi, les investissements des entreprises et les avantages commerciaux. Je ne doute pas que nous parviendrons à atteindre tous ces objectifs.

[Français]

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, le 9 décembre dernier, mon collègue de Joliette interrogeait le ministre des Finances quant à l'inaction de son gouvernement dans le dossier du textile et le ministre répondait, et je cite: « Monsieur le Président, le député est trop impatient ».

Comment le ministre des Finances peut-il parler de l'impatience du Bloc québécois quand, hier, plus de 800 personnes ont appris qu'elles perdaient leur emploi à Huntingdon? Si nous nous sommes impatients, lui, il est inconscient!

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, les questions qui concernent les industries du textile et du vêtement sont complexes. Elles sont liées les unes aux autres. Il importe de ne pas proposer la première solution venue, mais d'examiner les questions soigneusement, de consulter les gens qu'il faut afin de parvenir à une solution durable, pas à une solution spectaculaire qui fera la manchette.

* * *

LA SANTÉ

L'hon. Bill Blaikie (Elmwood—Transcona, NPD): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

Lorsque le nouveau ministre de la Santé a prêté serment, il a dit vouloir mettre un terme à la privatisation sournoise des soins de

santé. Le premier ministre sait que, à notre retour en février, le Parlement recevra un rapport au sujet de la Loi canadienne sur la santé. Le problème, c'est que ce rapport ne nous dit jamais combien d'argent est consacré aux services de santé privés à but lucratif.

Le premier ministre ou le ministre de la Santé pourraient-ils nous dire si, cette fois, ce type d'information sera demandé aux provinces et fourni par elles pour que nous ayons une idée du niveau des dépenses consacrées à ces services privés?

L'hon. Ujjal Dosanjh (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, l'accord conclu avec les provinces en septembre dernier prévoit une reddition des comptes sans précédent. Nous espérons, aux termes de cet accord, recueillir toutes sortes de renseignements dans l'ensemble du pays et en faire rapport aux Canadiens.

Je peux dire que, de ce côté-ci de la Chambre, nous sommes tous du même avis lorsqu'il s'agit de faire respecter la Loi canadienne sur la santé et de le faire énergiquement.

* * *

L'ENQUÊTE DANS L'AFFAIRE MAHER ARAR

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour que l'enquête publique sur l'expulsion et la détention de Maher Arar soit tout sauf publique. Voici maintenant qu'il fait obstacle à la publication d'un résumé des travaux de la commission depuis qu'on en a exclu le public, il y a cinq mois. Or, il s'agit d'un résumé qui, selon le commissaire nommé par le gouvernement, le juge Dennis O'Connor, ne nuira pas à la sécurité nationale.

Quand le gouvernement va-t-il cesser de traîner les pieds et permettra-t-il la publication du résumé de l'enquête? Qu'est-ce que le gouvernement essaie de cacher?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, comme dans le cas de beaucoup de responsabilités du procureur général, aux termes de la Loi sur la preuve au Canada, cette décision n'est pas prise directement par le procureur général, moi-même en l'occurrence. Elle est déléguée. L'article 38 de la Loi sur la preuve au Canada a été invoqué, et les fonctionnaires de la Justice ont mené de vastes consultations à l'intérieur du gouvernement pour parvenir à une décision qui sera communiquée le plus tôt possible au commissaire.

* * *

● (1430)

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, nous en avons appris un peu plus aujourd'hui au sujet d'une enquête de sécurité visant un membre du cabinet de la ministre de l'Immigration qui a été discrètement congédié parce qu'il représentait peut-être une menace pour la sécurité nationale.

Puisque la ministre a nié, à la Chambre, savoir quoi que ce soit au sujet de cette enquête, ma question est simple: si la ministre ignorait que cet employé était considéré comme une menace pour la sécurité nationale, pourquoi l'a-t-elle congédié?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai souvent dit, il est tout à fait inapproprié de commenter une enquête, si elle est en cours.

Questions orales

Je rappelle cependant, et notamment à la députée, que toute personne embauchée dans le cabinet d'un ministre doit préalablement faire l'objet d'un contrôle de sécurité et obtenir une autorisation de sécurité.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, c'est là où est le problème, non? Cet employé, qui fait actuellement l'objet d'une enquête parce qu'il représente peut-être une menace pour la sécurité nationale, a eu accès à des dossiers de première importance contenant des renseignements personnels confidentiels sur des milliers d'immigrants et leurs familles. Il incombe clairement à la ministre de protéger la vie privée et la sécurité des gens vulnérables que sont les nouveaux venus au Canada.

Pourquoi la ministre a-t-elle embauché cet homme et lui a-t-elle accordé l'autorisation de sécurité la plus élevée, qui lui a permis d'avoir accès à des renseignements confidentiels, sans d'abord prendre la peine de s'assurer qu'il ne présentait pas une menace pour notre sécurité?

L'hon. Judy Sgro (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je répondrai de façon très calme et très claire. Ces allégations sont absurdes et sans fondement; elles ressemblent à ce qu'on trouve dans le *National Enquirer*. Cette histoire est une pure fiction, du début à la fin.

Ce genre de compte rendu bâclé rend un mauvais service aux nombreux journalistes qui rédigent des articles et font leurs recherches. Aucun membre de mon personnel ne fait ou n'a fait l'objet d'une enquête.

Quelle sera la nouvelle demain? Que le père Noël est devenu un elfe?

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, nous en fréissons d'avance.

La semaine dernière, nous avons demandé à la ministre de l'Immigration si la police enquêtait au sujet de son personnel, et elle a répondu « non ». Nous apprenons aujourd'hui qu'un ancien membre de son équipe fait l'objet d'une enquête parce qu'il aurait des liens avec une organisation terroriste.

Il y a d'abord eu le statut accordé à une stripteaseuse roumaine qui a travaillé à l'élection de la ministre, puis l'utilisation illégale de fonds électoraux, et maintenant cette enquête.

Si j'avais un seul voeu à formuler pour Noël, ce serait que la ministre de l'Immigration réponde sans détour...

Le Président: La vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, de trop nombreux députés se permettent de faire des allégations sans fondement à la Chambre. Je le répète, toute personne à l'emploi d'un ministre doit préalablement avoir fait l'objet d'un contrôle de sécurité et ses antécédents doivent avoir été vérifiés.

En ce qui concerne les questions opérationnelles touchant la GRC ou tout organisme d'enquête, il est tout simplement inapproprié pour qui que ce soit au sein du gouvernement ou pour ces organismes eux-mêmes de confirmer ou d'infirmer quelque détail que ce soit relativement aux opérations...

Le Président: Le député de Calgary-Ouest a la parole.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, si les libéraux veulent parler d'inconvenance, la ministre a induit la Chambre en erreur lorsqu'elle a nié que son bureau était visé par une enquête. Et maintenant, nous apprenons qu'il ne s'agit pas

simplement d'une enquête policière, mais d'une enquête de sécurité nationale.

La ministre n'est plus une simple source d'embarras international, elle constitue désormais une menace pour la sécurité nationale: un membre de son personnel a des liens avec les tigres tamouls, qui ont reconnu s'être servi de 241 kamikazes pendant une campagne de terreur qui s'est déroulée au cours des 17 dernières années.

Je voudrais savoir ce que la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a projeté comme résolution de nouvelle année. Va-t-elle mettre fin au stress qui lui gâche la vie et tout simplement démissionner?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le député vient de proférer des allégations et des affirmations sans fondement qui dépassent tout simplement les bornes.

J'inviterais les personnes de ce genre d'avoir le courage d'aller à l'extérieur, là où elles ne jouissent pas de l'immunité parlementaire et d'y faire leurs déclarations.

* * *

● (1435)

[Français]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, les gens de Huntingdon dans mon comté crient au secours. Plus de 800 emplois disparaissent dans cette petite municipalité. Juste avant Noël, c'est une catastrophe.

Que prévoit le ministre dans son plan pour secourir l'industrie du textile et venir en aide aux communautés éprouvées? Je le somme de nous le dire maintenant.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a travaillé très fort dans ce dossier en consultation avec l'industrie, les employés et les députés, particulièrement des députés ministériels. Nous reconnaissons l'importance de cette industrie et la gravité de la situation, notamment les épreuves que vivent les gens de Huntingdon.

Nous cherchons des solutions meilleures que le statu quo qui permettront de bien positionner l'industrie pour l'avenir.

[Français]

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, le maire de Huntingdon réclame l'aide du gouvernement pour ses citoyens. Entre autres mesures, il demande le versement rapide des chèques d'assurance-emploi et des mesures de mise à la retraite pour les travailleurs les plus âgés.

Le gouvernement fédéral est-il en mesure, aujourd'hui, de répondre positivement aux mesures d'urgence réclamées par le maire?

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, nous nous sommes réunis avec les employeurs, les syndicats et d'autres représentants pour mettre en marche le processus permettant à ces employés de recevoir tous les bénéfices qui leur sont dus, à la suite de cet événement tragique. Mon ministère est complètement disponible pour entreprendre toute démarche aussi rapidement que possible.

Questions orales

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, la fermeture hier de l'usine de textile de Huntingdon constitue une tragique illustration de l'utilité d'un programme d'aide aux travailleurs âgés. À Huntingdon, la moyenne d'âge des travailleurs qui ont perdu définitivement leur emploi est supérieure à 50 ans.

Je demande au ministre des Ressources humaines s'il entend remettre sur pied un PATA amélioré pour les travailleurs de textile, et plus spécifiquement pour ceux de Huntingdon.

L'hon. Joseph Volpe (ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, j'ai déjà indiqué ma disponibilité pour examiner tous les moyens possibles pour permettre la transition nécessaire des employés qui ont perdu leur emploi, y compris le programme PATA.

M. Yves Lessard (Chambly—Borduas, BQ): Monsieur le Président, il faut des décisions. Un rapport dissident d'un membre libéral de l'autre Chambre affirme qu'en matière d'assurance-emploi, le gouvernement fait fausse route.

Dans son rapport intitulé « Dissidence et détresse », elle réclame de sérieuses améliorations, parce qu'elle juge les réformes insuffisantes et elle en blâme les bureaucrates des ministères des Finances, des Ressources humaines et du Développement des compétences et du Conseil du Trésor.

Le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences va-t-il enfin se montrer enfin sensible au sort des travailleurs âgés et remettre en vigueur un PATA amélioré dans les meilleurs délais?

L'hon. Joseph Volpe (Eglinton—Lawrence, Lib.): Monsieur le Président, j'étais très sincère quand j'ai dit que je suis disponible pour examiner les programmes pour les travailleurs âgés.

Cependant, évidemment, le député d'en face n'est pas aussi sincère qu'il voudrait le démontrer, parce qu'il parle d'un rapport qui n'a rien à voir avec le problème dont nous sommes saisis, c'est-à-dire les employés du secteur du textile.

En outre, j'ai déjà commencé, avec l'aide de mes fonctionnaires, à mettre en place un programme qui pourrait résoudre un problème immédiat.

* * *

[Traduction]

LE MARIAGE

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, samedi soir, le ministre responsable de la réforme démocratique a dévoilé l'intention cachée du gouvernement au sujet de la liberté de religion. Sur la chaîne CPAC, on a pu entendre le ministre déclarer que les fonctionnaires qui refusent de célébrer le mariage de conjoints de même sexe par acquit de conscience ou pour leurs croyances religieuses devraient être réprimandés et congédiés.

Ma question s'adresse au ministre responsable de la réforme démocratique. Le ministre va-t-il reconnaître qu'il a dévoilé l'intention cachée du gouvernement de porter un coup à la liberté de religion?

• (1440)

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, l'avis de la Cour suprême est clair. La Charte est claire. La liberté de religion est protégée et les croyances religieuses des gens qui ne sont pas des responsables religieux sont aussi protégées.

M. Rob Moore (Fundy Royal, PCC): Monsieur le Président, c'est tout simplement scandaleux de la part des gens d'en face de dire que des fonctionnaires devraient être congédiés ou réprimandés en raison de leurs croyances religieuses. Cela porte directement atteinte à la liberté de conscience et de religion des Canadiens.

Pourquoi le gouvernement juge-t-il que les gens qui n'approuvent pas la modification de la définition du mariage devraient être exclus de la fonction publique?

Le très hon. Paul Martin (premier ministre, Lib.): Ce qui est odieux, monsieur le Président, c'est qu'un député fasse à la Chambre une déclaration comme celle-là, qui est fausse et nullement fondée. Ce n'est pas correct.

Cela crée de la dissension au pays. Une telle déclaration est contraire à la Charte des droits et à l'avis de la Cour. Des déclarations de ce genre ne devraient pas être faites à la Chambre.

Des voix: Oh, oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Il m'est impossible d'entendre les réponses et je ne serai pas en mesure d'entendre la question. Je rappelle donc les députés à l'ordre.

Le député de Cypress Hills—Grasslands a la parole.

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre doit découvrir ce qui se passe dans son propre caucus. C'est le ministre responsable de la réforme démocratique qui a dévoilé les intentions cachées du gouvernement en ce qui a trait à la liberté de religion. Il a déclaré que les fonctionnaires qui refuseraient, pour des motifs relatifs à leur conscience ou à leur religion, de célébrer des mariages entre conjoints de même sexe devraient être congédiés ou réprimandés.

Comment le gouvernement peut-il se complaire dans l'hypocrisie en prétendant protéger le droit de religion quand il est évident qu'il est dans ses intentions cachées d'abolir ce droit?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, seule l'opposition a des intentions cachées.

M. Rob Merrifield (Yellowhead, PCC): Monsieur le Président, la liberté de religion est un droit au sujet duquel les Canadiens ne consentiront aucun compromis. Le ministre responsable de la réforme démocratique a déclaré que les fonctionnaires devraient être réprimandés ou congédiés s'ils refusaient de célébrer des mariages entre conjoints de même sexe.

Pourquoi le gouvernement obligerait-il des fonctionnaires à renoncer à leurs croyances religieuses simplement pour se conformer aux opinions fanatiques du Parti libéral?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement respecte la Charte et la décision de la Cour suprême. J'exhorte l'opposition à faire de même.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

M. Massimo Pacetti (Saint-Léonard—Saint-Michel, Lib.): Monsieur le Président, comme président du Comité permanent des finances, j'ai déposé personnellement le rapport sur le décret des droits de douane pour l'industrie du textile et du vêtement, qui arrivera à échéance à la fin de l'année. Le ministre des Finances a récemment annoncé en cette Chambre qu'il comptait annoncer sous peu des mesures concrètes pour ces deux secteurs importants.

Questions orales

Conscient que les députés libéraux ont travaillé sans relâche et que des consultations ont eu lieu avec des représentants de ces deux secteurs, j'aimerais demander au ministre des Finances de nous faire une mise à jour.

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, le secteur du vêtement et du textile comprend des centaines d'entreprises qui emploient près de 150 000 personnes partout au Canada. J'ai dit à maintes occasions que le gouvernement examinera, avant la fin de l'année, un certain nombre de questions urgentes concernant ce secteur. C'est d'ailleurs ce que j'ai l'intention de faire plus tard aujourd'hui.

L'aide globale que le gouvernement fédéral accorde au secteur du vêtement et du textile s'élève à environ 41 millions de dollars par année. Grâce au travail acharné des membres du caucus libéral, cette aide aura plus que triplé au cours des cinq prochaines années, sous l'effet combiné d'un dégrèvement tarifaire, d'une remise de droits de douane et de rajustements sectoriels.

* * *

• (1445)

LES FAILLITES COMMERCIALES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, des centaines de travailleurs de la scierie de Nackawic, au Nouveau-Brunswick, sont en train de perdre leurs pensions parce que les lois canadiennes sur la faillite jouent contre eux.

Chaque année, il y a plus de 10 000 faillites commerciales au Canada et les employés des entreprises touchées perdent leurs salaires, leurs avantages sociaux et leurs cotisations à un régime de pension parce qu'ils se trouvent au bas de la liste des créanciers.

Quand le ministre de l'Industrie modifiera-t-il les dispositions législatives canadiennes sur la faillite de manière à ce que les travailleurs aient priorité en cas de faillite? Comment les priorités peuvent-elles être tordues au point où les besoins de tous sont pris en considération, sauf ceux des électeurs canadiens qui soutiennent notre pays?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, le ministre du Travail et du Logement et moi-même travaillons sur les lois canadiennes qui concernent la faillite et l'insolvabilité. Nous aurons des modifications à proposer au cours de la prochaine année.

* * *

L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE

M. Brian Masse (Windsor-Ouest, NPD): Monsieur le Président, si Bombardier ne peut compter rapidement sur l'intervention du ministre à l'égard d'une politique en matière d'aéronautique, la société aura du mal à protéger son régime de pensions. Le départ de Paul Tellier et la chute libre du prix de l'action inquiètent grandement les responsables de cette industrie. En fait, les libéraux se dirigent encore une fois vers un atterrissage forcé dans le dossier Bombardier parce qu'ils n'ont pas de politique nationale de l'aéronautique.

Quand le ministre de l'Industrie préparera-t-il une politique nationale de l'aéronautique pour que les libéraux ne soient plus obligés de tourner autour de la piste, affaiblissant ainsi notre politique nationale en matière de commerce et plaçant les sociétés canadiennes dans cette difficile situation?

L'hon. David Emerson (ministre de l'Industrie, Lib.): Monsieur le Président, les travaux vont bon train dans le dossier

de la politique aérospatiale nationale. Les problèmes auxquels la société Bombardier a fait face sont attribuables à la crise qui a frappé l'industrie aérienne. Cela dure depuis plusieurs années.

Paul Tellier a fait un magnifique travail. Je tiens à souligner le bon travail qu'il a fait. Nous espérons que l'industrie de l'aéronautique deviendra plus saine et plus forte et que la société Bombardier en fera autant. Nous serons là pour venir en aide à cette industrie.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, PCC): Monsieur le Président: « Depuis qu'il est premier ministre, on n'existe plus. On sent qu'on n'est pas désirés ». C'est l'ex-ministre libéral Gilbert Normand qui parle. Toutefois, les manufacturiers du textile et du vêtement ont les mêmes reproches. Cette semaine, la ville de Huntingdon perd six usines et 800 emplois, et cela risque malheureusement de se reproduire par milliers.

Quelle bebelle le ministre de l'Industrie va-t-il mettre dans le bas de Noël des familles éprouvées?

[Traduction]

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai souligné plus tôt, nous avons travaillé en collaboration avec le ministre de l'Industrie, le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences et tous les membres du caucus ministériel pour préparer un train de mesures à l'appui de l'industrie du textile et du vêtement.

Les mesures prévues comprendront un allègement tarifaire, une remise de droits de douanes et une aide à l'ajustement sectoriel. Nous prévoyons tripler notre soutien à ce secteur au cours des cinq prochaines années.

* * *

LES PÊCHES ET LES OCÉANS

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, le politicien libéral et juge raté Brian Williams a été nommé à la présidence d'une enquête sur la catastrophe du saumon sockeye du fleuve Fraser. L'industrie de la pêche commerciale s'est retirée de l'enquête pour protester contre ses préjugés.

Le juge en chef Williams a perdu son pouvoir de trancher des affaires concernant les ressources naturelles et les autochtones à cause de ses préjugés. Le ministre de la Santé l'a nommé à la tête d'une enquête, mais il a été contraint de démissionner en raison de ses préjugés. Il est bailleur de fonds et conseiller auprès d'un organisme militant qui cherchait à faire fermer les pêches commerciales et sportives sur le Fraser, un autre préjugé.

Quand le ministre va-t-il laisser tomber M. Williams et établir l'enquête judiciaire réclamée par les pêcheurs?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, le député se déshonore en s'en prenant à ce monsieur, un ancien juge en chef de la Cour suprême de la Colombie-Britannique, un Britanno-Colombien éminent et un Canadien distingué.

Ce parti s'abaisse vraiment plus bas que terre. Il n'est pas surprenant que ce parti veuille souiller la réputation d'un magistrat dans notre pays. Ces députés ne respectent pas la Charte des droits. Ils ne respectent pas les tribunaux. Ils sont ainsi faits.

*Questions orales***LA DÉFENSE NATIONALE**

M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, le premier ministre a promis que 5 000 militaires à plein temps seraient ajoutés à nos forces armées. Des rapports récents laissent entendre qu'il faudra cinq ans pour arriver à ce résultat. Certains électeurs de ma circonscription me disent qu'ils veulent que nous fassions en sorte que le Parlement fonctionne. En dépit de tous nos efforts, l'inaction du premier ministre rend la chose très difficile.

Quand pourrai-je dire à mes électeurs que le premier ministre a tenu parole? Quand nos braves militaires obtiendront-ils les renforts qu'ils méritent?

• (1450)

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre vient tout juste d'aborder cette question à la Chambre. Il a reconnu avoir fait cette promesse qui va exiger un engagement substantiel dans le budget. Le premier ministre a affirmé que les renforts s'en venaient. Nous nous préparons en conséquence.

Le témoignage rendu, l'autre jour, devant le comité, laissait clairement entendre que les forces armées se préparent en vue de cette éventualité, de façon à pouvoir intégrer et entraîner ces recrues et les mettre au service du Canada, des Canadiens et de notre politique étrangère. Les Forces canadiennes s'en trouveront plus solides. Nous sommes fiers de nos réalisations.

M. Daryl Kramp (Prince Edward—Hastings, PCC): Monsieur le Président, nos militaires, hommes et femmes, exposent leur vie tous les jours pour notre pays. À mon avis, ils méritent une réponse plus franche que celle-là.

Non seulement le gouvernement n'a-t-il pas recruté les 5 000 nouveaux militaires qu'il avait promis lors des dernières élections, mais il n'a rien prévu pour les loger et pour les entraîner et il n'a aucun équipement à leur donner. Nos militaires ne peuvent pas attendre cinq ans.

Est-ce là une nouvelle promesse libérale rompue? Pourquoi le premier ministre n'augmente-t-il pas le budget de la défense dès aujourd'hui?

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je m'en remets à vous pour déterminer s'il est conforme au langage parlementaire que le député ait laissé entendre que je ne disais pas la vérité dans ma réponse.

Cependant, si je dois invoquer la parole du premier ministre et ses réalisations pour notre pays, soit d'avoir rétabli les finances de notre pays, grâce à quoi nous disposons d'un budget solide nous permettant de tenir parole à l'égard de nos forces armées, je n'hésiterai jamais à parier que le premier ministre et son gouvernement respecteront leur promesse.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU VÊTEMENT ET DU TEXTILE

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, dans les domaines du textile et du vêtement, on assiste à un déplacement massif d'emplois vers des pays où l'on pratique les pires formes d'exploitation, comme le travail des enfants, le travail forcé, le déni complet des droits des travailleuses et des travailleurs, ce qui constitue un véritable dumping social.

Est-ce que le gouvernement est conscient qu'en refusant de ratifier les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du

travail, qui interdisent ces pires formes d'exploitation, il abandonne toute capacité de faire pression pour que cessent ces pratiques?

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, le Canada a reconnu le protocole international concernant le travail des enfants. En fait, nos pratiques de travail comptent parmi les meilleures au monde. Nous les faisons connaître aux autres pays. Nous veillerons à les respecter et à les promouvoir dans le monde entier.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, nous ne pouvons accepter une libéralisation qui aurait pour conséquence le nivellement vers le bas des conditions de travail ici et ailleurs.

Dans les futurs accords internationaux, est-ce que le Canada entend exiger le respect des droits humains comme condition d'adhésion à l'accord, comme cela pourrait être le cas dans le textile par exemple, parce que dans ces industries, quand les droits humains sont bafoués là-bas, ce sont les emplois qu'on perd ici?

[Traduction]

L'hon. Joe Fontana (ministre du Travail et du Logement, Lib.): Monsieur le Président, le député sait que, lorsque le Canada conclut des accords de libre-échange, il prend également deux mesures importantes: il conclut des accords parallèles sur l'environnement et sur la main-d'oeuvre. Nous continuerons de le faire lorsque nous conclurons des accords de libre-échange avec d'autres partenaires.

* * *

LE PROGRAMME DE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, lorsqu'il se trouvait à Whitehorse en mai 2003, le premier ministre a dit que le dépassement des coûts du registre fédéral des armes à feu représentait un des pires exemples de gouvernements en déroute. Il y a un an, le premier ministre a annoncé que son nouveau comité d'examen des dépenses examinerait le registre.

Ce comité a jugé que le registre des armes à feu a échoué selon les sept critères que le premier ministre avait établis pour en évaluer la rentabilité. Non seulement ce registre coûte 119 millions de dollars de plus cette année, mais le gouvernement promet maintenant qu'il ne sera pas prêt avant 2008.

Pourquoi le premier ministre verse-t-il des millions de dollars après en avoir gaspillé...

Le Président: La vice-première ministre a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, j'ignore comment le député peut s'imaginer que le programme de contrôle des armes à feu n'est pas prêt. Bien sûr qu'il est prêt. Nous avons enregistré plus de sept millions d'armes à feu et des millions de personnes ont obtenu des permis. Les services policiers ont fait appel au Système d'identification des armes à feu à plus de trois millions de reprises. Non seulement ce programme est prêt, mais il fonctionne depuis maintenant quelques années.

Questions orales

●(1455)

LA FISCALITÉ

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, la semaine dernière, j'ai demandé au ministre du Revenu national si le premier ministre avait l'intention de tenir sa promesse d'aider les anciens employés de JDS Uniphase. Il m'a dit que son ministère était saisi du dossier et qu'il y travaillait. Cela fait plus de six mois que le premier ministre a promis personnellement à ces gens qu'il réglerait le problème. En février, ce dossier sera vieux de quatre ans.

Le premier ministre va-t-il cesser de tergiverser? Va-t-il demander à son ministre de régler le problème immédiatement, avant la fin de l'année? Va-t-il venir en aide à ces gens, oui ou non?

L'hon. John McCallum (ministre du Revenu national, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais attirer l'attention sur l'excellent travail que fait en la matière mon collègue, le député d'Esquimalt—Juan de Fuca, le secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale. C'est en grande partie grâce à ses efforts que mon ministère et le ministère des Finances sont réellement saisis de cette affaire en ce moment-même.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE TOURISTIQUE

M. David Smith (Pontiac, Lib.): Monsieur le Président, la semaine dernière, le ministre de Développement économique Canada s'est engagé à trouver une solution à très court terme pour les travailleurs de l'industrie touristique du Saguenay—Lac-Saint-Jean, qui est si importante pour les députés québécois du Parti libéral fédéral. Qu'en est-il exactement?

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux d'annoncer que les travailleurs saisonniers de l'industrie touristique du Saguenay—Lac-Saint-Jean pourront bénéficier du Programme d'allongement des saisons touristiques jusqu'au 31 mars 2005. L'intervention de Développement économique Canada en faveur de l'industrie touristique du Saguenay—Lac-Saint-Jean ne constitue pas une mesure de soutien du revenu, mais s'inscrit dans la foulée de l'appui déjà consenti à l'ATR, l'Association touristique régionale, qui vise à soutenir la commercialisation de l'offre touristique sur les marchés étrangers. Les efforts déployés par l'ATR permettent aujourd'hui de faire un pas de plus vers la consolidation des entreprises en question. Cette mesure exceptionnelle et à court terme bénéficiera aux travailleurs du tourisme dans la région.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Larry Miller (Bruce—Grey—Owen Sound, PCC): Monsieur le Président, un homme de 47 ans, père de deux enfants et diplômé de l'Université Queen's, languit dans une prison libyenne après avoir été condamné à l'emprisonnement à perpétuité en 1998 pour avoir aidé un groupe qui oeuvre en faveur de l'avènement de la démocratie en Libye, pays qui vit sous une dictature militaire. Selon Amnistie Internationale, le bilan de la Libye en ce qui concerne le respect des droits de la personne est absolument horribles. On rapporte qu'elle a recours à la torture, au meurtre de prisonniers et à d'autres formes de peines infligées pour des raisons politiques.

Le premier ministre abordera-t-il cette question avec Mouamar Khadafi lorsqu'il se rendra à Tripoli à la fin du mois?

[Français]

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, chaque fois qu'il effectue des voyages, le premier ministre se préoccupe toujours de la situation des citoyens canadiens.

[Traduction]

Lors de chacun de ses voyages, le premier ministre saisit chaque occasion qui se présente à lui de promouvoir les droits de la personne. Je suis certain qu'il fera la même chose quand il se rendra en Libye.

* * *

LA CHINE

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, lundi dernier, trois autres intellectuels chinois ont été jetés en prison pour avoir formulé des critiques à l'endroit de leur gouvernement. Cela s'inscrit dans une vaste campagne visant à faire taire l'opposition. En Chine communiste, il est tout à fait normal de forcer les prisonniers politiques à travailler dans des mines exploitées par le gouvernement, de détruire la nation tibétaine et de jeter en prison les opposants légitimes.

Ce régime répressif continue de porter atteinte aux droits de la personne parce que des chefs d'État comme le premier ministre du Canada se contentent de parler des droits de la personne et refusent d'intervenir. Pourquoi le premier ministre récompense-t-il ce pays despotique en y effectuant une visite d'État officielle?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, il est évident que le premier ministre se soucie grandement des droits de la personne partout dans le monde. Il profitera d'ailleurs de sa visite en Chine pour faire valoir ces droits. Nous avons toutefois une responsabilité à l'égard de tous les Canadiens qui consiste à engager le dialogue avec la Chine. Ce pays constitue un partenaire commercial très important de la communauté internationale. Il est maintenant membre de l'Organisation mondiale du commerce.

Lorsque les occasions se présentent, notre premier ministre les saisit et met en valeur les intérêts canadiens. Nous défendons les droits de la personne en Chine et partout ailleurs dans le monde.

* * *

[Français]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE ET DU VÊTEMENT

Mme Louise Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, l'Institut canadien du tapis est vivement préoccupé par le fait que la Chambre des communes aurait inclus dans l'appel d'offres pour le remplacement de la moquette de la Chambre des critères qui, de fait, excluent toutes les entreprises canadiennes de ce contrat potentiel.

Compte tenu des grandes difficultés que connaît l'industrie du textile, le ministre des Travaux publics peut-il nous dire comment il justifie que son ministère et la Chambre excluent de façon automatique les fabricants de tapis canadiens, alors qu'au moins deux d'entre eux seraient en mesure de réaliser ce contrat de façon adéquate, en l'occurrence au Québec?

Travaux de la Chambre

● (1500)

L'hon. Mauril Bélanger (leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable des langues officielles, ministre responsable de la réforme démocratique et ministre associé de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le Bureau de la régie interne de la Chambre des communes a été saisi de cette question et étudie présentement toutes les options. Aucune décision n'a été prise relativement au tapis de la Chambre. Espérons qu'un jour, nous aurons un nouveau tapis qui sera vert également et qui proviendra du Canada.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Marc Godbout (Ottawa—Orléans, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice et procureur général du Canada. Elle a trait à la question très importante du trafic d'enfants.

On m'a signalé que le Canada n'avait pas encore ratifié le Protocole facultatif des Nations Unies se rapportant à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Que va faire le Canada au sujet de cette importante question pour ainsi mieux protéger les droits des enfants, tant chez nous qu'à l'étranger?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la protection des enfants contre toute forme d'exploitation sexuelle, y compris la pornographie juvénile, constitue un objectif prioritaire du gouvernement, reflété dans la première mesure législative proposée durant la présente législature, le projet de loi C-2. Nous avons annoncé dans le discours du Trône que nous allions prendre des mesures concernant le trafic des enfants.

Nous avons signé le protocole facultatif. Nous consultons les provinces à l'heure actuelle en vue d'en assurer la ratification dans les meilleurs délais.

* * *

LE TRANSPORT

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Ind.): Monsieur le Président, la norme canadienne en matière de protection anti-démarrage est l'une des meilleures au monde, mais Transports Canada a fait part de son intention d'adopter la norme européenne beaucoup moins sévère que les voleurs les moins bien équipés peuvent facilement déjouer.

La norme canadienne rend le vol de véhicules très difficile, puisque les systèmes ont prouvé qu'ils sont presque impossibles à déjouer.

Ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourquoi son ministère songe-t-il à adopter le système européen qui est moins efficace?

[Français]

L'hon. Jean Lapierre (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question. J'en prends bonne note et j'en discuterai avec mes fonctionnaires à la première occasion.

[Traduction]

LA GOUVERNEURE GÉNÉRALE

Mme Carolyn Parrish (Mississauga—Erindale, Ind.): Monsieur le Président, ma question porte sur le budget de la Gouverneure générale. Depuis la nomination de l'actuelle représentante de la reine, certaines dépenses portant sur ses activités ou ses voyages ont été imputées à d'autres ministères, comme les Affaires étrangères.

Par suite de la récente réduction de son budget, compte-t-on imputer des dépenses équivalentes à cette réduction, ou peut-être même supérieures, à d'autres comptes de l'État pendant le restant de l'exercice financier?

L'hon. Reg Alcock (président du Conseil du Trésor et ministre responsable de la Commission canadienne du blé, Lib.): Monsieur le Président, si la députée parle des dépenses affectées à la Gouverneure générale, la réponse est non. Les déplacements qui étaient financés à même les comptes ministériels ont déjà été coupés. De plus, son budget global a déjà été réduit dans le cadre de l'examen du budget réalisé plus tôt au cours de l'année. Cette réduction supplémentaire de 10 p. 100 au cours du dernier trimestre porte sur le budget de fonctionnement de Rideau Hall et des activités qu'elle assume à titre de Gouverneure générale. Elle devra en tenir compte. Il s'agit d'une réduction de 10 p. 100 pour le dernier trimestre.

Le Président: Puisque c'est aujourd'hui le dernier jour de séance avant la relâche, je tiens à informer les députés que la réception habituelle aura lieu à la pièce 216 à compter de 17 heures 30.

[Français]

J'invite tous les députés à m'y rejoindre pour que nous levions notre verre en l'honneur de la saison des Fêtes.

[Traduction]

Nous entendrons la question habituelle du jeudi de la part du leader parlementaire de l'opposition officielle, même si nous sommes mardi.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. John Reynolds (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, PCC): Surtout, monsieur le Président, qu'elle a déjà été posée vendredi.

J'aimerais demander au leader parlementaire du gouvernement s'il pourrait dire à la Chambre sur quelles questions nous nous pencherons à notre retour à la Chambre, le 31 janvier, afin que nous puissions nous préparer en conséquence. Je sais que les députés seront tous très occupés pendant le temps des Fêtes; avec un peu de chance, nous pourrions nous reposer un peu.

Nous avons déjà hâte d'être de retour et nous aimerions savoir ce que nous ferons lors de la première semaine.

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, lors de notre retour, nous entamerons le débat sur une question qui aurait normalement été étudiée cette semaine, c'est-à-dire le débat prébudgétaire. Par la suite, nous passerons à l'étude des projets de loi qui ont fait l'objet d'un rapport de comité ou qui ont été déposés récemment

Le jeudi 3 février sera un jour désigné.

Je profite de l'occasion pour féliciter le Président, qui est le député ayant les plus longs états de service pour la circonscription de Kingston et les Îles depuis la Confédération.

Des voix: Bravo!

Initiatives ministérielles

L'hon. Tony Valeri: Encore une chose. Je souhaite à tous les parlementaires et à tous les Canadiens d'un océan à l'autre un très Joyeux Noël et un heureux temps des Fêtes.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1505)

[Traduction]

LOI N^o 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

L'hon. Ralph Goodale (ministre des Finances, Lib.) propose: Que le projet de loi C-33, Loi no 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole à l'occasion de la deuxième lecture du projet de loi C-33, qui vise à exécuter le budget de 2004. Le projet de loi prévoit nombre de mesures concernant l'impôt sur le revenu qui ont été présentées dans le budget de 2004. En outre, il propose aussi des dispositions qui avaient été prévues dans le budget relativement au droit pour la sécurité du transport aérien et à l'accord sur la taxe de vente entre le gouvernement du Québec et les bandes indiennes intéressées.

Je vais parler plus longuement de chacune de ces questions, mais auparavant, j'aimerais commencer mes observations avec un bref survol du budget de 2004, qui constitue la toile de fond des mesures contenues dans ce projet de loi.

Le budget de 2004 avait deux objectifs bien précis. Le premier consistait à établir un mode de gestion financière responsable et prudent. Le second était de concrétiser la vision présentée dans le discours du Trône de février, voulant que l'on renforce les fondations de la société canadienne, que l'on bâtisse une économie résolument ancrée dans le XXI^e siècle et qu'on redonne au Canada la place et l'influence dans le monde qui ont fait sa fierté.

Ce programme ambitieux comprend les corollaires suivants: vivre selon nos moyens pour équilibrer les recettes et les dépenses, limiter les dépenses, poursuivre la réduction de la dette, améliorer la gestion financière et les mécanismes de responsabilisation; donner aux Canadiens les moyens d'améliorer leur bien-être par d'importantes nouvelles mesures dans les domaines clés que sont les soins de santé, la formation et la vie des collectivités; élargir les horizons des Canadiens pour qu'ils puissent réussir, nourrir leurs ambitions et poursuivre leurs rêves.

Au cours des dernières années, le Canada s'est distingué sur le plan économique par sa prudence en matière de planification budgétaire. Cette approche a permis au gouvernement d'entreprendre, dans le budget de 2004, une démarche réaliste et prévoyante pour donner au Canada un nouvel élan vers la réussite.

Toutefois, cette démarche est celle d'un gouvernement qui vit selon ses moyens et qui s'efforce d'en donner plus aux contribuables pour leur argent, tout en faisant les investissements nécessaires pour aider les Canadiens à améliorer leur sort et celui de leur famille.

Voilà qui nous amène à parler du projet de loi à l'étude aujourd'hui. Le projet de loi C-33 comprend trois parties principales: modification de la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien; modification de la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations; modification de la Loi de l'impôt sur

le revenu et de lois connexes. Si je puis me permettre, j'aimerais donner un aperçu des mesures que contient le projet de loi, en commençant par le droit imposé aux passagers pour la sécurité du transport aérien.

Comme les députés s'en souviennent, en réponse aux événements du 11 septembre 2001, le budget de décembre 2001 comportait une affectation de 7,7 milliards de dollars jusqu'en 2006-2007 aux fins de l'élaboration d'un plan détaillé visant à accroître la sûreté personnelle et économique des Canadiens. Ce montant comprenait 2,2 milliards de dollars pour rendre le transport aérien plus sûr, conformément aux nouvelles normes nationales rigoureuses, et créer un nouvel organisme fédéral en matière de sûreté du transport aérien, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien.

Au moment de l'annonce du droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, le gouvernement a indiqué qu'il examinerait ce droit avec le temps pour s'assurer que les recettes continuent de correspondre aux dépenses prévues du système amélioré de sécurité du transport aérien jusqu'en 2006-2007.

Dans le budget de 2003, le gouvernement a donné suite à son engagement en diminuant le droit pour les vols intérieurs aller-retour en les faisant passer de 24 \$ à 14 \$, une réduction de 40 p. 100.

Selon les prévisions révisées de recettes et de dépenses, ce budget prévoit les réductions suivantes: pour les vols à l'intérieur du Canada, le droit passera de 7 \$ à 6 \$ pour un aller simple, et de 14 \$ à 12 \$ pour un aller-retour; pour les vols transfrontaliers, qui comprennent essentiellement les vols entre le Canada et les États-Unis, le droit passe de 12 \$ à 10 \$; pour les autres vols internationaux, il passe de 24 \$ à 20 \$.

Ces droits réduits s'appliqueront aux billets achetés après le 1^{er} avril 2004. Le gouvernement continuera d'examiner le droit pour s'assurer que les recettes continuent de correspondre aux coûts du système amélioré de la sécurité du transport aérien.

La deuxième partie du projet de loi traite des premières nations. Le gouvernement a exprimé sa volonté de mettre en oeuvre des dispositions fiscales pour les bandes indiennes qui le souhaitent. À ce jour, le gouvernement a conclu des ententes fiscales qui permettent à neuf premières nations de percevoir une taxe sur les ventes de carburant, de produits du tabac et de boissons alcoolisées faites dans les réserves. Le Canada et les huit premières nations autonomes du Yukon ont conclu des accords de perception et de partage de l'impôt sur le revenu des particuliers.

En 2003, le gouvernement a présenté un projet de loi visant à habiliter les premières nations qui le souhaitent à percevoir, sur leur territoire, une taxe sur les produits et services des premières nations entièrement harmonisée avec la taxe fédérale sur les produits et services. Le gouvernement est également prêt à faciliter l'établissement d'arrangements fiscaux entre les provinces, les territoires et les premières nations qui le désirent.

• (1510)

À cet égard, le projet de loi C-33 propose des modifications à la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations, en vue de faciliter la conclusion d'arrangements fiscaux entre le gouvernement du Québec et les bandes indiennes intéressées situées au Québec.

Cette initiative a pour but d'aider les premières nations à atteindre un degré accru d'autosuffisance et d'autonomie gouvernementale. Les députés ont l'assurance du gouvernement qu'il reste déterminé à collaborer avec les premières nations intéressées afin de mettre en place ce genre d'arrangements.

La partie 3 du projet de loi C-33 présente un certain nombre de mesures en matière d'impôt sur le revenu. Le temps dont je dispose ne me permet pas de décrire toutes les mesures que contient le projet de loi. J'aimerais cependant souligner certaines des initiatives qui sont déterminantes, compte tenu de l'importance que le gouvernement accorde à un système d'imposition équitable et efficace.

Par exemple, dans le projet de loi C-33, nous instaurons un allègement d'impôt pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières affecté à des missions opérationnelles internationales à risque élevé. Nous améliorons l'équité fiscale pour les personnes handicapées et leurs aidants naturels. Nous rendons le système d'imposition plus équitable et nous améliorons le traitement fiscal des petites entreprises. Nous instaurons un nouveau régime administratif pour les organismes de bienfaisance enregistrés.

Je me permettrai de dire un mot sur les mesures relatives au personnel des Forces canadiennes, qui prévoient un allègement d'impôt pour le personnel des Forces canadiennes et des forces policières affecté à des missions opérationnelles internationales à risque élevé.

Les militaires et les policiers servant dans des missions internationales témoignent de l'engagement du Canada envers la paix et la stabilité mondiales. Ils servent dans d'importantes missions dans le monde entier, en collaboration avec les Nations Unies et nos alliés de l'OTAN. Le budget prévoit une reconnaissance particulière de ces braves Canadiens.

À partir du 1^{er} janvier, le salaire que ces personnes gagneront pendant leur participation à ces missions sera exempté d'impôt sur le revenu. Cet allègement d'impôt s'appliquera jusqu'à la plus haute échelle de salaire appliquée à un militaire de rang des Forces canadiennes. Il est important de noter que cette initiative fiscale sera étendue aux missions supplémentaires qui ont été annoncées le 14 avril 2004.

Le gouvernement du Canada considère que l'intégration accrue des Canadiens handicapés est une priorité nationale. Une intégration accrue contribue non seulement au bien-être des personnes handicapées elles-mêmes, mais aussi à la vie et à l'économie des communautés où elles étudient, travaillent et font du bénévolat.

C'est pourquoi le budget de 2004 prévoit des mesures visant à aider les personnes handicapées, en capitalisant sur les mesures déjà prises par le gouvernement dans le passé. Il comprend plus particulièrement des dispositions permettant aux aidants naturels de réclamer une plus grande partie des dépenses reliées à la santé et au handicap qu'elles ont engagées au nom des parents dépendants. Il permet également une déduction fiscale correspondant aux frais encourus pour tout produit ou service de soutien aux personnes handicapées pour le travail ou les études, par exemple des manuels parlés ou des interprètes en langue des signes.

La deuxième mesure est fondée sur l'une des premières recommandations du comité technique consultatif sur les mesures fiscales visant les personnes handicapées.

Le gouvernement reconnaît l'importance critique des entrepreneurs et des petites entreprises pour le développement économique et la création d'emplois. Les initiatives prévues au projet de loi reflètent la volonté du gouvernement de favoriser la réussite des entrepreneurs et des petites entreprises grâce à des politiques avantageuses en matière de fiscalité, de réglementation et de contrats.

Il importe de signaler que, au fil des années, les propositions des entrepreneurs et des petites entreprises ont constitué un élément important du processus de consultation budgétaire. Le gouvernement

Initiatives ministérielles

accueille favorablement toute proposition allant dans le sens de la création et du développement de la petite entreprise au Canada.

Je vais aborder brièvement deux mesures liées à l'impôt sur le revenu qui ont une incidence sur la petite entreprise.

Tout d'abord, le gouvernement n'ignore pas qu'il faut souvent plusieurs années avant qu'une entreprise soit rentable. Les milieux de la petite entreprise ont fait valoir que la période de report de sept ans des pertes d'entreprise prévue à l'heure actuelle n'était pas suffisamment longue, surtout pour les nouvelles entreprises qui se lancent dans des projets risqués.

● (1515)

En réponse à cette demande et pour soutenir davantage les entreprises, et notamment la petite entreprise, le projet de loi propose pour l'ensemble des contribuables une prolongation jusqu'à 10 ans du report des pertes autres qu'en capital.

Deuxièmement, les députés savent peut-être qu'un taux plus faible d'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, de 12 p. 100, s'applique au revenu admissible des petites entreprises.

Le projet de loi propose une mesure permettant aux petites entreprises de conserver davantage de leur revenu à des fins de réinvestissement et de croissance. Ainsi, le projet de loi accélère l'application d'une mesure antérieure visant à accroître le montant admissible au taux de 12 p. 100 prévu pour la petite entreprise.

Cela veut dire que les petites entreprises auront accès à une limite de 300 000 \$ dès 2005, soit deux ans plus tôt que ce qui avait été annoncé précédemment.

Les Canadiens s'appuient sur des organisations communautaires sans but lucratif qui interviennent dans une foule de domaines comme l'éducation, la culture, les arts, la prestation de services sociaux, la religion, l'aide internationale, la santé et l'environnement.

Même si certaines de ces organisations de bienfaisance s'appuient sur des bénévoles tandis que d'autres font appel à des employés rémunérés, elles ont en commun d'œuvrer pour le bien général dans des collectivités de tailles diverses dans toutes les régions du pays. Tenant compte de leur apport au bien-être des Canadiens, le budget de 2004 a prévu un certain nombre d'initiatives à l'avantage du secteur volontaire de l'économie sociale.

Les quelque 80 000 organismes de bienfaisance enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu représentent une partie importante du secteur du bénévolat au Canada. Ces organismes assurent des services sociaux et une aide financière adaptés aux besoins des personnes et des collectivités. Les Canadiens reconnaissent l'importance des dons de charité et de la contribution des organismes de bienfaisance enregistrés à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens.

Les Canadiens qui donnent aux œuvres de bienfaisance doivent avoir l'assurance que leurs dons sont consacrés à des programmes et services de bienfaisance. Les organismes de bienfaisance enregistrés, pour leur part, doivent avoir l'assurance que les règles sont claires et qu'elles sont appliquées avec équité et transparence. Ils doivent aussi avoir la latitude qui leur permette de gérer efficacement les dons que les Canadiens font par leur entremise.

Le budget de 2004 propose des modifications importantes à la fiscalité des organismes de bienfaisance enregistrés, qui contribueront à la promotion de ces objectifs. Je m'explique.

Affaires courantes

Premièrement, le budget répond aux 75 recommandations de la Table conjointe sur la réglementation, élément majeur de l'Initiative sur le secteur bénévole lancée par le gouvernement en 2000. Ces recommandations visent l'amélioration des dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu qui régissent les organismes de bienfaisance.

Le budget de 2004 répond à la grande majorité de ces recommandations en proposant: premièrement, un nouveau régime d'observation; deuxièmement, un régime d'appel plus accessible; et, troisièmement, une plus grande transparence et un accès plus facile à l'information.

Le gouvernement investira 12 millions de dollars par année dans la mise en oeuvre de ces réformes.

Ce n'est pas tout ce que prévoit le projet de loi C-33 pour aider les organismes de bienfaisance. Il contient également des mesures importantes visant à améliorer les règles établissant la portion des dons de charité que les organismes enregistrés doivent affecter à la mise en oeuvre des programmes et services de bienfaisance et, notamment, des dispositions en vue d'améliorer la gestion des dons par les organismes de bienfaisance. Ces propositions contribueront à faire en sorte que les dotations en capital assurent un financement stable et durable de la mise en oeuvre des programmes et services de bienfaisance.

Finalement, comme je le disais au début, le budget de 2004 constitue un plan budgétaire ciblé ayant deux objectifs clairs: premièrement, assurer une gestion financière responsable et prudente et, deuxièmement, mettre l'accent sur le renforcement des fondements sociaux du Canada et l'édification d'une économie plus forte.

Le cercle vicieux des déficits chroniques a été rompu et le Canada jouit des bienfaits d'un cercle vertueux. Ce changement a renforcé la confiance envers l'économie canadienne, a entraîné une baisse des taux d'intérêt et une forte augmentation du nombre d'emplois bien rémunérés.

Comme le premier ministre le disait dans sa réponse au discours du Trône d'octobre: « Ce cercle vertueux nous a permis de baisser les impôts de façon équitable et d'investir dans les programmes sociaux de base. Nous allons continuer dans cette veine. »

Les mesures contenues dans le budget à l'étude donnent suite aux promesses du premier ministre. Aussi, j'invite tous les députés à appuyer le projet de loi C-33.

• (1520)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député d'avoir expliqué les éléments du projet de loi d'exécution.

J'aimerais obtenir des précisions sur un aspect soulevé par le député, au sujet de l'impôt sur le revenu des sociétés et de la prolongation à dix ans de la période de report prospectif des pertes d'entreprises autres qu'en capital, qui était auparavant de sept ans.

Cette question fait l'objet de discussions depuis plusieurs années, même à l'époque où je faisais partie du Comité des finances au début des années 90. On cherchait à savoir si le public devait payer le prix de la mauvaise gestion des sociétés pendant plus que les sept années prévues. On se demandait quel était le nombre d'années jugé raisonnable. Il pouvait s'agir d'un repli économique, ou de circonstances exceptionnelles contre lesquelles les sociétés ne pouvaient se protéger.

On a soulevé à un certain moment l'idée que les sociétés pouvaient avoir pris de mauvaises décisions d'affaires ou avoir souffert de mauvaise gestion. Les coûts afférents seraient donc imposés aux

contribuables dans une plus grande mesure que la normale, à cause de cette prolongation.

Je demande au député de nous expliquer la raison de la prolongation à dix ans.

• (1525)

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, la question posée par le député est tout à fait pertinente et mérite qu'on y réponde de façon exhaustive.

La réponse est qu'une perte est une perte. Que cette perte soit le résultat d'un repli économique, d'erreurs de planification ou de mauvaise gestion, elle demeure une perte. Je ne crois pas que la Loi de l'impôt sur le revenu tienne compte de la raison pour laquelle les gens perdent de l'argent. Dans les faits, ils ont perdu de l'argent, c'est tout.

L'unique prolongation est constituée des trois années supplémentaires. Le fait que les pertes encourues au cours des sept années précédentes découlent de mauvaise gestion, d'erreurs de planification ou de quoi que ce soit d'autre n'a pas d'importance; les mêmes pertes qui s'appliquaient avant pour sept ans s'appliquent également pour les trois années supplémentaires.

J'espère avoir répondu à la question sérieuse. Le député fait partie du Comité des finances depuis des années. Son apport aux travaux de ce comité est considérable.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Plus tôt ce matin, le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre s'est réuni et a adopté un rapport. J'aimerais obtenir le consentement unanime de la Chambre pour présenter ce rapport.

Il y a eu discussions entre tous les partis et accord pour que je puisse déposer le 20^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le Président: Le député de Glengarry—Prescott—Russell a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour que nous revenions à la présentation de rapports de comités?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 20^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre au sujet des modifications apportées au Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI N^O 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-33, Loi n^o 2 portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt les propos du député. Il a notamment dit très clairement qu'il ne faut pas perpétuer les erreurs du passé, si on peut dire, et que nous devons toujours essayer d'améliorer nos lois et de corriger les erreurs du passé. Je suis d'accord avec lui.

Vu ces dispositions, je rappelle au député les interprétations douteuses de la réglementation, par le passé, qui ont eu pour conséquence de spolier des provinces de leurs ressources, surtout celles qui en ont en abondance. A-t-il changé d'avis à ce sujet? Faudrait-il prendre le plus tôt possible l'engagement d'apporter des changements pour rendre ces avantages à ceux à qui ils devaient revenir dès le départ?

L'hon. John McKay: Monsieur le Président, je ne croyais pas que le député était aussi intéressé par mon intervention. De sa part, c'est exceptionnel.

Le député a posé une question générale que j'ai du mal à relier à mon intervention. À supposer qu'il y ait un rapport avec la question posée, disons que je ne prétends pas que le gouvernement soit parfait. Je suis persuadé que mon collègue admettra lui aussi qu'il ne s'agit pas d'un gouvernement parfait. Je soutiendrai néanmoins, quitte à ce que le député ne soit pas d'accord, qu'il s'agit d'un bon gouvernement. Lorsque nous remarquons des erreurs, des bourdes énormes, des choses qui pourraient se faire mieux, nous intervenons rapidement. Mon collègue est sûrement d'accord.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-33, Loi d'exécution du budget de 2004.

D'abord, je tiens à souhaiter à tous les députés un très joyeux Noël et une heureuse année. C'est la dernière occasion que j'ai de le faire avant que nous ajournions nos travaux.

J'en viens à la question dont nous sommes saisis, à savoir le projet de loi qui est un élément du budget de mars 2004. Il contient un certain nombre de mesures qui recueillent mon appui. En fait, j'ai passé pas mal de temps avec des fonctionnaires du ministère des Finances à parler de certaines d'entre elles. J'appuie bon nombre de mesures contenues dans le projet de loi. Certaines sont attendues depuis très longtemps et elles sont donc les bienvenues.

Le problème, selon moi, ce ne sont pas les mesures proposées par le gouvernement, c'est plutôt qu'elle ne vont pas assez loin. Si on examine certaines des propositions du gouvernement, on constate qu'il parle essentiellement de modestes mesures avec lesquelles il souhaite réduire le fardeau fiscal des Canadiens et leur venir en aide. En soi c'est une bonne chose, mais dans le contexte canadien actuel, c'est tout simplement insuffisant.

Plus tôt aujourd'hui, le secrétaire parlementaire est intervenu dans un débat sur un autre projet de loi, celui-là sur une convention fiscale; je lui ai dit qu'il n'y avait rien à reprocher à ce projet de loi, mais que, à la Chambre des communes, nous devrions présenter des projets de loi qui permettraient un allègement fiscal substantiel. Ni le

Initiatives ministérielles

projet de loi à l'étude ni aucun autre proposé par le gouvernement ne va dans ce sens. C'est très décevant.

Sur le même thème, replaçons-nous dans le contexte de l'intervention du secrétaire parlementaire. Il a notamment dit que le gouvernement reconnaissait l'importance des petites entreprises. Il a déclaré cela. Je n'en croyais pas mes oreilles; je n'arrive pas à croire que le gouvernement reconnaît l'apport des entreprises.

Si je dis cela, et le secrétaire parlementaire le sait, c'est parce que des douzaines de personnes qui sont venues témoigner devant le Comité des finances au cours de l'année ont dit: « N'admettez-vous pas que nous vivons une sorte de crise de productivité au Canada? » L'un après l'autre, des témoins sont venus dire: « Vous devez faire davantage. Vous devez faire preuve d'un plus grand dynamisme pour tenter de résoudre notre problème de productivité. »

Mon collègue de Peace River a bien exprimé cela. Il a dit que nous nous dirigeons vers la médiocrité comme des somnambules. Je suis d'accord avec lui. C'est bien dit. En fait, le niveau de vie des Canadiens correspond plus ou moins à 85 p. 100 de celui de notre principal partenaire commercial. Il en est ainsi parce que nous n'avons pas pris les décisions politiques qui auraient permis à notre économie de rouler à pleine capacité, de créer plus d'emplois, de créer des emplois mieux rémunérés, de rehausser le niveau de vie, d'accroître de plus en plus les recettes du gouvernement de manière à ce que celui-ci puisse s'attaquer aux difficultés sociales actuelles et à celles qui se profilent à l'horizon, comme le mur démographique dans lequel nous allons foncer dans 10 ou 15 ans.

Je ne sais pas combien de douzaines de fois nous avons entendu cela au Comité des finances. Pourtant, aucune mesure législative ministérielle ne reflète cet état de choses.

Nous sommes amèrement déçus de constater que le projet de loi C-33 ne reconnaît pas la situation actuelle en ce qui a trait à l'amélioration du climat des affaires au Canada. Honnêtement, je ne crois pas que le gouvernement prenne les problèmes des petites entreprises au sérieux. Le secrétaire parlementaire affirme le contraire, mais je ne le crois pas.

Le gouvernement affirme souvent qu'il défend les laissés-pour-compte. Je ne sais plus combien de fois je l'ai entendu dire cela au fil des ans. Or, si le gouvernement défendait les laissés-pour-compte, il n'ignorerait pas le témoignage de douzaines de personnes qui sont confrontées à ces problèmes de productivité tous les jours.

Initiatives ministérielles

Il y a 1,2 million de chômeurs au Canada. Ne serait-ce que pour cette raison, nous devons commencer à réagir au problème de productivité afin d'aider ces chômeurs. Que signifie un problème de productivité pour le Canadien moyen? Cela signifie que si l'économie ne roule pas à pleine capacité, si le gouvernement ne prend pas les mesures qui s'imposent pour libérer les entrepreneurs afin qu'ils puissent gagner davantage d'argent, développer leurs entreprises, partant, augmenter leur effectif et hausser les revenus de leurs employés, si le gouvernement ne prend pas le problème au sérieux, il devrait mettre la clé dans la porte. Il devrait abandonner la partie.

Il s'agit d'une priorité vitale pour tout gouvernement. Un gouvernement est censé prendre des décisions de politique publique qui répondent aux problèmes les plus graves auxquels le pays est confronté aujourd'hui. Un de nos problèmes les plus graves est que nous avons 1,2 million de chômeurs.

Dans de nombreuses régions du pays, le chiffre est considérable. À certains égards, les statistiques sont tellement énormes qu'elles masquent le problème à l'échelle locale. Dans certaines régions du pays, dans les provinces de l'Atlantique, les régions nordiques et diverses régions rurales, le chômage atteint des niveaux insensés. Et lorsque cela se produit, il s'ensuit toute une brochette de maux sociaux.

● (1530)

Le chômage pose aussi un problème grave dans certaines parties du pays, par exemple, dans la région de l'Atlantique. Dans certains secteurs de Terre-Neuve, le taux de chômage fluctue entre 20 et 25 p. 100. Il nous faut nous attaquer vigoureusement à ces problèmes.

Comme le disait l'autre jour mon collègue de Peace River, le gouvernement se compare à un somnambule qui avance vers la médiocrité. C'est ce que nous faisons aujourd'hui au Canada en ne nous attaquant pas à ce problème.

Dans son intervention d'aujourd'hui, le secrétaire parlementaire a affirmé que le gouvernement a accumulé des excédents et que c'est formidable. Oui, c'est formidable, mais le problème tient au fait que le gouvernement ne gère pas les excédents comme il le faudrait. Je vous donne un exemple.

Depuis la fin de l'ère des déficits, le gouvernement a consacré des montants d'argent démesurés à toutes sortes de choses qui ne favorisent pas la productivité de l'économie. Des témoins qui ont comparu devant le Comité des finances en ont parlé. J'ai oublié le nom du témoin, c'était peut-être Dale Orr, mais un des témoins a indiqué qu'environ 25 p. 100 de toutes les dépenses faites par le gouvernement depuis le retour des excédents budgétaires ont été affectées à des choses qui rehaussent la productivité. En d'autres termes, 75 p. 100 des dépenses ne le font pas. Certes, il faut faire des dépenses dans certains domaines, même si cela ne renforce pas nécessairement l'économie ou ne se traduit pas par la création d'emplois, mais quand je vois ce genre de disproportion, cela me dit quelque chose, à savoir que les dépenses gouvernementales sont tout à fait déséquilibrées.

Ce qui se produit lorsqu'une si grande partie des dépenses est affectée à des choses qui ne contribuent pas à rendre l'économie plus productive, à créer plus d'emplois et à générer plus de recettes pour le gouvernement, c'est que les excédents diminuent de plus en plus, car les entreprises ne jouissent pas des allègements nécessaires pour leur permettre d'être concurrentielles afin de créer les emplois qui généreront au bout du compte davantage de recettes pour le gouvernement. Le problème dans ce cas-ci, c'est qu'au fur et à

mesure que nous allons vers le choc démographique qui se fera vraiment sentir dans quelques années, à savoir le départ à la retraite des baby-boomers, on exercera des pressions énormes sur nos programmes sociaux.

Des témoins de toutes sortes qui ont comparu devant le Comité des finances ont parlé de ce problème et de la nécessité de s'y attaquer dès maintenant. Si on ne commence pas à gérer la taille de l'excédent maintenant et à élargir l'assiette fiscale de façon à disposer de plus de revenus dans l'avenir, on ne parviendra pas à régler le problème à ce moment-là. En d'autres mots, on ne peut pas attendre que le problème survienne pour s'y attaquer. On doit le faire 10 ans d'avance pour faire en sorte que les excédents soient suffisamment élevés pour financer à long terme les programmes sociaux.

Pour certains, cela peut sembler contraire au sens commun, mais j'estime que la réduction d'impôts constitue l'une des meilleures façons pour y parvenir. Les gens diront que le fait de réduire les impôts se traduira par une perte importante de recettes. J'ai entendu cet argument de la part de députés ministériels, mais même le gouvernement a dû reconnaître au cours des dernières années que, lorsqu'il a diminué les impôts, de façon très modeste à mon avis, les recettes ont augmenté.

D'ailleurs, dans le Rapport financier annuel de cette année, des fonctionnaires du ministère des Finances se disaient surpris de constater que les recettes tirées de l'impôt sur les sociétés avaient augmenté considérablement, et ce, même si on avait réduit l'impôt des sociétés. Cela n'est pas paradoxal. C'est logique, car soudainement les entreprises ont les capitaux nécessaires pour prendre de l'expansion ce qui les aide par la suite à générer plus de recettes. Cela veut dire également qu'elles embauchent plus d'employés et qu'elles font davantage d'affaires et produisent davantage et, en bout de ligne, réalisent des profits sans parler du fait que les nouveaux employés paient aussi plus d'impôts.

Au bout du compte, nous aboutissons au cercle vertueux dont a parlé le député. Cependant, j'aimerais faire valoir que le gouvernement considère souvent le fait de tourner en rond comme un cercle vertueux, et qu'il passe beaucoup de temps à tourner en rond. Là où je veux en venir, c'est que le gouvernement peut éviter cette crise démographique qui se dessine à l'horizon en réduisant l'impôt de façon stratégique afin de stimuler la productivité.

● (1535)

J'ai parlé de productivité à de nombreuses reprises aujourd'hui, mais il ne s'agit pas de travailler davantage. Il s'agit de veiller à ce que les entreprises puissent acheter l'équipement de pointe qui leur permettra d'être plus efficaces. Elles pourront ainsi soutenir la concurrence des États-Unis, du Japon, de l'Angleterre et de la France, tous ces pays avec qui nous luttons quotidiennement sur le champ de bataille commercial. Afin d'être concurrentiels, nous devons pouvoir acquérir de l'équipement, des connaissances, dans certains cas, et des services.

Comme je l'ai dit, il ne s'agit pas de travailler davantage. Les Canadiens travaillent très fort, aussi fort que tous les autres pays. Cependant, les mauvaises décisions en matière de politique publique nous ont privé de la capacité d'acheter de l'équipement et d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires afin d'être concurrentiels.

Initiatives ministérielles

Sans cette capacité, notre qualité de vie sera toujours en deçà de celle des États-Unis d'environ 15 p. 100. Ce n'était pas comme ça avant. On n'a jamais connu un si grand écart entre nos taux de chômage et entre nos taux de productivité. À une époque, nous étions au même niveau que les États-Unis. Cette situation se reflétait d'ailleurs dans la force de notre devise, il y a une génération. Cependant, les choses ont changé, malgré l'augmentation du cours du dollar canadien et la décroissance qu'il connaît aujourd'hui. Bref, j'estime que nous devons réduire les impôts.

Comme le secrétaire parlementaire a parlé brièvement des taxes, j'ai commencé à dresser une liste des taxes que paient les Canadiens. Nous oublions parfois combien de taxes nous payons. Les Canadiens paient aujourd'hui de l'impôt sur le revenu, de l'impôt des sociétés, une taxe sur les produits et services, une taxe sur les gains en capitaux, de l'impôt sur le capital et une taxe d'accise. En fait, nous payons la TPS sur la taxe d'accise sur le carburant. Nous payons une surtaxe, de l'impôt foncier, une taxe de vente et des charges sociales. Nous devons aussi payer des charges diverses et des droits en tous genres. Par exemple, pour obtenir un passeport nous devons payer. Des centaines de frais d'utilisation s'ajoutent à cela.

En bout de ligne, une famille à revenu moyen au Canada doit consacrer 49 p. 100 de son revenu pour payer des taxes, selon le Fraser Institute. Laissons de côté l'argument de la productivité pour un moment, et pensons à ce que cela représente pour une famille qui tente d'épargner pour envoyer les enfants à l'université, pour la retraite ou pour acheter une maison; comment peut-elle y arriver quand la moitié de son revenu sert à payer des taxes? Le problème s'aggrave.

Le Fraser Institute produit tous les ans une étude qui détermine la journée d'affranchissement de l'impôt au Canada, soit la journée à partir de laquelle les gens commencent à travailler pour eux et avant laquelle chaque cent gagné était pour le gouvernement. Nous devons travailler plus longtemps maintenant pour payer les taxes, alors que ce devrait être le contraire.

Nous avons un grave problème, non seulement sur le plan de la productivité, mais pour nous assurer que les gens ont suffisamment d'argent pour répondre à leurs besoins. Les gens consacrent plus d'argent aux taxes qu'à la nourriture, au logement et à l'habillement. C'est complètement fou.

Loin de moi l'idée de suggérer que le gouvernement n'a pas besoin d'argent pour des programmes importants. Il en a besoin. Le gouvernement doit dépenser intelligemment, et faire des dépenses, entre autres, pour la défense. Cependant, nous estimons aussi que le gouvernement a laissé le contrôle des dépenses lui échapper.

Depuis 1997, les dépenses dans les programmes sont passées de 106 milliards de dollars à 150 milliards de dollars. Ces dernières années, les dépenses ont augmenté en moyenne de 5,7 p. 100 par année. Cela ne peut durer. Les recettes n'ont augmenté que d'une fraction de ce pourcentage. Les recettes n'ont pas augmenté aussi vite que les dépenses.

• (1540)

Nous serons confrontés à un problème lorsque nous commencerons à faire face aux pressions démographiques et que nous essaierons de trouver des façons de nous occuper des gens lorsqu'ils atteindront l'âge de la retraite.

Je remercie le secrétaire parlementaire de ses arguments en faveur de ce projet de loi. Je ne veux pas remettre en question le projet de loi lui-même, mais je pense que le gouvernement aurait pu faire beaucoup mieux. Il aurait pu prendre ce problème au sérieux.

Beaucoup de témoins ont parlé des problèmes auxquels nous sommes confrontés à l'heure actuelle au Canada parce que nous ne nous attaquons pas à cette question. Cela m'inquiète. Cela me dit que le gouvernement est coupable de ce dont on l'accuse, c'est-à-dire de tergiverser. Il n'aborde pas les problèmes de façon sérieuse. Je tiens à dire qu'il est temps pour les Canadiens de passer à une autre solution qui consiste bien entendu à songer à élire les conservateurs. Je veux dire qu'il est temps d'adopter une nouvelle approche et de prendre ce problème au sérieux.

Nous croyons que les impôts des particuliers et des sociétés devraient être réduits et que nous devrions éliminer l'impôt sur le capital et examiner la question des gains en capital. L'impôt sur le capital est destructeur et il doit disparaître. Nous pensons que c'est une façon de commencer à s'attaquer aux nombreux problèmes dont j'ai parlé.

Nous devons permettre à l'économie canadienne de se développer pleinement et donner de l'espoir aux gens qui, dans bien des cas, ont perdu tout espoir parce que, depuis des années, ils sont incapables de se trouver un emploi ou ils vivent dans une région placée de façon chronique dans le marasme ou dans des endroits où l'industrie ne veut plus s'établir. Nous devons redresser la situation.

La seule façon d'y parvenir est de prendre une décision en matière de politique publique qui permette aux entreprises d'être compétitives, aux entrepreneurs de lancer des entreprises et aux particuliers de commencer à réaliser leurs rêves. Les Canadiens doivent trouver de l'emploi pour subvenir aux besoins de leur famille, épargner de l'argent et acheter une maison. Ce sont des rêves communs que les gens ont et ils devraient être réalisables dans un pays comme le Canada, mais pour beaucoup trop de gens, il n'en est rien, ce qui est regrettable.

Pour cette raison, j'espère que le gouvernement tiendra compte de nos interventions de ce côté-ci relativement aux questions que j'ai soulevées. Nous espérons que les Canadiens en tiendront compte également et qu'ils exerceront des pressions sur le gouvernement en plus de songer aux options qui s'offrent à eux au cours des prochaines élections. Nous savons qu'elles devraient probablement avoir lieu dans un avenir assez rapproché.

Une fois de plus, dans l'esprit du temps des Fêtes, je voudrais souhaiter à mes collègues un joyeux Noël et une bonne année. Nous avons hâte de revoir tous les députés au cours de la nouvelle année.

• (1545)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie toujours les observations du député. Il est très important que les députés expriment leur point de vue à la Chambre pour permettre aux autres de présenter des opinions divergentes, s'il y a lieu. C'est à juste titre que le député a présenté le Parti conservateur comme proposant des réductions d'impôt à ses amis, se basant sur les recettes prévues et promettant que les allègements fiscaux seront favorables à l'économie.

C'est là un bon souhait, mais Brian Mulroney, le premier ministre conservateur, a découvert ce qui arrive lorsqu'un gouvernement accorde des réductions d'impôt mais ne s'occupe pas des autres questions comme celle du remboursement de la dette. Par exemple, il a mis en place une exonération des gains en capital de 100 000 \$ au titre de laquelle il n'y avait même pas de clause de droits acquis. Cette exonération ne s'appliquait même pas aux gains à venir. C'était purement et simplement un cadeau de 100 000 \$ aux gens qui avaient des gains de détention de 100 000 \$. Évidemment, cette exonération a disparu par la suite.

Initiatives ministérielles

Sous l'administration Mulroney, plus précisément au cours des dernières années du règne conservateur, il n'y a eu aucun remboursement de la dette et, par surcroît, les registres montrent clairement que la dette nationale a augmenté. La différence entre le Parti conservateur et le Parti libéral c'est que, en période faste, il faut non seulement rembourser une partie de la dette, mais aussi accorder des réductions d'impôt, s'occuper des programmes et répondre aux besoins des citoyens.

Hier, le gouverneur de la Banque du Canada s'est fait poser une question au sujet de la façon dont nous devrions traiter l'imminent problème démographique qui se présentera au Canada et qui est au tournant. Il a dit que nous devrions aborder la question en remboursant la dette à un rythme raisonnable et que, quant au rapport dette-PIB, une cible de 25 p. 100 devrait permettre de réaliser des économies sur le service de la dette qui constitue la plus importante dépense du gouvernement du Canada. Par conséquent, lorsque les enfants de l'après-guerre atteindront l'âge de la retraite, les économies permettront de faire face à cette bulle dont le député a parlé. Voilà une stratégie responsable.

La différence ici c'est que le gouvernement ne se base pas sur les recettes prévues et s'occupe non seulement de réduire les impôts, mais aussi d'offrir des programmes sociaux solides et responsables, sans oublier de rembourser la dette. C'est un plan équilibré.

• (1550)

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, j'ai été élu à la Chambre il y a 11 ans, avec un programme qui préconisait d'équilibrer le budget, de réduire les impôts et de rembourser la dette. Tel était le programme qui m'a permis d'être élu en 1993. Le gouvernement disait alors que si nous suivions un tel programme, ce serait la politique de la terre brûlée et les emplois disparaîtraient. En fin de compte, les libéraux ont été obligés de l'adopter. Ils ont été forcés d'admettre qu'ils avaient tort et ils ont encore tort aujourd'hui.

Je fais remarquer au député d'en face que, en 2001, nous avons de nouveau forcé la main au gouvernement quand nous nous sommes présentés avec un programme préconisant la réduction des impôts. Les libéraux prétendaient que c'était impossible pour ensuite procéder à des réductions d'impôts. Ils disaient à l'époque, quand ils nous attaquaient, que cela tarirait leurs recettes. Toutefois, quand ils ont réduit les impôts, les recettes ont augmenté.

Le député dit qu'il est impossible de prédire les recettes. Comment pouvons-nous donc prévoir les dépenses à venir? Si nous sommes incapables de prédire les recettes, nous sommes incapables de faire des projets pour l'avenir. C'est évident, nous devons prévoir nos dépenses à venir. La question est de savoir comment? Est-ce que nous devons nous y prendre comme le gouvernement? Devons-nous essayer de dissimuler l'importance des surplus budgétaires, ce qu'a fait le gouvernement pendant des années? En fait, au cours des cinq dernières années, le gouvernement a sous-estimé ses surplus de quelque 30 milliards de dollars, sans compter les dépenses de fin d'exercice auxquelles il s'est livré, qui ne figurent pas dans le budget. Le chiffre est probablement plus près de 60 milliards de dollars.

Quand le député d'en face dit qu'il est impossible de prédire les recettes, je suis d'accord avec lui, les députés d'en face ne sont pas très bons en la matière. Toutefois, il est possible de le faire et un gouvernement responsable ferait certaines des choses que nous recommandons.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais féliciter mon honorable collègue conservateur

pour ses bons mots et son analyse juste concernant les mesures qui nous sont présentées.

J'aimerais aussi qu'il commente ce que je vais lui suggérer concernant l'endettement du gouvernement fédéral. N'est-il pas vrai—à mon avis, la population devrait se remémorer ces faits—que le gouvernement Mulroney a hérité d'une situation budgétaire précaire lorsqu'il a pris le pouvoir, puisqu'il y avait eu plusieurs mandats libéraux. Donc, les premiers déficits importants ont été réalisés par l'ancien premier ministre qui était l'ancien ministre des Finances, M. Chrétien. Alors, vous avez hérité, lorsque vous étiez au pouvoir, d'une situation qui avait été créée par les libéraux, en plus d'avoir subi deux récessions majeures pendant le règne du Parti conservateur.

Est-ce que cela vous remémore certains faits?

[Traduction]

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, mon collègue bloquiste a tout à fait raison. Les budgets déficitaires se sont succédés sous le gouvernement Trudeau. Pendant des années, les libéraux ont fait grimper la dette, qui était d'environ 180 milliards de dollars quand le gouvernement de Brian Mulroney est arrivé au pouvoir. À l'époque, c'était une catastrophe totale et c'est pourquoi ils ont été défaits.

Il est vrai que le gouvernement conservateur d'alors a été incapable de faire autant de progrès qu'il aurait voulu. Il est également vrai que l'origine du problème se trouve dans les dépenses excessives du gouvernement libéral.

Je dois reconnaître que mon collègue bloquiste se dévoue tout entier à la recherche d'une solution au déséquilibre fiscal qui existe aujourd'hui au Canada. Je l'approuve pour le travail qu'il accomplit dans ce dossier. Il fait de l'excellent travail. Je me réjouis à l'idée de le retrouver l'année prochaine au Comité des finances, qui s'attaquera à ce problème.

M. Pierre Poilievre (Nepean—Carleton, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais élargir le sujet abordé par le député de Medicine Hat.

Il a mis en lumière la différence essentielle entre ce côté-ci de la Chambre et ce côté-là. De ce côté-ci, nous croyons à la liberté économique, au fait que ce sont les personnes, et non le gouvernement tout-puissant, qui créent la richesse. C'est l'entrepreneuriat, et non les politiciens, qui contribuent à la création d'emplois.

Les interventions de nombreux députés de ce côté-ci de la Chambre ont illustré davantage le thème de la liberté individuelle. Ces députés ont pris la parole pour défendre les dispositions de la Charte protégeant les libertés religieuses et le droit des personnes d'agir selon leurs principes religieux. Ces députés réagissent ainsi à la position des ministres, qui s'opposent aux libertés religieuses et veulent imposer leurs valeurs aux divers groupes religieux et culturels. Les étrangers qui immigreront ici afin de jouir de libertés religieuses les verront entravées par un gouvernement désirant forcer les organisations religieuses indépendantes à célébrer des mariages qui vont à l'encontre de leurs valeurs.

Ironiquement, le ministre responsable de la réforme démocratique a répété maintes fois à la Chambre qu'il croyait en la Charte, mais, à la chaîne parlementaire, il a déclaré que les commissaires au mariage qui refusent de célébrer des mariages entre personnes de même sexe devraient perdre leur emploi. D'autres ministres ont affirmé que les Églises s'y refusant devraient perdre leur statut d'organisme de bienfaisance.

Initiatives ministérielles

Je ramène le débat à la question ultime de la liberté individuelle. Voici ma question pour le député de Medicine Hat: n'est-il pas vrai que ce sont les députés de ce côté-ci de la Chambre qui défendent les valeurs constitutionnelles, comme la liberté individuelle économique et religieuse et la liberté individuelle dans d'autres facettes de la vie des Canadiens?

• (1555)

M. Monte Solberg: Monsieur le président, mon ami a raison de penser que le Parti conservateur défend la notion de liberté individuelle, que nous croyons finalement que la meilleure façon de créer la richesse consiste, pour le gouvernement, à laisser la voie libre aux entreprises et aux entrepreneurs en les laissant faire ce qu'ils savent faire de mieux, soit se lancer en affaires et mettre sur pied des entreprises, embaucher des gens pour les y aider et créer toutes sortes de richesses.

Malheureusement, le gouvernement fait exactement le contraire. En effet, il semble penser que ses interventions sont utiles. Nous finissons cependant par apprendre qu'il est la source de tous les dérapages et de tous les scandales dans lesquels il a été impliqué.

En ce qui concerne la question du ministre de la réforme démocratique s'élevant contre la liberté d'un commissaire de mariage de refuser d'unir un couple du même sexe, cela semble sortir tout droit de 1984, le roman de George Orwell. Le ministre de la réforme démocratique s'est fait forcer la main dans ce dossier. Il est difficile de croire le gouvernement lorsqu'il dit être en faveur de la liberté de religion. Il est évident que, d'instinct, certains députés d'en face estiment qu'il ne devrait pas en être ainsi. Ils veulent leur imposer leur opinion, ce qui nous en dit long sur le Parti libéral.

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, on a même des amis chez les libéraux qui croient à notre travail sérieux, non seulement les critiques mais aussi les suggestions que nous pouvons faire au gouvernement. D'ailleurs le but ultime de toute opposition, c'est de faire de bien meilleurs gouvernements. Je pense que les oppositions, que l'on parle du Parti conservateur, du Bloc québécois et du Nouveau Parti démocratique, depuis septembre, ont fait en sorte que le gouvernement gouverne un peu mieux qu'il n'a gouverné depuis les 11 dernières années.

Je pense que ce projet de loi contient des mesures qui sont un bon pas en avant, mais elles sont tout à fait insuffisantes. Il y a un tas d'occasions ratées que le gouvernement aurait pu saisir pour améliorer véritablement les choses. Je vous donne juste un exemple. Dans le projet de loi C-33, on parle d'une réduction de la taxe du droit de sécurité des passagers. Il s'agit de cette fameuse taxe sur les aéroports qui a été imposée depuis les événements de septembre 2001 aux États-Unis.

Depuis le début—et le gouvernement ne veut pas l'admettre—, cette idée d'une taxe sur la sécurité est une très mauvaise idée. Non pas que la question de la sécurité soit une mauvaise idée, mais le fait de la financer par une taxe payée par les voyageurs, dans différents aéroports du Canada, compromet la compétitivité du secteur. Tous les représentants de l'industrie du transport aérien, à différents niveaux, en amont ou en aval, nous l'ont répété depuis que cette taxe a été instaurée. Il faut l'éliminer.

On parle d'une réduction, c'est un bon pas en avant, mais il faut l'éliminer. Notamment, on impose ces taxes et des mesures de sécurité extrêmes à de petits aéroports régionaux. Je pense qu'on a un peu exagéré cette question de la taxation et de la sécurité, surtout pour les petits aéroports qu'on retrouve dans plusieurs régions rurales du Québec et du Canada. Il faut éliminer cette taxe. On espère qu'au

cours d'un prochain budget, le ministre des Finances va penser que le gros bon sens doit prévaloir dans ses décisions, surtout en regard de ce type de droits.

Je profite de l'occasion pour aborder un autre point. Nous sortons d'une consultation pré-budgétaire. Cela a été un consensus partout, que ce soit au Québec—le Bloc québécois a mené sa propre consultation pré-budgétaire aux quatre coins du Québec—ou au Comité permanent des finances à la grandeur du Canada, où des représentants sont venus nous voir à Ottawa. Il y a un droit qu'il faut aussi revoir et c'est celui qu'on impose aux immigrants pour leur entrée.

Il n'est pas normal que des immigrants qui éprouvent des problèmes socio-économiques dans leur pays d'origine se voient imposer des droits d'entrée au Canada qui représentent des fortunes pour eux. Il faudrait moduler ces droits d'entrée; en avoir, mais en avoir selon la situation socio-économique des pays d'origine.

Il n'est pas normal qu'un réfugié qui se sauve d'une situation d'absence de liberté civile, d'une situation de pauvreté extrême, arrive en terre d'accueil et doit acquitter ce droit. On a bien besoin de l'immigration. Ce n'est pas un cadeau qu'on leur ferait. Avec la décroissance démographique, on a besoin des personnes immigrantes et on doit bien les accueillir. On ne devrait pas leur imposer ce type de droit. J'en profite pour souligner cette question.

Dans le projet de loi C-33, il y a une mesure hypocrite. Cela paraît bien, on le fait dans le discours du Trône, dans différents budgets, on parle des personnes handicapées. Eh que le gouvernement a de la compassion! C'est incroyable d'avoir le coeur sur la main comme cela.

Il y a un problème avec le traitement qu'on offre aux personnes handicapées, au Québec comme au Canada. On ne fait même pas respecter les lois fiscales adoptées ici. J'en réfère au crédit d'impôt pour personnes handicapées. Je regarde mes collègues autour de moi, ma collègue de Compton—Stanstead, en particulier de même que les nouveaux députés qui sont arrivés après l'élection du 28 juin dernier.

Mes collègues et moi-même avons tous entendu les problèmes auxquels doivent faire face les personnes handicapées concernant le crédit d'impôt pour personne handicapée dont ils bénéficiaient depuis plusieurs années. L'année où ils nous visitaient, l'Agence du revenu avait décidé de revoir leur dossier, de leur demander de fournir encore des preuves assez incroyables de leur handicap. Il y a même des maladies qui sont tout à fait dégénératives. Il n'y a pas de retour possible et on demande à ces gens de fournir encore des papiers du médecin, des preuves qu'ils sont encore handicapés alors que c'est évident.

On a eu des histoires d'horreur. Il y a une personne qui était vraiment handicapée à tous points de vue, pour qui il était impossible de se déplacer, même pas pour marcher le long d'un petit bureau, et on lui imposait d'aller revoir son médecin pour avoir de nouveau des papiers.

• (1600)

On contestait même ce qu'on lui avait versé au cours des années précédentes. C'est un non-sens que de harceler des personnes qui sont déjà éprouvées, souvent de façon épouvantable, par la vie.

Initiatives ministérielles

Maintenant, on se retrouve avec une proposition visant à instaurer une nouvelle déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées. Comme tous ici, je veux bien améliorer le sort des personnes handicapées. Cependant, qu'on commence par respecter les crédits contenus dans la Loi fédérale sur l'impôt et qu'on applique correctement les dispositions.

Nous avons encore droit au lyrisme du gouvernement concernant les personnes handicapées, et ce, depuis 1993. Lorsqu'on parle de l'absence d'investissement dans le secteur du logement social, on oublie toujours que cette problématique comporte une composante qui s'appelle le logement adapté pour personnes handicapées. Pas un sou depuis 1993 n'a été versé pour le logement adapté pour les personnes handicapées. On peut bien parler de plusieurs mesures, mais l'essentiel ne se retrouve jamais dans les décisions du gouvernement.

Nous espérons que le gouvernement, en la personne du ministre des Finances, soit un peu plus sensibilisé aux personnes handicapées lors du dépôt de son prochain budget. Qui plus est, il a beau faire tous les calculs, toutes les courbettes, entourloupettes et culbutes qu'il voudra, même un triple saut avant ou arrière, des surplus importants seront générés au cours du prochain exercice financier. À cet égard, je pense que ce serait une bonne idée de penser aux personnes handicapées de façon constante.

S'agissant encore une fois des personnes handicapées, selon une étude du ministère des Finances, au cours de l'exercice financier 2002-2003, 148 000 d'entre elles n'ont pas pu bénéficier du crédit d'impôt parce qu'elles n'avaient pas de revenu imposable. Ce serait une bonne idée que ce crédit soit transformé en crédit d'impôt remboursable pour les personnes handicapées qui sont parmi les faibles revenus et qui ne peuvent en bénéficier. Puisque ce n'est pas un crédit d'impôt remboursable, il faut devoir payer de l'impôt au gouvernement fédéral pour pouvoir en bénéficier.

Une autre occasion manquée correspond à la révision de la fiscalité des particuliers, surtout ceux à faible revenu. Je réfère ici aux familles à faible revenu. Le gouvernement fédéral génère d'importants surplus. Je crois que le surplus cumulatif des huit dernières années est d'environ 63 milliards de dollars. Encore une fois cette année, le surplus sera de 9,1 milliards, alors qu'il devait prévu à 1,9 milliard. Est-ce normal que, dans une telle situation budgétaire du gouvernement fédéral, on ne pense même pas à réviser la fiscalité des particuliers, surtout pour les familles à faible revenu? Est-ce normal que, parmi les pays du G-7, le Canada soit celui où l'on impose le plus rapidement les revenus gagnés par les familles à faible revenu?

On parle d'un seuil d'imposition nulle, ce qui semble bien savant comme terme. Or, c'est le moment à partir duquel les contribuables commencent à payer de l'impôt. Ce seuil d'imposition nulle ici, au Canada, pour le gouvernement fédéral, se situe à 8 200 \$. À moins que je ne me trompe, ce montant est bien en deçà du seuil de pauvreté, ou du seuil de faible revenu. Les spécialistes trouvent des entourloupettes pour tenter de parler de façon plus politiquement correcte et en arriver à des termes moins brutaux que « le seuil de pauvreté ». C'était trop brutal, alors on parle du « seuil de faible revenu ».

Le seuil de pauvreté est bien au-dessus de ce montant de revenu imposable de 8 200 \$ qui a cours relativement à l'impôt fédéral sur le revenu. Parmi les membres du G-7, le gouvernement canadien est celui qui impose le plus rapidement les revenus gagnés par les particuliers et les familles. Le dernier budget, dont le projet de loi

C-33 applique certaines des prémisses, présentait une bonne occasion pour le gouvernement de réviser la fiscalité des particuliers.

Si ma mémoire est bonne, en 1996, nous, du Bloc québécois, avons déposé une série de mesures prévoyant de rendre un peu plus équitable le régime d'impôt pour les particuliers. Nous l'avons fait pour les entreprises également. À ce moment-là, je me souviens que le ministre des Finances de l'époque, soit l'actuel premier ministre, s'était même levé en Chambre pour féliciter le Bloc québécois d'avoir réalisé une telle étude d'envergure. Cependant, depuis ce temps, il n'y a eu aucune véritable réforme de la fiscalité afin d'inculquer une certaine justice fiscale dans le régime fédéral.

On en est toujours à des aberrations comme le seuil d'imposition nulle à 8 200 \$ pour les particuliers et autour de 10 000 \$ pour les familles. Cela n'a aucun sens. Savez-vous qui sont les premières victimes de cette inefficacité? Ce sont les femmes qui sont chefs de famille, qui ont un ou deux enfants à charge. Avec des surplus de 9 milliards de dollars, probablement 10 et 12 milliards pour le présent exercice financier se terminant le 31 mars 2005, pourquoi est-ce si difficile pour le gouvernement de voir exactement ce que nous pouvons voir et de procéder à des mesures en conséquence? Ce sont toujours des demi-mesures ou des quarts de mesures pour en arriver, au bout du compte, à des statistiques alarmantes. Par exemple, depuis 1993, il n'y a pas véritablement eu de réduction du nombre d'enfants pauvres au Canada. On en compte encore 1,2 million. S'il y a des enfants pauvres, c'est parce qu'il y a des parents pauvres. À cet égard, la fiscalité peut jouer énormément. La fiscalité est un des déterminants majeurs quant à la pauvreté ou la richesse relative des citoyens.

● (1605)

En fait, il y a des mesures qui améliorent quelque peu la situation au niveau de la gestion des conventions fiscales signées entre le Canada et différents pays, qui sont considérés par l'OCDE comme étant des paradis fiscaux. C'est-à-dire des pays ou des régions qui octroient des bénéfices indus sur le plan fiscal, des taux d'imposition comme celui de La Barbade, par exemple, entre 1,5 et 2,5 p. 100 sur les dividendes versées aux corporations, alors qu'ici c'est autour de 28 ou 29 p. 100. Donc, nous parlons de pays où la transparence n'est pas le mantra au niveau des comptes bancaires, par exemple, et au niveau des activités bancaires et industrielles effectuées par des filiales d'entreprises canadiennes ou d'autres pays qui s'établissent à La Barbade ou ailleurs, comme aux îles Fidji.

Or, ce sont souvent des pays où transitent l'argent sale pour être blanchi. Ce sont donc de véritables lessiveuses ambulantes qui sont pointées du doigt à tous les ans par l'OCDE. Cependant, à part quelques pays européens, il n'y a pas vraiment de mesures draconiennes pour faire en sorte qu'on cesse cet évitement fiscal provoqué par l'existence des paradis fiscaux.

Actuellement, il y a deux mesures, dans le projet de loi, qui touchent les conventions fiscales. Ce sont des mesures positives, mais qui ne touchent cependant pas le coeur du problème. Effectivement, le coeur du problème a deux jambes. Il a été élu premier ministre le 28 juin dernier. On ne peut pas donner l'exemple à des entreprises qui investissent dans des paradis fiscaux et qui font sortir des milliards de dollars, à chaque année, au bénéfice des paradis fiscaux. On ne peut pas prêcher par l'exemple ici, alors que notre premier ministre ne prêche pas par l'exemple.

Initiatives ministérielles

Je vous cite la convention fiscale avec La Barbade puisqu'il s'agit du pire exemple lorsqu'on parle d'évitement fiscal et de fuite de capitaux vers des pays considérés comme des paradis fiscaux. En effet, les entreprises se voient imposer des taux ridiculement bas au niveau des profits et rapatrient leurs fonds ici pour se voir ensuite être exonérées d'impôt sur le revenu au Canada. La Barbade est un des pires pays qui a été pointé comme tel par l'OCDE. Or, le premier ministre, ancien ministre des Finances, possède une entreprise familiale qui s'appelle CSL International. C'est une entreprise de transport maritime international, qui a un bureau—on n'appelle pas cela un siège social et je vais vous dire pourquoi—à La Barbade. Lui-même bénéficie de l'existence d'une convention fiscale.

La convention fiscale comme telle, lorsque vous la regardez, semble correcte. On l'analyse depuis longtemps déjà et on dénonce cette situation. Elle semble correcte. Il y a même des clauses qui stipulent que des entreprises qui ne paieraient que 1,5 ou 2,5 p. 100 d'impôt à La Barbade, lorsqu'on rapatrie les profits des filiales d'entreprises canadiennes, sont imposées en fonction de la différence entre ce qu'elles ont payé à La Barbade et ce qu'elles paieraient normalement si elles avaient leurs activités ici.

Par contre, le gouvernement, il y a quelques années, a adopté une réglementation fiscale. La réglementation ne passe pas par la Chambre des communes, mais elle est définie par l'exécutif. Nous analysons les lois, mais il y a des règlements qui vont avec ces lois.

• (1610)

Or, l'alinéa 5907(11.2)c) du Règlement de l'impôt sur le revenu permet à des entreprises comme CSL International, comme les grandes banques canadiennes—il y a à peu près deux semaines, une étude a été rendue publique par un professeur d'université, qui disait que les banques avaient bénéficié de cet évitement fiscal—de faire en sorte que, lorsqu'elles sont imposées une fois à La Barbade, on contourne la disposition de la convention fiscale avec La Barbade qui dit qu'elles sont quand même imposées ici.

Par règlement adopté par ce gouvernement, pas par le Parlement, on a fait un cas d'exception des entreprises qui paient une première fois à La Barbade un impôt de 1,5 p. 100 ou de 2,5 p. 100, selon le type d'entreprise. Lorsque ces profits sont rapatriés ici, le règlement fédéral, adopté par le gouvernement, par le gouverneur en conseil, et extirpé du Parlement, fait en sorte qu'elle ne paie pas deux fois l'impôt.

Alors, elles sont taxées une fois à 1,5 ou 2,5 p. 100 des profits ou des dividendes. Lorsque tout cela est rapatrié ici, elles ne sont pas assujetties à la Loi de l'impôt fédérale. Ce n'est pas normal. On a fait un cas d'exception à partir d'un règlement voté à l'exécutif, dont le ministre des Finances, l'actuel premier ministre, faisait partie à l'occasion de l'adoption de ce règlement.

Ce n'est pas normal. Il faut abolir ce règlement pour faire en sorte que toute entreprise, que ce soit CSL International, l'entreprise familiale du premier ministre ou que ce soient les grandes banques canadiennes, paie sa juste part d'impôt. Ce sont des milliards de dollars qui ne rentrent pas dans les coffres du gouvernement fédéral et dans ceux des gouvernements provinciaux à cause d'un règlement adopté par le gouverneur en conseil, c'est-à-dire par le gouvernement, sans qu'il y ait eu un débat ici, parce que les règlements ne passent pas par le Parlement, mais sont décidés par le gouverneur en conseil.

Pire encore—vous me direz que j'exagère, mais je n'exagère pas, car ce sont les faits—, en 1998, j'étais assis ici. Le ministre des Finances de l'époque, l'actuel premier ministre, dépose un projet de loi omnibus comprenant différentes mesures, un peu comme le projet

de loi C-33. Il y avait des petites et des grandes mesures, des choses compréhensibles et des choses qui nous ont donné du fil à retordre, parce que c'était quelquefois très technique.

Néanmoins, un petit paragraphe à la fin du projet de loi nous dit: « Et nous modifions la Loi de l'impôt sur les sociétés pour les compagnies de transport maritime international », et on référerait à toutes sortes de choses. Cela m'a intéressé, bien entendu. J'ai commencé par la fin de ce projet de loi omnibus pour découvrir que le premier ministre s'était déposé lui-même, à l'époque où il était ministre des Finances, par l'entremise de la loi C-28, des avantages pour sa propre compagnie qui est devenue son entreprise familiale depuis qu'il l'a supposément cédée à ses enfants.

Que disait le projet de loi C-28? Il en rajoutait. Non seulement on avait une réglementation pour éviter de payer deux fois de l'impôt, même si ce sont des taux d'imposition totalement ridicules par rapport à la moyenne nord-américaine et à nos taux d'imposition, mais maintenant, il s'ajoutait une exception supplémentaire strictement pour les compagnies de transport maritime international. Il y en a huit au Canada. Il fait partie des huit.

Que disait cet avantage un peu technique, mais qui a des retombées incroyables? Il disait que même des compagnies inactives, c'est-à-dire qui ne font pas directement du transport maritime international mais qui sont des espèces de conglomérat, peuvent bénéficier des dispositions fiscales qu'on retrouve dans la réglementation qui évite la double imposition, même si le premier taux d'imposition est très faible.

Autrement dit, le ministre des Finances du temps, le premier ministre actuel, s'est déposé une loi sur mesure pour sa propre compagnie, pour éviter de payer de l'impôt différencié ici et pour faire en sorte que son type d'organigramme d'entreprise puisse bénéficier de la disposition fiscale, même si elle en est exclue.

Pire encore—vous me direz que j'exagère, mais je n'exagère pas—, pour pouvoir bénéficier d'une convention fiscale, une entreprise canadienne qui a une filiale à l'étranger comme à La Barbade, par exemple, doit être une entreprise dont le *mind and management* est là-bas. Autrement dit, toutes les décisions de gestion et d'administration doivent être prises là-bas.

Or, un reportage à Radio-Canada, qui remonte à plusieurs mois maintenant, disait que le reporter avait essayé d'avoir des réponses concernant CSL International à La Barbade même, et on l'avait référé à CSL à Montréal. Cela veut dire que la gestion et la planification de l'entreprise CSL International n'est même pas à La Barbade; elle est à Montréal.

• (1615)

Donc, la première des conditions n'est pas respectée pour pouvoir bénéficier d'un traitement fiscal comme celui-là, selon la Loi de l'impôt fédéral sur le revenu des corporations. C'est grave. Ce sont des occasions manquées, mais on sait maintenant pourquoi.

[Traduction]

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai pas grand-chose à lui offrir à part lui demander son avis sur l'imposition des plus démunis de notre société. Il a parlé des Canadiens à faible revenu; c'est une question débattue au Comité des finances depuis des années. La question revient à chaque année.

Initiatives ministérielles

Environ 14 millions de Canadiens paient de l'impôt sur le revenu. Si nous versions 100 \$ à chaque contribuable, la facture s'élèverait à 1,4 milliard de dollars. Cela démontre bien le coût des réductions d'impôt générales. Il serait beaucoup plus intéressant de concentrer ce 1,4 milliard de dollars sur les gens qui en ont vraiment besoin.

Par contre, le député sait bien que, selon la Loi de l'impôt sur le revenu, même les contribuables aux revenus les plus élevés sont imposés selon le taux le plus bas pour les 30 000 premiers dollars de revenu. Donc, si nous ajustions les premiers échelons de l'impôt, tous les Canadiens en sortiraient gagnants.

Le député serait-il prêt à étudier la proposition suivante? Au lieu de modifier les taux, l'ajustement pourrait se faire à la fin de la déclaration de sorte que, si le revenu d'un contribuable se situait sous un certain seuil et si l'impôt par ailleurs payable s'élevait à moins de, disons, 500 \$, le montant à payer ne serait pas imposé.

Cela permettrait de détecter les membres de notre société dont le revenu est faible pour des raisons indépendantes de leur volonté. Nonobstant la Loi de l'impôt, qui tient compte du revenu même à de faibles niveaux, il serait approprié de prévoir une exemption générale pour les contribuables à faible revenu qui doivent payer de l'impôt.

• (1620)

[Français]

M. Yvan Loubier: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. D'ailleurs, je tiens à lui souhaiter mes meilleurs vœux pour l'année 2005. On se connaît depuis 1993 et c'est un député qui fait un excellent travail. Son seul défaut, c'est d'être libéral, mais on ne peut pas être parfait. C'est un excellent collègue. Nous avons également fait de belles missions ensemble à l'étranger. Il y a de belles histoires à raconter.

Mon collègue a raison. Il est difficile de réformer la fiscalité des particuliers. On a tenté d'avoir différentes propositions. Depuis 1993, je ne peux pas dire que le Comité permanent des finances se soit penché très sérieusement sur cette question parce qu'il n'y a pas quelque part une volonté politique pour le faire. Il a raison. Lorsqu'on diminue les taux d'imposition sur la première tranche de revenus, cela affecte également les autres tranches. Donc, ce sont non seulement les faibles revenus qui peuvent en bénéficier, mais également les très hauts revenus.

Il y a sûrement un moyen. C'est peut-être une voie qu'il nous a tracée tout à l'heure de prévoir que pour certaines classes de revenus, il faudrait un taux d'imposition différencié. Cela se fait ailleurs. On peut regarder certains pays européens. Je fais souvent référence aux pays nordiques. Ils ont une longueur d'avance sur nous au niveau de la fiscalité des particuliers.

On y a fait des catégories de faibles revenus. Les taux d'imposition varient pour ces catégories. On n'a donc pas des tranches universelles où la première tranche de revenu gagné est imposée à un tel pourcentage et la deuxième tranche plus élevée à tel autre pourcentage. Finalement, lorsque vous gagnez 150 000 \$, la première modification faite sur les premiers 10 000 \$ se retrouve dans vos poches, même si vous gagnez 150 000 \$.

Le député de Miramichi a à coeur cette question-là, comme nous au Bloc québécois. Il a proposé une certaine mesure au Comité permanent des finances que l'on a pris en délibéré pour l'analyser. Le problème, c'est que lorsqu'on dit qu'en bas de 10 000 \$, le taux d'imposition doit être plus faible, ou bien qu'on doit prévoir un crédit d'impôt pour ces personnes pour rembourser l'impôt qu'elles payent parce qu'elles ont un faible revenu, une personne qui gagne

9 999,99 \$ peut avoir un remboursement de 372 \$, par exemple, en crédit d'impôt, ce qui compense pour l'impôt qu'elle a payé. Mais à 10 000 \$, cette personne va payer 372 \$ à Ottawa. Cela fait comme une espèce de bond incroyable pour 1¢. Donc, il faut examiner la question de près.

Nous avons fait un premier déblayage en 1996, mais il faut aller plus loin. Pour aller plus loin, il faut qu'il y ait une volonté. Mon collègue qui était membre du Comité permanent des finances sait aussi que cela fait des années qu'on essaye de mettre cette question à l'ordre du jour. Il faudrait peut-être y penser d'autant plus qu'on a des surplus énormes. Cela soulagerait les familles à faibles revenus.

[Traduction]

Mme Judy Wasylycia-Leis (Winnipeg-Nord, NPD): Monsieur le Président, nous voici en train de débattre d'une mesure visant à mettre en oeuvre le budget de l'an dernier. Nous avons la chance de réfléchir au passé et de corriger le processus actuel comprenant les consultations prébudgétaires pour le prochain budget. Je pense que le moment est opportun. C'est le temps de réfléchir au passé et de regarder vers l'avenir.

Je voudrais parler d'une très importante question dont traite le projet de loi C-33. Les sujets de discussion sont légion. Si l'on examine le sommaire du projet de loi, on constate que ce dernier apporte des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, à la Loi sur le droit pour la sécurité des passagers, à la Loi sur la taxe sur les produits et services des premières nations et à d'autres lois.

Une des mesures proposées dans ce projet de loi doit être soulignée. Il s'agit du symbole même d'une échappatoire flagrante, d'une tare qui entache notre système aujourd'hui. Il a fallu d'énormes pressions de la part des députés pour que cela soit corrigé. Il y a une ligne dans le sommaire du projet de loi C-33 où on lit qu'il est proposé « d'éliminer la déductibilité des amendes et des pénalités ». Ces mots sont fort éloquentes, n'est-ce pas?

Enfin, le gouvernement admet qu'il faut éliminer la disposition qui permet à un contribuable de déduire de ses impôts ses amendes et ses pénalités. Cela est difficile à croire en cette époque, n'est-ce pas? Il est difficile à croire que, jusqu'à maintenant, on pouvait déduire ses amendes et ses pénalités pour des fautes commises. Il est difficile à croire en effet que la commission d'une faute puisse entraîner un avantage fiscal.

Par ailleurs, nous ne discuterions pas de ce projet de loi n'eût été de la détermination des députés néo-démocrates. Comme chacun sait, nombre de députés néo-démocrates ont soulevé cette question de différentes façons, de différents points de vue et à de nombreuses occasions à la Chambre.

Je voudrais attirer votre attention sur le travail de mon collègue, le député de Windsor-Ouest, qui, pour mettre fin à l'encouragement de la corruption dans le secteur privé au moyen de déductions fiscales, a proposé la motion suivante au Comité permanent de l'industrie, des ressources naturelles, des sciences et de la technologie:

Que le Comité suspende les audiences sur le projet de loi C-19 jusqu'à ce que le gouvernement présente à la Chambre des communes ses propositions de modification de l'alinéa 18(1)a) de la Loi de l'impôt sur le revenu, qui permet la déduction d'amendes à titre de frais professionnels, et jusqu'à ce que la deuxième lecture des propositions de modification ait été complétée.

Initiatives ministérielles

Les députés ne sont pas sans savoir que le projet de loi C-19, intitulé Loi modifiant la Loi sur la concurrence, prévoit notamment des modifications aux amendes infligées aux entreprises pour un grand nombre d'infractions anticoncurrentielles. Mon collègue de Windsor-Ouest était d'avis que se pencher sur ces modifications avant de régler une fois pour toutes la question de la déductibilité des amendes revenait à mettre la charrue avant les boeufs. Chose intéressante, le Comité a abondé dans son sens.

Et, miracle, le débat sur cette question de mise en oeuvre du budget a eu lieu aujourd'hui et nous n'aurons pas eu besoin d'attendre l'année prochaine. Je pense qu'il faut rendre hommage à mon collègue de Windsor-Ouest pour son dur travail, et le féliciter pour son initiative.

Comme je l'ai dit, cela fait un moment que nous insistons pour que le gouvernement se penche sur cette question. Nous avons déployé de gros efforts pour convaincre l'administration libérale d'arrêter de permettre aux sociétés commerciales de déduire les amendes et pénalités financières qui leur sont infligées. Évidemment, nous avons été consternés, comme la plupart des Canadiens, de voir les sociétés commerciales coupables d'un certain nombre d'infractions s'en tirer avec une sorte de récompense équivoque pour leurs agissements répréhensibles.

Mme Alexa McDonough: C'est indécent.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Ma collègue d'Halifax dit que c'est indécent.

• (1625)

Je vais vous donner un exemple de cette indécence. Une compagnie pharmaceutique s'est fait infliger une amende de 50 millions de dollars en septembre 1999 relativement à un certain nombre d'infractions de complot concernant ses ventes de vitamines et d'acide citrique en vrac. Elle a pu déduire de son revenu total imposable pas moins de 10 millions de dollars, soit 21 p. 100 de ces 50 millions de dollars. C'est incroyable. Ce n'est qu'un exemple des choses que le gouvernement a avalisées pendant l'année 2004. Non seulement est-ce inadmissible au plan de la justice, mais cette situation aggrave le manque à gagner en recettes fiscales, déjà considérable, attribuable aux échappatoires dans la loi concernant l'impôt des sociétés.

Dieu merci, nous nous penchons enfin sur cette question. Cependant, pourquoi a-t-il fallu tant de temps? Le secrétaire parlementaire pourra peut-être répondre à cette question. Peut-être pourra-t-il nous dire pourquoi il a fallu plusieurs années après que ce problème ait été porté à l'attention du gouvernement pour que celui-ci colmate enfin une brèche qui est plutôt un vrai gouffre.

Peut-être que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances peut nous aider à comprendre pourquoi pratiquement rien n'a changé depuis que mon collègue, le député de Winnipeg-Centre, a prononcé les mots suivants devant la Chambre, en mai 2002:

Monsieur le Président, je n'ai pas le droit de déduire mes contraventions à la circulation de mon revenu pour les fins de l'impôt. Or, un tribunal a récemment statué que les entreprises peuvent déduire à titre de dépenses d'emploi les amendes, sanctions et autres montants prélevés. C'est scandaleux. La ministre du Revenu national convient-elle que cette décision annule l'effet dissuasif d'une amende en permettant à une entreprise d'en déduire le montant pour les fins de l'impôt?

Plus tard, en 2002, mon collègue de Winnipeg-Centre a également dit:

Monsieur le Président, il y a six mois, j'ai demandé à la ministre du Revenu national de supprimer l'échappatoire fiscale qui permet aux entreprises d'inclure dans leurs dépenses déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu les amendes et les pénalités. Depuis quand les violations de la loi sont-elles déductibles d'impôt?

Voilà la question du jour. Depuis quand est-il possible pour les entreprises de déduire de leur revenu imposable les amendes qui leur sont infligées? Depuis quand est-il admissible que des entreprises enfreignent les lois du pays, puis tirent un profit de leurs violations?

Mon collègue de Winnipeg-Centre ne s'est pas arrêté là. Il a posé des questions à de nombreuses autres occasions en 2002, 2003 et 2004. En fait, d'autres députés ont aussi soulevé des questions précises dans ce dossier. Je voudrais rappeler à cet égard une intervention de mon collègue de Halifax le 27 juin 2003:

Ensuite, et c'est tout aussi absurde, il y a le fait que les entreprises peuvent dans certains cas déduire en tant que dépenses d'entreprise légitimes les amendes qu'on leur a imposées pour avoir violé la loi. Qu'il s'agisse de questions environnementales et d'irresponsabilité de leur part à cet égard, chose pour laquelle elles ont été condamnées, ou qu'il s'agisse de pratiques de travail tout à fait inacceptables pour lesquelles elles ont été mises à l'amende, comme les violations des dispositions sur la santé et la sécurité, par exemple, ou d'autres formes de comportements irresponsables et antisociaux, il n'en demeure pas moins qu'en vertu de la loi actuelle que le gouvernement continue d'appuyer, les amendes et pénalités reliées à ces infractions peuvent dans certains cas être déduites aux fins de l'impôt par les sociétés coupables de ces actes.

Donc, on récompense ceux qui violent la loi. C'est la question dont nous parlons enfin aujourd'hui. Je cite une dernière fois un de mes collègues. Il s'agit du député de Windsor—Tecumseh, qui a dit en 2004:

Le moment est venu que le gouvernement s'en prenne vigoureusement aux pollueurs et rende illégales les déductions pour fins d'impôt des amendes imposées pour cause d'empoisonnement de notre environnement.

• (1630)

Je pourrais continuer pendant longtemps encore, mais je crois que c'est assez clair maintenant. C'est une situation aberrante qui a existé dans notre société. Nous soulevons ce problème depuis des années et il a finalement été reconnu aujourd'hui. Au moins, il est mentionné dans le projet de loi. On peut bien sûr se demander combien de temps il faudra pour que ces mesures entrent en vigueur. Quand ferons-nous quelque chose? Quand les entreprises se verront-elles imposer une amende sans pouvoir la déduire à titre de frais professionnels?

C'est là une partie importante de ce projet de loi. Nous appuyons évidemment cette modification en particulier.

Il s'agit maintenant de déterminer si nous pouvons appuyer le reste du projet de loi. Cela dépend réellement de la façon dont nous concevons le budget qui a donné lieu à cette loi. Les députés doivent savoir que nous n'avons que de sévères critiques à formuler à l'égard du budget déposé par les libéraux en 2004. Nous étions très inquiets à l'idée que le gouvernement, qui se trouvait encore une fois dans une position assez confortable, ayant accumulé un excédent considérable par suite des compressions imposées aux Canadiens au fil des ans, était soudainement en mesure d'utiliser cet excédent pour accorder encore plus de réductions d'impôt et rembourser la dette.

Je sais que le député de Mississauga me demandera ce qu'il y a de mal à rembourser la dette. Je tiens à lui dire que si je n'ai rien contre l'idée de consacrer une partie de l'excédent au remboursement de la dette, je crois qu'il sera d'accord avec moi pour dire que cette question devrait être soumise à une discussion publique et à certaines délibérations parlementaires. On ne devrait pas être mis devant un fait accompli, une fois ces mesures prises en secret, sans que toutes les données soient portées à la connaissance du Parlement.

Initiatives ministérielles

Le député de Mississauga et tous ses collègues ministériels conviendront sûrement de l'importance de la transparence à l'heure actuelle, particulièrement quand on pense aux difficultés qui existent sur ce plan dans d'autres pays, comme en Ukraine, ou aux difficultés de certaines de nos grandes sociétés touchées par des scandales et des cas de gaspillage de l'argent des investisseurs.

S'il y a une chose sur laquelle nous devrions pouvoir nous entendre de nos jours, c'est certainement la nécessité de faire preuve d'honnêteté, de transparence et de responsabilité à l'égard de l'argent des contribuables qui nous a été confié pour que nous en prenions soin et que nous en disposions après avoir tenu des délibérations sérieuses.

Nous ne disons pas qu'il ne faut jamais consacrer d'argent à la réduction de la dette. Nous voulons signaler que, au cours des dernières années, par un calcul délibérément erroné de l'excédent, on a affecté automatiquement au service de la dette des montants qui auraient pu être affectés aux objectifs prioritaires des Canadiens. Ainsi, 86 milliards de dollars ont servi à réduire la dette sans que le Parlement ne soit consulté ou ne prenne une décision réfléchie. Il est là le problème.

Nous pouvons ne pas être d'accord sur le montant à affecter à la dette, aux réductions d'impôts ou aux dépenses de programmes, mais le problème de fond réside dans la façon dont le gouvernement a caché les disponibilités financières réelles et aurait, semble-t-il, fait délibérément un calcul erroné pour que l'argent soit automatiquement affecté au déficit. Et c'est en effet ce que semblent souhaiter les grandes sociétés.

J'ai été stupéfiée d'apprendre que l'excédent pour l'exercice actuel était en réalité de 9,1 milliards de dollars et non pas de 1,9 milliards de dollars. J'ai tenté aujourd'hui d'en discuter avec certains leaders d'opinion du pays. À l'occasion d'un débat public à la radio locale de Winnipeg, j'ai entendu celui qui dirige la School of Business Administration de l'Université du Manitoba déclarer qu'il convenait que le gouvernement agisse de la sorte, en catimini, étant donné que l'argent servait à réduire la dette. Au nom de quoi, je vous le demande? Je n'approuve pas du tout ces propos effroyables de la part d'un chef de file de notre milieu.

Je pense que cette attitude est représentative de celle de nos grandes sociétés et de nos grandes banques. On ne les a pas entendues critiquer le gouvernement et certainement pas dénoncer l'inexactitude dans la prévision de l'excédent. En réalité le fait d'affecter ces sommes à la dette est à leur avantage ou correspond à leurs visées politiques.

• (1635)

Comme nous l'avons déjà dit tellement de fois, à quoi bon affecter tous nos excédents disponibles à la dette si cela veut dire que des gens vont souffrir de la faim, que le chômage demeurera élevé, que les gens ne pourront avoir accès à l'éducation et que la situation du logement va s'effondrer autour de nous? À quoi bon?

À quoi bon veiller à atteindre le grand objectif que les libéraux ne cessent de fixer, à savoir une dette qui représente 25 p. 100 du PIB d'ici dix ans si, en réalité, nous avons un énorme déficit social et un énorme déficit humain? À quoi bon? Comme je l'ai dit mille fois, à quoi bon finir de payer l'hypothèque si, au bout du compte, le toit coule?

De nos jours, une famille s'efforce d'atteindre un équilibre entre ses besoins et le paiement hypothécaire. Le gouvernement devrait faire de même.

Nous en sommes à un carrefour crucial en cette période pré-budgétaire. On a beaucoup parlé de nouvelles réductions des impôts. Nous sommes profondément préoccupés par l'objectif libéral d'une réduction de la dette de 200 milliards de dollars, comme ils l'ont avancé ces dernières années. Nous voudrions obtenir l'assurance que l'argent disponible sera vraiment affecté à la satisfaction des besoins des Canadiens et investi dans notre pays, afin que nous puissions faire croître l'économie et nous attaquer à la fois, du même coup, au déficit social et au déficit financier.

Nous avons en tête le même objectif que les libéraux, mais nous voulons y ajouter un élément humain. Nous voulons y ajouter la sollicitude et la compassion dont les libéraux se targuent. Nous leur demandons d'en tenir compte dans le prochain budget.

Les consultations sont terminées, pour ce qui est du rôle officiel du Comité des finances. Je suis pas sûre que nous soyons parvenus à ce que nombre d'entre nous souhaitaient, c'est-à-dire à être le baromètre de l'opinion et la refléter dans un rapport. Nous verrons bien de quoi il retourne, lundi prochain, lorsque le rapport sera enfin déposé. Nous voulions que l'opinion des Canadiens soit reflétée dans notre rapport qui sera remis au ministre des Finances et dont des éléments pourraient se retrouver dans le prochain budget.

Les députés comprendront que, depuis quelques années, sous ce gouvernement, les consultations ont perdu beaucoup de leur sens. On fait très peu d'efforts, on accorde fort peu d'attention aux consultations prébudgétaires menées par le Comité des finances. Le ministre des Finances se soucie fort peu des résultats de ce travail.

Il ne me semble pas injuste de dire que le pouvoir réel est à l'oeuvre en ce moment même, au cabinet du ministre. Jour après jour et en ce moment même, il consulte des leaders d'opinion. Il prend les conseils d'un certain nombre de personnes, et il a raison. J'espère qu'il reçoit des conseils judicieux, mais je trouve déplorable que les 200 à 300 personnes et organisations qui comparaissent régulièrement devant le comité n'aient pas la chance de voir leur opinion influencer le budget.

Chose certaine, le dernier budget n'a pas tenu compte des vœux des Canadiens. J'espère que, dans le budget, dans le plan qui doit être présenté au Parlement et à tous les Canadiens le 22 février 2005, nous verrons enfin l'influence de certains des rêves et aspirations des Canadiens.

• (1640)

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, je n'avais pas vraiment prévu de question mais la députée m'a motivé. J'ai bien aimé notre petite joute verbale. J'ai beaucoup de respect pour la députée.

En fin d'intervention, elle a mentionné le processus de consultation. Je ne partage pas son avis. Ayant fait partie du Comité des finances pendant environ quatre ans, j'ai eu le plaisir de rencontrer des Canadiens d'un bout à l'autre du pays, de me rendre dans leur localité et aussi d'en inviter quelques-uns pour nous exposer leur point de vue. La députée sait très bien que, si nous devons mettre un prix sur toutes les propositions que les gens nous ont faites, nous aurions une facture de plus de 50 milliards de dollars. Il est évident que nous ne pouvons pas faire ce que tout le monde veut que nous fassions.

Initiatives ministérielles

Malgré cela, le processus est important du simple fait que les Canadiens ont l'occasion de s'exprimer, les gouvernements devant ensuite trancher. Toutefois, chaque budget ne peut pas tout régler. On doit prendre le budget dans le contexte des budgets antérieurs et de toutes les choses qui ont changé.

Penchons-nous ce qui s'est passé au fil des ans, au cours de la dernière décennie. Nous avons atteint un certain équilibre en réduisant les impôts de 100 milliards de dollars, en remboursant 50 milliards de dollars sur la dette, et en économisant 3 milliards de dollars par an. N'oublions pas l'injection massive de fonds dans les soins de santé, les garderies, et les municipalités. Des choses très louables ont été réalisées. Je veux simplement rafraîchir la mémoire de la députée. Elle concèdera peut-être que tous les Canadiens devraient quand même avoir leur mot à dire. Nous pouvons toujours mieux faire.

• (1645)

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question et je tiens à préciser, d'entrée de jeu, que ce que je vais dire n'entache en rien le respect et l'admiration absolus que j'éprouve envers les centaines de Canadiens qui participent au processus de consultations prébudgétaires.

Mes réserves visent uniquement les libéraux fédéraux qui refusent régulièrement de tenir compte des réflexions et des conseils des Canadiens. S'ils en avaient tenu compte, nous n'aurions pas vu, en 2004, un budget de privatisation qui a fait progresser l'idée de confier à des entreprises privées à but lucratif tous les soins de santé et d'autres responsabilités relevant du secteur public. Nous n'aurions pas vu un budget aussi axé sur les baisses d'impôt et la réduction de la dette.

Nous aurions vu un budget mieux équilibré entre, d'une part, les programmes importants pour la santé et le bien-être des Canadiens, les réductions d'impôt sélectives et ciblées à l'intention des personnes à faible et à moyen revenu, et, d'autre part, l'affectation à la réduction de la dette de certaines ressources déterminées préalablement.

Nous n'aurions pas vu l'excédent budgétaire de 9,1 milliards de dollars être affecté automatiquement au remboursement de la dette. C'est consternant. C'est à cela que les Canadiens s'opposent.

J'invite le député de Mississauga-Sud à s'inspirer des recommandations de certains spécialistes qui suivent les travaux de notre comité et du Parlement. Dobell et Ulrich, dans leur document sur les enjeux politiques de 2002 intitulé « Parliament's Performance in the Budget Process: A Case Study », ont souligné ceci:

On pouvait déceler assez longtemps à l'avance les grandes lignes des intentions du gouvernement, mais il n'y a pas de lien automatique entre les témoignages qu'un comité entend et ce qu'il recommande.

C'était vrai en 2001, et ce l'est certainement encore aujourd'hui.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, dans son intervention, la députée a parlé de la Loi de l'impôt sur le revenu, de la concurrence, des amendes et des sanctions imposées aux entreprises, d'échappatoires fiscales, du fait de s'enrichir en violant la loi, des récompenses liées au non-respect de la loi, des amendes imposées aux pollueurs et de la nécessité de la transparence, de la reddition de comptes et de la fin du secret. La députée a également parlé de gens qui servent leurs propres intérêts politiques, de ceux qui répondent aux besoins des Canadiens et de l'aspect humain lié à certaines décisions ainsi que du dévouement et de la compassion. Sur cette note, j'aimerais entendre le point de vue de la députée sur les questions suivantes.

La société Noranda est censée vendre certains des actifs qu'elle possède à Sudbury, notamment sa mine de nickel. La China

Minmetals, propriété du gouvernement de la Chine, a déposé une offre d'achat. Or, cette société possède un fort triste dossier, entre autres pour avoir utilisé des esclaves dans ses exploitations minières. Qui plus est, elle possède la pire feuille de route du monde au chapitre de la sécurité dans ses mines.

Théoriquement, l'Agence d'examen de l'investissement étranger examinera cette offre. Toutefois, l'expérience antérieure révèle que, au cours des dernières décennies, l'agence n'a rejeté aucune des 11 000 offres qu'elle a pu examiner.

J'aimerais que la députée expose, si elle le peut, les raisons pour lesquelles elle estime que notre gouvernement et notre premier ministre sont tellement déterminés à aller de l'avant et à vendre cette ressource naturelle stratégique et précieuse à une entreprise qui a recours à l'esclavage et qui possède un des pires dossiers du monde au chapitre de la violation des droits de la personne.

Ma théorie, pour autant que je comprenne, est que le premier ministre et la Société maritime CSL font construire certains de leurs navires en Chine et que, par conséquent, ils ferment les yeux sur certaines réalités. Nous sommes tous au courant, entre autres, des stratégies d'évasion fiscale que pratique cette entreprise. J'aimerais que la députée parle du fait que le gouvernement ferme carrément les yeux sur ces violations des droits de la personne et, dans une certaine mesure, s'apprête à céder un actif canadien précieux, en préparant une approbation automatique et en faisant fi de toute préoccupation en ce qui concerne l'examen des investissements étrangers.

• (1650)

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, je remercie mon collègue du Parti conservateur pour sa question. Il s'agit d'une question très importante qui nous préoccupe tous.

Premièrement, depuis au moins une décennie, on a l'impression que l'Agence d'examen de l'investissement étranger est un tigre de papier. À quelque égard que ce soit, son efficacité n'a pas été démontrée et ce n'est vraisemblablement pas maintenant qu'elle effectuera un examen sérieux de tout client potentiel étranger, comme la Chine qui souhaite acquérir Noranda au Canada.

Le député sait que depuis des années, le Nouveau Parti démocratique s'oppose avec véhémence à la façon dont on vend notre économie à des entreprises étrangères. Nous nous inquiétons tout autant aujourd'hui à l'idée qu'un pays comme la Chine, qui affiche un bilan très contestable au chapitre des droits de la personne et de la protection des travailleurs, puisse exercer ce genre de contrôle total sur notre économie. Il s'agit d'une trahison de la pire espèce.

Il faut établir un nouveau mécanisme pour faire face à cette nouvelle situation. Pour ce faire, j'espère que le gouvernement n'entend pas avoir recours aux procédures habituelles en vertu de l'Agence d'examen de l'investissement étranger, mais qu'il considérera cela comme une occurrence particulière qui demande une nouvelle approche.

À la lumière de ce que le député a dit, tout particulièrement sur CSL, j'espère que le gouvernement agira avec diligence. Comme l'a fait remarquer le député, je ne serais pas étonnée d'apprendre que les navires de la Société maritime CSL sont construits en Chine. Si on jette un coup d'oeil à la liste des pavillons sous lesquels naviguent les navires de la CSL, on trouve le Libéria, les Bahamas, la République de Vanuatu, l'Allemagne, Singapour et bien d'autres. Nous sommes au fait de l'existence de holdings complexes qui concernent bon nombre de pays et d'intérêts douteux. Je félicite le député pour avoir soulevé la question et je suis impatient de travailler avec lui dans ce dossier.

Initiatives ministérielles

M. Don Bell (North Vancouver, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement les propos de la députée de Winnipeg-Nord. Comme elle, je suis membre du Comité des finances. J'éprouve du respect pour elle et j'apprécie son point de vue.

J'espère qu'elle reconnaît que les députés ministériels sont disposés à écouter les gens et à recueillir leurs suggestions à l'égard du budget. Elle admettra, j'espère, que les libéraux siégeant au comité sont tout aussi attentifs que les autres aux 250 groupes et plus que nous avons entendus au cours de nos audiences, cet automne.

En ce qui concerne l'excédent, voici le commentaire que je lui retournerais. Elle est au courant, je présume, que lorsque les libéraux ont remplacé les conservateurs au pouvoir, 39¢ de chaque dollar allaient au service de la dette nationale. Aujourd'hui, c'est environ 19¢ de chaque dollar et notre objectif est de 12¢. La dette représenterait alors 25 p. 100 de notre PIB. Cela coïncidera avec le moment où les enfants de l'après-guerre commenceront à atteindre l'âge de la retraite et permettra au gouvernement d'assumer les coûts additionnels occasionnés par le vieillissement de la population.

Personne ne laisse entendre que tout l'excédent devrait être consacré au remboursement de la dette, mais une partie suffisante de celui-ci devrait l'être. Une erreur de 1 p. 100 dans les projections des dépenses ou des revenus entraînerait un écart approximatif de 4 milliards de dollars. Les 9 milliards de dollars...

Le vice-président: La députée de Winnipeg-Nord a la parole.

Mme Judy Wasylycia-Leis: Monsieur le Président, j'aimerais bien qu'il en soit ainsi. Il dit que l'argent consacré à l'excédent a procuré des économies ailleurs, mais il n'en est rien. Depuis quelques années, nous avons adopté la voie de la réduction de la dette et des impôts. Cela n'a stimulé ni l'économie ni la productivité. Les pauvres sont restés pauvres.

L'argent a été engouffré dans un profond trou noir et ne nous a pas procuré le double avantage d'investir dans les Canadiens tout en abaissant la dette.

J'espère que le député écoutera attentivement les économistes qui détiennent la preuve empirique démontrant que l'utilisation de l'excédent pour investir dans les programmes et dans le Canada nous amènerait au même rapport dette/PIB que souhaite le gouvernement et au même moment ou peut-être un an plus tard.

Choisira-t-il de consacrer tout cet argent à abaisser la dette ou va-t-il commencer à investir une partie de cet argent dans le logement, l'éducation, les soins de santé et tous les autres secteurs qui en ont besoin dans notre société?

• (1655)

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au sujet de la loi d'exécution du budget, à l'occasion de notre dernière séance de 2004. J'aimerais aborder certaines questions qui ne se retrouvent pas dans le projet de loi.

J'en suis à mon troisième mandat à la Chambre. Étrangement, année après année, lorsque nous parlons de consultations prébudgétaires et que nous sommes saisis de projets de loi sur l'exécution du budget, je suis toujours étonné de voir à quel point le gouvernement oublie certaines des questions les plus importantes que nous devrions aborder.

Permettez-moi de commencer par les employés de JDS Uniphase. C'est un dossier sur lequel le gouvernement aurait dû se pencher. C'est une question financière. Le gouvernement propose un impôt fictif afin de percevoir des centaines de milliers de dollars chez des Canadiens qui triment dur et qui n'ont jamais vu un sou de cet argent.

Le plus ironique est que j'ai porté ce dossier à l'attention du premier ministre actuel lorsqu'il était ministre des Finances. Cela fera quatre ans en février. Nous nous étions rencontrés à plusieurs occasions à l'époque et nous avons examiné la question de près. J'avais rencontré ses fonctionnaires. Ils reconnaissaient que la situation était inadmissible et qu'il fallait faire quelque chose. Ils disaient qu'ils devaient étudier la situation.

Quatre ans et trois ministres plus tard, je pose toujours les mêmes questions à la Chambre des communes. Je dois maintenant m'adresser au ministre du Revenu national. Je crois sincèrement que nous sommes aujourd'hui plus près d'une solution. Les discussions d'aujourd'hui se sont ouvertes sur des félicitations adressées aux responsables de la résolution de la situation—et ils se sont tournés vers d'autres députés. À part cela, le plus important est d'aider ces gens. Ils ne devraient pas avoir à passer dans le tordeur pendant quatre autres années. Ils méritent qu'on les aide.

Nous avons parlé de nos façons de dépenser l'argent des contribuables. Il est stupéfiant de constater que les questions les plus importantes sont laissées de côté.

Parlons du registre des armes à feu. Au début, le gouvernement a amené le Parlement à croire que le coût total serait de 85 millions de dollars, mais qu'il percevrait des recettes. Le coût net pour le contribuable devait être exactement de deux millions de dollars. Le gouvernement a oublié quelques zéros. Le chiffre se rapproche en fait de 1,4 milliard de dollars et il continue de grimper. Je pense que le gouvernement y consacre 120 millions de dollars de plus.

Je sais que les députés conservateurs souhaitent vivement supprimer le financement du registre des armes à feu. Je veux souligner ici que personne ne veut que des gens arpentent nos rues avec des armes. Cependant, nous croyons que l'argent pourrait être dépensé de façon beaucoup plus efficace.

Qu'avons-nous obtenu pour cet argent? Eh bien, deux millions de propriétaires d'armes à feu tout à fait innocents qui détiennent un permis fédéral doivent signaler leur changement d'adresse. Si des gens ont enregistré leurs armes à feu et ont ensuite déménagé, ils ont 30 jours pour signaler leur changement d'adresse ou ils sont passibles d'une peine d'emprisonnement de 30 jours.

Devinez qui n'a pas à signaler son changement d'adresse. Tout cela est lié à la façon dont nous dépensons l'argent dans la Loi d'exécution du budget. En fait, 176 000 criminels condamnés auxquels on a interdit de posséder des armes à feu n'ont pas à faire part de leur changement d'adresse.

On peut se demander où sont les priorités du gouvernement.

Je me penche sur des choses qui ne sont pas dans la Loi d'exécution du budget. Je constate un silence. Qui ne dit mot consent. Lorsque le gouvernement refuse de s'occuper de certaines choses, nous devons nous demander pourquoi il refuse de façon si flagrante de s'en occuper.

Permettez-moi également de parler de quelques problèmes qui se posent. On entend beaucoup parler de ces dossiers, le gouvernement prend beaucoup d'engagements à ce sujet, comme dans le cas de la crise de la vache folle, le dossier de l'ESB. Les gens de l'ouest du pays et de tout le Canada doivent faire face à cette crise. Nous entendons les engagements. Nous entendons le gouvernement parler. Comment se fait-il que les éleveurs laborieux ne voient pas venir aide?

Initiatives ministérielles

En Colombie-Britannique, d'où je viens, c'est le problème du bois d'oeuvre. Le gouvernement est pratiquement inexistant là encore. Pour les libéraux, le pays se termine aux Rocheuses. Le gouvernement pense que c'est l'océan Pacifique qui est de l'autre côté de la chaîne de montagnes et il ne sait pas qu'on retrouve là une autre région du pays.

● (1700)

Permettez-moi de parler d'une question qui est d'actualité depuis mon élection en 1997. Depuis des mois, nous entendons parler des actions de la ministre de l'Immigration. Comment peut-elle continuer d'occuper ce poste?

Pourquoi ne consacrons-nous pas des ressources pour régler la situation? Actuellement, quelque 25 000 personnes présentent des revendications du statut de réfugié dans notre pays. Nous avons besoin de plus d'immigrants que jamais. Des gens de différents pays attendent en ligne. Ils ont des compétences et veulent s'établir ici. Dans le cas de ceux qui viennent au pays et revendiquent le statut de réfugié, il faut compter des années et des années pour traiter ces revendications. Pourquoi ne changeons-nous pas les lois? Des projets de loi nous permettraient de mettre de l'ordre dans ce chaos, mais on n'y consacre pas les ressources nécessaires.

J'ai beaucoup de préoccupations dans ce dossier. Des gens arrivent des États-Unis et revendiquent le statut de réfugié. C'est absurde. C'est ridicule. Ils se présentent au Canada et nous dépensons, dans des systèmes qui ne fonctionnent clairement plus, des millions et des millions de dollars durement gagnés par les Canadiens. La ministre de l'Immigration n'a déposé aucun projet de loi pour régler ces problèmes. C'est la même chose année après année.

Le système de détermination du statut de réfugié a été établi pour faire entrer au Canada les gens qui viennent de régimes oppressants ou qui font face à la persécution. En tant que société généreuse et bienveillante, nous devons amener ces gens au Canada. Cependant, les politiques du gouvernement, et j'insiste sur le mot « politiques », ont permis d'exploiter le système tellement à mauvais escient que lorsque les gens arrivent, ils savent qu'ils peuvent revendiquer le statut de réfugié et étirer le processus sur deux à cinq ans. Il est temps que le gouvernement examine les priorités et décide où nous devons dépenser.

Les députés d'en face disent qu'ils sont très fiers d'avoir éliminé le déficit. Permettez-moi de dire quelque chose que je soutiens depuis longtemps. Je veux souligner l'apport d'un ancien député, M. Preston Manning. Il était chef de mon parti lorsque j'ai été élu pour la première fois. Il a parlé de se débarrasser du déficit bien avant que cela ne soit populaire. Il a soulevé la question en 1993. Il a poussé le gouvernement à le faire.

Malheureusement, le gouvernement a éliminé le déficit sur le dos des Canadiens qui gagnent durement leur vie. Il a retranché des milliards et des milliards de dollars dans les transferts aux provinces. Les impôts ont augmenté encore et encore. Nous n'avons plus de déficit fédéral, mais nous avons d'énormes excédents. Le gouvernement lui-même prévoit un excédent de 9 milliards de dollars cette année, ce qui est totalement inacceptable. Nous l'avions prévu avant les élections.

Le gouvernement avait dit que les chiffres du Parti conservateur n'étaient pas dignes de foi et que nous ne serions pas capables de respecter nos engagements. Or, ce sont nos chiffres qui étaient exacts.

Les libéraux surtaxent les Canadiens. Neuf milliards de dollars est une jolie montagne d'argent. Ils vont puiser dans les poches des contribuables l'argent si durement gagné. Ils continuent à réduire les

sommes qui devraient être transférées aux provinces. Et pour couronner le tout, les libéraux font de folles dépenses au profit de leurs amis et pour alimenter leurs programmes de népotisme.

Au fil des ans, nous avons assisté au scandale des commandites, au Shawinigate, à la perte d'un milliard de dollars au ministère du Développement des ressources humaines et au gaspillage de centaines de millions de dollars en frais d'annulation de contrats du ministère de la Défense nationale. Au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, il n'existe aucun mécanisme de responsabilisation, pas plus du reste qu'au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, où des milliards et des milliards de dollars se sont envolés.

● (1705)

Pourquoi parlons-nous encore de ces questions aujourd'hui? Pourquoi ne faisons-nous aucun progrès dans ce domaine? Pourquoi y a-t-il encore de nouvelles révélations? Les journaux en font encore leurs manchettes. Le gouvernement a prétendu il y a un an qu'il voulait donner un grand coup de balai et que toute la lumière devait être faite. Or, nous apprenons de la commission Gomery que, en réalité, le gouvernement a fourni très peu d'information. Les libéraux ont déclenché une enquête, croyant se libérer du dossier pour pouvoir se consacrer aux élections. Maintenant, nous assistons à des révélations, et les faits sont beaucoup plus troublants que ce qu'on avait pu imaginer auparavant. Des documents manquent. Des documents bidon ont été présentés. C'est inacceptable.

Il est temps que le gouvernement fasse le point sur ses priorités. Il est temps qu'il tienne compte des intérêts des Canadiens lorsque vient le temps de dépenser l'argent qu'ils ont durement gagné. Il est absolument honteux que le gouvernement n'ait pas saisi l'occasion de réduire les sommes dépensées pour le registre des armes à feu. Encore 120 millions de dollars vont être versés pour ce registre. C'est incroyable. Les libéraux nous disent même que le registre ne sera pleinement fonctionnel qu'en 2008. Il est scandaleux de voir que des gens s'évertuent encore à défendre ce genre de dépenses.

Les libéraux se demandent pourquoi les Canadiens sont mécontents, pourquoi ils protestent lorsque vient le moment de payer leurs impôts. Voici ce que les contribuables répètent: « Nous payons nos impôts, mais qu'on nous rende des comptes sur la façon dont on dépense notre argent. »

Que font les libéraux avec cette loi d'exécution du budget? Ils réduisent le droit pour la sécurité dans le transport aérien. Imaginez donc! Voilà l'autre mesure qu'ils prennent. Cela n'a rien à voir avec ce budget. Ils vont réduire la taxe sur la sécurité dans les aéroports.

Pour chaque dollar qu'ils prennent dans les poches des Canadiens ils rendent une pièce de 10 sous et attendent des remerciements. C'est renversant. Ils approchent les contribuables, les volent, leur rendent une pièce de dix sous pour chaque dollar qu'ils leur ont pris et ont le culot de quêter des remerciements. Cela me renverse de voir qu'ils puissent s'en tirer de la sorte.

J'aperçois des députés ministériels qui hochent la tête. Je ferais de même si j'étais de l'autre côté de la Chambre. Je hoche la tête. C'est toujours la même rengaine. Ils vont annoncer une réduction d'impôt. J'ai déjà vu la manoeuvre. Je l'appelle le test du talon de chèque de paye. Ils vont se lever et déclarer qu'ils réduisent les impôts. Pourtant, lorsque des Canadiens qui travaillent fort me montrent le talon de leur chèque de paye, je vois bien qu'ils ramènent moins d'argent à la maison que l'année précédente et qu'en réalité ils n'ont pas eu de réduction d'impôt.

Initiatives ministérielles

Les libéraux peuvent remanier un impôt et le réduire un peu, mais ils vont en augmenter un autre. Au bout du compte, il y a seulement un contribuable et un chèque de paye, et les Canadiens ont moins d'argent qu'ils n'en avaient avant le lancement de ces programmes gouvernementaux. C'est précisément ce que je dis quand j'affirme que pour chaque dollar qu'ils prennent, les libéraux rendent une pièce de dix sous et quêtent des remerciements.

J'aimerais aborder quelques autres points concernant les aéroports.

L'hon. Wayne Easter: Parlez des surplus.

M. Gary Lunn: Je serais ravi de parler des surplus. C'est du vol que d'enranger des surplus de 9 milliards de dollars. C'est de la surimposition. Tout prévisionniste ayant la moindre compétence pourrait faire mieux que cela. Les libéraux ont accumulé des surplus de l'ordre de 30 ou de 35 milliards de dollars en engrangeant 9, 10 ou 11 milliards de dollars chaque année. C'est du vol.

Comme je l'ai toujours soutenu, voici ce qu'ils devraient faire: qu'ils aient un poste dans le budget montrant le montant qu'ils paieront au titre de la dette, quel montant il y aura pour le plan de remboursement de la dette, et qu'ils en perçoivent autant en impôts.

S'ils rendaient l'argent au Canadiens à faible et à moyen revenu, s'ils donnaient aux Canadiens qui travaillent dur un peu plus de revenu disponible, leur donnaient un peu de liberté et de choix sur la manière dépenser cet argent, l'économie s'en porterait mieux, les Canadiens verraient leur sort s'améliorer, il y aurait des emplois. Malheureusement, le gouvernement pense tout savoir, il veut presser le contribuable comme un citron, et il veut décider comment dépenser son argent.

• (1710)

Il y a un autre sujet enrageant pour la population de l'Ouest canadien: les loyers pour les aéroports. À ce titre, certaines autorités aéroportuaires, comme celle de ma circonscription de Victoria, paient des sommes excessives au gouvernement fédéral. D'aucuns pourront dire qu'elles ont signé une entente. Elles payent presque 1 million de dollars par an. Certains aéroports qui sont pour ainsi dire de la même taille, comme celui de St. John's, ne payent pas un sou, pas un liard. Les députés de l'autre côté le savent.

Les aéroports de Vancouver, Victoria, Edmonton, et Calgary payent des sommes incroyables au gouvernement fédéral pour leur loyer. On m'a dit que dans certains cas, à Calgary par exemple, les loyers pourraient presque doubler. Le loyer pourrait passer à presque 40 millions de dollars; il est actuellement de 20 millions de dollars. Pourtant, d'autres aéroports au pays ont concocté un amour de petite entente avec le gouvernement: ils ne payent rien. Est-ce juste? C'est incroyable. Il faut se pencher sur ces questions, dans l'intérêt de l'équité et de la justice; les gens doivent être traités équitablement dans tout le pays.

Les libéraux se demandent pourquoi ils comptent si peu de représentants en Colombie-Britannique et en Alberta. C'est parce qu'ils ne leur accordent aucune importance. Ils traitent presque ces provinces comme si elles n'existaient pas. Les faits parlent d'eux-mêmes. La Colombie-Britannique et l'Alberta ne sont pas traitées sur le même pied que les autres provinces.

Espérons qu'un jour, le processus budgétaire comportera de véritables réductions d'impôt pour les familles à faible et moyen revenus. Le Parti conservateur du Canada a présenté un amendement au discours du Trône. Le gouvernement devra y donner suite s'il veut de vrais changements.

L'hon. Wayne Easter: Nous l'avons déjà fait. Nous avons procédé à la plus importante réduction d'impôt de l'histoire du Canada. Les gens de votre parti ont voté contre.

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, le député dit que ce fut la plus importante réduction d'impôt de l'histoire du Canada, mais ce qu'il omet de dire, c'est que le gouvernement a augmenté les droits et un certain nombre d'autres impôts qui ont représenté, en fin de compte, une perte nette pour les contribuables.

La situation des Canadiens ne s'est pas améliorée. Leur revenu disponible, leur pouvoir d'achat, est moins élevé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a cinq ans. Il est moins élevé qu'il ne l'était il y a dix ans lorsque les libéraux ont formé le gouvernement. Les Canadiens ont vu leur pouvoir d'achat baisser depuis l'arrivée des libéraux au pouvoir.

Il est important que nous commençons à réaliser de véritables progrès dans certains de ces domaines. Le gouvernement doit prendre en compte une partie de ces choses. Il a voté en faveur du budget. Espérons que, lorsqu'il sera appliqué intégralement, il y aura de véritables réductions d'impôt qui feront une différence, des réductions mesurables qui ne seront pas annulées par des augmentations de droits.

Un autre amendement au discours du Trône, proposé par le Parti conservateur, invitait le gouvernement à dire la vérité au sujet des prévisions budgétaires. J'exhorte le gouvernement à prendre en compte certaines des propositions d'amendement au discours du Trône et à dire la vérité dans les prévisions budgétaires. Réduisons les impôts des familles à faible et moyen revenus. Assurons-nous que les fonds de l'assurance-emploi soient exclusivement réservés aux travailleurs. Toutes ces mesures doivent être appliquées.

Le gouvernement a appuyé les amendements au discours du Trône présentés par le Parti conservateur du Canada. Les libéraux y ont accordé leur appui à la Chambre. Il reste à espérer que leur vote se traduise par de véritables mesures et par la concrétisation de ces chiffres.

• (1715)

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, le député a mentionné le registre des armes à feu et l'absence ou le mauvais ordre de priorité du gouvernement.

En évoquant les 2 milliards de dollars que le gouvernement a dépensés pour le registre des armes à feu, je ne peux m'empêcher de penser à tous les récidivistes, à tous les violeurs et à tous les meurtriers qui auraient pu être gardés en prison plus longtemps et qui n'auraient jamais dû bénéficier d'une libération conditionnelle. Je pense aux policiers supplémentaires qui auraient pu être postés dans les rues. Je pense à toutes les mesures que nous aurions pu prendre pour empêcher la vente de drogues à nos jeunes. Je pense à toutes ces grandes choses que nous aurions pu faire si cet argent avait été injecté dans notre système de justice, mais ce n'est pas ce qui s'est passé.

L'hon. Wayne Easter: Monsieur le Président. J'invoque le Règlement. Le député a parlé de 2 milliards de dollars tout en sachant bien qu'il s'agit de 1,1 milliard de dollars.

M. Rob Anders: Monsieur le Président, si le député veut attirer l'attention sur le fait que le gouvernement avait dit que le coût serait de 2,2 millions et qu'il admet maintenant un montant de 1,1 milliard de dollars, alors que beaucoup d'autres estimations parlent plutôt de 2 milliards de dollars, je peux lui dire que c'est de sa faute et non pas la faute de qui que ce soit de ce côté-ci. C'est lui qui devrait avoir honte d'avoir gaspillé autant d'argent.

J'aimerais que le député qui vient de faire son exposé, et non pas celui de l'autre côté qui ne peut mettre de l'ordre dans ses chiffres, réagisse à cette idée selon laquelle les 2 milliards de dollars pourraient avoir été utilisés pour la prévention de crimes réels plutôt que pour se lancer aux trousses de pauvres chasseurs de canards et de gens qui possédaient des armes à feu comme reliques de la guerre de Corée ou de la Seconde Guerre mondiale, et pour les forcer à se plier à toutes les chinoeries administratives pour enregistrer leurs fusils sous peine d'être pénalisés.

Je connais des gens qui ont attendu des années pour devenir admissibles parce qu'il n'ont pas eu droit à des services adéquats dans le cadre du registre.

J'aimerais que le député nous dise ce qui serait arrivé si cet argent avait été utilisé à bon escient.

L'hon. Don Boudria: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement, et je m'en excuse auprès de mon distingué collègue. Les leaders à la Chambre ont discuté d'un rapport déposé par le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre plus tôt aujourd'hui. Si vous demandez l'avis de la Chambre, vous constaterez, je crois, qu'il y a unanimité pour adopter le 20^e rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Y a-t-il consentement unanime?

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, j'étais présent lorsque nous sommes revenus au dépôt de ce rapport, mais, à ce moment, il était seulement question d'un rapport sur la réglementation. Le contenu du rapport n'a pas été précisé.

Je présume que le député demande que nous revenions aux rapports des comités afin d'adopter un rapport dont nous ignorons tout du contenu.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Mississauga-Sud reconnaîtra qu'on nous a demandé de vérifier s'il y a un consentement unanime.

Le député de Glengarry-Prescott-Russell a-t-il le consentement unanime?

• (1720)

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, je me demande si le député pourrait indiquer à la Chambre quelle est la nature des éléments du rapport.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Revenons à ma question initiale. Le député de Glengarry-Prescott-Russell a-t-il le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Initiatives ministérielles

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je propose que le 20^e rapport du Comité de la procédure et des affaires de la Chambre soit adopté.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI N^O 2 D'EXÉCUTION DU BUDGET DE 2004

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-33, une deuxième loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 mars 2004 soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC): Monsieur le Président, je souhaite répondre à une question de mon collègue de Calgary au sujet du registre des armes à feu mais je dois tout d'abord commenter l'intervention de l'ancien solliciteur général qui provient de l'Île-du-Prince-Édouard. Il a cité le chiffre de 1,1 milliard de dollars. Je sais que d'autres chiffres circulent, allant jusqu'à 2 milliards de dollars, mais je serais mal à l'aise d'avouer que j'ai dépensé 1,1 milliard de dollars pour une base de données concernant d'honnêtes citoyens du Canada.

À quoi aurait pu servir cet argent? Dans ma ville de Sydney, en Colombie-Britannique, il manque habituellement 20 p. 100 des agents au détachement de la GRC. Je sais que l'on en forme d'autres à Regina à l'heure actuelle mais, durant des années, le gouvernement a réduit l'importance de l'École de la GRC, au point où nous n'étions pas en mesure de combler les postes à la GRC un peu partout au Canada. Il serait pourtant utile d'avoir davantage de policiers.

Comment le gouvernement peut-il dépenser 1,1 milliard de dollars pour le plus inutile des registres qui n'apporte rien et dire ensuite que le registre sert à empêcher les gens de porter des armes dans les rues? Personne de ce côté-ci ne veut faire cela. Personne ne le faisait avant la création de ce registre. Ce n'est pas la façon de faire des Canadiens, et cela ne serait jamais accepté.

Toutefois, après avoir dépensé 1,1 milliard de dollars, le gouvernement en remet en voulant injecter encore 120 millions de dollars dans le registre. Il va bien falloir qu'un jour le gouvernement fasse la part du feu et admette que le registre était une bien mauvaise idée.

Mais, non, les libéraux en remettent et nous disent qu'ils veulent éviter que les gens portent des armes dans les rues, ce qui est ridicule. Je le répète, il n'y a pas un seul député conservateur qui veuille une telle chose.

Les gens qui sont touchés par le registre des armes à feu sont les agriculteurs qui ont des fusils. Mon père était un amant de la nature et, dans mon enfance, il m'emmenait à la chasse au lagopède. Il a été juge pendant 30 ans, et je me souviens qu'il a dû faire enregistrer ses armes. Il a dit que c'était la chose la plus ridicule qu'il ait jamais eu à faire.

Initiatives ministérielles

Je suis complètement étonné. J'ai toujours cru que c'était le projet favori de l'ex-premier ministre. Je croyais que le premier ministre actuel finirait par voir la lumière et qu'il redirigerait les fonds vers l'application des lois ou le système de santé où les gens éprouvent des difficultés. L'argent serait plus utile dans une foule d'autres secteurs, mais, non, le gouvernement continue d'y engloutir des fonds en pure perte.

J'exhorte les députés d'en face à mettre un terme, à la première occasion, au financement de ce programme qui n'est qu'un trou sans fond.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, il s'agit d'un autre exemple de priorités erronées. L'an dernier, le gouvernement a accordé une aide de 50 millions de dollars à la Chine. Cet argent sert maintenant à présenter des offres en vue d'acheter nos sociétés minières. Cet argent soutient un régime qui viole de façon flagrante les droits de la personne et qui exploite les enfants. Un régime qui persécute les adeptes du Falun Gong et qui se livre à un génocide culturel contre le peuple tibétain. Le gouvernement donne de l'argent à un régime corrompu.

Comment le gouvernement peut-il justifier le fait de puiser à même l'argent durement gagné par les contribuables canadiens pour offrir une aide financière à un gouvernement qui exploite les citoyens de son pays et d'ailleurs et qui tente maintenant d'exploiter les citoyens canadiens?

• (1725)

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, une nation humanitaire et compatissante comme la nôtre accorde une aide étrangère et j'estime que nous accomplissons de l'excellent travail à l'étranger, mais qu'on pourrait faire beaucoup mieux. Je crois qu'on devrait lier l'argent aux résultats obtenus.

Dans les pays qui connaissent des régimes oppressifs, des dictatures et des conditions propices à l'exploitation et où l'argent n'est pas dépensé comme il devrait l'être, il faudrait lier l'aide financière aux résultats obtenus. Ce n'est pas ce qui se passe à l'heure actuelle dans bon nombre de cas et il faut remédier à cette situation.

Tout tourne autour de la reddition de comptes et des résultats. Tout tourne autour du suivi à faire pour mesurer les résultats. Lorsqu'on envoie de l'argent à l'étranger, on doit veiller à ce qu'il serve véritablement à aider les gens qu'on vise à aider et à ce qu'il ne soit pas englouti dans des programmes administratifs, ou des procédures bureaucratiques ou encore utilisé par divers régimes oppressifs ou des dictateurs.

Certaines régions d'Afrique affichent des bilans épouvantables au chapitre des droits de la personne. On se retrouve un peu dans une situation sans issue, car les habitants de ces pays vivent dans des conditions très pénibles. Par ailleurs, en tant que gouvernement, nous avons le devoir de veiller à prendre toutes les mesures possibles pour obtenir les résultats voulus.

M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC): Monsieur le Président, je vais probablement être le dernier intervenant avant les vacances de Noël. Je veux donc prononcer ce discours au sujet du Canada que nous pourrions avoir, du Canada que nous devrions avoir.

Premièrement, nous devrions nous pencher sur les problèmes qu'éprouve le gouvernement. Quand je regarde ce projet de loi, je vois qu'il porte sur la fiscalité et les priorités. Je vois la terrible habitude qu'a ce gouvernement de dépenser l'argent des contribuables, qu'ils ont gagné à la sueur de leur front, et de le donner à des régimes qui maltraitent leurs propres citoyens, qui les font travailler comme des esclaves et autres choses épouvantables du genre. Notre

gouvernement les récompense de malmené ainsi les droits de la personne et, pour accorder de l'aide à ces tortionnaires, il impose les Canadiens.

Deuxièmement, les libéraux souffrent d'élitisme. Leur Cabinet tient peu compte de ce que leurs propres députés d'arrière-ban ont à dire. Je pense en particulier à Minmetals. Je sais que le Cabinet est en faveur de la vente, mais je sais également que beaucoup de députés libéraux ne veulent pas que les ressources du Canada soient vendues à un régime qui tient ses travailleurs en esclavage et qui commet de graves violations des droits de la personne pour faire avancer ses visées.

Troisièmement, les libéraux ont eux aussi des problèmes d'autoritarisme. Les membres de l'entourage du premier ministre maltraitent les députés et les méprisent. J'ai entendu beaucoup de députés d'en face se plaindre dans les autobus verts que nous empruntons pour nous déplacer. Ils souffrent de ce problème eux aussi.

Cela m'amène à mon quatrième point, à savoir l'arrogance des gens d'en face. Prenons le scandale des commandites et la façon dont les libéraux peuvent, jour après jour, défendre le fait que des dizaines de millions, des centaines de millions de dollars ont été dépensés pour promouvoir leur propre petit programme politique et atteindre leurs objectifs, remplissant les poches de leurs amis au passage et distribuant des pots-de-vin à leurs copains.

Cinquièmement, les gens d'en face souffrent d'une impossibilité viscérale de tenir leurs promesses. Le premier ministre avait promis 5 000 nouvelles recrues pour les Forces canadiennes, mais aujourd'hui et plusieurs fois par le passé, il est intervenu à la Chambre pour expliquer que ça ne se ferait pas. Beaucoup de soldats, dont l'un de mes anciens collaborateurs, servent en Afghanistan. Ils sont surmenés, fatigués et n'ont pas l'équipement nécessaire. Le gouvernement continue pourtant à léser sur tout ce qu'il achète pour eux.

Sixièmement, les libéraux souffrent aussi du fait qu'ils sont coupés de la réalité. Ils veulent donner à la gouverneure générale des montants d'argent ridicules pour qu'elle puisse réunir des dizaines de ses amis et se rendre à Moscou pour faire des pressions sur Vladimir Poutine. Les députés se rendent-ils compte du caractère loufoque de cette idée? L'idée que le gouvernement voulait donner à Adrienne Clarkson, notre gouverneure générale, des millions de dollars pour exercer des pressions sur un ancien agent du KGB à propos du protocole de Kyoto en faisant venir des artistes en Russie est scandaleuse.

Je veux que la ministre, qui fait du chahut de l'autre côté, pense aux millions de dollars qui ont été consacrés à cela et à ce que l'on aurait pu faire pour les enfants et pour le logement au Canada. On aurait pu faire beaucoup plus que loger la gouverneure générale en Russie.

J'en arrive au septième point, à savoir les politiques boiteuses du gouvernement. Au cours des 30 dernières années, nous avons vu le gouvernement retirer du financement de fonctions centrales et le gaspiller sur des choses qui ne sont pas des fonctions centrales du gouvernement. Je pense à la GRC. Les libéraux ont siphonné de l'argent de la GRC et ont privé cette dernière des ressources dont elle a besoin pour s'attaquer à la criminalité et faire son travail. Dans quel but?

Bon, je n'ai pu traiter que sept de mes quatorze éléments, mais mon temps est écoulé. Nous allons poursuivre l'an prochain et j'espère que les priorités des libéraux vont changer pendant le temps des Fêtes.

*Initiatives parlementaires***INITIATIVES PARLEMENTAIRES**

● (1730)

[Traduction]

LOI SUR L'OMBUDSMAN DES PENSIONS

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): À l'ordre, s'il vous plaît. Je tiens à vous informer qu'une erreur figure au *Feuilleton*. Deux projets de loi d'initiative parlementaire identiques figurent sur la liste des articles qui ne font pas partie de la liste de priorités à la section des initiatives parlementaires.

Le projet de loi C-228 concernant la Loi sur l'ombudsman des pensions, inscrit au nom du député de Winnipeg-Centre, a été présenté et lu pour la première fois le lundi 18 octobre 2004. Hier, le projet de loi C-320, identique au projet de loi C-228, inscrit au nom de la députée de Winnipeg-Nord, a été présenté et lu pour la première fois. Seul le premier de ces deux articles aurait dû figurer au *Feuilleton*. Par conséquent, je demande au greffier de retirer le projet de loi C-320 du *Feuilleton*.

Je regrette tout inconvénient que cette erreur aurait pu causer aux députés.

Comme il est 17 h 31, la Chambre passe maintenant aux initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

* * *

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

M. Rodger Cuzner (Cape Breton—Canso, Lib.) avec l'appui du député de Lethbridge, propose que le projet de loi C-273, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déduction pour volontaires des services d'urgence), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, c'est avec beaucoup d'empressement et un peu d'émotion que j'interviens dans le débat sur le projet de loi d'initiative parlementaire C-273, présenté et co-parrainé par mon collègue de Lethbridge.

Je veux également souligner le travail accompli par mon ami et collègue de Malpeque. Au cours de la 37^e législature, celui-ci a présenté un projet de loi semblable visant à reconnaître la contribution des pompiers volontaires et des premiers intervenants. C'est moi qui ai appuyé le projet de loi au moment où il a été présenté. Malheureusement, celui-ci est mort au *Feuilleton* au cours de la dernière législature.

Cependant, l'importance de la contribution des pompiers volontaires dans les collectivités de notre pays, particulièrement en milieu rural, est toujours aussi évidente. Ce projet de loi vise à reconnaître le statut particulier dont ils jouissent dans nos collectivités, le rôle important qu'ils jouent et le sacrifice qu'ils consentent.

C'est dans cet esprit de coopération avec les députés de Lethbridge et de Malpeque, ainsi qu'en fonction des conversations que nous avons eues dans cette enceinte avec les députés de tous les partis qui ont reconnu l'importance d'une telle mesure législative, que nous allons de l'avant avec ce débat.

Pour comprendre l'importance du projet de loi, je pense que nous devons tout d'abord reconnaître la contribution des pompiers volontaires dans toutes les régions du pays.

À l'intérieur de nombreuses villes, les services sont assurés par des pompiers rémunérés. Dans les collectivités rurales et les petites villes et collectivités, nous n'avons pas accès aux mêmes recettes ou aux mêmes fonds. En général, ces services doivent être assurés par des bénévoles. Ceux qui vivent dans les collectivités rurales sont très

chanceux de pouvoir compter sur ces hommes et ces femmes qui donnent d'eux-mêmes pour veiller à ce que ces services soient offerts dans les collectivités rurales.

Dans ma propre circonscription, Cape Breton—Canso, il y a plus de 50 petits services de pompiers volontaires le long de la côte, de Cheticamp à Donkin et de Louisdale à Canso en passant par Louisbourg. Ce sont toutes des collectivités différentes, et leurs services de pompiers volontaires sont vraiment le cœur et l'âme de ces collectivités. On peut le voir dans tant d'aspects différents de la vie communautaire. Lorsqu'on se rend à un festival communautaire durant l'été, on s'aperçoit que ce sont des pompiers volontaires qui généralement tirent les chars allégoriques, entre autres choses.

Là où mon bureau est situé, à Dominion, en Nouvelle-Écosse, il y a un superbe service de pompiers volontaires. On organise là une journée de célébrations au bord de la mer avec des feux d'artifices spectaculaires. À cette occasion, les pompiers volontaires ne font pas que recueillir de l'argent pour financer ce gros feu d'artifice, mais ils suivent bénévolement de la formation pour obtenir l'accréditation nécessaire et ensuite, le soir de la fête, ce sont eux qui lancent les fusées. C'est comme une zone de guerre, mais cette fête est appréciée par toute la collectivité et, chose certaine, au-delà de Dominion.

Au cours de la dernière fin de semaine, j'étais à Glace Bay pour la parade du père Noël du service de pompiers volontaires. Tout le monde dans la collectivité y participe pleinement et appuie cette parade. Je pense qu'on devrait reconnaître les heures de travail de ces volontaires.

Les pompiers volontaires ne font pas que s'occuper de ces événements communautaires. Ils mènent également des campagnes de sensibilisation. Nous voyons les pompiers aller dans des salles de classe pour les enfants d'âge préscolaire avec leurs livres à colorier et leurs diverses initiatives pour montrer aux jeunes enfants ce qu'il faut faire lorsque leurs vêtements sont en feu. Les pompiers se chargent de ces initiatives tout le temps. Diverses collectivités offrent divers programmes. Cependant, ces gens passent bien des heures loin de leur famille et cela fait partie de leur engagement à l'égard du service des incendies.

Il faut évidemment tenir compte de la formation, parce que nous voulons que nos pompiers et nos intervenants en cas d'urgence reçoivent la formation nécessaire. Cela leur permet au moins de réduire ou de limiter les risques auxquels ils s'exposent lorsqu'ils doivent répondre à une urgence. À mon avis, il faut aussi reconnaître ces heures de formation.

● (1735)

Je pense que, dans la plupart des collectivités rurales, les services d'incendie reçoivent un certain soutien de leur municipalité, de leur municipalité régionale, de leur ville ou de leur comté. C'est très bien, mais cela ne suffit pas, les pompiers volontaires devant trouver eux-mêmes les fonds pour payer une bonne partie de leur équipement de sécurité. Il peut s'agir de tenues de feu, d'appareils respiratoires et souvent même de camions d'incendie. Ils doivent régulièrement trouver des fonds pour cela.

Initiatives parlementaires

La localité de Bateston vient d'acquérir un camion d'incendie, et la population s'est vraiment ralliée autour du projet. La municipalité régionale du Cap-Breton a fourni une somme acceptable en payant à peu près la moitié des coûts, et la collectivité a amassé le reste des fonds. Ce fut un projet important.

Dans ma circonscription, il y a aussi le service de pompiers volontaires de Grand Lake Road. Ces pompiers font quelque chose de vraiment novateur. Il y a, parmi eux, un certain nombre de soudeurs, de plombiers et d'ouvriers spécialisés. À partir d'anciens camions à incendie qu'ils remettent en état, ils en construisent de nouveaux qu'ils vendent. L'argent provenant de ces ventes sert à financer leurs opérations; il est réinvesti dans leur service de lutte contre les incendies. C'est un projet très novateur qui aide vraiment d'autres services d'incendie de ma circonscription.

Lorsque nous parlons d'allègements fiscaux pour les bénévoles, il est important de noter que nous ne portons pas atteinte aux bénévoles des autres secteurs—les sollicitateurs et les chefs scouts et louveteaux. J'ai moi-même été entraîneur au hockey et au soccer. Je crois que toutes ces activités sont de nobles entreprises et qu'elles ont toutes leur importance. Nous sommes très chanceux que des gens donnent de leur temps de la sorte.

Cela étant dit, penchons-nous sur l'importance du pompier volontaire. Il faut comprendre que le pompier volontaire fait partie d'une catégorie particulière de bénévoles. Il met constamment sa vie en danger. Il fait passer la sécurité et le bien-être des autres avant sa propre sécurité et son propre bien-être. Le pompier volontaire entre dans l'édifice d'où tout le monde veut s'enfuir à toutes jambes. Voilà pourquoi il est dans une catégorie à part. Voilà pourquoi il mérite d'être reconnu.

C'est sur cela que porte ce projet de loi et c'est pourquoi nous voulons souligner leur importante contribution.

Je crois que nous ne devons pas sous-estimer ce que nous demandons aux pompiers volontaires. Ils risquent leur vie. Bien souvent, ces hommes et ces femmes ordinaires sont confrontés à des situations tragiques. Ce sont des pêcheurs, des agriculteurs, des mécaniciens, des plombiers, des gens de tous les milieux qui se portent volontaires et qui doivent combattre les flammes. Parfois, ces situations ont des résultats tragiques.

Il y a deux semaines, le petit service d'incendie de Mabou a dû composer avec un décès dû à un incendie. Il y a un mois et demi, à Glace Bay, nous avons perdu une grand-mère et son petit-fils. Ce sont les pompiers volontaires qui doivent recueillir les restes des victimes. Ce sont eux qui doivent entrer dans les édifices et entendre les cris et les pleurs.

Sur les plans psychologiques et émotifs, ces bénévoles se distinguent des autres. Aussi nobles les autres activités bénévoles soient-elles, ce n'est pas la même chose. Les pompiers volontaires ne sont pas taillés dans la même étoffe. Nous espérons que le projet de loi C-273 saura souligner cette distinction.

Il y a deux semaines, je suis allé à Port Hood, en Nouvelle-Écosse, pour assister à une remise de prix du service d'incendie bénévole. C'est le chef des pompiers, Donald Frances Beaton, qui m'a invité à la cérémonie. À mon arrivée, Clarence Cameron, un des anciens du service d'incendie, m'a interpellé et nous avons discuté. On venait tout juste d'annoncer la présentation de ce projet de loi d'initiative parlementaire.

● (1740)

Clarence et quelques-un de ses collègues m'ont dit que, 15 ans auparavant, les gens de Port Hood avaient parlé d'inclure une

disposition comme celle-là, dans la Loi de l'impôt sur le revenu. On ne peut remettre en question le mérite d'une telle initiative, mais c'est le contexte qui l'entoure qui laisse à désirer. Je pense que les députés des deux côtés de la Chambre reconnaissent la sagesse de gens comme Clarence Cameron et D.F. Beaton, et qu'ils comprennent que ces volontaires méritent une reconnaissance spéciale.

Que ferait le projet de loi C-273? Toute mesure législative vise un but particulier. Les jeunes des collectivités rurales de ma circonscription quittent pour aller s'établir dans des grands centres où ils ont davantage de possibilités d'emploi et d'éducation ou de nouvelles expériences. Par conséquent, il reste peu de gens sur place pour s'acquitter de la tâche et c'est vraiment dommage.

Nos volontaires vieillissent et nous exigeons un peu plus de nos pompiers plus âgés. Ils doivent se demander pendant combien de temps encore ils pourront offrir leurs services. J'espère que mon projet de loi contribuera à en garder quelques-uns. J'ai l'intention, sous peu, de présenter un amendement qui ajoutera des chiffres à ma proposition, même s'il ne s'agit que de petits montants.

L'autre aspect touche certains des plus jeunes de notre collectivité. Ils ont beaucoup à faire. Les jeunes couples sont tellement occupés à élever leurs enfants. J'ai moi-même trois fils et je sais que cela demande beaucoup de travail. Il faut prévoir certaines formes d'encouragement. Nous espérons que ces nouvelles mesures de reconnaissance, intégrées à la Loi de l'impôt sur le revenu, permettront de recruter de nouveaux pompiers volontaires.

J'aimerais que le projet de loi C-273 permette de reconnaître et de récompenser ceux qui seront toujours là de toute façon, les gens qui incarnent le cœur et l'esprit de notre collectivité, les personnes sur lesquelles nous pouvons compter chaque fois qu'il y a un incendie ou une mission particulière et qui ne manquent jamais une séance de formation. Ce sont ces gens qui continuent de faire passer le service des incendies juste après leur famille. Nous devons les récompenser. Il y a trois choses que nous voulons que le projet de loi permette, c'est-à-dire recruter et garder des volontaires et les récompenser.

Monsieur le Président, j'espère que vous obtiendrez le consentement unanime à l'égard de l'amendement suivant:

Que le texte du projet de loi C-273, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déduction pour volontaires des services d'urgence) soit modifié de la façon suivante: remplacer « 50 heures de service » par « 100 heures de service »; remplacer « 100 heures de service » par « 200 heures de service »; remplacer le montant de « 500 \$ » par le montant de « 1000 \$ » et remplacer le montant de « 1000 \$ » par le montant de « 2000 \$ ».

Le contenu même du projet de loi reste inchangé. Seul le nombre d'heures de service et les montants d'argent ont été modifiés.

● (1745)

[Français]

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, j'aimerais poser une question au député de Cape Breton—Canso. Dans son exposé, il a parlé plus particulièrement d'action bénévole de pompiers. Or, la loi parle également de techniciens ambulanciers volontaires, de pompiers volontaires ou de volontaires participant aux activités de recherche ou de sauvetage de personnes ou à d'autres situations d'urgence.

Je dois dire au député que le Bloc québécois appuiera ce projet de loi, puisque de bonnes mesures sont proposées. Cependant, il ne faut pas oublier le cas de catastrophes comme nous en avons connu au Québec, notamment la crise du verglas et le déluge au Saguenay, qui mobilisent beaucoup de bénévoles. Dans le cas du Saguenay, 1 800 bénévoles ont été mis à contribution.

J'aimerais connaître du député de Cape Breton—Canso les mesures de contrôle qu'il pense mettre de l'avant. On sait que pour obtenir une déduction fiscale dans son rapport d'impôt, un citoyen bénévole devra sans aucun doute avoir une preuve de ses heures réalisées comme bénévole. Ces mesures de contrôle devront être simples, peu compliquées et sources de très peu de tracas. Relativement au projet de loi, je sais également que la municipalité ou un autre organisme compétent aura sans doute à préparer un rapport ou à signer un document.

J'aimerais savoir ce que pense le député de Cape Breton—Canso des mesures de contrôle qui pourraient être mises de l'avant. Nous pouvons souhaiter qu'elles soient le plus simple possible pour les citoyens.

• (1750)

[Traduction]

M. Rodger Cuzner: Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue du Bloc pour son intervention et sa question.

Il a une chose que nous voulons éviter: créer du stress ou des pressions supplémentaires pour les chefs des pompiers bénévoles, ou leur compliquer la vie. Nous pensons que l'aspect fiscal peut être réglé par une simple annexe au formulaire régulier de déclaration d'impôt, qui pourra être remplie et signée par le chef des pompiers.

Nous pensons qu'il peut aussi y avoir un incitatif dans tout cela. Les choses peuvent varier d'un service à l'autre, mais il y a toujours ce solide noyau de bénévoles sur lesquels on peut compter et sur lesquels les chefs peuvent compter. Ils disposent peut-être d'une sorte de moyen de persuasion maintenant. Lorsque nous voulons que des bénévoles se manifestent, soient formés ou assument des fonctions quelconques, les chefs disposent d'une sorte de carotte ou de bâton pour s'assurer qu'il y ait une participation.

Dans la plupart des cas, ces chefs élus sont, plus souvent qu'autrement, des hommes intègres et honnêtes. Ils verront le bien-fondé de cette mesure. Ils verront que leur service en profitera. Ils feront de leur mieux pour veiller au respect des règles et des règlements.

Il est important, et j'abonde dans le sens de mon collègue du Bloc, que la solution soit simple, concise, et qu'elle prenne la forme d'une annexe au formulaire de la déclaration d'impôt.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Cape Breton—Canso a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour présenter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre a entendu l'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

(L'amendement est adopté.)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le whip en chef du gouvernement invoque le Règlement.

Initiatives parlementaires

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je propose:

Que, relativement à son étude au sujet de la grippe aviaire, huit membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire soient autorisés à se rendre à Abbotsford (Colombie-Britannique), du 17 au 19 janvier 2005, et que le personnel nécessaire accompagne le Comité.

Des discussions ont eu lieu et je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à l'égard de cette motion.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre a pris connaissance de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

• (1755)

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-273, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déduction pour volontaires des services d'urgence), tel que modifié, soit maintenant lu pour une deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole après l'adoption de l'amendement. Nous avons un motionnaire libéral et un comotionnaire conservateur, et le Bloc a déjà signifié que ses députés appuieraient le projet de loi. Je suis certain que le NPD fera de même. C'est ce qu'indique notre collègue.

Le projet de loi a de bonnes chances d'être adopté. C'est extraordinaire, car, lors de la dernière législature, le député de Malpeque a proposé un projet de loi d'initiative parlementaire qui n'a pas été présenté à la Chambre. Le mien l'a été. Il était quelque peu différent de celui-ci, mais il a été défait par trois votes: 96 à 93. Ce fut une triste journée dans la vie des pompiers volontaires. Nous avons fait beaucoup de progrès depuis. La collaboration actuelle à la Chambre débouchera sur un excellent projet de loi qui reconnaît un groupe particulier de personnes au Canada qui mérite d'être reconnu.

Initiatives parlementaires

La dernière fois que j'ai abordé cette question, c'est lorsque j'ai présenté mon projet de loi à la Chambre il y a deux ans. À cette époque, j'avais fait valoir qu'il existait un groupe de femmes et d'hommes canadiens altruistes et dévoués consacrant leur vie, chaque jour, bénévolement, à aider leur prochain, et qu'il fallait reconnaître concrètement l'apport de ce groupe à la société. Lorsque quelqu'un donne à l'ensemble de la société, je crois que c'est à toute la société de le reconnaître.

La modification du régime fiscal permettra cette reconnaissance. Les Canadiens en général pourront reconnaître la contribution des pompiers volontaires et des volontaires des services d'urgence.

J'ai un problème avec un amendement qui a été présenté. J'ai déposé un projet de loi plus tôt, mais il n'est pas encore dans la rotation. Les normes que j'avais étaient quelque peu différentes de ceci, et la valeur monétaire était différente. Le projet de loi déposé auparavant par le député de Cape Breton—Canso était aussi quelque peu différent. Pour faire ce qu'il y a de mieux pour les pompiers et ceux qui interviennent dans les situations d'urgence, nous avons accepté de nous rencontrer à mi-chemin. C'était un pas important pour que ceci se produise aujourd'hui. Je sais qu'il reste beaucoup à faire. J'espère que le gouvernement sera au pouvoir assez longtemps pour que nous puissions adopter cette mesure législative. Je suis presque tenté de demander que la motion passe par toutes les étapes à ce point-ci, mais je ne suis pas certain que cela se produirait. Je ne veux d'aucune façon compromettre le projet de loi.

Le préambule de mon projet de loi précise que la déduction doit s'appliquer sur un revenu tiré de n'importe quelle source. Je sais que c'est l'intention du parrain du projet de loi du côté du gouvernement. Je veux m'assurer que ce point est noté.

Je me suis trouvé dans cette situation lorsque j'étais pompier volontaire. J'ai été pompier volontaire pendant 17 ans. Nous ne touchions pas de salaire horaire lorsque nous nous pratiquions ou que nous combattions des incendies; nous n'avions donc pas de revenu. À cette époque, il y avait une déduction d'impôt de 500 \$ basée sur le revenu que nous touchions en tant que bénévoles. Cependant, cette partie du projet de loi prévoit que cela s'applique à tout revenu de toute provenance. Par conséquent, ce crédit peut être appliqué sur le revenu provenant de l'emploi régulier d'une personne.

Cela profitera vraiment aux pompiers volontaires, aux volontaires des services d'urgence et à leurs familles. Par expérience, je sais qu'être pompier volontaire est une affaire familiale. Lorsqu'il y avait un appel, je me tirais du lit. Il était peut-être 3 heures du matin et il pouvait faire 32 degrés sous zéro dehors. La plupart du temps, lorsque j'arrivais dans l'entrée, mon véhicule était déjà en marche. Je ne sais pas qui faisait cela, mais je pense que c'était mon épouse. Elle se levait avant moi pour mettre les choses en marche. Le stress et l'anxiété que génère cette atmosphère, lorsque nous sortons pour protéger la vie et la propriété d'autres personnes, sont le lot de toute la famille.

Je suis reconnaissant d'avoir coparrainé le projet de loi et d'avoir eu l'occasion de parler de l'amendement qui a été adopté.

Le député de Cap Breton—Canso a passé un certain temps dans l'Ouest du Canada, et il y a appris un certain nombre de choses. Cependant il a retrouvé ses racines au Cap-Breton et c'est à partir de là qu'il fait la promotion de ce projet de loi.

Il s'agit vraiment d'une question nationale. La dernière fois que j'ai eu à m'occuper de ce dossier, j'ai écrit à tous les services d'incendie du Canada. La réaction m'a encouragé. La difficulté à attirer des pompiers volontaires et des volontaires des services de sécurité et à les retenir est la première chose que j'ai mentionnée. La formation

qui est nécessaire de nos jours pour combattre les incendies impliquant les produits chimiques et les matériaux de construction modernes est incroyable. Le formation nécessaire pour devenir technicien d'urgence médicale et pour travailler dans une ambulance est incroyable, et exige le plus grand des dévouements.

Nous avons dit que si une personne consacre des heures à la formation ou au service proprement dit, ces heures devraient être admissibles aux fins de réduction d'impôts.

● (1800)

J'aimerais vous lire une lettre que j'ai reçue d'un pompier à l'occasion de notre dernier débat sur cette question. Elle provient de Marvin VandenHoek, du village de Nobleford. Il oeuvre au sein du service des pompiers volontaires de ce village et résume passablement bien l'objet de ce projet de loi. Il écrit:

J'aimerais brièvement vous exprimer mon appui au projet de loi C-325 [numéro qu'il portait alors], qui vise à modifier les déductions que peuvent réclamer les volontaires des services d'urgence. Oeuvrant au sein du service d'incendie d'une petite ville, je suis bien au fait de tout ce que nous devons faire pour assurer ce service à notre collectivité. Même si nous faisons ce travail avant tout parce qu'il nous plaît, cela nous demande énormément de temps et de dévouement pour qu'un tel service fonctionne bien. Inutile de penser à faire ce travail à mi-temps. Les gens comptent sur nous et souvent mettent leur vie entre nos mains. Par ailleurs, étant donné que le service est de plus en plus complexe, il est de plus en plus difficile de recruter des membres. Nous avons besoin de moyens pour encourager des gens à se joindre à nous. Par conséquent, étant donné que, pour l'essentiel, nous procurons un service public gratuit, j'espère sincèrement que le gouvernement du Canada fera tout en son pouvoir pour nous permettre de poursuivre notre travail.

Ces propos résument passablement bien mon sentiment sur la question. À mon avis, c'est un travail que les Canadiens, en général, doivent reconnaître.

Pour ce qui est du coût de cette mesure pour le Trésor public, différents chiffres ont été avancés la dernière fois. Je n'endosse pas les chiffres mis de l'avant par le gouvernement relativement au nombre de volontaires admissibles et au coût éventuel. Nous ignorons combien de volontaires répondront aux critères du projet de loi, tout comme la fourchette d'imposition de la plupart d'entre eux; nous ne sommes donc pas en mesure de chiffrer le tout. Par contre, si, par comparaison, nous jetons un oeil à l'autre colonne du livre comptable, à la valeur du service qu'ils procurent gratuitement à notre pays, le montant est absolument astronomique.

Les intervenants en cas d'urgence ne sont que l'un des secteurs de bénévolat dans notre pays. Mon collègue a mentionné que ce projet de loi ne vise aucunement à rabaisser le travail accompli par d'autres bénévoles au Canada. Sans eux, le pays cesserait de fonctionner. Jour après jour, les bénévoles s'activent à la Fondation des maladies du coeur du Canada, à la Fondation canadienne du rein, à la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile Canada, et à bien d'autres. Ces bénévoles accomplissent un travail extraordinaire.

Si nous adoptons ce projet de loi, j'estime qu'un grand nombre de Canadiens seront en meilleure sécurité chez eux. Ils seront protégés par des bénévoles qui non seulement se dévouent et ont à coeur de faire ce travail, mais qui ont également les moyens de l'accomplir. Ils disposeront de l'entraînement et de l'équipement appropriés.

Initiatives parlementaires

Les pompiers volontaires de toutes nos circonscriptions mènent des campagnes de financement pour toutes sortes de causes. Dans ma ville de Picture Butte, des gens l'ont fait pour acheter une Zamboni pour la patinoire. Les pompiers ont également sollicité des dons pour acheter leurs camions et du matériel comme des pinces de décarcération. Toutes ces activités de financement ont eu lieu dans notre milieu. Lorsque des gens de chez nous ont besoin d'aide pour un projet, ils ne manquent pas de rendre visite aux pompiers volontaires pour avoir le soutien de leur association. Ils savent que cette association a l'esprit communautaire, le sens de l'entraide et la capacité d'agir. Ainsi les pompiers sont-ils actifs dans ce domaine.

Je suis très content de ce qui s'est passé ce soir. Nous savons que le gouvernement prendra la balle au bond. Je l'invite donc à appuyer cette initiative. C'est quelque chose de faisable.

Mon collègue du Bloc s'est interrogé sur les procédures nécessaires. Elles sont déjà établies. Toutes les organisations suivent de près leurs membres et comptabilisent les heures de chaque personne. Il suffit de fournir les chiffres à la municipalité ou à l'association responsable pour que des certificats soient émis et intégrés aux données fiscales. Il n'y a là rien de compliqué, et c'est très nécessaire.

Je suis impatient de voir le dossier avancer. Il serait formidable de franchir toutes les étapes ce soir, mais je ne crois pas que nous allons le demander. À l'étape de la deuxième lecture, compte tenu de l'appui général dont le projet semble bénéficier à la Chambre, nous pourrions peut-être faire proposer une motion qui lui permettrait de franchir toutes les étapes d'un seul coup.

• (1805)

[Français]

M. Robert Bouchard (Chicoutimi—Le Fjord, BQ): Monsieur le Président, d'entrée de jeu, je dois souligner que mon parti, le Bloc québécois, est favorable à ce projet de loi présenté par le député de Cape Breton—Canso. Nous l'appuyons, car nous considérons que ce sont de bonnes mesures. Je serais surpris que les députés de cette Chambre des communes s'opposent à un projet de loi aussi intéressant pour ceux qui ont à s'engager à titre de bénévoles dans des situations d'urgence ou de catastrophes.

Je compte élaborer, dans mon exposé, sur une catastrophe que j'ai connue à Saguenay, et également sur une autre catastrophe majeure que nous avons connue en 1998, soit le grand verglas.

Je souhaite que cette loi s'applique également à ceux qui feront du bénévolat lors de catastrophes. Par exemple, comme je le disais, prenons ce que nous avons connu à Saguenay: les inondations de 1996 au Saguenay. J'ai vécu cet événement de très près, puisque je travaillais comme gestionnaire à la Ville de Chicoutimi, et que j'étais engagé au palier des mesures d'urgence.

Les organismes officiels, comme la sécurité publique ou encore la Croix-Rouge, ne peuvent pas toujours répondre aux demandes des sinistrés. Dans ce sens, le bénévolat permet d'assurer et de sécuriser la population sinistrée lorsque survient une catastrophe.

J'ai vu de mes propres yeux des sinistrés, que ce soit à l'Université du Québec à Chicoutimi, puisque cela constituait le centre administratif de notre déluge, du déluge à Saguenay. Je les ai vus dans les écoles. J'ai donc vu une multitude de sinistrés qui avaient tout perdu, d'autres qui devaient être évacués par mesures préventives ou d'autres encore qui devaient être relocalisés. C'est une armée de bénévoles qui se sont impliqués pour apporter de l'aide à ces sinistrés.

Lors des inondations de 1996, la Croix-Rouge a géré le travail de quelque 180 bénévoles. Puisque je parle de la Croix-Rouge, permettez-moi de vous faire part que sur le territoire du Québec, la Croix-Rouge intervient dans le cas de mesures d'urgence à au moins deux reprises par jour.

Il y a aussi d'autres organismes, comme la Société Saint-Vincent-de-Paul, qui a mobilisé quelque 600 volontaires qui ont fait environ 175 000 heures de travail bénévole pour venir en aide aux sinistrés du déluge. Des pilotes de brousse, des plongeurs, des gens de radio amateur se sont levés pour venir aider lors de cette catastrophe que nous avons connue à Saguenay.

À la suite de cette catastrophe écologique, la région du Saguenay—parce que le déluge est arrivé plus particulièrement dans cette région du Saguenay—s'est retrouvée avec 16 000 sans-abri que l'on devait nourrir, loger et même vêtir. Devant l'ampleur de telles activités, il faut du bénévolat, des gens impliqués, des volontaires et des citoyens qui veulent aider leur communauté.

Je parle également d'une autre crise, celle du verglas, que nous avons connue au Québec en 1998. C'est un autre exemple qui appuie l'importance du travail bénévole dans des situations d'urgence. Grâce à leur engagement, leur magnifique travail et l'engagement de ces 2 000 bénévoles de la Croix-Rouge, ils ont pu répondre aux nombreux besoins des gens qui étaient touchés par cette catastrophe. Cet événement confirme la théorie que rien ne se règle sans les bénévoles.

• (1810)

Je veux ici témoigner. Cela se passe, non pas dans ma région au Saguenay—Lac-Saint-Jean, mais dans la région de la Montérégie et dans la grande région de Montréal. Dans ma région, plusieurs centaines de bénévoles ont participé à la grande corvée du bois de chauffage pour venir en aide aux sinistrés du grand verglas qui a sévi sur une partie du Québec. Plusieurs milliers de cordes de bois de chauffage ont été livrées à ces foyers pour leur fournir de la chaleur, en raison du manque d'électricité.

Les bénévoles qui donnent de leur temps en situation d'urgence le font d'abord pour rendre service aux citoyens qui vivent une catastrophe. Ils le font pour des raisons humanitaires et pour aider leur collectivité. Cependant, nous savons que faire du bénévolat, cela engage des frais et des dépenses personnels. Le projet de loi C-273 permet de rembourser certaines dépenses que ces bénévoles doivent assumer pour aider les gens sinistrés.

Tout cela explique pourquoi nous appuyons le projet de loi C-273. J'ai ici une lettre qui m'a été adressée par le directeur général de la Croix-Rouge de ma région, M. Donald Harvey. Il donne son appui à ce projet de loi et il prétend qu'il va inciter davantage de gens à participer à des activités de recherche, de sauvetage ou lors de catastrophes ou d'urgences. Je suis d'accord avec lui.

Ce projet de loi permettra également d'aider des citoyens qui sont aux prises avec des problèmes particuliers qui nécessitent une intervention majeure de la part de la protection civile.

Il s'agit d'une forme de compensation légitime. Nous pouvons même supposer que cela incitera les Québécoises et les Québécois à se porter volontaires lors d'activités de recherche et de sauvetage dans des situations d'urgence. Il s'agit d'une mesure sociale raisonnable et compensatoire au travail de la sécurité publique.

Initiatives parlementaires

Tout à l'heure, j'ai posé une question à mon collègue qui présentait le projet de loi, le député de Cape Breton—Canso. Je lui parlais des mesures de contrôle à être mises de l'avant. Je crois qu'il serait nécessaire de mettre sur pied des mesures de contrôle simples et efficaces. Nous devons nous assurer que cela n'entraîne pas de tracas.

Dans la loi, il est stipulé que les municipalités devront émettre des certificats de confirmation des heures travaillées. Ces charges ne devront pas être des tâches en surplus, considérant que les municipalités ont des ressources limitées. Il ne faut pas que l'application de ce projet de loi donne trop de travail à ceux qui ont à faire rapport, à remplir des papiers, ou que cela les oblige à embaucher du personnel.

Le projet de loi ne doit pas entraîner trop de frais supplémentaires pour les citoyens, les municipalités ou toute autre autorité compétente. Si nous n'allons pas dans ce sens, nous passons à côté de l'objectif. Cela m'a également été confirmé par un représentant municipal qui appuie ce projet de loi et qui me prévenait des mesures de contrôle.

Qui ne connaît pas un bénévole impliqué dans son entourage? Dans ma région, pensons au sinistre; ailleurs, pensons au verglas. J'affirme qu'en cas de catastrophe ou de situations d'urgence, rien ne se règle sans le bénévolat.

En terminant, le projet de loi C-273 vise le bien commun et répond aux valeurs que le Bloc québécois défend ici, à Ottawa. Par conséquent, je tiens à réitérer mon appui, au nom de mon parti, à ce projet de loi, mais en rappelant que nous demandons que son application soit simple et efficace.

• (1815)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, il y a eu des consultations entre les partis et vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime à l'égard de la motion qui suit:

[Français]

Que, nonobstant la motion adoptée par la Chambre le mercredi 8 décembre 2004 en vue de permettre au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de se rendre à Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Victoria, Vancouver, Toronto et Kitchener—Waterloo, il faudrait lire « avril 2005 », et que le personnel requis accompagne le comité.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): L'honorable députée a-t-elle le consentement unanime de la Chambre afin de proposer cette motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Lui plaît-il de l'adopter

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

La Chambre reprend l'étude de la motion voulant que le projet de loi modifié C-273, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (déduction pour volontaires des services d'urgence), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NP): Monsieur le Président, je remercie la Chambre de me donner l'occasion de prendre la parole au sujet d'un projet de loi très particulier. Je rends hommage aussi à mon collègue de Cape Breton—Canso pour avoir présenté cette initiative.

Comme mon collègue de l'Alberta l'a mentionné à juste titre, ce projet de loi a été débattu à la Chambre antérieurement et je suis d'accord avec lui pour dire que ce fut tout à fait malheureux que ce texte soit passé à quatre voix d'une adoption. Je ne saurai jamais pourquoi il n'a pas été adopté, mais je sais que mon collègue était furieux à l'époque. Toutefois, il a un tempérament agréable et, comme la Saskatchewan a battu Edmonton dans le dernier match éliminatoire, il comprend ce que c'est que la défaite. Toutefois, je sais qu'il est très heureux aujourd'hui, car il est un très grand défenseur de nos pompiers et de nos secouristes opérationnels.

Encore une fois, je remercie le député de Cap-Breton. Je remercie aussi mes collègues du Bloc d'appuyer cette initiative.

Une des choses très importantes qu'on oublie facilement, c'est que les pompiers, surtout les bénévoles, suivent une formation de base tous les mardis soirs. À Fall River, où j'habite, tous les mardis soirs, les pompiers se réunissent. Ils s'entraînent et font du bon travail. Ils aiment vraiment ce qu'ils font. Cela vaut pour les pompiers dans les autres salles communautaires de la région que je représente. Ils ne savent jamais quand le téléphone va sonner, quand la cloche va retentir.

Je ne puis qu'imaginer en pensant à mes plus grandes peurs ce qu'ont pu ressentir les habitants de West Lincoln lorsque Mark Woerlen a perdu sa femme et sept enfants dans l'incendie de leur maison. Je prie Dieu que personne sur cette planète n'ait jamais à vivre une tragédie pareille. Ce fut terrible pour les proches, et nous leur exprimons toutes nos condoléances, mais nous ne pourrions jamais en faire assez pour atténuer leur peine. Les premiers arrivés sur la scène ont été les pompiers. Imaginez l'horreur qu'ils ont sans doute ressentie.

Cette mesure les aidera financièrement et constituera une forme de reconnaissance pour les heures qu'ils consacrent à la lutte contre les incendies, mais elle ne pourra jamais effacer l'horreur qu'ils ont ressentie. Je le dis parce que nous devrions accorder une aide accrue aux pompiers pour pareilles tragédies.

Tous les jours dans notre pays, trois personnes meurent dans un incendie, chez eux, au travail ou dans leur voiture. Habituellement, les premiers arrivés sur la scène sont les pompiers, des sauveteurs, notamment. Il faut avoir un courage hors du commun pour entrer dans un immeuble quand tous ses occupants ne cherchent qu'à en sortir.

Pensons seulement à ce qui s'est produit un certain 11 septembre aux États-Unis. Nous avons vu des pompiers et d'autres travailleurs des services d'urgence en pleine action. Nous avons entendu le récit de leurs exploits.

Initiatives parlementaires

Voici un projet de loi que nous appuyons de tout coeur. Nous nous réjouissons vivement qu'il ait été présenté. Nous espérons pouvoir l'adopter rapidement. Avec la coopération des quatre partis, rien ne s'oppose à ce qu'il passe de façon expéditive à la troisième lecture, à ce qu'il soit renvoyé au Sénat et à ce qu'il soit adopté très prochainement.

J'ai moi aussi présenté un projet de loi d'initiative parlementaire qui concerne les bénévoles. En Nouvelle-Écosse seulement, le bénévolat est une activité évaluée à 2 milliards de dollars. Les bénévoles sont responsables d'une activité économique de 2 milliards de dollars.

Aux termes de mon projet de loi, les gens qui sont bénévoles d'un organisme enregistré comme le club Lions, Kiwanis, une Église ou la légion, et qui consacrent 250 heures ou plus par année à leur organisme, devraient pouvoir demander une déduction d'impôt de 1 000 \$.

J'espère beaucoup qu'après l'adoption de ce projet de loi dans un très proche avenir, nous pourrions réexaminer la situation des autres bénévoles, comme ceux des services de repas à domicile.

Certains de mes amis qui sont membres du club Lions de Sheet Harbour, en Nouvelle-Écosse, transportent des gens jusqu'à Dartmouth et Halifax pour qu'ils puissent y rencontrer leur médecin, faire des emplettes, ou pour d'autres activités. Ils ne demandent rien en retour. Ils ne touchent aucune indemnité pour leurs frais de déplacement. Ils le font simplement par bonté et à leurs frais. Ils le font dans un souci de bon voisinage et parce que, comme le dit la devise du club Lions, « Nous sommes ici pour servir ». Ils ne demandent rien en retour.

J'espère que l'occasion nous sera donnée, sous peu, de reconnaître tous les bénévoles au Canada. Et j'espère que nous pourrions leur offrir non seulement la reconnaissance mais aussi un avantage fiscal à la fin de l'année.

Ce qui est bien, à Fall River, où je vis, c'est que je connais la plupart des bénévoles qui travaillent à la caserne de pompiers. Une prise d'eau d'incendie se trouve juste devant ma résidence, ce qui me permet de bénéficier d'une réduction de 10 \$ sur ma prime d'assurance, soit dit en passant. En fait, je puis dormir tranquille la nuit, sachant que, si quelque chose arrive chez mes voisins ou chez moi, les pompiers pourront nous secourir presque aussitôt.

Je les ai souvent vus intervenir dans ma région, que ce soit pour éteindre un feu de broussailles ou pour secourir une victime de crise cardiaque ou une personne qui s'était coupé la jambe avec une tronçonneuse. Quelle que soit la situation, les bénévoles sont toujours là pour aider. Ils ne posent pas de questions. Ils interviennent, quelle que soit la nature de l'incident. Leur seul désir est d'aider. Ils ne demandent rien en retour, sauf, peut-être, une bière fraîche et de la pizza après leur entraînement du mardi soir. C'est le genre de chose que nous pouvons leur accorder. Ces gens figurent parmi nos meilleurs concitoyens.

● (1820)

Le Nouveau Parti démocratique appuie ce projet de loi avec enthousiasme. Nous remercions également le député de Lethbridge pour le travail qu'il a accompli durant la législature précédente. Nous remercions le Bloc québécois pour son appui indéfectible. Nous remercions également le député de Cape Breton—Canso. Cette idée remarquable, quoiqu'elle ait peut-être été un peu copiée, nous vient de la Nouvelle-Écosse. Que pouvait-on espérer d'autre de la part d'un habitant des Maritimes?

Au nom du Nouveau Parti démocratique fédéral, je salue tous les pompiers de ce pays. Nous espérons que ce projet de loi sera adopté rapidement.

Monsieur le Président, je profite de l'occasion pour offrir mes meilleurs voeux de Noël à tous les députés, aux sénateurs, aux pages et à tous les employés de la Colline, et j'offre à tous mes meilleurs voeux du Nouvel An.

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est un privilège pour moi de me joindre à mes distingués collègues dans ce débat sur le projet de loi C-273 parrainé par le député de Cape Breton—Canso.

Je suis particulièrement ravi de voir le député de Malpeque à la Chambre ce soir compte tenu de tout le travail qu'il a fait dans ce dossier dans le passé, ainsi que le député de Lethbridge. Je suis aussi heureux d'avoir l'appui des deux autres partis. Tous mettent l'épaule à la roue dans ce dossier. Cela fait chaud au coeur de constater que l'on reconnaît le travail des volontaires des services d'urgence au Canada.

Si je comprends bien, le projet de loi est censé accorder aux bénévoles des services d'urgence qualifiés une déduction d'impôt progressive calculée en fonction du nombre d'heures de service. En fait, plus ils auraient d'heures de service, plus la déduction serait grande. Par ailleurs, le montant en question pourrait être déduit du revenu imposable sans égard à sa source. Voyons voir ce qu'il en est. Pour avoir droit à une déduction, ces personnes devraient accumuler au moins deux heures de service par semaine. Ces bénévoles ne sont pas avarés de leur temps.

J'ai l'assurance que tous les députés reconnaissent le rôle social important des bénévoles des services d'urgence. Nous leur sommes reconnaissants de ne pas hésiter à risquer leur vie pour venir en aide à des concitoyens dans des situations d'urgence; nous leur savons gré de leur dévouement constant.

● (1825)

[Français]

En fait, ces bénévoles répondent chaque année à des milliers d'appels. Ce faisant, ils s'exposent volontairement au danger. Ils doivent parfois entrer dans un bâtiment ravagé par des flammes d'où se dégage une fumée toxique afin de sauver un citoyen, ou se rendre sur les lieux d'un accident de la circulation ferroviaire où une explosion peut survenir à tout moment.

[Traduction]

Il va de soi que ces volontaires préservent la sécurité et la sûreté de notre pays et de nos concitoyens. Ils acceptent des risques et s'exposent au danger en remplissant courageusement leur devoir par souci de protéger autrui. Ils jouent un rôle particulièrement important dans nombre de petites localités qui ne peuvent compter sur un personnel des services d'urgence à plein temps. En effet, ce sont eux qui interviennent lorsque se produisent des catastrophes telles que l'ouragan Juan, la tempête de verglas ou les inondations au Québec. Ce ne sont là que quelques exemples, mais je pourrais aussi parler de la récente tempête de neige en Nouvelle-Écosse, où toutes les casernes d'incendie comptant sur des volontaires ont été transformées en centres de secours aux sinistrés où l'on pouvait trouver refuge et nourriture.

Les exemples comme ceux-là ne manquent pas. Les bénévoles des services d'urgence sont associés à des organisations des mesures d'urgence locales, ce qui s'ajoute à leurs fonctions habituelles. Ils dispensent les premiers soins, par exemple.

Initiatives parlementaires

[Français]

Il était tout à fait approprié que le député du Bloc québécois indique que le projet de loi ne concerne pas seulement les pompiers volontaires, mais d'autres gens également.

[Traduction]

Mais prenons le cas des pompiers. Ils suivent leurs cours de premiers soins et se tiennent prêts à donner les premiers soins. Ils se rendent sur les lieux des incendies. Le mot incendie évoque dans nos esprits la maison qui brûle, mais dans mon coin de pays, à la campagne, les pompiers, qui sont des volontaires, s'occupent chaque semaine de feux de cheminée, qui sont susceptibles de se produire, non pas pendant les belles journées chaudes d'été, mais bien lorsque le verglas, la neige et le vent s'abattent sur nous.

Les pompiers volontaires s'occupent aussi de recherche et de sauvetage, un domaine qui n'est pas uniquement réservé au personnel spécialisé. Souvent, ce sont les premiers arrivés sur les lieux des accidents et même si ce n'est pas normalement leur travail, ils s'en occupent. Ils partent de chez eux ou du travail pour se rendre sur place.

Ils ne partent pas seulement de chez eux, parce que nombre d'entre eux sont de petits entrepreneurs. Ce sont des hommes de métier, des plombiers, des menuisiers ou des électriciens. Ce sont des garagistes qui doivent quitter leur lieu de travail pour s'acquitter bénévolement de leur tâche.

Nous les voyons souvent lors d'activités communautaires qui ne sont pas des urgences. Leur vaillance nous échappe alors, mais ils s'occupent du stationnement des véhicules lors de la foire d'automne, du festival d'été ou des autres manifestations du genre. Ce faisant, ils recueillent un peu d'argent pour leur service ou pour venir en aide à la collectivité. Se dévouant pour leur collectivité, ils sacrifient du temps qu'ils pourraient consacrer à leurs loisirs, à leurs familles et à leurs autres occupations.

Que font-ils à part éteindre des feux et lutter contre les incendies? Ils font de la formation. Il est important qu'ils aient une formation adéquate et qu'ils forment de nouvelles recrues dans leur service. Ils consacrent beaucoup de temps à cela.

Ils font aussi des collectes de fonds. Ils ne dépendent pas nécessairement des fonds publics pour acquérir tout leur matériel. Je viens d'inaugurer deux nouvelles casernes de pompiers dans ma circonscription, à Wedgeport et à Little Brook, et la majeure partie des fonds ont été amassés par ces services d'incendie et leurs auxiliaires. Ils font tout cela, outre la formation.

Mais surtout, et je pense que le député de Lethbridge, qui est lui-même pompier volontaire, l'a très bien expliqué, c'est toute la famille qui est mise à contribution, non seulement lorsqu'il y a une urgence, mais aussi lorsqu'il y a de la formation le soir, une collecte de fonds ou une activité communautaire. Ces soirs-là, un des parents et parfois les deux doivent s'absenter et ne sont pas présents pour les enfants ou les autres activités familiales. Leur contribution à la communauté se fait aussi au détriment de la vie familiale. Ils contribuent à notre bien-être.

Chaque Canadien qui a bénéficié de l'aide capitale offerte par un intervenant bénévole en cas d'urgence sait à quel point cette aide est précieuse, et tous les Canadiens devraient être conscients qu'un jour, ce sera peut-être eux qui auront besoin d'aide. Il est très réconfortant de savoir que ces bénévoles sont là, et nous devrions tous leur en être reconnaissants.

Le gouvernement sait que la sécurité des Canadiens est une question importante. J'ai des chiffres sur les sommes qui sont

consacrées à la sécurité et à la protection civile. Comme ils ont été mentionnés à la Chambre à maintes occasions, je ne les répéterai pas.

[Français]

Il est clair que la sécurité est prioritaire pour le gouvernement. Il est également manifeste que le gouvernement, tout comme le député de Cape Breton—Canso, est conscient de l'importance du rôle des bénévoles des services d'urgence.

Sous les règles de l'article de la Loi de l'impôt sur le revenu, les bénévoles des services d'urgence peuvent recevoir d'une autorité publique une rétribution financière en franchise d'impôt pouvant atteindre 1000 \$, ce qui représente une augmentation de 500 \$, depuis 1998.

[Traduction]

La mesure actuellement en place est raisonnable. Je passerai très rapidement en revue les points que j'ai soulignés dans mes notes, car je n'aurai pas le temps de tous les aborder. J'estime que ce qu'on propose est raisonnable. Je souscris entièrement au principe.

Il y a une question que je dois toutefois poser, une question à laquelle nous sommes tous confrontés dans ce débat et qui devra être examinée par le comité. S'agit-il de la meilleure façon de procéder? L'approche est-elle trop bureaucratique, comme l'a fait remarquer le Bloc? Il faudra examiner cette question. Pour ce qui est du taux marginal d'imposition, l'incidence est-elle la même pour tous les bénévoles? Les taux peuvent être différents, donc est-il possible que les résultats soient les mêmes pour tous? Les bénévoles qui ne paient pas d'impôt ne profiteraient d'aucun avantage.

D'autres bénévoles qui contribuent tout autant à la vie de nos collectivités pourraient ne pas bénéficier du même traitement et nous ne voulons pas ignorer d'autres services au profit d'un seul qui pourrait bénéficier d'avantages particuliers. Je ne sais pas si cela pourrait poser un problème, mais je suis d'avis qu'il serait important de débattre de la question à la Chambre et en comité.

Je souscris à l'idée, car j'estime qu'elle est excellente. J'attends avec impatience le débat et je peux donner à la Chambre l'assurance que je me prononcerai en faveur du projet de loi.

● (1830)

[Français]

Le vice-président: La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée, et l'ordre est reporté au bas de l'ordre de priorité au *Feuilleton*.

[Traduction]

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre passe maintenant à l'étude en comité plénier de la situation dans l'industrie textile. Je quitte maintenant le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité plénier.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

L'INDUSTRIE DU TEXTILE

(La Chambre est constituée en comité plénier, sous la présidence de M. Strahl, pour l'étude de la motion concernant l'industrie du textile, sous la rubrique des affaires émanant du gouvernement.)

L'hon. Jacques Saada (ministre de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec et ministre responsable de la Francophonie, Lib.): Monsieur le président, je suis heureux que ce débat se tienne. Je voudrais que mes premières paroles soient dirigées vers les gens de Huntingdon qui, aujourd'hui, vivent l'angoisse de savoir que leur job est perdu. Je pense à eux, mais non pas en politicien, je pense à eux seulement en père de famille, en me demandant comment peut-on vivre des moments pareils avant Noël?

Si vous me le permettez—c'est rare de ma part—, ce soir, je ne dirai pas un mot de politique. Je vais vous parler un petit peu des défis qui se posent. Comment peut-on faire pour empêcher que ce genre de choses ne se reproduisent et que peut-on faire pour aider ces gens?

Vous savez, la mondialisation, ce ne sont pas seulement les communications ni la connaissance, ce sont aussi les échanges économiques. La mondialisation est inévitable et a des conséquences. Pour relever ces défis du XXI^e siècle, les industries canadiennes du textile et du vêtement s'efforcent de se transformer. Les barrières commerciales disparaissent, la concurrence internationale oblige les entreprises à élargir leurs horizons, à explorer de nouvelles façons de diriger les affaires, à mieux se faire connaître et à promouvoir leurs produits de façon plus efficace.

Toutes les industries sont assujetties à cette nouvelle dynamique. Bien sûr, le textile et le vêtement n'y échappent pas non plus. Dans ce contexte, il y a deux mots clés: innovation et créativité.

Pour nous, le rôle que doit avoir un gouvernement responsable, comme nous le sommes, je pense, c'est de soutenir l'innovation et cette créativité. Pour cela, j'aimerais vous faire part de certaines mesures qui ont été prises au fil des mois. En effet, ce dossier n'est pas nouveau pour nous. Nous travaillons dessus depuis déjà assez longtemps.

À titre d'exemple, le 27 février 2004, il y a presque un an déjà, après avoir entendu les recommandations d'un groupe de travail mixte gouvernement-industrie, l'ancienne ministre de l'Industrie, aujourd'hui ministre des Affaires intergouvernementales, annonçait de nouvelles mesures visant à accroître la compétitivité internationale des industries canadiennes du textile et du vêtement.

Ces mesures évaluées à environ 53,4 millions de dollars, comprennent l'affectation de 26,7 millions de dollars à CANtex, une initiative canadienne de trois ans axée sur l'efficacité et la production de textile ainsi que des réductions de tarif sur les textiles importés qu'utilise l'industrie canadienne du vêtement.

Si je vous parle de CANtex, c'est parce qu'il se trouve qu'au Québec, la mise en oeuvre de ce programme est sous la responsabilité de Développement économique Canada, mon ministère. Ce programme cible les entreprises du textile qui désirent recentrer leurs activités, réduire leurs coûts de production et augmenter leur productivité.

Je viens déjà de le dire mais je le répète, tous ensemble, nous reconnaissons l'importance de favoriser l'innovation et la compétitivité dans un marché mondial de plus en plus concurrentiel. CANtex

Initiatives ministérielles

est en vigueur depuis le 13 octobre dernier et comporte un budget de 14,6 millions de dollars sur trois ans, pour le Québec seulement.

Un projet a été approuvé au Québec; 11 demandes ont été reçues dans le cadre du programme de CANtex; 5 sessions d'information ont été tenues pour faire connaître le programme aux entreprises; des sessions ont été organisées en partenariat avec des organismes régionaux. Quand je fais référence à ces rencontres, je parle de Sainte-Marie-de-Beauce, de Drummondville, de Sherbrooke, de Bromont, de Montréal.

Ces mesures qui visent à renforcer la compétitivité des entreprises canadiennes s'appuient sur le succès du programme des industries canadiennes du textile et du vêtement. On appelle cela PICTV. Ce programme est le résultat d'un travail acharné de plusieurs parlementaires. Si vous le permettez, j'aimerais en citer au moins trois. Pour des raisons qui sont évidentes, tout le monde le reconnaîtra, au-delà des divergences politiques. Premièrement, je fais référence à la députée d'Ahuntsic, ensuite au député de Beauce et troisièmement, au député de Brome—Missisquoi. D'autres députés, de tous les côtés de la Chambre, se sont préoccupés de ces questions.

Le programme PICTV a permis la réalisation de 159 projets au Québec. Le gouvernement du Canada a contribué pour près de 9,5 millions de dollars en vertu de ce programme qui a produit des investissements de 28 millions de dollars, a assuré le maintien de 12 000 emplois et la création de 436 autres.

• (1835)

Permettez-moi de donner quelques exemples de succès. Par exemple, il y a cinq ans, située à Saint-Joseph-de-Beauce et oeuvrant dans la fabrication de fils à la fine pointe destinés à des produits industriels, des vêtements et des meubles, Régitex était une petite entreprise qui comptait quelques employés. Aujourd'hui, 140 personnes y travaillent. Cette expansion est attribuable notamment à l'aide financière fournie par le programme dont je viens de parler. Celui-ci a permis l'adoption de nouvelles méthodes de travail. Régitex a ainsi pu faire connaître ses produits auprès de fabricants de meubles des États-Unis.

Comme deuxième exemple, mentionnons l'Association des manufacturiers de mode enfantine de Montréal. Là encore, il s'agit d'une réalisation qui a fonctionné. Le bureau de crédit en ligne qui a ainsi été établi fournira des rapports de crédits et permettra d'évaluer le risque d'une vente particulière.

Chemise Empire Ltée, de Louiseville, entreprise résolument moderne aux traditions d'excellence absolument centenaires, se spécialise dans la conception et la fabrication d'uniformes de première qualité à l'intention des forces policières, des écoles, etc. Elle vend ses produits partout au Canada. Grâce au programme de PICTV, l'entreprise a embauché un consultant pour effectuer une analyse complète des activités. Chaque poste de travail a été scruté, chaque processus, examiné. Résultat: une plus grande efficacité, des délais de livraison plus courts, des coûts de production réduits.

Dans le cas des Confections Alizée plein air, à Sainte-Aurélie, amour du plein air et talent en design se sont conjugués. Avec l'appui de PICTV, l'entreprise a doublé sa superficie, 27 employés y travaillent et l'entreprise a mis au point un système informatisé de gradation de patrons qui a considérablement amélioré la productivité.

Initiatives ministérielles

Je crois qu'en quelques minutes à peine, il serait impossible de rendre justice à tous ceux et celles qui, dans ces entreprises, ont réussi à profiter de ce programme pour se propulser vers l'avant, affronter la concurrence et la vaincre, voire la dominer.

Je pourrais parler de la Fédération canadienne du vêtement, qui veut combler des lacunes sur le plan de la commercialisation par un portail de l'industrie et une infrastructure commerciale virtuelle.

Je pourrais parler du Groupe CTT/SAGEOS, de Saint-Hyacinthe, qui se consacre à l'amélioration de la productivité dans l'industrie géotextile canadienne. Grâce à l'aide de PICTV, le groupe a lancé le projet de sensibilisation aux géotextiles, qui vise à améliorer la part de marché et la production des géotextiles au Canada, et à accroître la connaissance et la compréhension des nombreuses utilisations de ce produit.

Je pourrais vous parler du Groupe VR2, d'Asbestos. Jadis uniquement axée sur la fabrication de vêtements, aujourd'hui, l'entreprise assume le rôle de sous-traitant auprès d'une gamme de clients internationaux et, à l'occasion, importe et exporte des produits finis. Là encore, PICTV, le programme de Développement économique Canada, a été présent, a aidé, a été utile et efficace et a servi à quelque chose.

Bien sûr, nous savons tous quelle est la situation à Huntingdon. Laissez-moi seulement dire deux ou trois choses très brèves à ce sujet.

D'ailleurs, il faut rendre à César ce qui appartient à César. Il y a maintenant plus d'un an, à la suite de représentations effectuées par le député Serge Marciel, le bureau régional de Montérégie travaille en étroite collaboration avec le milieu, y compris les responsables de la MRC du Haut-Saint-Laurent, dont Huntingdon fait partie, pour développer et mettre en oeuvre une stratégie régionale d'intervention pour le Suroît, pour diversifier l'économie régionale, renforcer les secteurs clés naturels. Ce dossier est une priorité.

Hier encore, mon collègue de Brome—Missisquoi a organisé une rencontre avec des représentants de l'industrie et des milieux concernés ainsi que les ministères concernés. Malgré tous ces efforts et bien d'autres encore, Huntingdon Mills et Cleyn & Tinker ferment leur porte.

• (1840)

Ce sont des familles entières qui vivent de la douleur, de l'incertitude, de l'inconnu et de l'appréhension. Mon ministère est prêt à examiner tout projet qui lui sera soumis pour diversifier l'économie locale.

Je ne sais pas si, en cinq ou dix secondes, il m'est possible de dire à quel point pour moi, avant d'être une question économique, ce que les gens de Huntingdon vivent est un problème humain. Je ne sais pas si c'est suffisant, bien sûr que non, mais je voudrais leur signifier à quel point je suis proche d'eux et que je suis intéressé à trouver des solutions avec eux et pour eux.

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le Président, certes, on compatit tous avec les gens d'Huntingdon, mais il faut bien comprendre que cela fait 10 ans que le gouvernement fédéral sait que les tarifs et les quotas vont disparaître le 1^{er} janvier 2005. Aujourd'hui, en catastrophe, on vient nous faire quelques annonces, mais il n'y a rien qui permettra à cette industrie de passer au travers de la crise. Dès la semaine dernière, des représentants de l'industrie du textile et du vêtement sont venus au Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international dire à quel point ils étaient désespérés de l'inaction du gouvernement fédéral.

Quant à l'annonce qu'on a aujourd'hui, qui dit que Huntingdon doit être une priorité, c'est assez frustrant pour ces gens. J'aimerais que le ministre m'explique comment on annonce deux projets pilotes pour Laval et Ahuntsic, qui peuvent être justifiés, et qu'on n'a absolument rien à annoncer pour Huntingdon la même journée où on a appris que 800 emplois disparaissaient.

C'est ce genre d'attitude du gouvernement fédéral qu'on ne peut pas comprendre. Comment se fait-il qu'en avril 2004, il y a eu un rapport unanime du Comité permanent des finances qui proposait trois mesures? Il a fallu attendre jusqu'à aujourd'hui pour que le gouvernement fédéral finisse par confirmer une partie de ces mesures. Le cas de Huntingdon n'est pas un événement isolé. On est devant un raz-de-marée. Il y aura une offensive extraordinaire, notamment des Chinois, pour venir prendre tous les marchés.

Le gouvernement fédéral accouche encore une fois aujourd'hui de demi-mesures. Il n'a pas de résultats concluants. Si les programmes dont on nous a parlé, soit PICTV et CANtex, avaient réglé le problème, on n'aurait plus de problèmes aujourd'hui.

Il y a un an, quelqu'un a travaillé avec les gens de Huntingdon et aujourd'hui, le résultat, c'est la fermeture de l'usine. Qu'en pense le ministre? Cela veut dire que cela n'a pas fonctionné.

Il y a plus insultant. Le ministre ne pourrait-il pas convenir que la première chose qui aurait dû être mise sur la table aujourd'hui, c'est un programme d'aide aux travailleurs âgés pour permettre aux gens qui sont mis à pied d'avoir des prestations d'assurance-emploi décentes et un avenir décent? Ce sont des gens qui ont consacré leur vie à travailler dans des entreprises où les salaires n'étaient pas plus élevés qu'il ne le fallait et où les fonds de pension ne sont pas très élevés non plus.

Est-ce que l'attitude du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences fait que c'est *business as usual*: il n'y a rien de spécial là, on va continuer comme avant? Pourquoi n'y a-t-il aucune annonce, dans les propos du gouvernement, pour venir en aide aux travailleurs âgés?

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. Si vous le permettez, je voudrais mettre les choses en perspective, parce que je pense que dans la question, il y a eu quelques éléments qui étaient incorrects et inexacts.

Le programme PICTV existe depuis 2002. Nous sommes pratiquement en 2005. J'ai donné des exemples très concrets de réussites que PICTV a eues. Si vous voulez, je pourrais les repasser en revue. Je les ai abrégés, parce que le temps me manquait. Toutefois, il y avait au moins de sept à dix exemples de réussites concrètes dans le domaine en question qui ont marché grâce à PICTV.

Une voix: Oh, oh!

L'hon. Jacques Saada: En ce qui concerne Huntingdon, j'aimerais pouvoir finir ma réponse, si vous le permettez. Des rencontres ont eu lieu en avril 2004 à Huntingdon avec DEC, Industrie Canada et le ministre du Développement économique et régional du Québec. On a examiné ensemble les possibilités d'utiliser soit CANtex, soit un autre programme de mon ministère, IDÉE-PME, qui cherche à favoriser la diversification économique.

À la suite de cela, une synthèse a été faite. On a demandé aux deux entreprises locales de manifester leur intérêt pour la question. Huntingdon Mills a démontré de l'intérêt, mais n'a pas déposé de demande d'aide au bureau d'affaires de ce programme. Quant à l'autre entreprise, on n'en a pas entendu parler.

Initiatives ministérielles

Je ne veux pas qu'on commence à se jeter la balle à savoir qui a fait quoi et qui aurait dû faire quoi. Je vois que des gens sont en difficulté actuellement. J'accepte la question de mon collègue, mais je voulais absolument rétablir les faits pour que tout le monde parte des faits et non pas seulement des allégations.

• (1845)

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le Président, en ce qui concerne les programmes comme CANtex, on dit que cela peut aider certaines entreprises. Cependant, cela n'a pas aidé du tout les entreprises de mon comté et de Huntingdon.

Le député dit que des rencontres ont eu lieu avec les industries de Huntingdon, mais comment se fait-il que rien ne s'est passé? Je fais un constat d'échec. Rien de concret ne s'est fait. Des choses se sont dites à la partie patronale, mais les syndicats n'avaient pas le droit d'être à la réunion, à la table de négociations. On a donc dit d'autres choses aux syndicats et aux employés. C'est de la poudre aux yeux qu'on a lancée aux industries de Huntingdon.

Le programme CANtex semble être une solution au problème, selon le gouvernement. Malheureusement, ces programmes ne sont pas des substituts pour une politique appropriée et réalisée dans le contexte actuel. Lorsqu'il n'y aura plus de débouchés pour notre industrie, l'industrie du textile, à quoi serviront ces programmes?

Ces programmes sont finalement des coquilles vides. J'aimerais que le député d'en face puisse apporter une réponse à ces questions et nous dise comment il se fait que rien ne s'est passé pour le bénéfice des industries de Huntingdon?

L'hon. Jacques Saada: Monsieur le Président, la question que pose mon collègue touche à un domaine très délicat et je vais essayer de l'expliquer le plus clairement possible. Mon ministère et le gouvernement peuvent intervenir autant qu'ils le voudront à la condition que, du côté de l'entreprise, il y ait un effort fait pour manifester un intérêt pour présenter un projet, pour proposer quelque chose. Donc, on est prêts à soutenir les entreprises.

Mon collègue me parle du fait que les syndicats n'étaient pas impliqués. Je ne crois pas qu'il veuille me dire que le gouvernement du Canada a la responsabilité d'aller gérer les relations patronales-syndicales dans ces entreprises privées. Cela n'a pas de sens.

Effectivement, il y avait un programme qui était à la disposition de tout le monde. Non seulement il était à la disposition de tout le monde, mais puisque j'ai quelques secondes, si vous me le permettez, je vais revenir sur des exemples concrets. Quand je parle de Regitex de Saint-Joseph-de-Beauce, c'est une entreprise qui a eu un succès. Quand je parle de l'Association des manufacturiers de mode enfantine de Montréal, il y a eu un succès. Quand je parle de Chemise Empire Ltée de Louiseville, il y a eu un succès. Quand je parle des Confections Alizée plein air inc. de Sainte-Aurélie, il y a eu un succès. La Fédération canadienne du vêtement et son travail, il y a eu un succès. Le Groupe CTT/SAGEOS de Saint-Hyacinthe, il y a eu un succès. Le Groupe VR2 Inc. d'Asbestos, il y a eu un succès.

Toutes ces entreprises ont eu une chose en commun: elles ont décidé de travailler pour profiter des services des programmes que nous avons mis sur pied. Je ne vais quand même pas aller dire aux patrons des entreprises à Huntingdon « Comment se fait-il que vos syndicats ne sont pas là? ». Je ne veux pas sous-entendre qu'ils n'étaient pas là parce que je n'étais pas à la réunion et je ne sais pas qui y était. Cependant, je sais que nous avons pris l'initiative et que nous les avons invités. Nous avons demandé qu'on nous présente des projets. Nous avons dit qu'il y avait de l'argent. Nous avons dit que nous étions extrêmement flexibles et souples sur l'application pour les aider.

Que voulez-vous qu'on fasse de plus pour aider une entreprise? Il y en a huit, neuf, dix, quinze qui ont réussi quelque chose, et il y en a deux dont on constate l'échec aujourd'hui. Je m'excuse, mais si on a réussi le coup sur 10 ou 12 entreprises, c'est peut-être que le programme n'était pas mauvais. Alors là, il faut vraiment voir où était le problème.

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le président, je suis très heureux que nous ayons obtenu ce débat ce soir, à la suite de la demande du Bloc à l'effet de tenir un débat d'urgence concernant une situation tragique. En effet, les gens de Huntingdon vivent une situation tragique. Plus de 800 personnes se retrouveront sans emploi. C'est là le résultat de l'inaction du gouvernement fédéral.

Je répète la citation qu'on a donné tout à l'heure au ministre qui m'a précédé:

Ce gouvernement semble croire que les dernières mesures annoncées, soit CANTIP et CANtex, sont les solutions aux problèmes. Malheureusement, ces programmes ne sont pas des substituts pour une politique appropriée et réaliste dans le contexte actuel. Lorsqu'il n'y aura plus de débouchés pour notre industrie, à quoi serviront ces programmes?

Savez-vous qui a dit cela? C'est le président de Denim Swift, qui a dû mettre fin à plusieurs centaines d'emploi à Drummondville. Le ministre peut bien se sauver. Je trouve tout à fait normal qu'il en profite pour se sauver, alors qu'on lui met devant le visage la réalité vécue par cette entreprise. En effet, dans ce dossier, le gouvernement actuel a agi de façon terriblement tardive.

Une voix: Oh, oh!

M. Paul Crête: J'aimerais que le ministre me laisse parler.

Les gens de Huntingdon se seraient attendu à une chose aujourd'hui, soit qu'on leur vienne en aide relativement à l'assurance-emploi et qu'on leur assure l'existence d'un programme d'aide aux travailleurs âgés. Pour ajouter l'insulte à l'injure, on annonce aujourd'hui deux projets pilotes sûrement très pertinents à Laval et à Ahuntsic. Cependant, les 800 mises à pied annoncées hier se trouvent à Huntingdon. Le maire de la ville est venu ici, à la Chambre des communes, tenir une conférence de presse pour demander au gouvernement fédéral d'intervenir. Or, on ne dit pas un mot sur Huntingdon. C'est la preuve que le gouvernement fédéral n'était pas prêt à participer ni à faire sa part pour relancer l'industrie du textile et du vêtement. Pourtant, il savait depuis 10 ans que les quotas disparaîtraient. De plus, il connaissait depuis avril dernier les trois propositions sur la table issues d'un rapport unanime du Comité permanent des finances dans le but de corriger la situation. Malgré tout, il ne les a pas mises de l'avant.

On a essayé d'en venir à faire des annonces partielles une fois que la Chambre des communes aura terminé de siéger. La triste annonce d'hier concernant Huntingdon a rebondi ici aujourd'hui puisque le Bloc québécois a décidé de mettre le sujet sur la table. Nous démontrions depuis déjà longtemps que l'action du fédéral dans ce dossier était inefficace. Malheureusement, nous en avons eu un exemple tragique. Ce genre de drame se multipliera à l'avenir si le gouvernement fédéral ne surpasse pas les mesures actuelles qu'il met de l'avant.

Ce qu'il a annoncé aujourd'hui, ce sont quelques majorations des programmes comme CANtex, dont le ministre nous parlait. Toutefois, ce programme n'a pas donné les résultats escomptés, puisque des emplois continuent de disparaître. Il faut des mesures beaucoup plus larges.

Initiatives ministérielles

Les annonces aujourd'hui comportent des oublis. Le Bloc québécois et l'industrie auraient souhaité le maintien d'un quota sur les importations chinoises. Cela est permis en vertu du protocole d'accès de la Chine à l'OMC. Cette mesure aurait pu protéger adéquatement l'industrie, le temps qu'elle mette en oeuvre les mesures d'adaptation. Cette mesure était prévue, mais elle n'est pas mise de l'avant.

De plus, aucune mesure resserrant l'application des règles du régime n'a été annoncée. On pourra donc assurer que seuls les pays les moins avancés bénéficient de la disparition des tarifs.

On ne parle pas non plus de la problématique liée aux accords bilatéraux signés entre les États-Unis et les pays des Caraïbes. Les Américains, eux, ont compris qu'il fallait permettre que la confection des vêtements soit finalisée dans les pays du Sud. En revanche, pour que ces vêtements puissent rentrer sur le marché américain, il faudra que ces pays aient utilisé les textiles américains. À cet égard, une initiative aurait dû avoir été prise par le gouvernement fédéral, mais il ne l'a pas encore fait. C'est pour cette raison qu'il faudra continuer à le pourchasser si la Chambre ajourne ce soir, tel qu'il est prévu. N'ayez crainte, nous serons encore là pour donner un coup de main afin de réussir à obtenir un véritable programme ou plan d'action qui permettra de corriger la situation.

Dans un même ordre d'idée, le gouvernement a omis de mettre en oeuvre des programmes de confection à l'étranger. Pourtant, ceux-ci auraient été très bénéfiques au secteur du textile. Des projets pilotes ont été suggérés par des intervenants de l'industrie. Par exemple, quand un textile est produit au Canada, nous devrions avoir la possibilité d'en confectionner un vêtement à l'extérieur et, lorsqu'il revient ici, qu'il soit correctement exempté de douanes. On ne retrouve pas exactement cette mesure dans la proposition du gouvernement.

Il est triste de ne pas véritablement retrouver de plan d'action complet. On peut cependant retenir la création d'une espèce de petit Partenariat technologique Canada ou de projets pour acheter de la machinerie. On pourra investir jusqu'à 3 millions de dollars, soit des sommes remboursables. C'est une demande que le Bloc avait présentée en comité dès le mois de septembre afin qu'on n'en reste pas seulement à de petites subventions de CANtex de l'ordre de 50 000 ou 60 000 \$. Au contraire, il faudrait pouvoir développer des nouveaux secteurs comme celui des géotextiles ou l'utilisation des textiles dans le domaine de la santé ou de l'avionnerie.

● (1850)

Il y a une foule de nouveaux secteurs qui peuvent être développés. Pour cela, il va falloir de l'aide en recherche et développement pour acheter de la machinerie et des choses comme celles-là. Une mesure intéressante est annoncée par le gouvernement à cet égard.

Ce qui est tragique, c'est qu'on a essayé de mettre de côté toutes les mesures qui auraient permis à l'industrie de se positionner et de faire face à la nouvelle situation de la disparition des quotas. C'est comme si le gouvernement fédéral avait décidé qu'on allait oublier les industries du textile et du vêtement, qu'on était dans une mondialisation, qu'il y avait d'autres marchés où on allait gagner des parts de marché et que pour les communautés qui vont disparaître, qui vont se retrouver en situation très difficile, c'est bien dommage, mais elles auront à vivre le changement sans aide additionnelle.

En effet, il n'y a pas d'aide aux travailleurs âgés qui soit annoncée. Rien ne permet la diversification de l'économie régionale des régions concernées. On aurait pu prendre le modèle du programme sur le bois d'oeuvre et aller de l'avant avec des mesures additionnelles, mais on ne l'a pas fait. C'est pour cela qu'aujourd'hui,

il faut que le gouvernement fédéral comprenne bien qu'il n'a pas fait ses devoirs. Les gens n'applaudissent pas au résultat de ce qui est mis sur la table. Si les programmes avaient été efficaces depuis *x* années, on n'aurait pas une situation comme aujourd'hui ou ce serait des exemples isolés. Ce ne sont pas des exemples isolés.

Dans ma circonscription, il y a une foule d'entreprises dans tous les secteurs. Je pourrais nommer, par exemple, Consultex, Bermatex, Confections Lamartine, GMP, Industrie Troie qui malheureusement a fermé. On parle de 300 emplois dans le domaine de la confection. Tous ces industriels, ces industries, ces travailleurs et travailleuses sont très inquiets à cause du message qui est envoyé par le gouvernement fédéral, à la veille de la disparition des quotas. Il va mettre quelques éléments sur la table parce que, aujourd'hui, il y a eu une pression plus forte à cause de la situation dramatique vécue par Huntingdon et en raison du fait que le Bloc québécois a amené ce débat en Chambre, mais il n'y a pas encore un plan d'action complet.

Pourquoi le gouvernement fédéral n'est jamais capable d'aboutir avec des politiques économiques complètes et des stratégies adéquates? On a le même retard au niveau de l'aéronautique. Maintenant, c'est dans le textile et le vêtement. La semaine dernière encore, en comité, les principaux porte-parole des deux secteurs sont venus témoigner pour nous dire combien ils attendaient une politique claire du gouvernement fédéral. Il n'y en a pas.

De l'aveu même du ministre, il est venu nous dire qu'il y avait eu une rencontre hier avec quelqu'un du bureau du premier ministre et des gens de l'industrie textile pour faire le tour de la situation, pour voir s'il y avait des mesures à mettre de l'avant. Je suis convaincu que s'il n'y avait pas eu l'annonce de la fermeture de Huntingdon hier, il n'y aurait rien eu d'annoncé aujourd'hui et absolument rien n'aurait été mis sur la table. On aurait profité de l'arrêt des travaux parlementaires pour essayer de passer cela en douce, d'ici Noël ou en janvier.

Je veux annoncer au gouvernement qu'on ne le lâchera pas, qu'on va le suivre de près tant qu'il ne rendra pas justice à ces travailleurs. On n'arrêtera pas de poursuivre le gouvernement jusque dans ses derniers retranchements parce qu'il faut absolument qu'il rende justice à ces travailleurs et à ces travailleuses.

● (1855)

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le président, cela fait dix ans que le gouvernement sait que les quotas d'importation pour le textile et le vêtement prendront fin le 31 décembre. Cela fait dix ans que le gouvernement sait que des milliers d'emplois sont menacés. Cela fait dix ans qu'Ottawa connaît les solutions et pourtant, aujourd'hui, à Huntingdon, il y a 800 travailleurs qui perdent leur emploi.

Dans le comté de Drummond, depuis 1998, le grand secteur du textile et du vêtement a perdu du terrain. Il y a eu les fermetures de la Celanese, de Cavalier Textiles et, récemment, 600 emplois ont été perdus à Denim Swift. L'usine Celanese avait fermé ses portes progressivement, mettant à pied 5 000 personnes, au total, en mars 2000. Sept mois plus tard, c'était Cavalier Textiles qui mettait fin à sa production. En décembre 2003, la direction de Denim Swift a annoncé qu'elle cesserait ses activités de production en denim en avril 2004, avec la mise à pied de 600 personnes. On en parle depuis un an et cela fait 10 ans que le gouvernement est au courant de ce qui va se passer d'ici le 31 décembre et il n'a rien fait.

Le 21 décembre prochain, il restera 215 emplois à l'usine Denim Swift et la direction devrait annoncer ses intentions de fermer, ce qui mènera à la perte des derniers emplois à moins que le gouvernement ne fasse quelque chose, bien sûr.

Initiatives ministérielles

Le ministre de l'Agence de développement économique du Canada me fait bien rire lorsqu'il parle des mesures de l'ex-ministre de l'Industrie. Quand il y avait eu une stratégie concernant la Denim Swift, tous les intervenants locaux et moi-même avions eu une rencontre avec la ministre, ici à Ottawa. Suite à cette rencontre, nous étions vraiment très déçus car il n'y avait absolument rien qui permettait de sauver les emplois de l'usine Denim Swift. Alors, qu'on ne vienne pas nous dire qu'il y a eu bien des choses qui ont été faites. Il y a eu certains programmes, mais qui ne convenaient pas du tout à ce genre de multinationales.

J'aimerais demander à mon collègue ce qu'il pense de l'inaction du gouvernement dans ces avis et des solutions que le ministre de l'Agence de développement économique du Canada a mises en place pour sauver peut-être quelques entreprises, quelques employés, mais pas des entreprises qui font la création du fil.

● (1900)

M. Paul Crête (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Monsieur le président, je remercie ma collègue pour son exemple. Tout à l'heure, le ministre disait qu'ils n'étaient pas pour parler aux syndicats. Leur parler, cela n'a pas de bon sens. Cependant, là, ce ne sont pas les syndicats qui ont parlé, mais c'est le président de Denim Swift. En mai 200—cela va faire bientôt 10 mois—, il a écrit au ministre des Finances en lui disant qu'il fallait absolument qu'il se passe quelque chose. Il ne s'est passé absolument rien.

L'actuel ministre des Finances a une approche de libre marché total. Il n'a aucune sensibilité à la réalité vécue par plusieurs communautés à travers le Québec et le Canada. Ce sont des gens qui vivent des situations difficiles et qui, au cours des prochains mois et des prochaines années, vont en vivre encore des plus difficiles. En effet, avec l'arrivée massive des produits chinois, ce sera une période très difficile à vivre dans le domaine du textile et du vêtement.

On aurait vraiment eu besoin d'une stratégie complète et globale et surtout d'utiliser au maximum des mesures temporaires pour quelques années, celles auxquelles on avait droit pour permettre à l'industrie de réagir. Ce n'est pas ce qu'on a fait. On a mis sur la table un petit programme comme PICTV ou comme CANtex, qui a permis quelques investissements. On voit à la face même des résultats dans l'entreprise que cela ne fonctionne pas.

Surtout, on a laissé de côté des travailleurs et des travailleuses spécialisés dans un domaine. Ils peuvent difficilement se recycler ailleurs et, aujourd'hui, on n'a absolument rien à leur annoncer.

Le ministre des Transports, qui est le ministre responsable pour le Québec, a dit que peut-être, pour les travailleurs âgés, ils vont y penser. Il faudrait qu'ils y pensent bientôt car cela fait dix ans qu'on demande que le Programme d'aide aux travailleurs âgés soit rétabli. On a une période difficile. Il y a une nouvelle réalité de la mondialisation. Même si l'économie va très bien dans d'autres secteurs, il y a des secteurs qui sont victimes de ces changements.

On a relevé collectivement ce défi de faire face à la mondialisation. Pourquoi ne donnerait-on pas une chance à ceux qui sont sur le front? Ils perdent des emplois dans des secteurs dans lesquels ils ont consacré leur vie et avec lesquels ils assurent le soutien de leur famille. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral leur dit que non, il n'y a rien pour eux, qu'il ne peut rien mettre sur la table, qu'ils crèveront de faim s'il le faut, mais que cela n'est pas de sa responsabilité. C'est le message du gouvernement fédéral qui est complètement inacceptable aujourd'hui.

[Traduction]

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Monsieur le président, ce soir, j'aimerais faire certaines observations aux fins du compte rendu parce que je suis fort découragée de la façon de procéder du gouvernement minoritaire.

Comme certains députés de ce côté-ci de la Chambre l'ont dit précédemment, l'actuel gouvernement sait depuis dix ans que cette industrie est menacée et en difficulté. Il savait que les droits de douane disparaîtraient le 31 décembre 2004.

Au cours de la dernière décennie, des immigrants sont arrivés au Canada. Nombre d'entre eux sont allés travailler dans ces fabriques de textile. Ils occupent des emplois de premier échelon. Ils bâtissent leur famille. Ils apprennent à communiquer. Nombre de ces immigrants apprennent l'anglais. Ils socialisent et découvrent la vie dans notre grand pays.

Toutefois, dans ce grand pays, nous avons un gouvernement incompétent qui sait depuis dix ans que cette industrie allait être en difficulté. Le gouvernement sait depuis dix ans qu'il faut intervenir.

Aujourd'hui, le 14 décembre, nous recevons soudainement un communiqué de presse, une annonce. Soudainement, à la période des questions, on nous apprend que plus tard, en après-midi, nous entendrons peut-être quelque chose d'utile pour l'industrie textile. Quelle annonce décevante; on propose trop peu, trop tard.

Pour ce qui est de l'aspect positif du présent débat, disons que les pressions exercées par l'opposition ont amené le gouvernement à prendre des mesures. De ce côté-ci de la Chambre, les députés ont recommandé la prolongation des décrets actuels de remise de droits de douane, d'une part, pour aider les fabricants de textiles et de vêtements et, d'autre part, pour que nous puissions trouver des solutions. Nous avons également dit qu'il fallait faire davantage et qu'il fallait résoudre le problème. Il faut présenter des solutions à l'industrie textile. Le gouvernement n'a proposé aucune solution à long terme.

Le plus triste dans tout cela, c'est que le gouvernement est terriblement coupé des citoyens ordinaires. Nombre de ces travailleurs n'ont pas d'argent pour s'offrir un billet d'avion pour aller passer les vacances des Fêtes dans un climat agréable et chaud. Ils ont d'autres chats à fouetter. Ils doivent faire l'épicerie, acheter des cadeaux de Noël et mener une vie qui leur permette de payer l'hypothèque.

Le gouvernement a délibérément tourné le dos aux Canadiens ordinaires, de la façon la plus triste qui soit. Voilà une gouvernance irresponsable. Lorsqu'un gouvernement sait depuis une décennie entière qu'une industrie canadienne bat de l'aile, il devrait prévoir les ressources et trouver les moyens de faire quelque chose à cet égard.

Nous sommes le 14 décembre et ce sera bientôt Noël, le 25. Comment les familles se sentent-elles d'après le gouvernement? Beaucoup de familles ne savent sûrement pas que cette grande annonce a été faite. Bien des entreprises se préparent au moins de six à huit mois à l'avance pour les possibilités d'emploi et pour acheter ce qu'il faut pour confectionner les vêtements.

Qu'est-ce qui fait croire au gouvernement que cela constitue un genre de solution à la onzième heure? Il n'y a pas eu de planification préparatoire. Il n'y a pas eu de plan d'entreprise. Rien n'a été fait pour encourager la croissance de l'industrie du textile. Nous avons la matière brute. Nous avons les employés. Malheureusement, notre industrie est en difficulté à cause de la mauvaise planification de l'actuel gouvernement.

Initiatives ministérielles

Les députés de ce côté de la Chambre ont exercé des pressions constantes sur le gouvernement pour qu'il prenne des mesures, mais pas en décembre. Dès le début de la session, nous avons déclaré qu'il serait trop tard le 31 décembre 2004. Nous avons dit que nous aurions de vrais problèmes. Les députés d'en face ont tourné le dos. Ils n'ont pas répondu. Soudainement, le 31 décembre est presque arrivé et la Chambre est sur le point d'ajourner.

Le gouvernement devait faire quelque chose. Quelque 800 emplois ont été perdus à Huntingdon. Tout ceci, c'est trop peu, trop tard. Aucun problème n'est réglé. Il n'y a pas de vision. Il n'y a pas de plan d'entreprise. L'impact sur les vies humaines a été phénoménal.

● (1905)

Pour bon nombre de familles qui ont reçu ce communiqué de presse, c'est trop peu, trop tard. Des entreprises ferment et rien n'a été planifié. À l'approche des fêtes, les députés ministériels doivent comprendre que les gens ordinaires ont aussi une vie, des enfants, des espoirs et des rêves. Ce sont ces gens que nous sommes censés représenter.

Dix longues années ont passé avant que l'on fasse quoi que ce soit. Et ce qu'on a fait, on l'a fait sur le tard. Pour ce qui est de l'annonce et des recommandations, nous savons que le Comité des finances a voté à l'unanimité pour que le gouvernement prolonge immédiatement de sept ans les décrets de remise de droits visant le secteur du vêtement, qui arrivent à échéance le 31 décembre. C'était unanime. Pourquoi a-t-on mis tant de temps à agir? C'est parce qu'on a tergiversé.

Le premier ministre actuel a la réputation de tergiverser et l'esprit d'indécision percole jusque dans tous les ministères. Dans ce cas-ci, on n'a pris aucune décision avant qu'il ne soit trop tard. L'annonce précisait que l'on supprimerait, à compter du premier janvier, les droits sur les importations de fibres et de fils d'une valeur de jusqu'à 50 millions de dollars par année, et les droits sur les importations de textiles utilisés par l'industrie du vêtement d'une valeur de jusqu'à 75 millions de dollars. Il n'y a là aucune surprise. On en parle depuis des mois à la Chambre.

Pourquoi n'aurait-on pas pu faire cette annonce il y a des mois? Les familles auraient alors pu respirer, gagner un peu de temps et profiter davantage de leurs emplois dans le secteur des textiles.

Les décrets de remise de droits actuels, annonçait-on aujourd'hui, seront prolongés de cinq ans à l'avantage des fabricants de textiles et de vêtements. Est-ce là une surprise? Pas du tout. C'est ce que préconisent les députés de ce côté-ci de la Chambre depuis des mois. Combien faut-il de temps pour rédiger un communiqué de presse? Je suis convaincue que les députés de ce côté-ci auraient volontiers donné un coup de main pour accélérer la publication de ce communiqué. Malheureusement, le 14 décembre, de nombreuses familles vont ressentir l'effet de cette annonce tardive au sujet de laquelle on a tant tergiversé.

● (1910)

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le président, essentiellement, ce que la députée a dit dans son discours, c'est que ce programme de dix ans vient à échéance à la fin du mois et que, pour une certaine raison, c'est la faute du gouvernement s'il prend fin.

Pense-t-elle vraiment que les gens dans l'industrie ne savaient pas que ce programme allait venir à échéance à la fin du mois? Y'a-t-il dans l'industrie un PDG qui ignorait que ce programme allait venir à échéance à la fin du mois? Pense-t-elle vraiment que les leaders syndicaux ne savaient pas que ce programme allait venir à échéance à la fin du mois?

Quelle curieuse idée de tenir le gouvernement responsable du fait que ce programme viendra à échéance à la fin du mois. Les contribuables canadiens subventionnent cette industrie. Un décret de remise de droits de douane équivaut à une subvention de 26 millions de dollars accordée par le gouvernement du Canada pour, en l'occurrence, réduire le coût des matières premières qui servent à la fabrication de textiles et de vêtements.

Dans le même ordre d'idée, la protection tarifaire de 75 millions de dollars et de 15 millions de dollars n'est rien de plus qu'une protection pour l'industrie qui devait inévitablement prendre fin. Les 30 millions de dollars consacrés au programme d'ajustement sont, en fin de compte, l'argent des contribuables canadiens investi dans la protection des travailleurs de l'industrie.

La députée aurait-elle préféré que ce programme soit maintenu à perpétuité? Ou préfère-t-elle plutôt qu'il prenne fin? J'aimerais savoir ce qu'elle préfère. Préférerait-elle qu'il soit éliminé progressivement ou préconise-t-elle la méthode employée par le gouvernement précédent consistant à y mettre fin à une date donnée?

Étant donné l'idéologie de son parti, j'imagine qu'elle préférerait que l'argent des contribuables canadiens ne soit pas consacré au soutien d'une industrie.

● (1915)

Mme Joy Smith: Monsieur le président, tout le monde savait cela. Tout le monde savait que l'heure était venue. Le problème, c'est que les députés de l'autre côté forment le gouvernement. Ce sont eux qui doivent prendre soin des industries canadiennes. Ils savaient depuis dix ans qu'ils devaient gouverner de la bonne façon et ils ne l'ont pas fait.

Est-ce que je pense qu'il faut subventionner encore longtemps de telles entreprises? Personne ne le pense. Le gouvernement avait dix ans pour régler cette question et il n'a rien fait. C'est ce qu'on appelle de l'incompétence. Les députés de l'autre côté devraient apprendre à élaborer un plan d'affaires et à prendre soin des industries canadiennes en arrêtant de blâmer tout le monde. Tous étaient au courant de la situation. Tout le monde savait que le temps filait.

Pourquoi le gouvernement ne s'est-il pas attaché à résoudre le problème? Pourquoi n'a-t-il pas renforcé cette industrie? Pourquoi n'a-t-il rien fait pour redresser la situation?

En arrivant à cette session, la seule chose que nous pouvions demander était de prolonger la période d'application des décrets, car le gouvernement a tellement hésité que rien n'avait été fait. On approchait de la dernière minute. J'adore cette question, car elle démontre combien le gouvernement est distrait et absent lorsqu'il s'agit de ses plans pour renforcer le secteur industriel du Canada. C'est honteux.

[Français]

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NP): Monsieur le président, j'apprécie énormément la chance que nous avons de nous exprimer ce soir sur ce point qui est extrêmement important. Je félicite l'honorable député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup qui a demandé ce débat. Ce dont nous discutons ce soir est extrêmement important.

Initiatives ministérielles

Il y a deux semaines, dans cette Chambre, mon collègue de Winnipeg-Centre a justement présenté une résolution d'urgence concernant cette question de décrets et de remise en vigueur. De fait, il a proposé un prolongement de sept ans de ce décret, pour justement aider l'industrie du textile et du vêtement au Canada. À ce moment, on n'a pas eu de discussions. Le gouvernement a stagné. On a eu un débat mais finalement, il n'y a pas eu de résolution ni de décision.

Aujourd'hui, comme on le sait bien—et c'est très malheureux—, la compagnie Cleyn & Tinker annonce qu'elle ferme ses portes à Huntingdon, causant la perte de 800 emplois, dans une ville qui a énormément besoin de ces emplois.

J'ai écouté les nouvelles tout à l'heure et un travailleur de l'usine Cleyn & Tinker a dit très clairement que le gouvernement n'avait rien fait. Ce n'est pas moi qui l'ai dit; c'est un travailleur de cette usine qui exprime sa frustration devant le manque de d'intervention gouvernementale.

De même, les autres députés de cette Chambre, ceux du Bloc québécois, du Parti conservateur et du Nouveau Parti démocratique disent très clairement que depuis des années, nous avons besoin de mesures transitoires pour aider l'industrie du textile et du vêtement.

Le gouvernement, comme ce travailleur l'a si bien dit, n'a absolument rien fait. Tout à coup, aujourd'hui, il se réveille et il annonce les mesures qui seront prises dans ce domaine, après l'annonce des pertes d'emplois à Huntingdon. Malgré toutes les appréhensions qu'on avait concernant l'industrie du textile et du vêtement partout au pays et dans des villes comme Winnipeg, Vancouver, Montréal, Toronto—on savait qu'il y avait un problème—, aujourd'hui, en catastrophe, comme l'a si bien dit le député de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, ils disent qu'ils vont prendre des mesures.

Ce faisant, ils annoncent trois choses. D'abord, d'éliminer à compter du 1^{er} janvier 2005 les droits sur les importations de fibres et de fil d'une valeur pouvant atteindre 15 millions de dollars par année, et sur les importations d'intrants textiles utilisés par l'industrie du vêtement, d'une valeur pouvant atteindre 75 millions de dollars par année.

On sait très bien que les représentants de l'industrie du textile et du vêtement viennent ici depuis des mois pour demander de l'aide. En effet, il y a eu le Comité permanent des finances. Il y a aussi eu le Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux qui a parlé justement de l'importance de ces mesures. Même qu'une résolution a été adoptée à cet égard. Enfin, aujourd'hui, en catastrophe, le gouvernement nous fait cette annonce.

Deuxièmement, on va affecter, au cours des cinq prochaines années, un montant additionnel de 50 millions de dollars au volet efficacité de la production des textiles, afin d'encourager les entreprises canadiennes du secteur du textile à opter pour des produits à plus grande valeur ajoutée, exploiter des créneaux et accroître sa productivité. C'est 50 millions de dollars au cours des cinq prochaines années.

Il y a 3 900 entreprises partout au pays. Si on prend ces 50 millions de dollars et qu'on les divise par le nombre d'entreprises, on parle d'à peine quelques centaines de dollars par entreprise, par mois, pour les cinq prochaines années, pour exploiter des créneaux, opter pour les produits à plus grande valeur ajoutée, accroître la productivité. Ce sont quelques centaines de dollars pour une industrie qui est en crise et qui crie depuis des mois qu'elle a besoin d'aide. Et on ne leur donne que quelques centaines de dollars. C'est

peut-être suffisant pour acheter un peu plus de café ou quelques stylos.

● (1920)

C'est ridicule que le gouvernement arrive en catastrophe et donne à 3 900 entreprises qui en ont tellement besoin 50 millions de dollars pour les cinq prochaines années. On parle de dizaines de milliers d'emplois à travers ce pays, et ce que le gouvernement propose, ce sont 50 millions de dollars pour les cinq prochaines années.

Dernièrement, on a décidé de prolonger de cinq ans l'application des décrets de remise en vigueur qui favorisent les fabricants de textile et de vêtement. Les avantages prévus par ces décrets seront éliminés progressivement au cours des trois dernières années de cette période. L'industrie a demandé sept ans. Mon collègue de Winnipeg-Centre a présenté une résolution, il y a quelques semaines. Il a parlé de sept ans.

À présent, il y a effectivement un prolongement de 24 mois, seulement pour cette industrie qui a tellement besoin d'appui en cette période. Après ces 24 mois, ces décrets seront éliminés progressivement. C'est très peu.

On parle très peu des mesures, et comme l'a mentionné mon collègue du Parti conservateur, c'est peu et trop tard. Cela arrive en catastrophe alors que les trois autres partis de cette Chambre ont demandé depuis des semaines, voire des mois, que l'on prenne des mesures. Il aura fallu la fermeture de Cleyn and Tinker et la perte de 800 emplois. Il aura fallu aussi le contexte d'un gouvernement minoritaire et le fait qu'il subisse la pression des trois autres partis de cette Chambre pour que le gouvernement prenne enfin quelques actions.

Cela ne devrait pas nous surprendre. Depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir, 40 000 emplois ont été perdus dans cette industrie. On parle maintenant d'une industrie qui subsiste avec environ 75 000 emplois, même si elle a une valeur de 3,5 milliards de dollars en exportations.

Les mesures qui ont été prises en catastrophe aujourd'hui ne sont pas à la grandeur des défis auxquels doit faire face l'industrie du textile et du vêtement. On craint toujours pour les emplois, pas seulement à Huntingdon et à Montréal, mais à Winnipeg, à Vancouver et à Toronto. On sait qu'on aura droit à la même inaction de la part de ce gouvernement et qu'il faudra que les trois autres partis de la Chambre fassent les mêmes pressions sur ce gouvernement minoritaire pour le faire réagir, comme cela est arrivé pour le système de santé.

Dans mon comté, il y a eu la fermeture d'un hôpital; il y a la pauvreté croissante des enfants, le nombre de sans-abri qui augmente. Dans tous ces cas, on voit les crises qui s'aggravent et le gouvernement qui ne fait rien.

À mon avis, on va continuer à travailler sur ces mesures comme sur d'autres mesures. Cependant, les électeurs ne vont pas oublier le manque d'action du gouvernement et le peu d'action qu'il a pris en catastrophe aujourd'hui, même si depuis des mois et des années, ils ont été bien avertis.

● (1925)

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le président, je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue du Nouveau Parti démocratique pour son excellent discours. Je l'ai connu avant que nous soyons tous deux députés et je suis à même de témoigner que c'est quelqu'un qui a une sensibilité pour les travailleurs et les travailleuses, surtout dans des moments aussi pénibles que vivent ceux d'Huntingdon actuellement.

Initiatives ministérielles

Il a raison de dire que ce n'est pas seulement Huntingdon. Il y a d'autres régions. Je fais partie d'une région où il y a une industrie du textile et du vêtement. Il y a à peu près 1 500 travailleurs qui oeuvrent dans ce domaine. On a déjà été beaucoup plus que cela mais l'inaction de ce gouvernement a causé tous les problèmes qu'a si brillamment décrits mon collègue d'en face.

J'aimerais lui demander ce qu'il pense de la déclaration du ministre de l'Agence du développement économique du Canada qui a dit tout à l'heure que le gouvernement ne parlait pas aux syndicats. Il parle seulement aux patrons, semble-t-il. Est-ce que cela n'est pas symptomatique des actions ou de l'inaction de ce gouvernement de justement faire fi des syndicats, par exemple, ce qui est totalement inacceptable? On a entendu cela de sa bouche, il y a quelques instants. J'aimerais bien savoir ce qu'en pense mon collègue.

M. Peter Julian: Monsieur le président, je remercie mon collègue de sa question.

Je reconnais tout à fait que cela démontre le manque de consultation dont ce gouvernement fait preuve depuis des années. En fait, il ne consulte que quelques personnes; il ne consulte évidemment pas les syndicats et les gens qui connaissent bien le terrain. Il ne fait pas cette consultation.

De plus, comme on le sait très bien, il a de la difficulté à consulter en général. Dans tous les autres dossiers, il va peut-être faire une consultation bidon, mais cela démontre jusqu'à quel point ce gouvernement est sclérosé et incapable de prendre des actions et de consulter les bonnes personnes pour pouvoir prendre les bonnes actions.

Je suis tout à fait d'accord avec lui. C'est épouvantable.

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le président, je voudrais aussi féliciter le collègue du NPD pour son discours qui nous rejoint parfaitement.

J'aimerais peut-être l'informer d'une visite qu'on avait reçue il y a quelques années après la fermeture de la Celanese et de Cavalier Textiles. En effet, on avait reçu la visite de l'actuel ministre des Affaires étrangères. Il était venu dire à la Chambre de commerce et aux industriels qu'il fallait oublier l'histoire du textile et du vêtement, en regard de la mondialisation, et qu'il fallait passer à autre chose et trouver d'autres choses. Selon lui, il fallait pouvoir amener des mesures spécifiques. C'était peine perdue, parce que c'était déjà perdu pour lui.

C'est pour vous démontrer l'inaction de ce gouvernement. J'en ai pour preuve, comme je le relatais tout à l'heure, que lorsque la Denim Swift a fermé ses portes, un comité de stratégies a présenté des recommandations à la ministre de l'Industrie de l'époque. On est partis de là très frustrés, parce qu'il n'y avait absolument rien sur la table pour sauver les emplois. Elle nous avait promis un comité, mais je pense que c'était un comité bidon pour bien s'en sortir. Ce comité devait se pencher il y a un an sur la question du textile, alors qu'on sait que cela aurait dû être fait depuis 10 ans. On n'a jamais eu aucun rapport de ce fameux comité. C'est vous dire que c'était encore de la poudre aux yeux.

Maintenant, je voudrais demander à mon collègue ce qu'il pense de la problématique qui est liée aux accords bilatéraux que les États-Unis ont signés avec les pays des Caraïbes. Le gouvernement canadien n'a pas jugé bon d'avoir des accords avec ces pays pour sauver nos entreprises.

• (1930)

M. Peter Julian: Monsieur le président, j'aimerais remercier ma collègue de Drummond. Je sais qu'elle et mon collègue de Richmond

—Arthabaska travaillent très fort puisque l'industrie du vêtement et du textile est tellement importante dans l'Estrie. Ainsi, je sais très bien qu'ils le reconnaissent et qu'ils luttent fort pour continuer de protéger les intérêts des travailleurs et des travailleuses de cette industrie.

Quant on parle de ce gouvernement et de toutes les questions du commerce international, tout le monde voit une faillite pas mal évidente. Ce n'est pas seulement dans l'industrie du textile et du vêtement que le gouvernement prend des mesures hâtives et ne fait pas des négociations ou la planification qui devraient nécessairement se faire.

On n'a qu'à regarder l'industrie du bois d'oeuvre qui est très importante dans ma province, la Colombie-Britannique. Depuis des années, on voit là un manque d'action de la part du gouvernement. On le voit aussi concernant l'industrie de l'agriculture. Aujourd'hui, on a eu des présentations de la part de plusieurs organisations agricoles en sous-comité. C'est le même problème.

Il y a un manque d'action gouvernementale. C'est systématique. Le gouvernement est sclérosé et n'est malheureusement pas capable de prendre des décisions et de planifier dans l'intérêt des communautés partout au pays.

L'hon. Denis Paradis (Brome—Missisquoi, Lib.): Monsieur le président, je remercie mes collègues de tous les partis de participer à cet important débat sur l'industrie du textile et du vêtement.

Ce soir, je voudrais vous entretenir de textile et de vêtement dans une perspective propre à ma circonscription de Brome—Missisquoi. J'aimerais particulièrement vous parler de quelques entreprises situées sur mon territoire, soit C.S. Brooks et Difco à Magog ainsi que Consoltex à Cowansville. Il y en a aussi plusieurs autres dans mon comté. J'aimerais rendre un hommage spécial à ces travailleurs de l'industrie qui font un travail tout à fait extraordinaire.

Le rôle du député est d'être cette courroie de transmission entre les besoins et préoccupations des gens de son milieu et Ottawa. Il doit donc prendre ces besoins et les transmettre ici, à Ottawa.

Dans son ensemble, l'industrie du textile est un secteur en difficulté. En effet, il vit des moments de crise. L'ensemble de cette industrie au Canada emploie environ 150 000 travailleurs, dont près de 50 000 dans le secteur textile à proprement parler, tandis que quelque 100 000 oeuvrent davantage dans le secteur du vêtement. Mon comté, Brome—Missisquoi, compte beaucoup plus de travailleurs dans le textile que dans le vêtement. Cela est important, parce que chacun des groupes doit pouvoir tirer son épingle du jeu dans le contexte économique actuel.

Dans le secteur du vêtement, j'ai eu l'occasion, dans la dernière année, de visiter entre autres une industrie à Montréal qui s'appelle Peerless. Dans une même usine, 3 000 employés sont dispersés sur trois étages, à raison de 1 000 par étage. Le travail qui s'y exécute est tout à fait extraordinaire. Ces gens ont également besoin d'un appui. Les industries du textile de Brome—Missisquoi, tout comme les autres entreprises régionales au Québec, ont certainement besoin de notre appui.

Initiatives ministérielles

Tout à l'heure, certains de mes collègues ont mentionné l'importance des consultations. Pour ma part, j'ai tenu des consultations dans Brome—Missisquoi. Il y a quelques semaines à peine, je rencontrais à Magog les employeurs et les employés des usines de cette ville ainsi que le maire, Marc Poulin, le conseiller en relations industrielles ainsi que Ghislain Goulet, du bureau de Développement économique de Magog. Même si C.S. Brooks et Difco sont toutes deux en grève dans le moment, tout le monde était assis autour de la même table pour étudier ce qui pouvait être accompli de façon positive pour notre industrie dans les années à venir.

Dernièrement, j'ai fait la même chose à Cowansville avec les gens de Consoltex, afin de savoir ce dont ils avaient besoin. Nous avons beau discuter ici, mais nous ne sommes pas ces travailleurs ni ces patrons. Il est important de savoir ce qu'ils veulent avoir précisément pour sauver leur industrie. J'ai organisé une rencontre avec, entre autres, le maire de Cowansville, Arthur Fauteux, les travailleurs ainsi que les dirigeants des deux usines Consoltex de cette ville.

Mes collègues libéraux ont travaillé énormément fort dans le dossier, que ce soit des députés de Montréal, de la Beauce ou de notre région, les Cantons-de-l'Est. Au printemps dernier, le gouvernement a annoncé une somme d'environ 60 millions de dollars, dont environ la moitié devait aller à l'industrie du vêtement et l'autre, à l'industrie du textile.

Cet automne, en réponse à une question de l'opposition posée il y a deux ou trois semaines, le ministre des Finances a répondu qu'il annoncerait sous peu un programme amélioré, un appui gouvernemental substantiellement augmenté. C'est ce qu'il a répondu à une question de l'opposition.

Quand j'ai entendu cela, je me suis dit que ce qui était important de connaître, c'était ce dont les gens de l'industrie du textile dans Brome—Missisquoi avaient besoin relativement à cet appui amélioré, à cette somme substantiellement augmentée qui s'en vient, puisque le ministre l'a annoncée.

À la suite des rencontres dont j'ai parlé tout à l'heure, j'ai organisé hier, ici à Ottawa, une rencontre avec des représentants de quatre ministères, soit ceux des Finances, du Développement économique Canada, du Commerce international et de l'Industrie, à laquelle étaient également conviés les maires, les syndicats, les travailleurs et les patrons.

• (1935)

On était une trentaine de personnes à cette rencontre. On s'est demandé ce qu'on pouvait dire dans l'annonce pour que le secteur du textile, qui était le secteur prioritaire dans mon comté, puisse tirer profit et faire en sorte non seulement de survivre, mais d'être plus dynamique sur les marchés.

On a donc eu une rencontre tout à fait extraordinaire. Je vous mentionne rapidement les points qui ont été soulevés par les gens du milieu, non pas par les députés, mais par les gens qui travaillent dans ces usines et par les patrons qui possèdent ces usines.

En premier lieu, ils ont dit que si nous leur soumettions un programme gouvernemental additionné, ils voudraient avoir de la souplesse et de la flexibilité. Cela a été livré dans l'annonce aujourd'hui: souplesse et flexibilité. Pourquoi? Parce qu'ils nous ont dit que si une part des sommes qui devaient servir à les aider allaient être donnée à C.S. Brooks, ce dernier n'a pas les mêmes besoins que Difco, de même que Difco n'a pas besoin de la même chose que Consoltex. L'un a besoin d'équipements, l'autre a besoin de marketing et l'autre a besoin d'autres choses. Ils nous ont demandé

d'avoir un programme qui n'est pas *one fits all*. C'est un programme dans lequel chacun peut aller chercher ce dont il a besoin.

Dans l'annonce des 50 millions de dollars additionnels, nous retrouvons cela. On dit aussi dans cette annonce qu'il est possible d'aller chercher jusqu'à 3 millions de dollars pour de l'équipement. Il y a toutes sortes de mesures qui font preuve de souplesse et de flexibilité, exactement ce que travailleurs et patrons demandaient ici à Ottawa, hier.

Deuxièmement, il a le PATA. On a parlé de cela aussi, et les employeurs et employés ont demandé s'il n'y avait pas moyen de faire revivre ce programme d'aide aux travailleurs âgés. Je comprends que mes collègues libéraux travaillent à l'heure actuelle à trouver quelle espèce de mesure pourrait faire en sorte qu'on ait quelque chose qui ressemble au PATA.

De plus, les gens du syndicat nous ont posé des questions concernant les mesures de sauvegarde et nous ont demandé, quant à la date du 31, d'essayer de gagner un an ou deux. Tout le monde ensemble a discuté des règles du jeu en matière internationale. On s'est dit que ces mesures de sauvegarde étaient assez compliquées, à cause de la démonstration qu'il faut faire et du commerce avec le tribunal, et le reste.

On a aussi parlé des PMA, des pays les moins avancés, soit 48 pays dans le monde. On se rappellera qu'il y a deux ans, le gouvernement a dit aux pays les moins avancés qu'ils pourraient faire entrer leurs biens et services au Canada sans qu'ils aient à payer des taxes, des frais de douane, de quotas, et le reste. Cependant, les gens du milieu veulent que ces pays les moins avancés ne servent pas de terres de transit pour des produits qui viennent d'ailleurs, qui sont transités par ces pays et qui nous arrivent au Canada. Donc, ils nous ont demandé de travailler et de raffermir les règles d'origine.

Ils ont fait état d'une autre mesure. Quelqu'un a proposé un programme d'exportation pour les manufacturiers de textile. J'ai écouté cela attentivement, parce que je trouve intéressant d'entendre les gens du milieu et leurs propositions. Quant au programme d'exportation du textile, ils nous ont suggéré par exemple de regarder la donnée suivante.

Le Canada importe bon an mal an 5,6 milliards de dollars de vêtements. Il n'y a aucun contenu canadien, on les importe au Canada. Si on mettait du tissu canadien dans ces vêtements étrangers et qu'on les rentraient au pays en jouant un peu et en regardant ce qu'on peut faire sur le plan de la douane, des taxes et le reste, à ce moment-là, dans ces 5,6 milliards de dollars de vêtements importés, on pourrait utiliser du contenu canadien. On pourrait même lire sur une petite étiquette: fait avec du tissu fabriqué au Canada. C'est une proposition qui nous a été faite hier par les patrons et syndicats.

Je serai obligé de raccourcir mon exposé, parce qu'on me fait signe que mon temps de parole s'achève. Cependant, j'ajouterais que ce sont des mesures transitoires tout à fait exceptionnelles. Elles peuvent aider énormément l'industrie, mais il ne faut pas s'arrêter là. Il faut faire en sorte que les travailleurs et les patrons soient mis à contribution avec des idées, parce que ce sont eux qui sont dans le milieu. Ils doivent nous suggérer des approches qui font en sorte que non seulement on maintient une industrie textile telle qu'elle est au pays, mais qu'on puisse la développer davantage. En effet, dans mon comté, ce sont des jobs, avec les bénéfices marginaux, qui paient en moyenne 45 000 \$ par année.

• (1940)

Ce sont des jobs qu'il ne faut pas perdre au pays. Ce sont des travailleurs extraordinaires.

Initiatives ministérielles

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Monsieur le président, je vais reprendre les points que le député de Brome—Missisquoi a abordés. Cela me fatigue un peu de l'écouter venir avec des propositions, des consultations et des réunions. Cela fait 10 ans qu'il est au courant de cela, mais la consultation s'est faite hier. Il devra me dire pourquoi aujourd'hui, à 15 jours de la fin des quotas, le gouvernement se réveille? Ce n'est pas normal.

Ils ont 10 ans pour se préparer, pour faire face à la situation, pour trouver un plan pour remédier à cela et c'est hier qu'ils ont décidé de faire une consultation. On a un sérieux problème. Après cela, on vient se vanter en Chambre en disant qu'hier, ils ont consulté et ils ont rencontré 30 personnes pour avoir leur opinion. C'est toute une affaire qu'ils nous ont offerte aujourd'hui.

Lors de la consultation, ils nous ont parlé du programme PATA. Depuis des années, on parle de le remettre sur pied, soit depuis qu'il a été aboli par ce gouvernement. Aujourd'hui, parce que ce sont d'autres personnes qui en parlent lors d'une consultation, ils trouvent cela intéressant. Ils veulent avoir un programme PATA pour les personnes âgées. On le demande depuis son abolition, soit depuis de nombreuses années.

J'espère qu'ils vont mettre ce programme en place et qu'ils ne font pas qu'en parler aujourd'hui pour essayer de rassurer des personnes. Il faut au moins le mettre en place pour avoir une mesure définitive pour que ces personnes âgées aient une protection si elles perdent leurs emplois face à l'inertie de ce gouvernement. On parle toujours de l'inertie dans le textile.

Après cela, on parle d'une courroie de transmission. Je pense que la transmission s'est brisée parce qu'il n'y a pas de communications à ce niveau-là. De l'autre côté de la Chambre, ils se parlent quand arrive vraiment un gros problème. Alors, ils pensent qu'il faudrait bien se parler et consulter. Je reviens souvent avec ce mot « consultation » parce qu'en comité, on l'entend. Mais on n'en a pas plus. Il n'y a pas de consultation. Devant le fait accompli par exemple, oui, on fait une consultation pour se donner une bonne conscience.

Le secrétaire parlementaire disait tout à l'heure que l'employeur de leur parlait pas, qu'il ne faisait rien. Il a essayé de mettre cela sur le dos des employeurs. C'est de leur faute.

Je demande au député de Brome—Missisquoi s'il est prêt à prendre part à l'instauration d'un programme PATA et à mettre l'énergie pour l'appuyer et être là...

• (1945)

Le président: L'honorable député de Brome—Missisquoi a la parole.

L'hon. Denis Paradis: Monsieur le président, on parlait de consultations. Ce n'est pas la consultation d'hier qui a été le début. Aujourd'hui, je pense que le député de Shefford se réveille parce que c'est la première journée qu'il entend parler de ces problèmes même si dans sa région, il y a beaucoup de compagnies de textile. Il vient d'arriver sur la terre. En écoutant les nouvelles ce matin, il vient de se rendre compte que Huntingdon fermait et qu'il devait faire quelque chose. Et aujourd'hui, surprise, le député de Shefford se réveille. Cela va faire!

Je ne sais pas s'il a suivi ce que je disais, mais je mentionnais tout à l'heure que, hier, ce n'était pas la première réunion que nous avons eue. J'ai eu des réunions à Magog et à Cowansville. Où le député de Shefford les a-t-il faites ses réunions? Peut-il nous le dire? Où a-t-il rencontré les travailleurs? Où a-t-il rencontré les patrons? Peut-il

nous le dire? Il s'est réveillé avec les nouvelles de ce matin. C'est ce qui est arrivé.

Pour revenir à l'autre point qu'il mentionnait, soit le programme PATA, les employés et les patrons ont mentionné ce programme et son importance. On parle du programme d'aide aux travailleurs âgés. En cela, j'abonde dans le sens de ceux qui réclament ces mesures. Lorsqu'il demandait si j'allais continuer de travailler pour le PATA, je l'avais mentionné aussi. Je lui réponds oui parce que c'est une industrie importante, non seulement dans Brome—Missisquoi, mais dans tout le Québec et au Canada. Je vais continuer mes consultations et je suggère au député d'en commencer.

Le président: Il ne reste plus que cinq minutes à la période réservée aux questions et commentaires.

L'honorable député de Cambridge a la parole.

[Traduction]

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le président, je suis heureux de pouvoir participer à ce débat ce soir. Je dois dire qu'écouter le député d'en face me fait penser à une émission de télé-réalité qui s'intitulerait « Un député tombé des nues ».

Le gouvernement se targue de tenir, depuis 30 jours, des consultations avec une trentaine de représentants de cette industrie. N'est-ce pas le comble du ridicule? Les gens ne veulent pas que le gouvernement adopte un projet de loi différent pour chaque situation qui se produit au Canada. Les personnes concernées voulaient que leurs emplois soient garantis, et le gouvernement a eu amplement de temps pour cela. Les propriétaires et les gestionnaires de ce secteur voulaient planifier pour l'an prochain, ce qui est fort simple, mais le gouvernement a attendu à la dernière minute. Ce que les Canadiens veulent vraiment, c'est un gouvernement qui peut résoudre les problèmes et non pas légiférer pour en créer davantage. C'est justement ce qui se produit en l'occurrence.

Il s'agit d'une solution de fortune à un problème que le gouvernement a créé il y a de nombreuses années. Il a décidé de faire don d'environ 50 millions de dollars à des pays en développement, ce qui, en soi, est une bonne idée, mais cela a mis en péril nos emplois au Canada. Le gouvernement veut créer des emplois. Il ne se préoccupe pas de conserver ceux qui existent déjà.

À partir d'une bonne idée, il a essayé de résoudre le problème et a fini par en créer un autre. C'est typique de ce gouvernement. Que ce soit en ce qui concerne le registre des armes à feu ou les questions autochtones, il manque singulièrement d'imagination. Il adopte des solutions improvisées, et nous finissons par essayer de régler le problème en catastrophe.

Les gens de Cambridge voulaient avoir des assurances. La John Forsythe Shirt existe depuis un siècle, et c'est une entreprise tout à fait moderne. Elle n'accuse pas de retard technologique. Elle a tout fait pour satisfaire aux exigences de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne les contrats et pour surmonter les différends avec l'OTAN. Ce qu'elle attendait, c'est que le gouvernement s'écarte de son chemin pour qu'elle puisse poursuivre ses activités. Que fait le gouvernement? Deux semaines avant l'échéance, il dit qu'il doit régler le problème.

Depuis deux mois que je siége dans cette enceinte, j'ai soulevé cette question à de nombreuses occasions. J'ai envoyé un courriel au ministre, je lui ai parlé dans le cadre d'événements, je lui ai envoyé des notes à la Chambre, dont il a fait fi la plupart du temps, et je lui ai posé directement des questions dans cette enceinte, à l'instar d'autres députés conservateurs. Les bloquistes sont de notre côté là-dessus et les néo-démocrates s'en prennent au gouvernement à cet égard. Le ministre lui-même a reconnu qu'il n'avait rien fait à ce sujet depuis deux mois. C'était il y a quelques semaines à peine.

Le ministre répond tous les jours à des questions sur le sujet et il affirme que le caucus libéral s'en occupe. Eh bien, il n'en est rien. Il n'aurait pris aucune mesure si l'opposition n'avait pas déployé d'énormes efforts pour forcer le gouvernement à corriger le problème qu'il a causé au départ.

Le gouvernement a maintenant reconnu qu'il a un problème et qu'il doit supprimer les droits pour les prochaines années. Il aurait dû le faire au départ. Il a présenté un projet de loi permettant à cette industrie de vendre ses décrets de remise de droits de douane. C'est simplement stupide. Il n'aurait jamais dû permettre cela pour commencer. Il n'est pas surprenant alors que nous ayons ce type de débat d'urgence pour discuter de problèmes qu'on aurait pu régler au départ.

Cela me ramène au fait qu'il s'agissait d'une décision venant de tous les membres du comité. Tous les partis ont pris une décision unanime. On a dit au ministre ce qu'il devait faire et qu'a-t-il fait? Il a dit qu'il allait examiner la question et prendre sa propre décision. Il a déclaré qu'il allait consulter ses bureaucrates. Ce n'est pas son rôle. Il lui incombe de mettre en oeuvre les décisions prises par la Chambre, qui sont soumises par le comité. Je ne vois pas comment le ministre peut penser qu'il est possible de faire traîner les choses autant qu'il le veut pour ensuite s'attribuer tout le mérite.

En réalité, les 50 millions de dollars qui ont été débloqués ne représentent même pas le coût de l'un des jets du premier ministre. C'est ridicule. Les gens veulent de l'emploi et le gouvernement est complètement coupé de la réalité. Je suis heureux que le gouvernement ait donné cet avis, mais il aurait dû le faire il y a des mois et le mérite ne devrait certainement pas revenir au gouvernement libéral. Tout cela est attribuable au travail acharné de l'opposition et reflète notre capacité de faire fonctionner le gouvernement malgré l'obstruction de nos vis-à-vis.

• (1950)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le président, nous avons entendu le député de Brome—Missisquoi dire que d'autres députés de l'opposition prenaient seulement maintenant conscience du problème et qu'il fallait s'y attaquer. Selon moi, trois des quatre coins de la Chambre sont conscients du problème depuis quelque temps déjà, et il n'y a que le gouvernement qui a enfin pris conscience du fait qu'il fallait prendre des mesures immédiatement.

Nous avons parlé plus tôt des 50 millions de dollars qui seront octroyés à l'industrie du textile et du vêtement au cours des cinq années à venir. Cette somme, divisée par les quelque 3 900 entreprises existantes, ne donne que quelques centaines de dollars par mois à chacune d'entre elles.

Étant donné la catastrophe qui s'abat aujourd'hui sur l'industrie, j'aimerais demander au député s'il pense que les mesures de dernière minute prises par le gouvernement seront même d'une aide quelconque.

M. Gary Goodyear: Monsieur le président, ma réponse est non. Je ne le pense pas. Toutefois, tous les grands voyages commencent

Initiatives ministérielles

par un premier pas et il s'agit là d'une mesure dans la bonne direction. Je n'ai pas été surpris et je ne suis pas rassuré par cette annonce car ce n'est pas la solution au problème. Ça ne me surprend pas, comme je l'ai dit auparavant, car je ne crois pas que le gouvernement soit capable de trouver une solution au problème.

Quand à la première partie de sa question, le député a tout à fait raison. Je n'ai vu aucune réaction chez les gens d'en face dans ce dossier. En fait, quand cette question a été portée à mon attention par une pétition qui m'avait été envoyée par les employés de la chemiserie John Forsythe, j'ai été absolument choqué de m'apercevoir qu'une solution aussi simple n'ait pas été envisagée par le gouvernement précédent. Si je ne me trompe, le jour même, j'ai écrit une lettre à tous les députés dont les circonscriptions seraient touchées. J'ai reçu une réponse des députés de la moitié de ces circonscriptions, dont quatre sont représentées par des libéraux qui, eux, n'ont pas répondu. En fait, une députée m'a écrit pour me dire qu'elle avait abordé la question avec le ministre plusieurs semaines auparavant.

En réponse à la question, je sais pertinemment que les députés de l'opposition se sont saisis du dossier dès qu'ils en ont pris connaissance, dès que le Parlement a repris ses travaux. Je crois aussi, sans l'ombre d'un doute, que si on a au moins ouvert la porte à une solution, c'est dû au fait que l'opposition a exercé des pressions sur le gouvernement.

• (1955)

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai jamais entendu quelqu'un prononcer autant de balivernes que le député de Cambridge, qui est nouveau à la Chambre. C'est peut-être ce qui explique qu'il ne sait pas de quoi il parle. J'aimerais en profiter pour le mettre au parfum.

Tout d'abord, depuis des années, bon nombre de députés libéraux, moi inclus, se tiennent au courant de ce qui se passe dans ce domaine et font de grands progrès. Aujourd'hui, le député a le culot de dire que rien n'a été fait.

J'aimerais préciser que le député n'était pas présent lorsque le comité a entendu les intervenants du secteur du textile et du vêtement. Il appartient au parti qui, semaine après semaine et mois après mois, parle d'entreprises parasites, que nous ne devons ni subventionner, ni aider. Voilà qu'il ose se plaindre que le comité ait voulu entendre ce que le secteur avait à dire sur les mesures à prendre. Nous avons demandé au secteur de nous indiquer comment l'aider et quels ajustements il fallait faire.

Aujourd'hui, le ministre et tous les députés de ce côté-ci de la Chambre estiment qu'ils ont accompli des progrès. Ils ont envoyé le bon signal en affectant des fonds là où le besoin se fait sentir.

J'encourage le député à faire ses devoirs. Il devrait peut-être étudier ce qui s'est passé ces deux ou trois dernières années. Il serait alors en mesure de féliciter le gouvernement de prendre des mesures audacieuses, de soutenir le secteur et d'envoyer le bon signal.

Le député vient de la circonscription de Cambridge, où il y a des entreprises du secteur de l'automobile. L'ancien député de cette circonscription, Janko Peric, se battait fièrement à la Chambre, à titre de président du caucus de l'automobile, pour que l'on soutienne le secteur et que l'on maintienne les emplois...

Le vice-président: Le député de Cambridge a la parole.

Initiatives ministérielles

M. Gary Goodyear: Monsieur le président, c'est honteux. Le député vient lui-même de reconnaître qu'ils n'ont pas pu régler le problème année après année. Je ne savais pas que nous étions déjà en campagne électorale, mais je dirais que si le député avait été aussi efficace qu'il le dit, le problème aurait été réglé il y a longtemps et nous ne serions pas ici ce soir.

Pour répondre au député, j'ai fait mes devoirs. Le gouvernement se penche sur cette question depuis des années, de son propre aveu, et je crois que la question a été réglée grâce à l'efficacité des députés de ce côté-ci de la Chambre.

[Français]

M. Robert Vincent (Shefford, BQ): Monsieur le président, tout à l'heure, le député de Brome—Missisquoi disait qu'on venait de se réveiller. Aujourd'hui, on vient d'entendre parler de la situation à Huntingdon et je vais prendre part au débat. Si je participe à ce débat ce soir, c'est que l'industrie du textile me tient à coeur. Ce n'est pas parce que, aujourd'hui, je viens de me réveiller et que je viens de comprendre que le textile a des problèmes.

Vous savez, quand on crache en l'air, cela nous retombe sur le nez. Ce n'est pas d'aujourd'hui que je connais le textile. Je ferai remarquer au député de Brome—Missisquoi que j'étais dans son comté, de 1996 à 1999, à titre représentant syndical du Syndicat du vêtement, textile et autres industries. Sait-il de quoi je parle? Je sais de quoi je parle. Si lui vient de commencer à comprendre cela, il a un problème. Depuis 1996, je connais le syndicat du textile et les problèmes dans ce secteur.

Quand il vient me dire aujourd'hui que je viens de me réveiller, je pense qu'il est un peu dans le champ. Il devrait prendre des coordonnées, avoir un peu de rétroaction pour savoir ce qui se passe avant de parler. Quand il parle de Consoltex à Cowansville, je tiens à lui dire que je leur donnais le service. Qu'il ne vienne pas me dire que je ne connais rien là-dedans et qu'on se réveille.

Il est important que ce débat continue et qu'on puisse arriver à une solution concrète. Ce n'est pas aujourd'hui qu'il faut penser à trouver des solutions. Aujourd'hui, il aurait dû y avoir des solutions mises sur pied, des programmes déjà faits et des rendez-vous déjà organisés. À partir de ce moment là, quand on arrive à l'échéance, on est prêts.

Aujourd'hui, on n'a rien de prêt. On a une fermeture à Huntingdon. Il y a 800 emplois qui se perdent et le Parti libéral n'a rien sur les planches. On n'est même pas prêts. On a un débat d'urgence pour débattre du problème parce qu'ils ne s'en sont pas occupés pendant les 10 dernières années. Aujourd'hui, ils essayent de mettre cela sur le dos de n'importe qui, soit de l'employeur, soit du syndicat, soit des partis d'opposition.

Le problème n'est pas là. La balle était dans leur camp. Ils essayent de refiler la balle aux autres joueurs, mais on est là pour leur dire que la balle était dans leur camp et qu'elle va y rester. On va leur dire quoi faire et comment le faire s'ils ne comprennent pas.

Qu'ils en fassent des consultations auprès des partis d'opposition et je pense qu'à partir de ce moment-là, ils vont comprendre que la façon de procéder et la façon de faire pourraient améliorer la situation pour les gens dans le secteur du textile.

• (2000)

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le président, j'ai quelques observations à faire en réponse à certains ministres ou secrétaires d'État du gouvernement, tout en posant une question à mon collègue du Bloc québécois.

Je voudrais effectuer une certaine mise au point. De ce côté-là de la Chambre, on semble se vanter d'avoir mis en place un programme qui a sauvé plusieurs emplois. Peut-être est-ce le cas dans l'industrie du textile, et c'est tant mieux. Cependant, j'aimerais rappeler que ce programme qui s'appelle PICTV, qui n'existe plus aujourd'hui, ne s'appliquait pas aux multinationales. Ainsi, dans les cas de Denim Swift, de Celanese ou de Cavalier Textiles, à Drummondville, le programme PICTV n'a servi à rien. C'est pour cette raison que je voulais rétablir les faits.

Effectivement, ce programme a été bénéfique aux autres petites entreprises. Je ne sais plus pourquoi il n'existe plus à l'heure actuelle. On abolit ce qui fonctionne pour certaines entreprises, et ensuite, on tient des consultations et on arrive avec quelques mesures très timides lors de la dernière journée pour sauver la face.

Je voudrais également rappeler que le président américain de Denim Swift a écrit deux lettres au ministre des Finances. On dit de l'autre côté que ce gouvernement est très proche de la situation et des patrons. Or, ce fait a été contredit par le secrétaire d'État responsable des Finances. Ce dernier a dit que s'ils ne parlaient pas aux syndicats, mais uniquement aux patrons, et qu'ils n'étaient pas au courant de la situation, ils ne pouvaient pas intervenir. Je regrette, mais on en parle depuis 10 ans. Il incombait au gouvernement d'instaurer des mesures spécifiques pour sauver les entreprises du textile dans tous les comtés à travers le Canada.

J'aimerais poser une question à mon collègue concernant le PATA, le Programme d'adaptation des travailleurs âgés. J'ai reçu une lettre de la Coalition des 45 ans et plus qui ont perdu leur emploi chez Denim Swift, à Drummondville. Cette lettre indique ce qui suit: « Le gouvernement s'est-il seulement penché sur leur situation? Ont-ils des solutions de rechange à leur proposer? »

Cette génération regroupe souvent des personnes peu scolarisées. Dans notre localité, en grande majorité, ces gens ont travaillé uniquement dans le textile. Le gouvernement payera-t-il les petits organismes comme cette coalition afin de leur fournir des ressources supplémentaires? Ainsi, ces gens, qui font partie du vrai monde, pourraient être en mesure de gagner leur vie avant de prendre leur retraite.

J'aimerais demander à mon collègue s'il peut nous parler de l'importance et de l'urgence de mettre en oeuvre un programme d'aide, probablement un PATA amélioré, pour soutenir les gens qui viennent de perdre leur emploi à Huntingdon et dans mon comté, de même que ceux qui le perdront probablement à cause de l'inaction de ce gouvernement.

M. Robert Vincent: Monsieur le Président, ce programme existait déjà, mais ce gouvernement l'a aboli. Depuis ce temps, le Bloc québécois en demande le rétablissement en force. Pourquoi? Parce que nous y croyons.

À l'époque, seulement les gens de l'industrie du textile âgés de 55 ans et plus pouvaient se prévaloir du programme PATA. Aujourd'hui, nous demandons simplement au gouvernement de le rétablir.

On sait que le problème a été causé par les libéraux, et non réglé par ceux-ci. La seule façon pour les personnes âgées de se prévaloir d'une compensation, c'est par l'entremise du programme PATA. C'est pour cette raison que nous voulons qu'il soit rétabli.

• (2005)

M. Peter Julian (Burnaby—New Westminster, NDP): Monsieur le président, je remercie mon collègue de Shefford de son intervention. C'est important qu'on discute de ce sujet à la Chambre aujourd'hui.

J'ai posé la question tout à l'heure à un autre collègue concernant les mesures de 50 millions de dollars échelonnés sur cinq ans, qui vont effectivement résulter à quelque 200 \$ ou 300 \$ par mois pour chaque entreprise, et ce, partout Canada. Voici les questions que je voulais poser à mon collègue de Shefford.

D'abord, pense-t-il que cet argent, même s'il est loin de ces questions, peut résoudre les besoins de l'industrie du textile et du vêtement?

De plus, quelle est l'incidence, dans son comté de Shefford, du manque d'action de ce gouvernement depuis plusieurs années et du fait qu'on arrive justement en catastrophe aujourd'hui avec quelques mesures?

Quelle est l'incidence et que prévoit-il comme incidence dans son comté quant aux pertes d'emploi et aux pertes ou aux faillites d'entreprises?

M. Robert Vincent: Monsieur le président, je remercie le député de la pertinence de sa question. Je reviendrai encore à la même chose.

Qu'arrive-t-il des pertes d'emplois et du PATA et des gens de 55 ans et plus qui ont de la difficulté à se trouver un nouvel emploi? Quel effet pervers cela peut-il avoir de ne pas pouvoir se trouver un nouvel emploi à 55 ans, parce qu'ils sont moins « employables »?

Ces gens doivent dépenser l'argent qu'ils ont mis de côté pendant leur vie, parce qu'ils n'ont plus d'emploi. Ils doivent vendre leur maison parce qu'ils n'ont plus d'emploi et qu'ils doivent subsister. Ils doivent vendre leur chalet s'ils en ont un. Ils doivent vendre leur voiture, et on les retrouve à vivre dans des logements et être bénéficiaires de l'aide sociale à la fin de leur vie, alors qu'ils ont travaillé pendant 30 ans dans une industrie. Ils finiront donc leur vie en bénéficiant de l'aide sociale, sans aucun revenu.

Tel est l'effet pervers qui se produira si on n'a pas d'aide du PATA, que le gouvernement libéral n'ose pas remettre en place.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le président, c'est vraiment un plaisir de prendre la parole ce soir concernant un dossier au sujet duquel j'ai eu plusieurs occasions d'intervenir dans ma carrière de députée. Je veux souligner qu'il y a longtemps que je travaille avec l'industrie du vêtement et du textile, et que je suis confrontée aux défis que cette industrie a rencontrés à la suite du libre-échange, d'initiatives que le gouvernement a prises et de ce qui se passe chez les travailleurs et les travailleuses de cette industrie.

[Traduction]

Je saisis l'occasion pour formuler quelques commentaires au sujet d'un dossier auquel j'ai travaillé pendant les sept dernières années. C'est un dossier qui exige de plus en plus d'efforts en raison du contexte mondial dans lequel évolue l'industrie, et du marché où tous les pays doivent maintenant se livrer concurrence.

[Français]

Comme mes collègues le savent sans doute, cette concurrence s'accroîtra en 2005 lorsque tous les pays élimineront leurs contingents applicables aux textiles et aux vêtements, comme il a été convenu en 1994, à la suite des négociations de l'Organisation

Initiatives ministérielles

mondiale du commerce. Conformément à ces obligations, le Canada éliminera tous les contingents applicables aux textiles et aux vêtements qui restent à compter du 1^{er} janvier 2005.

[Traduction]

Afin d'aider les fabricants de textiles et de vêtements canadiens à se tailler une place dans cet environnement commercial concurrentiel, le gouvernement abolira les droits sur les importations de textiles utilisés pour confectionner des vêtements, ainsi que sur les importations de fibres et de fils, comme le ministre l'a annoncé à la Chambre plus tôt aujourd'hui.

À elle seule cette mesure devrait permettre, pour les fabricants de textiles et de vêtements, une réduction des coûts des intrants pouvant atteindre 90 millions de dollars par année, mais il importe de signaler que des droits continueront d'être imposés, lorsqu'on pourra se procurer des fibres, des fils et des textiles équivalents produits au Canada. Le Tribunal canadien du commerce extérieur mènera des consultations auprès des fabricants de textiles canadiens afin d'identifier les produits qu'ils fabriquent.

Étant donné que des députés de l'opposition ont dit que le processus serait long, je me permets d'ajouter qu'ils ont déjà une liste de ces produits, que le processus a été lancé et que le Tribunal canadien du commerce extérieur a déjà une liste en main, si bien que l'établissement de la liste officielle ne devrait pas tarder.

• (2010)

[Français]

Ce nouveau cadre exigera des importateurs qu'ils versent des droits de transition durant la tenue des consultations et jusqu'à ce que les décisions finales soient prises quant aux intrants importés qui jouiront d'un allègement tarifaire. Les importateurs pourront ensuite réclamer un remboursement des droits versés sur ces produits depuis le 1^{er} janvier 2005.

[Traduction]

On a aussi annoncé aujourd'hui l'injection de 50 millions de dollars de plus, sur cinq ans, dans l'initiative visant l'efficacité de la production de textiles, CANTex, lancée par la précédente ministre de l'Industrie.

En février, l'initiative CANTex a été dotée de 26,7 millions de dollars afin de rehausser la compétitivité des fabricants de textiles et de tirer parti de nouveaux débouchés commerciaux. L'initiative s'appuie sur les succès du Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement qui, avec ses 33 millions de dollars, a financé plus de 300 projets visant à aider les fabricants de textiles et de vêtements à améliorer leur productivité, à réduire leurs coûts, à réaliser des gains d'efficacité et à percer de nouveaux marchés.

Je rappelle aux députés de l'opposition qui soutiennent que nous n'avons rien fait dans ce dossier que tel est le type d'investissements que notre gouvernement a réalisés dans cette industrie.

Actuellement, les projets admissibles dans le cadre de l'initiative CANTex sont des projets liés à des activités de fabrication de textiles telles que l'instauration de processus de fabrication de textiles visant à rehausser la productivité, la modification de l'équipement de production existant, l'établissement d'usines permettant la fabrication de produits textiles différents et l'amélioration des capacités de production de textiles en vue de la réduction des coûts.

Initiatives ministérielles

Les dépenses présentement admissibles comprennent: les études menées pour identifier les initiatives qui conviendraient pour la rationalisation de la production des textiles ou l'évaluation des débouchés d'une capacité de production nouvelle ou différente; les études directement liées au projet; la planification directement liée au projet; les honoraires de consultants ou de professionnels directement liés au projet; les émoluments des employés et les salaires directement liés au projet; et les frais liés à l'installation de matériel, à l'ingénierie, aux logiciels et à la formation du personnel, à condition, toujours, qu'ils soient liés directement au projet.

[Français]

Les fonds additionnels de 50 millions de dollars serviront à aider les fabricants de textile destiné au secteur du vêtement traditionnel, à réorienter leur production vers d'autres marchés du textile. Ils favoriseront également l'excellence dans la fabrication de produits textiles techniques, spécialisés et industriels, et donneront aux producteurs du pays la marge de manoeuvre nécessaire pour réussir dans les marchés de plus en plus intégrés d'aujourd'hui. Le programme CANtex permettra aux entreprises de demander des contributions remboursables d'un montant pouvant atteindre 3 millions de dollars pour des projets comprenant l'acquisition de machines et de matériel.

[Traduction]

J'ai visité certaines industries de ma circonscription. On ne parle plus maintenant d'ouvriers ou d'ouvrières assis devant une machine à coudre. Cette industrie n'exige plus une aussi forte intensité de main-d'oeuvre qu'auparavant et elle est maintenant davantage à la fine pointe de la technologie. Beaucoup de propriétaires me disent que ces machines coûtent plus d'un million de dollars américains. Cette partie de l'initiative, où nous pourrions faire preuve de plus de souplesse que dans le cadre de l'ancien programme CANTex, sera utile aux compagnies qui souhaitent acheter de l'équipement leur permettant d'accroître leur compétitivité à l'échelle internationale.

Comme les députés sont sûrement au courant, les décrets de remise de droits de douane ont été mis en place en 1997-1998 par le gouvernement, comme une mesure temporaire pour aider les entreprises du textile et du secteur du vêtement à s'ajuster à un environnement commercial plus concurrentiel. Plus précisément, cette mesure rendait certaines compagnies de six sous-secteurs du textile et du vêtement admissibles à des remises de droits de douane sur certaines importations. Les profits se sont élevés en moyenne à 30 millions de dollars par année au cours des trois dernières années pour l'industrie. Encore une fois, j'aimerais rappeler aux députés de l'autre côté que le gouvernement actuel est celui-là même qui, au départ, a créé ces décrets de remise de droits de douane.

Bien que les décrets actuels devaient expirer le 31 décembre prochain, il a été annoncé aujourd'hui qu'ils seraient maintenus pendant cinq autres années, mais sous réserve d'une période de suppression graduelle pendant les trois dernières années. Les avantages de décrets de remise seront réduits à 75 p. 100 des niveaux initiaux en 2007, à 50 p. 100 en 2008 et à 25 p. 100 en 2009. Ils expireront complètement le 31 décembre 2009. Cette période de suppression graduelle permettra aux entreprises bénéficiaires de s'ajuster en fonction de la date d'expiration de 2009.

• (2015)

[Français]

Les mesures annoncées aujourd'hui s'ajoutent à l'aide fédérale de plus de 70 millions de dollars accordée aux secteurs du textile et du vêtement au cours des dernières années.

[Traduction]

Pour ne donner qu'un exemple parmi tant d'autres de l'aide ciblée, mentionnons la somme de 10,9 millions de dollars accordée en juin 2003 à l'Agence des services frontaliers du Canada pour intercepter les expéditions illégales de textiles et de vêtements qui se sont produites après la période d'application du tarif des pays les moins développés, une initiative du présent gouvernement à laquelle j'étais opposée à cause de l'effet qu'elle aurait pu avoir sur l'industrie du textile et du vêtement.

En février, le gouvernement a annoncé des réductions tarifaires de 26,7 millions de dollars au profit de l'industrie du vêtement.

L'élimination des tarifs annoncée aujourd'hui sur toutes les fibres importées, soit les fils et les autres textiles qui ne sont pas produits au Canada, remplace les réductions de 26,7 millions de dollars et, à mes yeux, constitue une mesure qui va encore plus loin.

[Français]

Le ministre des Finances, que j'aimerais remercier pour avoir tenu compte des différentes interventions qui ont été faites des deux côtés de la Chambre, demandera au Tribunal canadien du commerce extérieur de consulter l'industrie du textile pour déterminer quelles fibres, fils et textiles sont produits au Canada.

Mais on ne prendra pas un an, comme on l'a déjà dit à une des conférences de presse. Non, parce qu'il y a déjà une liste qui est établie par l'industrie.

[Traduction]

Étant donné que l'innovation et les investissements sont la clé des réussites futures de l'industrie, dans le cadre de la mondialisation du commerce, et de la contribution de l'industrie à la vigueur de l'économie canadienne, je m'en voudrais de ne pas mentionner quelques-unes des mesures prises par le gouvernement hors du domaine tarifaire qui ont favorisé la renaissance et la croissance fulgurante du secteur, mû par ses innovations technologiques.

Compte tenu de la mobilité du capital sur la scène internationale, il est essentiel d'établir un système fiscal concurrentiel pour attirer les investissements au Canada. Les investissements sont un gage de croissance économique et de création d'emplois. L'industrie canadienne du textile et du vêtement a montré clairement qu'avec un meilleur équipement faisant appel à la technologie la plus récente, les travailleurs sont plus productifs. Comme je l'ai mentionné plus tôt, j'ai pu le constater moi-même.

Davantage d'investissements et une productivité accrue mèneront à la création d'emplois, à de meilleurs salaires et à un niveau de vie plus élevé. Au cours des dernières années, on a pu constater l'importance des mesures fiscales destinées à accroître la capacité concurrentielle lorsqu'ont été consenties des réductions de taux d'imposition aux entreprises de nos principaux partenaires commerciaux, ce qui leur a permis de profiter au Canada d'une fiscalité avantageuse et qui a donc attiré les investissements, créé des emplois et favorisé la croissance.

Initiatives ministérielles

Comme le temps commence à manquer, je ne m'étendrai pas davantage sur la question des taxes, qui est un élément important à mon avis. Je suis une députée qui représente des manufacturiers du secteur du vêtement et du textile. J'ai eu la chance au fil des ans de rencontrer des entrepreneurs de ma circonscription pour en apprendre davantage sur les défis qu'ils devaient relever. Je crois que leurs préoccupations sont légitimes. Pour cette raison, j'ai collaboré avec mes collègues des banquettes ministérielles, avec le premier ministre et tous les ministres concernés dans le but d'assurer un avenir viable aux entrepreneurs et travailleurs de cette industrie. L'annonce d'aujourd'hui, à mon avis, aura cet effet.

Récemment, j'ai eu la chance de participer à l'assemblée générale du Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile, une organisation qui veille à ce que les employés de l'industrie du textile développent et maintiennent des compétences de calibre mondial. Nous avons appuyé cette industrie par l'entremise de DEC et Industrie Canada. Le Conseil offre des cours innovateurs, sur cédérom ou, sur ordinateur, dans un format entièrement interactif.

Le Conseil des ressources humaines de l'industrie du textile a déployé tous les efforts possibles pour assurer le perfectionnement continu de la main-d'œuvre, des connaissances et des compétences dans l'industrie. Cela a entraîné l'évolution des plus vieilles industries manufacturières du Canada en industries très modernes à forte intensité capitalistique qui vendent à plus de 150 secteurs industriels.

Pour terminer, je suis très encouragée par les mesures prises par le gouvernement par suite des recommandations du Comité des finances. Je tiens à souligner que j'ai fait une annonce aujourd'hui au nom du ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences au sujet des deux initiatives à l'intention des travailleurs mises en place dans ma circonscription et à Laval.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—La Petite-Patrie, BQ): Monsieur le président, je suis un peu surpris d'entendre la secrétaire parlementaire ce soir, à 20 h 20, parce que personnellement, je ne partage pas l'optimisme légendaire de la secrétaire parlementaire. Elle porte littéralement des lunettes roses. Comme tout allait bien madame la Marquise; comme si tout allait bien!

Elle a le culot, alors que les citoyens d'Huntingdon vivent une situation difficile, de nous dire qu'elle a elle-même annoncé des projets pilotes dans Ahuntsic. La réalité est que la difficulté est vécue dans Huntingdon et non pas dans Ahuntsic.

Je suis aussi surpris de voir qu'elle manifeste ce bel optimisme, elle qui, comme moi, est députée de Montréal. Il y a 110 entreprises dans ma circonscription qui emploient 4 000 employés, dont deux grandes entreprises qui emploient entre 900 et 1 000 employés chacune. Quand la députée dit que tout va bien à Montréal, je lui rappelle qu'en 2003, une étude a été réalisée par le CRDIM qui évalue à 4 052 la perte d'emplois pour Montréal dans le secteur du textile. Ce n'est donc pas vrai que tout va bien.

Pour la circonscription de la députée, on annonce des projets pilotes, mais ce que vivent les gens d'Huntingdon pourrait très bien être vécu dans la circonscription de Rosemont—La Petite-Patrie. De plus, l'étude en question indique que:

[...] le processus de transition, il est aussi possible pour le Canada, ou tout autre pays, de demander des mesures de contingentement additionnelles si les activités nationales de production se trouvent menacées. [...] Entre 1995 et 1998, ce type de mesures dites de « sauvegarde spéciale » a été utilisé 44 fois, mais jamais par le Canada.

Donc, est-ce que cela n'est pas la démonstration que le gouvernement fédéral n'a pas utilisé tous les moyens à sa disposition pour éviter la crise que vit Huntingdon et que d'autres circonscriptions et d'autres citoyens pourraient vivre au Québec? En effet, quand la députée nous annonce des projets pilotes dans son comté, elle ne nous dit pas que ces projets sont inadéquats. Pourquoi? Parce qu'il n'y a aucune mesure passive pour les travailleurs qui soit contenue dans ces projets pilotes.

Est-ce que le gouvernement n'aurait pas pu faire un effort au cours des 10 dernières années pour éviter la crise, une situation qui est totalement inacceptable pour les gens de Huntingdon mais qui pourrait être vécue dans tout le Québec?

• (2020)

L'hon. Eleni Bakopanos: Monsieur le président, je suis très consciente du fait que le grand défi de l'industrie consiste à conserver les emplois. L'annonce que nous avons faite aujourd'hui vise justement à aider l'industrie à conserver des emplois au Canada.

Sans entrer dans les détails de la situation à Huntingdon, dont se sert le Bloc québécois pour faire valoir un point de vue, il faut comprendre qu'au-delà de 200 employeurs partout au Canada se sont pourtant réjouis de cette annonce. Je travaille depuis longtemps avec des représentants des deux secteurs. Ce que nous avons annoncé aujourd'hui correspond justement à ce qu'ils nous avaient demandé et à ce qui était contenu dans le rapport du Comité permanent des finances.

J'aimerais toutefois vous expliquer pourquoi j'ai annoncé les deux projets pilotes. En fait, un se déroule dans mon comté, Ahuntsic, et l'autre, à Laval. Nous tenons à démontrer encore une fois qu'au-delà de 300 000 \$ ont été injectés dans un programme existant visant à trouver de nouvelles façons pour les travailleurs qui perdront leur emploi de se recycler.

Alors que l'industrie devient de plus en plus *high tech*, ce sont les travailleurs âgés qui, pour plusieurs raisons, n'ont pas la possibilité de recevoir une nouvelle formation. Par l'entremise de deux organismes non gouvernementaux, nous les aidons à se trouver un nouvel emploi. C'est justement grâce à ce type d'aide que nous pouvons, d'un côté, contribuer à ce que les travailleurs de l'industrie puissent conserver leur emploi. D'un autre côté, il faut travailler avec Emplois Québec et nos partenaires du gouvernement provincial pour s'assurer que ceux qui perdent leur emploi pourront se recycler.

Je veux souligner qu'il existe également d'autres raisons. Comme les entrepreneurs me l'ont déjà dit, plus la valeur du dollar augmente, plus le nombre d'emplois menacés augmente aussi, puisque les entreprises ne peuvent pas tellement être compétitives. Grâce à cette annonce, on leur fournit des outils afin de devenir plus compétitives. Nous n'avons pas le contrôle total de la valeur du dollar. D'une façon, c'est une mauvaise chose, mais d'une autre, c'est bon. Cela dit, il faut trouver différents outils à la fois pour les entrepreneurs et pour les travailleurs, tout en distinguant les différents types de travailleurs.

Comme on l'a mentionné, PATA est un programme que je favorise. Je l'ai fait valoir auprès du ministre et je continuerai de faire valoir qu'il faut y ajouter des sommes d'argent et de nouveaux projets. Néanmoins, à mon avis, les deux projets annoncés aujourd'hui aideront une partie de ces travailleurs et travailleuses.

Initiatives ministérielles

● (2025)

M. Alain Boire (Beauharnois—Salaberry, BQ): Monsieur le président, il y a quelques jours seulement, les usines de vêtements Huntingdon Mills et Cleyn & Tinker ont annoncé la fermeture de leurs portes, prévue prochainement. Pour la Huntingdon Mills, la fermeture prendra effet vendredi et elle licenciera 250 travailleurs. L'usine Cleyn & Tinker a déjà commencé à vendre sa machinerie qui a commencé à être exportée. Ses portes fermeront en avril prochain. Ces usines mettront à pied un total de 800 travailleurs.

Laissez-moi vous dire que cela m'attriste beaucoup puisqu'il s'agit de pertes d'emplois massives concentrées dans ma circonscription de Beauharnois—Salaberry. La MRC du Haut-Saint-Laurent passera un Noël très sombre et j'ose espérer que le gouvernement pourra adoucir son malheur en proposant des mesures concrètes pour l'aider.

Plus de 800 emplois seront perdus et les mesures annoncées aujourd'hui ne suffiront pas pour les remplacer. Ces mesures arrivent beaucoup trop tard et je m'explique mal que le ministre des Finances ait trouvé que le Bloc québécois était impatient de régler ce dossier, alors qu'il y avait urgence d'agir. En effet, ces usines employaient des couples, des familles entières de génération en génération. Il s'agit, pour ces municipalités, de véritables moteurs économiques. Par exemple, 75 p. 100 de la population active de la ville de Huntingdon travaillait dans ces usines.

Située en Montérégie, Huntingdon est une municipalité de 2 600 personnes. Elle traverse une grave crise suite à la fermeture annoncée de ces usines de textile, ce qui lui fera perdre 800 emplois. Le maire de Huntingdon, M. Stéphane Gendron, lance un cri d'alarme et réclame un plan d'urgence immédiat. De plus, 43 p. 100 de cette population visée par ces fermetures ne possède pas de secondaire V et a plus de 50 ans. Alors vous en conviendrez, le retour au travail est difficilement envisageable pour ces personnes. Des villes et des villages entiers sont menacés de fermeture car ces usines sont leur seul espoir.

Le secteur du textile a toujours été un secteur d'activité rentable au Canada. Cette industrie génère plus de 150 000 emplois au Canada et plus de 70 000 au Québec. À l'heure actuelle, plusieurs décrets de remises de droits de douane touchent l'industrie canadienne du vêtement, dont la majorité viennent à échéance le 31 décembre 2004.

Jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement semblait insensible au cri d'alarme de ces travailleurs et l'aide annoncée aujourd'hui prouve que la sauvegarde de ces emplois ne préoccupe pas outre mesure le gouvernement fédéral.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la fermeture de ces usines du vêtement dans ma circonscription. La disparition prochaine des quotas d'importation du textile qui entrera en vigueur en 2005 en est une, entre autres. Cela rendra impossible la concurrence avec les manufacturiers chinois, en vertu de l'Accord sur les textiles et les vêtements dont le Canada est signataire.

Cette nouvelle donne mettra en péril plusieurs entreprises dans le secteur du textile et du vêtement qui sont déjà victimes d'une concurrence féroce, notamment en raison des pratiques commerciales en vigueur dans certains pays. Les intervenants de ces industries sont d'autant plus inquiets que plusieurs décrets de remise de droits de douane pour les fabricants importateurs de vêtements arriveront à échéance prochainement.

Le Bloc québécois travaille depuis longtemps sur ce dossier. Le 9 décembre dernier, dans cette Chambre, j'ai déposé une pétition, signée par 2 845 concitoyens et travailleurs du textile de mon comté. Ils demandaient au gouvernement d'agir pour régler la crise du textile. Le Bloc québécois a aussi posé plusieurs questions en

Chambre à ce sujet et le ministre nous a répondu que nous étions trop impatients.

Ce soir, le Bloc québécois somme le gouvernement d'agir immédiatement dans ce dossier. L'inaction du gouvernement fédéral a engendré une véritable manifestation publique de mécontentement. Des actions concrètes doivent être posées dès maintenant, car l'annonce faite par le ministre des Finances de tripler l'aide pour l'industrie du textile n'est malheureusement d'aucun secours pour les 800 travailleurs de Huntingdon.

● (2030)

Les travailleurs de Huntingdon demandent au gouvernement de s'assurer du maintien des tarifs à l'importation des vêtements, du textile et des produits au Canada; de poursuivre la remise des droits de douane aux entreprises du vêtement; de maintenir un quota sur les importations chinoises en vertu du protocole d'accès à la Chine et à l'OMC; de mettre sur pied un programme d'aide à la modernisation des secteurs du vêtement du textile qui stipulera à la fois la recherche, le développement, de même que la création; de mettre sur pied un programme d'aide aux travailleurs âgés qui ne pourront pas trouver d'autres emplois; d'élaborer dès maintenant un plan de restructuration pour pallier les pertes des emplois; d'octroyer une prime de départ aux gens qui ont perdu leur emploi; d'augmenter les transferts vers Québec pour favoriser la formation professionnelle; et, en terminant, d'élaborer un plan de retraite préventive comme le PATA.

Le gouvernement doit prendre acte de ce cri du coeur d'une industrie importante pour l'économie du Haut-Saint-Laurent, afin de prendre les mesures qui s'imposent pour corriger la situation.

La situation actuelle des secteurs du textile et du vêtement constitue par ailleurs un exemple idéal de la nécessité de mettre sur pied un programme d'adaptation pour les travailleurs âgés semblable au PATA, afin de permettre le paiement des prestations à ceux qui pourront éventuellement perdre leur emploi dans l'une ou l'autre des entreprises qui seront touchées par cette nouvelle situation.

Les solutions ne manquent pas. Tout ce qui semble manifestement manquer dans la situation présente, c'est la volonté du gouvernement de bouger pour mener des solutions constructives.

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le président, pour le bénéfice de ceux qui nous écoutent, je dois dire que nous sommes très préoccupés par ce qui se passe à Huntingdon. Pour être claire, je dois ajouter que ce n'est pas quelque chose qu'on souhaitait. Je trouve que, quand il y a des pertes d'emploi, cela touche tout le monde, pas seulement le Bloc québécois.

Ce dernier a quand même profité de cette annonce pour faire valoir son point de vue. Néanmoins, quand on entend un député du Bloc québécois dire dans son discours qu'on n'a rien fait concernant l'industrie, cela nous démontre qu'il n'a rien écouté quant aux mesures que les libéraux ont déjà prises depuis 1994.

En effet, il y a sept ans que nous avons des remises en place. Il y a sept ans qu'on essaie d'aider à l'industrie avec les remises. Comme je l'ai déjà mentionné, plusieurs autres programmes ont été mis sur pied. Aujourd'hui, on a annoncé deux autres projets pilotes pour les travailleurs.

Toutefois, on sait bien que c'est un phénomène global qui touche l'industrie. Je crois que les annonces d'aujourd'hui aideront le secteur à être plus compétitif et assureront que les équipements de l'industrie sont des équipements modernes. D'un autre côté, concernant les 900 postes à Huntingdon, le ministre a mentionné en conférence de presse que l'entrepreneur peut quand même profiter du programme de CANtex et que ces emplois ne sont pas perdus. À mon avis, si quelqu'un d'autre veut acheter l'usine, il pourra profiter des programmes qui ont été annoncés aujourd'hui par le ministre des Finances. Je ne peux pas être d'accord avec le fait qu'on continue de dire que les emplois sont perdus.

Compte tenu de cela, je sais que le maire de Huntingdon a essayé d'organiser une rencontre avec le ministre de l'Industrie qui a accepté de le rencontrer.

L'honorable député sait-il que des efforts ont été faits pour s'assurer que cette usine puisse profiter quand même des programmes que nous avons annoncés aujourd'hui?

M. Alain Boire: Monsieur le président, je remercie la députée de sa question. Quand elle me dit que le programme annoncé aujourd'hui peut venir en aide aux gens de Huntingdon, cela m'indigne. Je ne sais pas quoi faire. Je ne peux que conclure que le gouvernement n'est même pas au courant de ce qui se passe.

En effet, ces usines n'avaient pas d'avenir. L'usine Cleyn et Tinker a été vendue. C'est donc fini. C'est terminé. C'est officiel. Il n'y a plus de retour en arrière. On a franchi le point de non-retour. Même si le gouvernement annonçait des subventions ou quoi que ce soit, c'est terminé. L'usine déménagera aux États-Unis.

Je trouve donc aberrant que le gouvernement ne soit même pas au courant du dossier actuel. Cela m'indigne, parce que présentement, pour les travailleurs de Huntingdon, il n'y a plus d'espoir. Leur espoir est fini. En fait, leur espoir est concentré dans des programmes après la fermeture. On parle du PATA qui a été aboli par ce gouvernement en 1995. C'est l'espoir des gens.

Les gens de Huntingdon représentent plusieurs familles. En fait, c'est une région complète, soit la région de la MRC du Haut-Saint-Laurent qui compte de 22 000 personnes. Je disais tout à l'heure que 43 p. 100 de ces gens n'avaient même pas leur secondaire V.

Il faut donc faire quelque chose présentement et actuellement. En outre, ce ne sont pas des projets avec des coquilles vides qui vont aider ces gens, car c'est terminé.

• (2035)

M. André Bellavance (Richmond—Arthabaska, BQ): Monsieur le président, je tiens à féliciter mon collègue de Beauharnois—Salaberry, qui travaille d'arrache-pied dans ce dossier. Déjà en campagne électorale, il en était question dans sa circonscription. À Huntingdon, la municipalité vit essentiellement du textile. On s'aperçoit par le discours et le travail acharné de mon collègue qu'il est très au courant de ce qui se fait et très sensible au sort des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Huntingdon.

Il y a 20 ans, alors que j'en avais 20, dans ma circonscription, à Victoriaville, trois usines de textile ont fermé leur porte, soit la Rubin, la Utex et la Fashion Craft. À ce moment-là, environ 2 000 personnes avaient perdu leur emploi. De fait, je connais très bien les impacts d'une telle fermeture dans une seule municipalité. Chez nous, je me souviens très bien de tous les témoignages des familles des travailleurs et des travailleuses qui étaient complètement estomaquées, défaites et démolies de cette situation.

Depuis qu'il a entendu cette nouvelle, mon collègue a sûrement reçu de nombreux témoignages de familles éprouvées qui n'ont pas

Initiatives ministérielles

reçu l'aide adéquate du gouvernement fédéral. J'aimerais bien savoir de sa part ce que ces gens ont à dire, de quelle façon ceux-ci considèrent que le gouvernement fédéral les a traités ainsi que le genre d'aide qu'ils ont reçu ou non. Je suis persuadé que nous entendrons malheureusement de bien tristes choses. J'aimerais savoir ce que le député de Beauharnois—Salaberry en pense.

M. Alain Boire: Monsieur le président, je tiens à remercier mon collègue de sa question.

Effectivement, les gens du comté vivent actuellement un drame. Il s'agit d'un drame économique pour la MRC du Haut-Saint-Laurent.

En ce qui concerne l'industrie du textile et la compagnie Huntingdon Mills, une quinzaine de couples y travaillaient, dont certains avaient des enfants. Je pense notamment à une famille qui a trois enfants. Cette situation est dramatique à la veille de Noël, alors que les deux parents sont mis à pied et se retrouvent sans salaire. Avec trois enfants, comment passeront-ils Noël? Telle est ma question.

D'autre part, certains travailleurs ont reçu une lettre de remerciement après 30 ans de service dans une usine où ils ont travaillé de génération en génération. Cette lettre constitue tout ce qu'ils ont reçu. Ils ne bénéficient d'aucun plan de retraite. Ils n'ont rien d'autre devant eux actuellement pour subvenir à leurs besoins. C'est pitoyable. De là l'importance que le gouvernement pose des actions concrètes.

L'assurance-emploi doit être disponible maintenant, sans délais énormes, puisque 43 p. 100 de la population ne détient pas de diplôme d'études secondaires.

Dans le comté, des actions ont été posées par l'ancien député. Cependant, ces actions n'ont mené à rien. Des rencontres ont été tenues avec les employeurs...

Le vice-président: Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais c'est maintenant l'honorable secrétaire parlementaire du ministre des Finances qui a la parole.

[Traduction]

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le président, j'aimerais vous souhaiter, à vous et aux députés présents, un joyeux Noël et une bonne année.

Je veux féliciter la députée d'Ahuntsic de son discours. Elle est probablement la mieux informée de la Chambre dans ce dossier. Lors de la dernière législature, elle a parlé de ces questions avec passion et éloquence au sein du caucus.

À la lumière de l'annonce d'aujourd'hui, j'aimerais féliciter mes collègues d'avoir abordé cette question en particulier. Je suis convaincu qu'ils reconnaissent l'importance du travail réalisé par le gouvernement et le caucus du gouvernement. Je suis certain que les députés d'en face se réjouissent du travail des députés ministériels.

Le secteur canadien du textile est l'un des plus vieux secteurs du pays. Il a évolué grâce à l'innovation et à la modernisation, et il est devenu un acteur clé de la fabrication de fibres et de textiles spécialisés sur le marché international, qui est hautement concurrentiel.

Initiatives ministérielles

Le secteur est né il y a plus de 150 ans dans des petites collectivités offrant une main-d'oeuvre stable et des cours d'eau qui convenaient particulièrement bien à la production d'électricité et aux activités de teinture et finition. Au début, le secteur reposait sur la fabrication de fil et de tissus à partir de fibres naturelles. À l'heure actuelle, les entreprises du secteur sont concentrées au Québec et en Ontario. C'est un secteur hautement capitalistique qui utilise des fibres et des fils naturels et chimiques et qui approvisionne plus de 150 clients industriels ou autres, au Canada et ailleurs dans le monde.

Comme l'a fait remarquer l'Institut canadien des textiles, le secteur canadien de la fabrication du textile s'est transformé au cours des 20 à 25 dernières années grâce à d'importants et constants investissements de capitaux. À l'heure actuelle, le secteur est moderne, efficace et de plus en plus capitalistique; il utilise beaucoup la haute technologie et il fournit des emplois de qualité à des milliers de Canadiens.

Ce secteur illustre clairement comment les politiques économiques fédérales progressistes de la dernière décennie ont favorisé l'innovation et l'investissement nécessaires pour permettre aux entreprises canadiennes de participer à l'économie mondiale du XXI^e siècle.

Bien que nous notions le succès de ces industries, nous ne pouvons pas ne pas tenir compte du contexte commercial mondial actuel. Visiblement, l'industrie canadienne du textile et du vêtement est de plus en plus confrontée à un marché très difficile. La concurrence en provenance des pays en développement à main-d'oeuvre bon marché se fera plus vive en 2005, lorsque tous les pays supprimeront leurs contingents sur le textile et le vêtement, tel que convenu en 1994 lors des négociations menées sous l'auspice de l'Organisation mondiale du commerce. J'aimerais vous lire un extrait d'un commentaire paru dans le *Edmonton Journal* sur la question:

« La production de vêtements en Amérique du Nord visera des créneaux extrêmement précis », selon Steve Kuchmak, propriétaire de la société Hallmark Garments Mfg. Ltd. « La production de masse cessera au nord du Rio Grande », prédit-il, puisque les États-Unis aussi élimineront leurs quotas.

Voici la suite:

Joga Punian, propriétaire de la société Wildrose Garments Mfg. Ltd, affirme: « Tout le monde sait qu'ils vont inonder le marché de blousons, de chemises de golf, de combinaisons et des divers vêtements ordinaires. Nous étions un gros joueur dans la production de combinaisons en polyester et en coton pour l'industrie, mais désormais la concurrence va être vive. Nous nous réorientons vers les vêtements de sécurité destinés au secteur pétrolier. Nous dessinons nous-mêmes nos vêtements, et nos tissus proviennent principalement de Montréal et des États-Unis. »

Ce secteur a montré qu'il était capable d'une adaptation remarquable, mais, dans ce processus, certaines industries et entreprises ne survivent pas. En raison de ce contexte concurrentiel, le Comité permanent des finances a republié, le 19 octobre 2004, son rapport sur l'élimination des droits de douane sur les textiles et sur l'industrie canadienne du vêtement. On y soulève de très sérieuses questions à ce sujet, et on y présente des réflexions sur les commentaires formulés par des témoins de cette industrie sur nos droits de douane actuels.

L'annonce faite aujourd'hui par mes collègues, les ministres des Finances et de l'Industrie, démontre l'engagement de notre gouvernement à l'égard de ce secteur. Les mesures comportent trois volets destinés à venir en aide à cette importante industrie canadienne.

Le gouvernement éliminera, à compter du 1^{er} janvier 2005, les droits sur les importations de fibres et de fils et sur les importations d'intrants textiles utilisés par l'industrie du vêtement. On prévoit que cette seule mesure pourrait réduire de 90 millions de dollars par

année le coût des intrants pour les fabricants de textiles et de vêtements.

● (2040)

Les droits seront maintenus sur les produits importés lorsqu'on peut se procurer des produits canadiens équivalents. On demandera au Tribunal canadien du commerce extérieur de consulter les entreprises canadiennes de fabrication de fibres, de fils et de textiles afin de dresser une liste des produits canadiens. Les importateurs devront payer des droits tant que les consultations seront en cours et qu'il n'aura pas été décidé quels intrants importés seront libérés des droits. Je me permets d'inviter toutes ces entreprises à collaborer avec le gouvernement de manière à ce que l'on puisse établir quels secteurs et quels produits seront exonérés des droits de douane.

Lorsque la décision finale aura été rendue, les importateurs pourront présenter une demande de remboursement des droits qu'ils auront versés sur les produits visés à partir du 1^{er} janvier 2005.

Deuxièmement, on a annoncé aujourd'hui une injection additionnelle de 50 millions de dollars. L'injection initiale était de 90 millions de dollars. Nous injectons un montant additionnel de 50 millions de dollars réparti sur cinq ans dans l'initiative visant l'efficacité de la production de textiles, CANtex. Ce montant s'ajoute aux 26,7 millions de dollars injectés dans CANtex en février 2004. L'investissement comporte 90 millions de dollars au titre de l'exonération des droits de douane et une nouvelle injection de 50 millions de dollars en plus des 26,7 millions de dollars dont peuvent déjà se prévaloir les entreprises de fabrication de textiles pour améliorer leur compétitivité et tirer parti de nouveaux marchés, tout comme les deux entrepreneurs dont il est question dans un article du *Edmonton Journal*.

L'initiative s'appuie sur les succès du Programme des industries canadiennes du textile et du vêtement, un programme doté de 33 millions de dollars qui a financé plus de 300 projets visant à aider les fabricants de textiles et de vêtements à améliorer leur productivité, à réduire leurs coûts, à réaliser des gains d'efficacité et à percer de nouveaux marchés.

À compter de 2005-2006, ces fonds additionnels favoriseront l'excellence et la compétitivité dans la fabrication de textiles techniques, spécialisés et à usages techniques. Toujours selon l'article paru dans le *Edmonton Journal*, c'est précisément la voie que l'un des fabricants a décidé d'emprunter. Le propriétaire de Wildrose Garments a choisi de se spécialiser dans la fabrication de vêtements de protection.

L'initiative aidera également les fabricants actuels de textile destiné au secteur du vêtement traditionnel à réorienter leur production vers d'autres marchés du textile. Le programme CANtex permettra aux entreprises de demander des contributions remboursables jusqu'à concurrence de 3 millions de dollars pour des projets comprenant l'acquisition de machines et de matériel.

Beaucoup d'efforts ont été déployés ces dernières semaines, alors que les décrets de remise de droits de douane visant les secteurs du textile et du vêtement doivent arriver prochainement à échéance. Ces décrets ont pris effet en 1997-1998 à titre de mesures temporaires—j'insiste là-dessus—à titre de mesures temporaires visant à aider les fabricants de textiles et de vêtements à s'adapter à un marché de plus en plus concurrentiel.

Ils prévoyaient la remise des droits versés sur certaines importations aux entreprises de six sous-secteurs des industries du textile et du vêtement. Les avantages pour ces entreprises ont atteint en moyenne 30 millions de dollars par année.

Initiatives ministérielles

Il y a donc la somme de 75 millions de dollars qui est portée à 90 millions, les 50 millions de dollars qui s'ajoutent aux 26 millions de dollars préalablement accordés, et la remise de droits de douane d'environ 30 millions de dollars par année qui est maintenue.

Au cours des trois dernières années, les fabricants de vêtements dans les sous-secteurs des chemises à col façonné et des vêtements pour dames ont profité de 90 p. 100 de ce montant. Les décrets en vigueur sont censés venir à échéance le 31 décembre 2004.

Le troisième élément du programme d'aide annoncé aujourd'hui concerne la durée d'application de ces décrets qui sera prolongée pour une période de cinq ans, alors que les remises qu'ils prévoient seront éliminées progressivement au cours des trois dernières années de cette période. Les avantages découlant des décrets de remise passeront à 75 p. 100 des niveaux initiaux en 2007, à 50 p. 100 en 2008, et à 25 p. 100 en 2009. Les décrets viendront à échéance à la fin de décembre 2009.

Comme on peut le constater, en adoptant toutes ces initiatives, dans une large mesure à l'instigation des membres du caucus libéral, le gouvernement du Canada répond aux besoins et aux aspirations de l'industrie.

● (2045)

Je vous remercie, monsieur le président, et je vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année.

● (2050)

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le président, il me fait plaisir de prendre la parole, pas seulement parce que j'ai l'impression que je vais être le dernier à parler en cette Chambre pour l'année 2004, mais surtout parce que je veux, avec mes collègues du Bloc, poursuivre la dénonciation de cette sorte de maquillage auquel on a assisté ces dernières heures. On aurait souhaité un autre dénouement concernant les mesures d'aide du gouvernement fédéral.

Je pense très sincèrement que le Bloc québécois et les autres partis d'opposition ont tenté, au cours des derniers mois et des dernières semaines, de sonner la cloche pour réveiller ce gouvernement, avant les élections et après les élections, pour être en mesure d'apporter à notre industrie du textile et du vêtement l'aide nécessaire.

Que s'est-il passé? La semaine dernière, le Bloc québécois, soit le député de Beauharnois—Salaberry, le député de Berthier—Maskinongé, la députée de Drummond et moi-même avons posé un certain nombre de questions au gouvernement concernant les mesures qu'il entendait prendre pour aider l'industrie du textile et du vêtement à faire face à cette nouvelle situation que nous connaissons à partir du 1^{er} janvier prochain, c'est-à-dire l'élimination des quotas à l'importation de vêtements et de textiles provenant de pays en voie de développement, en particulier.

Suite à nos questions, le gouvernement, en particulier par l'entremise du ministre des Finances, nous a répondu tout simplement que nous étions impatients, que le travail se faisait, qu'on consultait l'industrie, etc. Cela, c'était jeudi dernier. Aujourd'hui, en catastrophe, vers 15 h 45, le même ministre des Finances nous a annoncé un pseudo-plan d'aide qui est en fait tout simplement les recommandations que proposait le Comité permanent des finances il y a sept mois.

Il y a sept mois, en avril 2004, le Comité permanent des finances adoptait unanimement un rapport avec trois recommandations. Celles-ci ont été soumises au gouvernement et rien ne s'était passé jusqu'à aujourd'hui. Je dois dire qu'il y a pire encore. Il y a deux semaines, au Sous-comité sur le commerce, le règlement des

différends et les investissements—d'ailleurs mon collègue de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup était avec moi—, nous avons posé un certain nombre de questions aux fonctionnaires présents. On nous a répondu que concernant le rapport du Comité permanent des finances—avec les trois recommandations dont je viens de vous parler—, qui avait été déposé en avril et redéposé au mois d'octobre, soit après les élections du 28 juin, la réponse ne serait connue que le 8 mars.

Il y a deux semaines, les fonctionnaires travaillaient sur une réponse qui devait être prête pour le 8 mars. Nous trouvions cela complètement aberrant étant donné que les problèmes se posaient maintenant. Toutefois, le gouvernement faisait pratiquement une grève du zèle. Comme vous le savez, quand un comité remet un rapport, le gouvernement a 180 jours pour répondre. Donc, le gouvernement nous annonçait qu'il prendrait le temps nécessaire pour répondre au comité et que cela pourrait aller jusqu'au mois de mars.

C'était il y a deux semaines. La semaine dernière, comme je l'ai mentionné, le ministre des Finances n'avait rien de plus sérieux à nous dire sauf que nous étions trop impatients. Aujourd'hui, on nous annonce les trois mesures qui étaient connues depuis avril dernier. Mais c'est trop tard! Entre-temps, il y a eu des pertes d'emplois et des investissements ne se sont pas faits. Dans la municipalité de Huntingdon particulièrement, il y a eu l'annonce de la fermeture des six usines, ce qui va causer la mise à pied de 900 personnes.

Si le gouvernement, si les ministres des Finances, de l'Industrie et du Commerce international avaient fait leur travail et, après l'élection, étaient arrivés au mois d'octobre avec un plan, peut-être qu'un certain nombre des décisions qui ont été prises au cours des dernières heures auraient été reportées et révisées. Mais non, il a fallu qu'il y ait une catastrophe dans la région de Huntingdon pour être en mesure d'accoucher d'une souris.

Ces trois recommandations faisaient consensus en avril dernier et on était tout à fait en accord avec elles. De l'avis même du comité, ces trois recommandations sont totalement insuffisantes. Quand on lit le rapport, c'est quand même intéressant. Le comité propose trois choses très faciles à faire. Effectivement, pour la plupart, ce sont des choses qui sont déjà en place.

Il s'agit de maintenir les remises de droits de douane pour les fabricants importateurs, c'est-à-dire ceux qui importent et qui, actuellement, ont droit à des remises de douane sur un certain nombre de volume de leur importation. On recommandait donc de maintenir cela. Deuxièmement, on suggérait d'enlever les droits de douane sur les intrants, que ce soit le textile ou les fibres pour faire ce textile qu'on ne produit plus ou pas au Canada et au Québec. Troisièmement, on suggérait d'essayer de faire un peu de ménage dans l'ensemble de ces droits de douane. En effet, vous savez que dans ce domaine, il y a beaucoup d'arbitraire. Au fil des ans, on a construit un peu une tour de Babel.

● (2055)

Le gouvernement a décidé, en catastrophe, de répondre au rapport du Comité permanent des finances. C'était manifeste lors de la conférence de presse à laquelle j'ai assisté. Or, comme je le mentionnais, c'était trop tard et trop peu.

Initiatives ministérielles

Je vous donnerai un exemple. Parmi les trois mesures annoncées, il y a celle visant à enlever les droits de douanes sur les produits textiles et les fibres que nous ne produisons plus ou pas au Canada et au Québec. Le Bloc québécois est tout à fait d'accord avec cette mesure, puisqu'il l'avait demandée. Elle faisait même partie de notre plate-forme électorale. Par contre, le problème, c'est qu'il faudra savoir exactement quels sont les fibres et textiles que nous produisons et quels sont ceux que nous ne produisons pas.

À cet effet, nous avons mandaté le Tribunal canadien du commerce d'effectuer cette étude. Or, cela ne prendra pas trois jours ni trois semaines, mais plutôt plusieurs semaines, sinon des mois.

Pendant ce temps, les fabricants du domaine du vêtement comme ceux du textile seront obligés de payer ces droits de douanes sans savoir si, au bout du compte, la fibre ou le textile qu'ils importent sera considéré comme un produit non fabriqué au Canada ou au Québec. Ils ne savent pas encore s'ils pourront effectivement profiter de cette mesure. Non seulement ils l'ignorent, mais ils devront déboursier cet argent entre-temps. C'est écrit noir sur blanc dans le communiqué du gouvernement.

Si l'on avait annoncé cette mesure il y a trois ou quatre mois, on aurait pu entretenir l'espoir que le Tribunal canadien du commerce puisse déclarer, dans les jours qui viennent, que telle fibre ou tel textile est produit au Canada et qu'on est capable de subvenir aux besoins du marché, et que ce n'est pas le cas de telle autre fibre ou de tel autre textile. Or, la situation est tout autre. On vient tout simplement de pelletter par en avant un problème. Cela n'allège pas l'incertitude que vivent présentement ces fabricants.

C'est là un exemple de ce qu'on aurait pu éviter si le gouvernement avait répondu dans des délais responsables au rapport du Comité permanent des finances.

Comme je vous le mentionnais, le Comité permanent des finances lui-même considérait que son rapport était insuffisant. En fait, ce sont les mesures les plus faciles à mettre en place, parce qu'elles touchent les droits de douanes concernant les textiles et les fibres que nous produisons ou non. Or, il y a encore énormément de travail à faire. C'était donc une réponse facile.

On aurait pu aller beaucoup plus loin. Par exemple, le gouvernement n'a pas répondu à une question très simple: a-t-il l'intention, oui ou non, de maintenir les droits de douanes sur les produits textiles et les vêtements qui seront importés même sans quota, que ce soit de la Chine ou de l'Inde? On s'attend à ce que ce soit effectivement le cas pour quelque temps.

Le gouvernement nous répond que les remises de droits de douanes pour les deux prochaines années s'effectueront à 100 p. 100. J'en déduis que les tarifs douaniers seront maintenus sur nos importations de vêtements et de textiles de la Chine et de l'Inde,

notamment. Je vous donne ces exemples, mais plusieurs autres pays, en particulier ceux d'Amérique latine, exportent ici. Toutefois, on ne nous a pas répondu. J'ai cherché dans le communiqué et dans les notes techniques, mais ce n'est pas présent. J'en déduis que c'est cela. Cependant, je n'en ai aucune garantie au moment où l'on se parle. Il se pourrait très bien que le gouvernement décide de les réduire rapidement.

Ensuite, on nous dit que lors des troisième, quatrième et cinquième années, les remises de droits de douanes diminueront progressivement. À quel rythme? Nous l'ignorons. J'en déduis aussi que dans ce cas-ci, on nous annonce que les tarifs douaniers sur les importations de vêtements et de textiles seront réduits à partir des troisième, quatrième et cinquième années. Cependant, rien n'est écrit à cet égard; je suis obligé de le déduire. C'est un peu comme le jeu de Clue. J'imagine que nous aurons l'occasion, pendant les vacances de Noël, de jouer à ce jeu avec nos enfants. Dans mon cas, j'espère que ce sera le jeu de Clue junior.

● (2100)

Par conséquent, nous serons obligés de faire ce genre de déduction, alors que normalement, nous nous serions attendus à ce que le gouvernement nous donne une réponse très claire à cet égard.

Je veux mentionner un autre élément. Par exemple, pourquoi ne pas imiter les Américains, c'est-à-dire permettre à des textiles canadiens d'être transformés en produits de vêtements ailleurs et revenir au Canada sans droit de douane, comme les Américains le font avec les Caraïbes?

Finalement, comme je le mentionnais, c'est arrivé trop tard. Ce n'est pas assez. J'espère que l'industrie aura l'intelligence de le dire au gouvernement. On aurait pu aussi nous annoncer une mesure très simple, à savoir que les quotas concernant les importations de vêtements et de textile chinois seraient maintenus ces prochaines années pour permettre encore une fois, et je conclurai ainsi, à nos industries du textile et du vêtement de se développer, de maintenir les emplois, mais de permettre à nos régions de vivre décemment.

Merci et Bonne Année!

Le vice-président: Comme il est 21 h 00, conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, le comité s'ajourne et je quitte le fauteuil.

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Permettez-moi de vous offrir mes meilleurs vœux des Fêtes, de vous souhaiter un Joyeux Noël et une Bonne Année.

Conformément à l'ordre adopté plus tôt aujourd'hui, la Chambre demeure ajournée jusqu'au lundi 31 janvier 2005, à 11 heures, conformément aux articles 24(1) et 28(2) du Règlement.

(La séance est levée à 21 h 00.)

TABLE DES MATIÈRES

Le mardi 14 décembre 2004

AFFAIRES COURANTES			
Le directeur général des élections		Loi de 2004 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales	
Le Président	2729	M. Scott (au nom du ministre des Finances)	2739
La Chambre des communes		Projet de loi S-17. Deuxième lecture	2739
Le Président	2729	M. McKay	2739
Les affaires autochtones		M. Nicholson	2741
Mme Blondin-Andrew	2729	Les travaux de la Chambre	
Décrets de nomination		M. Gauthier	2742
Mme Jennings	2729	Motion	2742
Réponse du gouvernement à des pétitions		Adoption de la motion	2742
Mme Jennings	2729	Loi de 2004 pour la mise en oeuvre de conventions fiscales	
Les comités de la Chambre		Projet de loi S-17. Deuxième lecture	2742
Accès à l'information, protection des renseignements personnels et éthique		M. Solberg	2742
M. Lee	2729	M. McKay	2742
Pétitions		M. Nicholson	2743
La défense nationale		M. Paquette	2743
Mme Gagnon (Québec)	2729	M. McKay	2746
La justice		M. Paquette	2746
Mme Poirier-Rivard	2729	Mme McDonough	2747
Questions au <i>Feuilleton</i>		Mme Wasylcyia-Leis	2747
Mme Jennings	2729	Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi; renvoi à un comité	2750
Pétitions		La Loi sur les aliments et drogues	
Les données du recensement de 1906		M. Volpe (au nom du ministre de la Santé)	2750
M. Boudria	2730	Projet de loi C-28. Deuxième lecture	2750
Les affaires autochtones		M. Thibault (Nova-Ouest)	2750
Mme McDonough	2730	M. Ménard (Hochelaga)	2752
L'Organisation des États américains		M. Thibault (Nova-Ouest)	2754
Mme McDonough	2730	M. Grewal (Newton—Delta-Nord)	2755
Les délégations interparlementaires		M. Szabo	2757
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)	2730	DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
Demande de débat d'urgence		Les Knights de London	
L'industrie du textile		Mme Barnes	2758
M. Gauthier	2730	Le mariage	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Mme Grewal (Fleetwood—Port Kells)	2758
La Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs		La circonscription de Dartmouth—Cole Harbour	
M. Efford (au nom du ministre de l'Environnement)	2731	M. Savage	2758
Projet de loi C-15. Troisième lecture	2731	Le Fonds du millénaire	
M. Murphy	2731	M. Sauvageau	2758
M. Hearn	2732	L'Administration aéroportuaire du Grand Toronto	
M. Richardson	2732	M. Lee	2758
M. Hearn	2733	L'entrepreneur canadien de l'année	
M. Simard (Beauport—Limoilou)	2734	Mme Ambrose	2759
M. Bigras	2736	La Réserve des Forces canadiennes	
M. Richardson	2738	M. Boshcoff	2759
M. Tonks	2738	Le Prix John Humphrey pour la liberté	
Adoption de la motion; troisième lecture et adoption du projet de loi	2739	M. Desrochers	2759
		Aysegul Candir	
		M. Malhi	2759

La tournée des lumières de Noël de Kamloops	
Mme Hinton	2760
L'Ukraine	
M. Lastewka	2760
Les journaux Brabant	
M. Christopherson	2760
La magie de Bethléem à Parksville	
M. Lunney	2760
L'industrie du vêtement et du textile	
Mme Picard	2760
La citoyenneté et l'immigration	
M. Lunn	2761
La garderie Kids Come First	
Mme Kadis	2761

QUESTIONS ORALES

La garde d'enfants	
M. Harper	2761
M. Martin (LaSalle—Émard)	2761
L'infrastructure	
M. Harper	2761
M. Martin (LaSalle—Émard)	2761
Les ressources naturelles	
M. Harper	2762
M. Martin (LaSalle—Émard)	2762
La défense nationale	
M. Harper	2762
M. Martin (LaSalle—Émard)	2762
La citoyenneté et l'immigration	
M. Harper	2762
M. Martin (LaSalle—Émard)	2762
L'industrie du vêtement et du textile	
M. Duceppe	2762
M. Goodale	2762
M. Duceppe	2762
M. Goodale	2763
M. Crête	2763
M. Goodale	2763
M. Crête	2763
M. Goodale	2763
La santé	
M. Blaikie	2763
M. Dosanjh	2763
L'enquête dans l'affaire Maher Arar	
Mme McDonough	2763
M. Regan	2763
La citoyenneté et l'immigration	
Mme Ablonczy	2763
Mme McLellan	2763
Mme Ablonczy	2764
Mme Sgro	2764
M. Tilson	2764
Mme McLellan	2764
M. Anders	2764
Mme McLellan	2764

L'industrie du vêtement et du textile	
M. Boire	2764
M. Goodale	2764
M. Boire	2764
M. Volpe	2764
M. Lessard	2765
M. Volpe	2765
M. Lessard	2765
M. Volpe	2765
Le mariage	
M. Watson	2765
M. Cotler	2765
M. Moore (Fundy Royal)	2765
M. Martin (LaSalle—Émard)	2765
M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	2765
M. Cotler	2765
M. Merrifield	2765
M. Cotler	2765
L'industrie du vêtement et du textile	
M. Pacetti	2765
M. Goodale	2766
Les faillites commerciales	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	2766
M. Emerson	2766
L'industrie aéronautique	
M. Masse	2766
M. Emerson	2766
L'industrie du vêtement et du textile	
M. Lunney	2766
M. Goodale	2766
Les pêches et les océans	
M. Cummins	2766
M. Regan	2766
La défense nationale	
M. Schellenberger	2767
M. Graham (Toronto-Centre)	2767
M. Kramp	2767
M. Graham (Toronto-Centre)	2767
L'industrie du vêtement et du textile	
M. Paquette	2767
M. Fontana	2767
M. Paquette	2767
M. Fontana	2767
Le Programme de contrôle des armes à feu	
M. Jean	2767
Mme McLellan	2767
La fiscalité	
M. Lunn	2768
M. McCallum (Markham—Unionville)	2768
L'industrie touristique	
M. Smith (Pontiac)	2768
M. Saada	2768
Les affaires étrangères	
M. Miller	2768
M. Pettigrew	2768

La Chine	
M. Anders	2768
M. Pettigrew	2768

L'industrie du textile et du vêtement	
Mme Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	2768
M. Bélanger	2769

La justice	
M. Godbout	2769
M. Cotler	2769

Le transport	
M. Cadman	2769
M. Lapierre (Outremont)	2769

La gouverneure générale	
Mme Parrish	2769
M. Alcock	2769

Les travaux de la Chambre	
M. Reynolds	2769
M. Valeri	2769

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi n° 2 d'exécution du budget de 2004	
M. Goodale	2770
Projet de loi C-33. Deuxième lecture	2770
M. McKay	2770
M. Szabo	2772

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boudria	2772

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi n° 2 d'exécution du budget de 2004	
Projet de loi C-33. Deuxième lecture	2773
M. Hearn	2773
M. Solberg	2773
M. Szabo	2775
M. Loubier	2776
M. Poilievre	2776
M. Loubier	2777
M. Szabo	2779
Mme Wasylcyia-Leis	2780
M. Szabo	2782
M. Anders	2783
M. Bell	2784
M. Lunn	2784
M. Anders	2786

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Procédure et affaires de la Chambre	
M. Boudria	2787
Motion d'adoption	2787
Adoption de la motion	2787

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi n° 2 d'exécution du budget de 2004	
Projet de loi C-33. Deuxième lecture	2787
M. Lunn	2787
M. Anders	2788

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur l'ombudsman des pensions	
Projet de loi C-228	2789
Le président suppléant (M. Proulx)	2789

La loi de l'impôt sur le revenu	
M. Cuzner	2789
Projet de loi C-273. Deuxième lecture	2789
Amendement	2790
M. Bouchard	2790
Adoption de l'amendement	2791

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Agriculture et agroalimentaire	
Mme Redman	2791
Motion	2791
Adoption de la motion	2791

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi de l'impôt sur le revenu	
Projet de loi C-273. Deuxième lecture	2791
M. Casson	2791
M. Bouchard	2793

AFFAIRES COURANTES

Les comités de la Chambre	
Citoyenneté et immigration	
Mme Redman	2794
Motion	2794
Adoption de la motion	2794

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

La Loi de l'impôt sur le revenu	
Projet de loi C-273. Deuxième lecture	2794
M. Stoffer	2794
M. Thibault (Nova-Ouest)	2795

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

L'industrie du textile	
La Chambre étudie en comité plénier la motion concernant l'industrie du textile sous la rubrique des affaires émanant du gouvernement sous la présidence de M. Strahl	2797
M. Saada	2797
M. Crête	2798
M. Boire	2799
M. Crête	2799
Mme Picard	2800
M. Crête	2801
Mme Smith (Kildonan—St. Paul)	2801
M. McKay	2802
M. Julian	2802

M. Bellavance	2803
Mme Picard	2804
M. Paradis (Brome—Missisquoi)	2804
M. Vincent	2806
M. Goodyear	2806
M. Julian	2807
M. Cannis	2807
M. Vincent	2808
Mme Picard	2808

M. Julian	2809
Mme Bakopanos	2809
M. Bigras	2811
M. Boire	2812
Mme Bakopanos	2812
M. Bellavance	2813
M. Proulx	2813
M. McKay	2813
M. Paquette	2815

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**